E/3599
E/CN.11/593

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

RAPPORT ANNUEL

(21 mars 1961 — 19 mars 1962)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 2

NATIONS UNIES
New York

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

RAPPORT ANNUEL

(21 mars 1961 — 19 mars 1962)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 2

NATIONS UNIES

New York

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/3599
E/CN.11/593

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	Pages
INTRODUCTION	1	1
PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA DIX-SEPTIÈME SESSION	2-256	2
A. — *Travaux des organes subsidiaires*	4-168	1
1. — Industrie et ressources naturelles	5-56	2
Groupe de travail CEAEO/UNESCO de spécialistes des services de formation de géologues et d'ingénieurs des mines en Asie et en Extrême-Orient	6-10	2
Stage pilote de l'ONU concernant les méthodes des levés aériens	11-14	3
Cycle d'études des Nations Unies sur les zones industrielles aménagées dans la région de la CEAEO	15-21	3
Rapport du Cycle régional d'études sur les ressources énergétiques et le développement de la production d'électricité	22-30	4
Sous-Comité de l'énergie électrique	31-35	5
Comité de l'industrie et des ressources naturelles	36-56	6
2. — Commerce international	57-85	9
Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional	58	10
Comité spécial de la Foire commerciale de l'Asie	59	10
Colloque et centre régionaux de formation à l'expansion commerciale	60-61	10
Groupe consultatif d'experts de la coopération économique régionale dans le domaine du commerce	62	10
Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional	63-66	11
Groupe de travail de spécialistes de l'arbitrage commercial	67-72	11
Comité du commerce	73-85	12
3. — Transports intérieurs et communications	86-116	14
Cycle d'études de l'expansion du tourisme	87-91	15
Cycle d'études des transports routiers (voyageurs)	92-96	15
Groupe de travail des prototypes de caboteurs	97	15
Session commune des groupes de travail de spécialistes des routes internationales	98-102	16
Comité des transports intérieurs et des communications	103-116	16
4. — Recherche et plans	117-135	18
Colloque sur les statistiques industrielles	118-120	18
Conférence des planificateurs économiques d'Asie	121-129	19
Conférence des statisticiens d'Asie	130-135	20
5. — Mise en valeur des ressources hydrauliques	136-160	21
Colloque régional sur les barrages et les réservoirs	137-139	21
Rapport du deuxième Cycle interrégional d'études CEAEO/OMM sur les méthodes et le matériel utilisés en hydrologie et en hydrométéorologie	140-143	22
Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong	144-160	22
6. — Développement social	161-168	24
Cycle asiatique d'études sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire	162-166	24
Conférence asiatique du développement communautaire	167-168	25

	Paragraphes	Pages
B. — *Autres travaux*	169-235	26
Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques	170-174	26
Division de la recherche et des plans	175-186	26
Division de l'industrie	187-189	28
Division des transports et des communications	190-191	29
Division CEAEO/FAO de l'agriculture	192-200	29
Division des affaires sociales	201-207	30
Autres aspects des travaux	208-235	31
C. — *Rapports avec les institutions spécialisées et d'autres organisations*	236-256	35
Institutions spécialisées	237-247	35
Organisation internationale du Travail (OIT)	237	35
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	238	35
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	239-240	35
Organisation mondiale de la santé (OMS)	241	36
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque)	242	36
Fonds monétaire international (FMI)	243	36
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	244	36
Union internationale des télécommunications (UIT)	245	36
Organisation météorologique mondiale (OMM)	246	36
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)	247	36
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	248	37
Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC/GATT)	249	37
Autres organisation intergouvernementales	250-252	37
Organisations non gouvernementales	253-256	37
DEUXIÈME PARTIE. — DIX-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION	257-405	38
A. — *Participation aux séances et organisation des travaux*	257-287	38
Ouverture et clôture de la session	257-259	38
Allocutions d'ouverture et de clôture	260-278	38
Membres et participation aux séances	279-282	40
Pouvoirs	283	41
Election du bureau et organisation des travaux	284-287	41
B. — *Ordre du jour*	288	41
C. — *Compte rendu des débats*	289-405	42
Situation économique en Asie	289-296	42
Développement et plans économiques	297-303	43
Commerce	304-315	44
Industries et ressources naturelles	316-327	46
Transports intérieurs et communications	328-348	47
Mise en valeur des ressources hydrauliques	349-362	50
Aspects sociaux du développement économique	363-370	52
Statistiques	371-375	53
Agriculture	376-382	54
Assistance technique et activités du Fonds spécial dans la région	383-392	55
Coopération avec les institutions spécialisées	393-397	56
Développement des moyens d'information en Asie et en Extrême-Orient	398-402	57
Dates et lieux des prochaines sessions	403-405	58
TROISIÈME PARTIE. — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA DIX-HUITIÈME SESSION		
36 (XVIII). Un institut asiatique du développement économique		58
37 (XVIII). Commerce international		58
38 (XVIII). Encouragement des investissements		59
39 (XVIII). La grande route d'Asie		59
40 (XVIII). Développement des exportations de coprah des pays de la CEAEO		60
41 (XVIII). Renforcement des commissions économiques régionales et décentralisation		60
42 (XVIII). Activités de la Commission en matière sociale		61
QUATRIÈME PARTIE. — PROJET DE RÉSOLUTION À L'INTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	406	61
CINQUIÈME PARTIE. — PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE D'URGENCE POUR 1962-1963	407-430	62
Principes généraux	408	62
Concentration et coordination	409	62
Revision du programme de travail	410-411	62
Entreprises régionales menées à bien avec l'aide de la Direction des opérations d'assistance technique	412-414	63
Calendrier des conférences	415	64

Contrôle et limitation de la documentation	416	64
Exécution du programme de travail	417-418	64
Incidences financières du programme de travail	419-424	64
Notes explicatives	425-430	65
Liste annotée des travaux pour 1962 et 1963		67
I. — Travaux généraux (assistance technique et services consultatifs)		67
II. — Recherche et plans		67
III. — Agriculture		70
IV. — Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques		71
V. — Industrie et ressources naturelles		72
A. — Travaux généraux		72
B. — Petite industrie et artisanat		73
C. — Energie électrique		73
D. — Habitation et matériaux de construction		75
E. — Métallurgie et mécanique		75
F. — Etudes et prospections géologiques		76
G. — Ressources minérales		77
VI. — Commerce		78
VII. — Transports intérieurs et communications		81
A. — Transports en général		81
B. — Routes et transports routiers		81
C. — Voies fluviales		82
D. — Chemins de fer		83
E. — Télécommunications		84
VIII. — Affaires sociales		84
IX. — Calendrier provisoire des réunions de 1962 et de 1963		86
ANNEXES		
I. — Liste des représentants et observateurs de la dix-huitième session de la Commission		88
II. — Liste des publications et principaux documents parus depuis la dix-septième session		90
III. — Mandat de la Commission		93
IV. — Règlement intérieur de la Commission		95

Blank page

Page blanche

NATIONS UNIES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT No 2

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

Rapport annuel au Conseil économique et social pour la période du 21 mars 1961 au 19 mars 1962

INTRODUCTION

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) a, lors de sa 269e séance, tenue le 19 mars 1962, adopté à l'unanimité le présent rapport annuel, qui porte sur la période du 21 mars 1961 au 19 mars 1962. Elle l'adresse au Conseil économique et social, pour qu'il l'examine à sa trente-quatrième session, conformément au paragraphe 15 du mandat de la Commission, qui dispose qu'elle « présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire [1] ».

Première partie

TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA DIX-SEPTIÈME SESSION

2. Pendant l'année considérée, la Commission, conformément aux résolutions 793 (XXX) et 823 (XXXII) du Conseil économique et social et à la résolution 1518 (XV) de l'Assemblée générale, a accru sa participation aux travaux d'assistance technique et aux activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Ce faisant, elle s'est attachée surtout, comme les années précédentes, à favoriser la coopération régionale, pour que les pays de la région puissent, par leurs efforts concertés, accélérer leur développement économique.

3. Le présent compte rendu des travaux de la Commission comprend trois sections : A) travaux des organes subsidiaires de la Commission; B) autres travaux; C) rapports avec les institutions spécialisées et d'autres organisations.

A. — Travaux des organes subsidiaires

4. Dans leurs travaux, les organes subsidiaires de la Commission n'ont pas perdu de vue les directives du Conseil économique et social, notamment ses résolutions 664 (XXIV), 693 (XXVI), 694 (XXVI), 742 (XXVIII), 751 (XXIX), 777 (XXX), 783 (XXX), 791 (XXX), 792 (XXX), 793 (XXX), 801 (XXX), 839 (XXXII),

[1] La Commission a fait rapport au Conseil économique et social sur ses travaux antérieurs et ceux de ses organes subsidiaires dans les documents suivants : rapport sur la première session, 16-25 juin 1947, et rapport du Comité plénier, 10-17 juillet 1947 [*Documents officiels du Conseil économique et social, cinquième session, Supplément n° 6* (E/542; E/491)]; rapport sur les première et deuxième sessions, 16-25 juin 1947 et 24 novembre-6 décembre 1947 [*ibid., sixième session, Supplément n° 8* (E/606 et Corr.1)]; rapport intérimaire sur la troisième session, 1er-12 juin 1948 [*ibid., septième session, Supplément n° 12* (E/839)]; rapport intérimaire sur la quatrième session, 29 novembre-11 décembre 1948 [*ibid., huitième session, Supplément n° 3* (E/1088)]; rapport sur la quatrième session et rapport du Comité plénier, 1er juillet 1948-5 avril 1949 [*ibid., neuvième session, Supplément n° 13* (E/1329 et Add.1)]; rapports annuels de la Commission au Conseil économique et social à ses onzième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième, vingtième, vingt-deuxième, vingt-quatrième, vingt-sixième, vingt-huitième, trentième et trente-deuxième sessions [*ibid., onzième session, Supplément n° 8* (E/1710); *ibid., treizième session, Supplément n° 7* (E/1981); *ibid., quatorzième session, Supplément n° 3* (E/2171); *ibid., quinzième session, Supplément n° 6* (E/2374); *ibid., dix-septième session, Supplément n° 3* (E/2553); *ibid., vingtième session, Supplément n° 5* (E/2712); *ibid., vingt-deuxième session, Supplément n° 2* (E/2821); *ibid., vingt-quatrième session, Supplément n° 2* (E/3102); *ibid., vingt-huitième session, Supplément n° 2* (E/3214); *ibid., trentième session, Supplément n° 2* (E/3340); *ibid., trente-deuxième session, Supplément n° 2* (E/3466)].

840 (XXXII) et 841 (XXXII), qui soulignent la nécessité d'une action concertée, axée sur les problèmes majeurs du développement économique et social des pays sous-développés. Ils se sont particulièrement efforcés d'aider les Etats à élaborer, à mettre en œuvre et à coordonner leurs activités sociales et économiques, ainsi que des programmes d'intérêt régional.

1. — Industrie et ressources naturelles

5. On trouvera ci-après, dans l'ordre chronologique, la date des sessions du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et des organes qui font rapport à ce Comité, ainsi que la composition de leur bureau, pour la période considérée.

Groupe de travail CEAEO/UNESCO de spécialistes de formation de géologues et d'ingénieurs des mines en Asie et en Extrême-Orient, 25-31 octobre 1961.

Président : M. M. S. Krishnan (Inde).

Stage pilote de l'ONU concernant les méthodes des levés aériens, 5 octobre-25 novembre 1961.

Directeur : M. Te-Lou Tchang (ONU);

Codirecteur : M. Katsu Kaneko (Japon).

Cycle d'études des Nations Unies sur les zones industrielles aménagées dans la région de la CEAEO, 1er-11 novembre 1961.

Président : M. P. C. Alexander (Inde);

Premier Vice-Président : M. A. Khan (Pakistan);

Deuxième Vice-Président : M. A. bin Ayub (Fédération de Malaisie).

Cycle régional d'études sur les ressources énergétiques et le développement de la production d'électricité, 6-16 décembre 1961.

Président : M. Boonrod Binson (Thaïlande);

Premier Vice-Président : M. K. M. Ilahi (Pakistan);

Deuxième Vice-Président : M. M. Fukatsu (Japon).

Sous-Comité de l'énergie électrique (huitième session), 18-22 décembre 1961.

Président : M. Boonrod Binson (Thaïlande);

Premier Vice-Président : M. Y. M. Raja Zainal bin Raja Sulaiman (Fédération de Malaisie);

Deuxième Vice-Président : M. T. N. Idnani (Inde).

Comité de l'industrie et des ressources naturelles (quatorzième session), 31 janvier-9 février 1962.

Président : M. Porn Srichamara (Thaïlande);

Premier Vice-Président : U Pa Aung (Birmanie);

Deuxième Vice-Président : M. Ali Asghar (Pakistan).

Groupe de travail CEAEO/UNESCO de spécialistes des services de formation de géologues et d'ingénieurs des mines en Asie et en Extrême-Orient

6. Le Groupe de travail, qui s'est tenu à Bangkok en octobre 1961, a formulé un certain nombre de recommandations relatives aux cours théoriques, à la formation pratique et aux moyens d'améliorer les services existants.

7. De l'avis du Groupe, il faut d'abord chercher à assurer un enseignement satisfaisant au niveau secondaire et ne dispenser l'enseignement supérieur que dans quelques facultés. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées devraient aider certains établissements de la région à accueillir un plus grand nombre d'étudiants des pays voisins.

8. Il convient de réduire l'assistance consacrée à la formation dans des universités étrangères à mesure que le niveau de l'enseignement donné dans les établissements nationaux s'améliore; les crédits rendus ainsi disponibles pourraient servir à financer la formation d'étudiants de pays moins développés dans des établissements de la région.

9. La formation de géologues se fait en grande partie sur le chantier, sous forme de travaux pratiques dirigés; mais comme un certain nombre de pays manquent des moyens de transports et de financement nécessaires, le Groupe a été d'avis que les gouvernements pourraient charger les universités d'effectuer certains travaux cartographiques et financer en partie les dépenses correspondantes. En ce qui concerne les mines, le diplôme universitaire ne devrait être délivré qu'après un stage pratique suffisamment long dans des exploitations minières réputées. On a besoin d'améliorer l'enseignement relatif à la préparation mécanique des minéraux, bien des universités ne disposant pas encore de l'équipement moderne nécessaire. Parallèlement à la formation de géologues et d'ingénieurs des mines, les pays de la région doivent développer la formation professionnelle d'agents techniques et d'ouvriers qualifiés pour ne pas avoir ensuite à demander aux ingénieurs de faire des travaux trop simples, ce qui reviendrait à gaspiller la main-d'œuvre qualifiée.

10. Les pays de la région ont besoin des services de spécialistes étrangers, surtout dans le domaine des mines. Il faut que ces spécialistes soient engagés pour une période d'au moins deux ans et de préférence pour cinq ans. Le Groupe de travail a noté qu'en Indonésie les universités s'entendent avec des universités étrangères pour que celles-ci leur envoient régulièrement des spécialistes dans les domaines qui les intéressent. Il a recommandé que l'assistance extérieure accordée aux établissements porte sur le développement des services ou des activités techniques qui sont d'application immédiate pour le développement économique du pays, et qu'on donne la priorité à l'envoi de professeurs expérimentés; s'agissant de fournir de l'équipement, on prendra avant tout l'avis des experts et on fera un inventaire détaillé du matériel existant et de ses emplois. Il serait bon que chaque pays crée un organisme semblable à la Commission indienne des subventions aux universités, car cela permettrait de rationaliser l'aide destinée aux universités et d'éviter des doubles emplois de l'équipement et d'autres services destinés à la formation spécialisée.

STAGE PILOTE DE L'ONU CONCERNANT LES MÉTHODES DES LEVÉS AÉRIENS

11. Ce stage pilote s'est déroulé au Japon en octobre/novembre 1961, et il a pu ainsi profiter des installations du Service géologique du Japon. Des stagiaires d'autres pays y ont participé. L'enseignement portait plus particulièrement sur les méthodes de l'interprétation des photographies aériennes pour les enquêtes géologiques et sur les méthodes de prospection géophysique au moyen de levés aériens.

Interprétation des photographies aériennes

12. Le cours d'interprétation des photographies avait pour objet : de montrer les rapports qui relient entre eux toutes les caractéristiques d'un terrain, et qui sont à la base de l'interprétation photogéologique; de déterminer les problèmes géologiques qui peuvent être résolus grâce à l'étude photogéologique des photographies aériennes ordinaires; de montrer l'emploi de certaines techniques d'interprétation, de mesure et de cartographie; et d'étudier l'utilisation de types spéciaux de photographies : photographies en couleurs, photographies infrarouges et photographies au radar.

Levés géophysiques aériens

13. Le cours sur les levés géophysiques aériens était destiné à des géologues qui ne connaissaient pas encore ces techniques. Il portait également sur les méthodes magnétique, électromagnétique et radioactive, en montrant l'emploi, selon le cas, du magnomètre, des appareils électromagnétiques et des gammamètres à scintillations.

Evaluation du stage

14. Les méthodes de la photogéologie et celles des levés géophysiques aériens peuvent recevoir une application immédiate dans les programmes d'enquêtes géologiques; leur enseignement hâtera la mise en valeur des ressources minérales de la région, d'autant plus que plusieurs pays ont déjà créé des sections d'interprétation des photographies au sein de leur service géologique. Les méthodes géophysiques aériennes seront également utiles à l'étude du plateau continental. Le stage a mis en lumière la nécessité de la coopération technique internationale, notamment sous la forme d'échanges de renseignements techniques entre les géologues et les chercheurs. De l'avis des participants, il serait utile d'organiser un cycle d'études sur les nouveaux progrès des levés géophysiques aériens; l'ONU devrait se charger d'organiser d'autres stages sur la photogéologie.

CYCLE D'ÉTUDES DES NATIONS UNIES SUR LES ZONES INDUSTRIELLES AMÉNAGÉES DANS LA RÉGION DE LA CEAEO

15. Le Cycle d'études qui a eu lieu à Madras en novembre 1961 a examiné l'objet et la conception des zones industrielles aménagées, la planification, l'organisation, la gestion et le financement de ces zones, leur intégration dans les plans généraux de développement urbain ou régional et le rôle de la coopération internationale et régionale à cet égard.

Objet et conception

16. Dans la plupart des pays de la région, on admet que l'aménagement de zones industrielles encouragerait le développement de la petite industrie et déterminerait le choix des emplacements industriels. Le Cycle d'études a estimé que ces zones pouvaient également faciliter l'installation de grands établissements, notamment d'industries subsidiaires, en fournissant des services auprès des ports, des aéroports, des grandes centrales électriques, des raffineries de pétrole, etc. A cette fin, les autorités publiques devraient aménager des terrains et édifier des « centres industriels ». Les participants ont insisté sur la nécessité de coordonner l'aménagement de ces zones avec les programmes d'expansion régionale dans le cadre général du développement économique et social.

Planification des zones industrielles aménagées

17. Le Cycle d'études a été d'avis qu'une condition essentielle de la planification des zones industrielles est l'existence d'une politique officielle relative à l'objet, au type et à la répartition géographique de ces zones; il conviendrait également de déterminer les possibilités de création et d'expansion de ces zones. Pour être sûr de réussir, il faut choisir l'emplacement avec soin, disposer d'énergie électrique, d'eau et de moyens de transports, être à proximité des marchés, de la main-d'œuvre et des matières premières. Dans les régions industrialisées, l'Etat doit aménager des emplacements d'usines et fournir certains services collectifs, mais dans les localités défavorisées, bourgades ou zones rurales, l'Etat doit prévoir des zones à usage général, dotées de tous les services publics nécessaires. L'équipement social des zones industrielles devrait comprendre les logements, les transports, des écoles, des hôpitaux, des cantines et des centres de récréation.

18. Comme les frais d'aménagement et le coût des services sont élevés, une zone industrielle aménagée doit être assez grande pour qu'il soit possible de réaliser des économies d'échelle dans la construction des bâtiments spéciaux et dans la fourniture des services publics. En dressant des plans de construction, on s'efforcera d'utiliser le terrain de la façon la plus économique et la plus rationnelle, et on tiendra compte d'échanger des renseignements concernant le tracé des zones et la construction des bâtiments, et de se communiquer les résultats des recherches entreprises à cet égard.

Organisation, gestion et financement

19. Le Cycle d'études a noté que, dans les pays de la région de la CEAEO, c'est l'Etat qui se charge d'établir des zones industrielles. On devrait maintenant encourager les entrepreneurs, groupés en sociétés ou en coopératives, à assumer progressivement cette tâche. Les zones devraient accueillir des industries déjà établies aussi bien que des industries nouvelles, tout en donnant la préférence à de nouveaux types de production et à des industries qui rapportent des devises. De plus, il ne

faut pas laisser de grosses sociétés mettre la main, directement ou indirectement, sur des zones spécialement aménagées pour la petite industrie. Dans la plupart des pays de la région, les emplacements aménagés ou les bâtiments d'usines sont loués aux exploitants au lieu d'être vendus, à crédit ou non. Il faut évidemment, le plus souvent, accorder une subvention au locataire, mais celle-ci doit être temporaire et progressivement réduite. Il convient d'inciter les banques et les compagnies d'assurance à participer au financement de zones industrielles, l'Etat garantissant au besoin leurs prêts.

Coopération régionale

20. Le Cycle d'études a été heureux de constater que les pays de la région s'entraident déjà pour aménager des zones industrielles. Afin d'intensifier la coopération dans ce domaine, il a recommandé que le secrétariat de la CEAEO, avec le concours des institutions publiques et privées intéressées, rassemble et diffuse dans les divers pays des renseignements concernant les moyens et les services dont disposent les institutions de recherche et de formation, ainsi que des bibliographies et des listes de spécialistes. Il a suggéré aussi qu'il serait utile de créer un groupe de spécialistes qui pourraient aider les pays de la région à aménager et développer des zones industrielles.

21. On devrait organiser des voyages d'étude et d'observation portant sur les zones industrielles aménagées. Les Centres régionaux de recherche en matière d'habitation créés dans l'Inde et en Indonésie devraient mettre au point, à l'intention des pays de la région, des normes pour le tracé des zones, les plans de construction des usines et les spécifications relatives aux matériaux de construction. Le Cycle d'études a recommandé que l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, d'autres organisations internationales, ainsi que les pays avancés aident à organiser des services de vulgarisation et des centres pilotes de formation professionnelle et de recherche concernant les zones industrielles aménagées. Enfin, le secrétariat, en collaboration avec d'autres organismes internationaux, devrait entreprendre l'étude des questions suivantes : a) problèmes financiers relatifs à l'organisation et à l'exploitation des zones industrielles aménagées pour la petite industrie; b) les petites industries en tant que sous-traitants de grandes industries, notamment dans le cas des zones industrielles dites « auxiliaires »; c) problèmes de gestion et d'administration des zones industrielles aménagées. Les rapports des cycles d'études organisés par l'ONU dans d'autres régions ne manqueront pas d'être utiles aux pays de la région de la CEAEO.

RAPPORT DU CYCLE RÉGIONAL D'ÉTUDES SUR LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

22. Le Cycle régional d'études sur les ressources énergétiques et le développement de la production d'électricité, qui a eu lieu à Bangkok en décembre 1961, a examiné divers aspects du développement intégré des ressources énergétiques et de la production d'électricité dans la région. Il avait été saisi de plusieurs études du secrétariat; en outre, plusieurs Etats membres, des organisations non gouvernementales, des spécialistes et des établissements industriels privés avaient présenté plus de 130 documents sur, notamment : les problèmes généraux du développement de la production d'électricité, la normalisation, l'évaluation des ressources classiques et autres pour la production d'énergie et d'électricité, la prévision de la demande d'énergie, l'électrification des campagnes, la production, le transport et la distribution du courant électrique, et la gestion coordonnée des centrales hydro-électriques, thermiques et nucléaires.

Développement de la production d'électricité

23. Le Cycle d'études a noté que, bien que l'approvisionnement en électricité augmente chaque année de 12 à 15 pour cent en moyenne, la plupart des pays de la région continuent à manquer de courant. Le manque de capitaux locaux, de réserves de devises et de personnel qualifié freine les efforts des pays tendant à satisfaire une demande en augmentation rapide.

Normalisation

24. Le Cycle d'études a souligné l'urgente nécessité, pour les pays de la région, de recourir à la normalisation pour assurer l'interchangeabilité des équipements, le contrôle de la qualité, la sécurité du personnel, les échanges internationaux de courant et, d'une façon générale, pour parvenir à accroître rapidement l'approvisionnement en courant électrique. Il a engagé les pays à harmoniser leurs normes nationales relatives au matériel et aux méthodes et pratiques avec les normes internationales préconisées par la Commission électronique internationale. Le Cycle d'études a insisté particulièrement sur l'adoption de tensions standard internationalement acceptées, par exemple une tension de 240/415 volts avec courant triphasé et système de 4 fils. Il a émis l'opinion que le secrétariat devrait favoriser les échanges de renseignements et les activités de normalisation parmi les pays de la région, et que le Sous-Comité de l'énergie électrique devrait périodiquement réexaminer la question. Le Cycle d'études a également jugé que les pays de la région devraient encourager la fabrication locale d'équipement électrique léger (et ultérieurement d'équipement lourd), compte tenu de facteurs tels que l'importance du marché local, les ressources financières, la main-d'œuvre technique disponible, et la possibilité d'obtenir l'assistance et la collaboration de fabricants étrangers.

Evaluation des ressources énergétiques

25. Le Cycle d'études a indiqué dans leurs grandes lignes les mesures à prendre pour faire l'inventaire systématique et complet des ressources hydrauliques. Les pays qui possèdent du charbon de qualité médiocre et laissant beaucoup de cendre devraient installer de grandes centrales thermiques à proximité des houillères. Grâce au débourbage, on peut utiliser les charbons de mauvaise qualité pour la métallurgie, et les résidus du lavage peuvent être employés dans les centrales ther-

miques. Le Cycle d'études a recommandé aux pays de la région de créer des institutions pour la recherche sur les combustibles qui devraient notamment se préoccuper du problème de l'économie des combustibles. Les pays devraient se tenir au courant de ce qui se fait en matière de production d'électricité nucléaire et organiser la formation de leur personnel de manière à pouvoir tirer parti de cette nouvelle source d'énergie lorsque des études détaillées des coûts, des projections de la demande et de la structure de l'approvisionnement d'électricité auront démontré que la production d'énergie nucléaire est réalisable dans des conditions économiques.

Prévision de la demande d'énergie

26. Le Cycle d'études a examiné plusieurs techniques de prévision de la demande. Il a estimé qu'il convenait de combiner et de contrôler l'une par l'autre les diverses techniques qui reposent sur l'analyse des tendances passées et leur extrapolation, le revenu par habitant, le produit national brut, l'indice de la production industrielle et la ventilation de la consommation entre les divers secteurs de l'économie.

Organisation, financement et tarification

27. Le Cycle d'études a recommandé de créer dans chaque pays et, si possible, internationalement, des réseaux intégrés de lignes de transport d'énergie pour utiliser au mieux les ressources existantes. Pour cet aménagement intégré, chaque pays devrait constituer un organisme central qui dirigerait la production et le transport de l'électricité sur tout le territoire. La distribution, en revanche, pourrait être laissée aux organismes locaux, privés ou publics. Le Cycle d'études a examiné diverses façons de financer le développement de la production d'électricité, et il a souligné que les services publics devraient s'efforcer de prendre sur leurs propres recettes les capitaux nécessaires à leur expansion future. Il a énoncé les principes de base qui doivent régir les tarifs, et il a recommandé aux pays de la région d'adopter des méthodes comptables uniformes.

Progrès techniques

28. Le Cycle d'études a passé en revue certains progrès techniques récents en matière de production, de transport et de distribution d'électricité, auxquels on doit de notables économies. Ce sont par exemple : le rôle de l'électricité dans les aménagements polyergiques; la rationalisation du plan des centrales vapeur; les moyens d'économiser le combustible dans ces centrales; le tracé et la pose des lignes de transport à haute tension sur grande distance; la conversion des tensions de distribution et de consommation; et l'exploitation coordonnée des stations hydro-électriques et thermiques.

Electrification des campagnes

29. Le Cycle d'études a recommandé aux pays de la région de suivre une politique d'électrification rurale accélérée pour améliorer les conditions de vie de la population. Comme les recettes provenant des usagers ruraux ne couvriraient pas les investissements effectués, il y aura lieu de prévoir des subventions de l'Etat. Le Cycle d'études a suggéré divers moyens de comprimer les frais de construction et de fonctionnement des réseaux d'électrification rurale, par exemple, leur intégration avec le développement de la petite industrie et de la traction électrique, des campagnes éducatives et des démonstrations de l'outillage électrique à usage agricole, artisanal ou ménager.

30. Le Cycle d'études a recommandé au secrétariat de rassembler et de diffuser des renseignements sur les aspects administratifs et l'organisation de l'industrie électrique dans la région et au dehors, et d'entreprendre l'étude des besoins d'investissement et des moyens de les financer. Il a également exprimé l'espoir que le secrétariat pourrait entreprendre une étude comparée des tarifs d'électricité dans les pays de la CEAEO.

SOUS-COMITÉ DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

31. A sa huitième session, qui s'est tenue à Bangkok en décembre 1961, le Sous-Comité de l'énergie électrique a étudié les méthodes d'élaboration des tarifs, les règlements de sécurité, les statistiques de l'électricité et le programme de ses travaux futurs, compte tenu du rapport du Cycle régional d'études sur les ressources énergétiques et le développement de la production d'électricité.

Tarifs

32. Le Sous-Comité a énoncé les principes qui doivent présider à l'élaboration des tarifs, si l'on veut encourager le développement de l'industrie et la consommation d'électricité dans les pays de la région. Les barèmes ne doivent pas être trop complexes et d'application difficile, notamment pour les usagers du courant à faible tension. Il faut veiller à ce que les formalités et les restrictions qui entourent la facturation et le recouvrement ne soient pas gênantes pour les usagers. Il convient de prévoir des taux distincts pour les usagers industriels et de prendre des dispositions appropriées pour les cas où le facteur de puissance est faible, en tenant compte des variations du prix des combustibles. Comme les pays de la région n'ont pas les moyens de financer de nouveaux travaux d'équipement énergétique, leurs tarifs doivent être fixés de manière à procurer des recettes suffisantes, après paiement des frais d'exploitation, de l'intérêt des capitaux engagés et des charges d'amortissement; il faut éviter toutefois que les tarifs ainsi établis ne soient excessifs pour les industries grosses consommatrices d'énergie électrique. Il convient de prévoir un tarif spécialement bas pour les pompages destinés à l'irrigation, qui sont essentiels pour l'agriculture.

Mesures de sécurité

33. Le Sous-Comité a recommandé que les pouvoirs publics adoptent et appliquent des règlements propres à assurer le maximum de sécurité, et cela à toutes les étapes : grands travaux d'équipement, fabrication et installation du matériel, tâches d'exploitation et d'entretien, utilisation du courant par les usagers. Ces derniers devraient disposer d'appareils électriques modernes

et sans danger et on devrait les mettre en garde contre les risques que peut présenter l'emploi du courant électrique, même à faible tension. L'industrie électrique doit tenir dûment compte des considérations de sécurité dans la conception, la fabrication, l'utilisation et l'entretien de l'équipement. De leur côté, les autorités doivent publier des règlements de sécurité auxquels devront se conformer aussi bien l'industrie électrique et les usagers que les fabricants et les installateurs d'appareils électriques.

Statistiques de l'électricité

34. Le Sous-Comité a engagé les pays de la région à fournir au secrétariat, dans les meilleurs délais, des données statistiques complètes, pour lui permettre de publier régulièrement l'*Electric Power Bulletin*. Il a confié à un Groupe de travail spécial le soin de normaliser les définitions et la nomenclature et de mettre au point des formules et des questionnaires qui serviront à rassembler et à exploiter toutes les statistiques pertinentes.

Programme de travail

35. Le Sous-Comité a dressé un programme de travail qui vise à mettre en œuvre les recommandations du Cycle régional d'études sur les ressources énergétiques et le développement de la production d'électricité; il a souligné le rôle croissant du secrétariat, appelé à prêter ses services consultatifs et son concours aux gouvernements, notamment dans les domaines suivants : électrification des campagnes, mise au point de normes techniques pour l'équipement électrique, établissement de centres de formation et utilisation rationnelle de l'énergie électrique.

COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

36. A sa quatorzième session, tenue à Bangkok en janvier-février 1962, le Comité de l'industrie et des ressources naturelles a passé en revue les politiques et les programmes industriels des pays de la région, y compris des mesures concrètes propres à favoriser l'industrialisation : techniques de programmation, enquêtes sur la possibilité d'établir telle ou telle industrie et enquêtes de préinvestissement, recherche industrielle, établissement de l'infrastructure et des services connexes. Il a examiné les travaux de ses organes subsidiaires et ceux du secrétariat; il a délimité divers terrains d'action et défini le rôle d'animateur qui incombe à la CEAEO dans les programmes de coopération régionale et interrégionale destinés à favoriser le développement industriel [2].

Industrialisation

37. Le Comité a constaté que l'indice régional de la production manufacturière et minière avait continué en 1960-1961 son mouvement ascendant de l'année précédente. Les pays se sont efforcés de diversifier leur production industrielle. Cependant, la région ne compte encore qu'un petit nombre de pays industriels. Les autres, en particulier les plus petits, commencent à peine à s'industrialiser, et il est urgent de s'occuper de leurs problèmes. Le Comité a engagé les pays industriels à assouplir leurs restrictions à l'importation et à accroître leurs achats, surtout de produits manufacturés, dans les pays de la région qui sont en voie de développement, afin que ceux-ci puissent importer les biens d'équipement et les matières premières dont ils ont de plus en plus besoin. De leur côté, les pays de la région devraient accorder une attention spéciale au contrôle de la qualité, à la normalisation et à la présentation des produits, réduire leurs coûts de production et prévoir des encouragements et des facilités de crédit aux exportateurs, de façon à pouvoir soutenir la concurrence sur le marché mondial.

38. Le Comité a fait ressortir la nécessité de la coordination, à tous les niveaux de la planification et de l'exécution, entre le secteur industriel et les autres secteurs, tels que l'agriculture, les transports, les communications et l'énergie. Les plans industriels d'ensemble de chaque pays devraient inclure des mesures tendant à assurer une meilleure utilisation de la capacité des usines existantes, la coordination des programmes de formation professionnelle et d'apprentissage, ainsi que la modernisation des petites industries. Le Comité a jugé que le secrétariat, dans ses études futures, devrait se préoccuper davantage de l'organisation et du financement des divers organismes de développement que les pays de la région sont en train de créer : centres ou sociétés de développement industriel, offices de développement économique, banques de développement industriel et sociétés de financement industriel.

39. Le Comité a constaté que l'exiguïté du marché intérieur des petits pays de la région freinait leur croissance industrielle. Selon plusieurs membres du Comité, il serait très souhaitable d'implanter de nouvelles industries à l'échelon régional ou sous-régional, grâce à des accords bilatéraux ou multilatéraux, chaque pays se spécialisant dans les industries qui lui conviennent le mieux et important librement les produits des industries installées sur les territoires des autres pays. Le Comité a pensé qu'il serait bon que les gouvernements intéressés constituent des groupes de travail mixtes qui seraient chargés d'étudier — éventuellement avec l'aide du secrétariat de la CEAEO — des projets et des formes de coopération précises; d'autre part, les organismes internationaux de financement et ceux qui fournissent de l'assistance devraient donner la priorité à ces entreprises communes et leur consentir des conditions favorables. Le Comité a estimé que l'assistance financière étrangère, qu'elle soit publique ou privée, devrait être accordée à long terme, dans le cadre des plans nationaux de développement.

Etablissement des plans et des programmes de développement industriel

40. De l'avis du Comité, le rapport du deuxième Groupe de spécialistes de la CEAEO chargé d'étudier

[2] Pour les décisions que la Commission a prises à sa dix-huitième session, après examen du rapport du Comité, se reporter aux paragraphes 315 et 316.

l'établissement des programmes de développement industriel [3] pourra guider utilement les pays qui s'efforcent d'améliorer leur appareil de planification industrielle. Il a proposé que le secrétariat entreprenne, dans le cadre des services consultatifs et des services de formation qu'il fournit aux gouvernements, plusieurs monographies détaillées pour illustrer l'application pratique, dans les pays de la région, des méthodes préconisées par le Groupe de spécialistes.

41. Le Comité a pris note avec satisfaction des travaux de la Conférence des statisticiens d'Asie et du Colloque de la CEAEO sur les statistiques industrielles, et il a vivement engagé les gouvernements de la région à participer au programme mondial d'enquêtes industrielles de base qui sera organisé en 1963, sous les auspices des Nations Unies. Il a proposé que le secrétariat, en collaboration avec les services gouvernementaux et les institutions nationales des pays intéressés, prête son concours au rassemblement des données économiques et techniques et à l'élaboration de monographies nationales.

42. Le Comité a considéré qu'il fallait étudier de plus en plus les conséquences que peuvent avoir pour la région les programmes nationaux de développement; il a noté que les Gouvernements de la Fédération de Malaisie, des Philippines et de la Thaïlande envisageaient de former un groupe de travail mixte chargé de l'industrie, qui les aiderait à étudier les moyens concrets propres à développer leur coopération économique. Le Comité a recommandé aux pays de la région de rechercher, avec l'aide du secrétariat le cas échéant, comment ils pourraient mettre en œuvre des projets qui, du point de vue de l'approvisionnement en matières premières et en énergie, de la demande sur le marché ou des économies d'échelle, présenteraient un intérêt pour deux ou plusieurs d'entre eux.

Enquêtes sur les possibilités d'établir telle ou telle industrie et mesures propres à stimuler les investissements

43. De l'avis du Comité, il est indispensable de procéder à des enquêtes sur les possibilités industrielles, avant d'élaborer des plans de développement industriel ou de solliciter des investissements. Les pays auraient intérêt à constituer un « portefeuille » de projets dûment étudiés qui servirait aux capitalistes en quête d'investissements et aux organismes publics de financement; ils devraient créer, à cet effet, un service spécialisé permanent et encourager l'organisation de divers services de consultants industriels. Le Comité a estimé qu'il y avait d'excellentes possibilités de coopération régionale, dans le secteur privé comme dans le secteur public, pour l'exécution d'enquêtes de préinvestissement et l'étude de la rentabilité de telle ou telle entreprise industrielle. Chaque pays pourrait établir une liste de spécialistes, de consultants et d'institutions qualifiés qui pourraient être mis à la disposition d'autres pays, soit en vertu d'accords bilatéraux, soit dans le cadre des programmes internationaux d'assistance technique. Pour faciliter l'échange de renseignements sur les données recueillies au cours des enquêtes économiques et techniques, le secrétariat devrait dresser la liste des rapports d'enquêtes industrielles, des « tableaux des perspectives industrielles » et des « plans d'entreprises-modèles » qui sont publiés dans les pays de la CEAEO. En dehors de cette coopération technique, les pays pourraient s'entendre pour entreprendre de concert ou à frais communs des enquêtes sur les ressources géologiques de leurs zones frontières.

44. Le Comité a noté que le secrétariat, à la demande des Etats intéressés et avec la collaboration de la Direction des opérations d'assistance technique de l'ONU (DOAT) et du Fonds spécial, participait à plusieurs enquêtes relatives à l'industrie ou aux ressources minérales, à l'étude de certaines branches industrielles et à l'enquête sur les possibilités industrielles du bassin inférieur du Mékong. Ces services du secrétariat présentent un intérêt spécial pour les petits pays de la région.

45. Le Comité a souligné que les enquêtes de préinvestissement et les enquêtes sur les possibilités industrielles doivent être accompagnées de campagnes intensives destinées à attirer les investissements. Il a constaté que beaucoup de pays, soucieux de favoriser la création d'entreprises communes avec des sociétés étrangères, venaient d'assouplir le régime des investissements et avaient pris diverses mesures d'encouragement : dégrèvements fiscaux, faculté de rapatrier le capital et de transférer le revenu des investissements. Il a pris note du rapport du Secrétaire général sur les « Moyens d'augmenter le courant international de capitaux privés » (E/3492), qui passe en revue les principaux aspects de ce problème. Il a été d'avis que le secrétariat devrait rédiger un « Manuel de l'investissement dans la région », sous forme de feuillets détachés et avec un index par pays, où se trouveraient exposés toutes les lois et tous les règlements importants relatifs à l'industrie; il devrait aussi entreprendre une étude intensive des diverses mesures économiques et administratives prises dans la région pour encourager les investissements industriels, dans le secteur privé aussi bien que dans le secteur public, et étudier la possibilité de créer un centre régional de documentation et de renseignements sur les investissements.

Les zones industrielles aménagées

46. Le Comité a appuyé les recommandations du Cycle d'études de l'ONU sur les zones industrielles aménagées dans la région de la CEAEO (E/CN.11/I & NR/35) et il a pris note de l'intention du Gouvernement indien qui, conformément à une suggestion du Cycle d'études, envisage de constituer un groupe de spécialistes pour étudier les divers aspects du développement des zones industrielles. Le Comité a recommandé que le secrétariat coopère avec ce groupe de manière que les fruits de ses recherches et de son expérience puissent être mis à la disposition de tous les pays de la région. Il a également proposé que les pays dressent la liste du personnel spécialisé auquel pourraient faire appel l'ONU et les autres organisations qui fournissent une assistance technique dans ce

[3] Publication des Nations Unies, n° de vente : 61.II.F.7.

domaine. De l'avis du Comité, la plupart des pays de la région devraient financer eux-mêmes l'aménagement des terrains et la construction des usines, mais ils auraient besoin d'une assistance extérieure pour établir des services de vulgarisation, des centres de production de prototypes et de formation professionnelle, ainsi que d'autres institutions de services communs. Le Comité a exprimé l'espoir que l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et les autres organisations internationales compétentes, ainsi que les pays avancés, voudraient bien accorder leur assistance dans ce domaine.

Productivité industrielle

47. Le Comité a constaté que bien des pays de la région avaient créé des organisations nationales de productivité, souvent avec la collaboration technique de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et que l'Organisation asiatique de productivité (OAP) avait commencé à fonctionner. A son avis, le mouvement en faveur de la productivité a besoin d'un appui ferme et cohérent de la part des gouvernements, ainsi que de la compréhension des ouvriers et des employeurs. Il importe que les organisations de productivité s'occupent en premier lieu de la formation à la gestion des entreprises et que la CEAEO continue à étudier la question de la productivité, en collaboration avec l'OIT.

Mise en valeur des ressources minérales

48. Le Comité a noté les efforts déployés par les pays de la région pour mettre en valeur leurs ressources minérales, développer leurs industries minières et leur service géologique, établir des cartes géologiques, perfectionner les méthodes de prospection et organiser la recherche. Etant donné la pénurie de personnel qualifié et de moyens qui se fait sentir dans beaucoup de petits pays, alors que les levés et inventaires sont une condition indispensable de tout programme d'exploitation des ressources minérales, le Comité a émis l'opinion que le Fonds spécial de l'ONU devrait étudier avec sympathie les demandes officielles d'assistance dans ce domaine. Les stages de formation aux méthodes des levés aériens ont également été des plus utiles. Le Comité a recommandé que les pays voisins s'entendent pour prospecter et exploiter en commun leurs gisements minéraux. De même, les pays de la région devraient mettre en valeur leurs sources de pétrole et de gaz naturel et ils devraient participer activement aux travaux du deuxième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières que la CEAEO compte tenir en Iran en 1962. Le Comité a invité le secrétariat à étendre et à intensifier les efforts qu'il déploie pour aider les pays à accélérer la mise en valeur de leurs richesses minérales.

Ressources énergétiques et développement de la production d'électricité

49. En examinant le rapport du Cycle d'études régional sur les ressources énergétiques et le développement de la production d'électricité, et celui du Sous-Comité de l'énergie électrique, le Comité a constaté avec inquiétude que la plupart des pays de la région souffrent toujours d'une pénurie d'énergie électrique; il est donc indispensable d'organiser le développement de la production d'électricité en fonction d'une demande qui croît très rapidement. De l'avis du Comité, les pays devraient élaborer leurs normes nationales, pour ce qui est des méthodes, des pratiques et de l'équipement des réseaux, en partant des normes internationales reconnues. Le Comité a recommandé, afin d'assurer la mise en valeur et l'utilisation intégrées des ressources énergétiques, que chaque pays établisse un organisme central qu'il chargerait de la production et de la transmission de l'énergie; quant à la distribution de l'électricité, elle pourrait être confiée à des organismes locaux. En ce qui concerne le financement et la tarification, les entreprises d'électricité devraient viser, dans toute la mesure du possible, à l'autofinancement de leur propre expansion. L'électrification des campagnes est importante pour le développement économique des régions arriérées; elle doit donc être subventionnée par l'Etat. Le Comité a relevé que le groupe de spécialistes de l'électrification des campagnes, que la CEAEO allait établir avec le concours de la DOAT et qui lui permettrait d'étendre ses services consultatifs, serait à l'entière disposition des pays de la région. Le Comité a décidé de créer un groupe de travail spécial chargé de normaliser la nomenclature des divers termes utilisés dans les statistiques de l'électricité et d'élaborer des questionnaires pour le rassemblement de ces statistiques.

Recherche industrielle

50. Le Comité a engagé les pays de la région à développer et à améliorer la recherche industrielle et technique, en créant des instituts de recherche industrielle, avec le concours éventuel des programmes d'assistance multilatéraux ou bilatéraux. Les Etats devraient créer un organisme national de recherche, chargé de coordonner l'action de tous les chercheurs, dresser l'inventaire complet de leurs moyens de recherche, et étudier leurs besoins, immédiats et à venir, dans ce domaine.

51. Les pays de la région devraient procéder à des échanges systématiques et continus de renseignements techniques, et se communiquer les résultats de leurs recherches, afin d'éviter tout double emploi et de faire en sorte qu'une solution trouvée dans un pays soit immédiatement portée à la connaissance des autres. A cet effet, le Comité a recommandé, pour commencer, que le secrétariat désigne quelques instituts nationaux (en tenant dûment compte de leur situation géographique) pour servir de centres régionaux de documentation dans certains domaines spécialisés et pour fournir à d'autres pays des moyens de formation et un concours technique. Pour améliorer leurs moyens et leurs ressources, ces instituts pourraient, s'il le faut, bénéficier d'une assistance extérieure.

52. Comme des mesures immédiates s'imposent pour organiser des échanges continus de renseignements techniques sur l'industrie chimique et sur la petite industrie, le Comité a proposé que chaque pays désigne, pour chacun de ces deux domaines, un correspondant

technique qui resterait en contact étroit avec le secrétariat. Ce dernier devrait faire paraître régulièrement un « Bulletin de la petite industrie » qui donnerait, notamment, des renseignements sur les progrès techniques présentant un intérêt spécial pour les petits industriels. Le Comité a jugé que les divers pays devraient tendre à la spécialisation et à la complémentarité dans leurs programmes de recherche industrielle et que dans le cas de grands projets de recherche qui dépassent les moyens financiers et techniques d'un seul pays, les pays intéressés pourraient mettre leurs ressources en commun. Le secrétariat de la CEAEO pourrait, en consultant l'UNESCO et d'autres organisations compétentes, désigner un groupe de spécialistes de la recherche industrielle qui serait chargé des fonctions suivantes : proposer les dispositions à prendre pour coordonner la recherche dans les pays de la région; déterminer les principaux secteurs de la recherche industrielle et technique qui méritent la priorité; spécifier les projets qui pourraient être mis en œuvre sur le plan régional; faire l'inventaire des moyens de recherche existants et évaluer les besoins d'expansion future; enfin, recommander quels instituts nationaux pourraient servir de centres régionaux de documentation technique, en précisant les moyens financiers dont ils auraient besoin à cet effet.

Habitation et matériaux de construction

53. Le Comité a noté que la Mission d'étude chargée d'évaluer les méthodes d'effort personnel appliquées à la construction de logements dans l'Asie du Sud-Est, qui était composée de spécialistes du Siège des Nations Unies, de la CEAEO et de l'OIT, avait terminé le rapport sur son voyage en Thaïlande, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, à Ceylan et dans l'Inde. La FAO, l'UNESCO, l'OMS et l'OIT avaient prêté leur concours à cette mission.

Normes et spécifications : système métrique

54. Le Comité a relevé que l'application concurrente de deux systèmes de poids et mesures, l'un fondé sur le pied et la livre, l'autre métrique, présente des inconvénients pour l'expansion du commerce international, et que bien des pays sont en faveur de l'adoption universelle du système métrique. Cependant, pour les grandes puissances industrielles et commerciales qui utilisent le pied et la livre, l'adoption du système métrique créerait bien des difficultés et entraînerait des dépenses importantes. Le Comité a donc conclu que chaque pays devrait étudier ce problème en fonction de l'expérience et des conditions qui lui sont propres. Les pays qui possèdent des systèmes locaux, non fondés sur des normes internationalement agréées, devraient adopter progressivement l'un ou l'autre système international. Le Comité a relevé que l'expérience acquise récemment par l'Inde, qui adopte progressivement le système métrique, serait utile aux autres pays. Le Gouvernement français a offert d'aider les pays de la région à résoudre les problèmes de conversion au système métrique, en leur fournissant l'aide d'experts, ainsi que des moyens de formation.

Assistance fournie par la Direction des opérations d'assistance technique des Nations Unies (DOAT) et par le Fonds spécial des Nations Unies

55. Le Comité a remercié la DOAT et le Fonds spécial pour l'aide qu'ils prêtaient aux pays de la région. Comme le développement industriel et la mise en valeur des ressources minérales supposent des programmes à long terme, il importe d'intégrer tous les efforts d'assistance technique dans les plans nationaux de développement et d'établir une coordination étroite entre les programmes d'assistance technique des Nations Unies et les autres programmes, multilatéraux et bilatéraux, des pays bénéficiaires. Il faut aussi que ces pays nomment un nombre suffisant de fonctionnaires nationaux qui servent d'homologues aux spécialistes internationaux, afin d'assurer la continuité et le bon succès des efforts ainsi déployés.

56. Le Comité a pris acte de l'étroite collaboration qui s'est établie entre la DOAT et le secrétariat de la CEAEO, en ce qui concerne l'établissement et la mise en œuvre des projets d'assistance technique, tant nationaux que régionaux, qui intéressent l'industrie, et il a exprimé l'espoir que le secrétariat étendrait ses activités opérationnelles dans ce domaine.

2. — Commerce international

57. Au cours de la période considérée, les réunions suivantes ont eu lieu :

Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intra-régional (troisième série) [4] — Consultations relatives à la stabilisation du prix du poivre, 23 au 26 mai 1961.

Comité spécial de la Foire commerciale de l'Asie [4] (première et deuxième réunions), 13 octobre 1961 et 21 février 1962.

Colloque et centre régionaux de formation à l'expansion commerciale, 20 novembre au 15 décembre 1961.

Groupe consultatif d'experts chargé d'étudier la coopération régionale dans le domaine du commerce (première et deuxième réunions), 13-22 septembre 1961, 14-18 décembre 1961.

Président : M. K. B. Lall (Inde) [5];

Membres : Luang Thavil Sethaphanichakan (Thaïlande) [5], M. S. Okita (Japon) [5].

Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intra-régional (quatrième série) [4], 10-19 janvier 1962.

Groupe de travail de spécialistes de l'arbitrage commercial, 11-17 janvier 1962.

---

[4] Sous la présidence du Secrétaire exécutif.

[5] Les membres du Groupe de travail siégeaient en qualité de spécialistes, et non pas comme représentants du gouvernement de leur pays.

Président : M. Ali bin Hassan (Fédération de Malaisie);

Premier Vice-Président : M. P. Kasemi (Iran);

Deuxième Vice-Président : M. J. Walsh (Australie).

Comité du commerce (cinquième session), 22 au 29 janvier 1962.

Président : Mom Luang Chuanchuen Kambhu (Thaïlande);

Premier Vice-Président : M. K. T. Satarawala (Inde);

Deuxième Vice-Président : M. R. R. Pable (Philippines).

POURPARLERS RELATIFS À L'EXPANSION DU COMMERCE INTRARÉGIONAL

58. A la demande des pays qui exportent le poivre ou en font commerce, des consultations sur la stabilisation des prix du poivre se sont tenues à Bangkok en mai 1961, dans le cadre des pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional, avec la participation de représentants du Cambodge, de l'Inde, de l'Indonésie, de Sarawak et de Singapour. Les participants ont examiné la situation actuelle du marché du poivre, la production, les stocks, le commerce, les prix et les mesures que l'on pourrait prendre sur le plan national pour aider à stabiliser les prix. Ils sont convenus d'échanger des renseignements sur la production, le commerce et les stocks de poivre, et de se réunir périodiquement lors des pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional qui se tiennent sous les auspices de la CEAEO, pour étudier les mesures de stabilisation des prix. Ils se sont accordés à reconnaître que les pays consommateurs de poivre et les pays qui en font le commerce, ainsi que les pays producteurs, devraient procéder à des consultations au moment opportun.

COMITÉ SPÉCIAL DE LA FOIRE COMMERCIALE DE L'ASIE

59. Dans le cadre des mesures destinées à mettre en œuvre la résolution 31 (XVI) de la Commission, relative à la coopération régionale en vue de l'expansion du commerce et de l'industrie, et sur la demande du Comité du commerce, le secrétariat a réuni à Bangkok un Comité spécial de la Foire commerciale de l'Asie, avec la participation de vingt-trois Etats membres. Ce Comité a étudié les questions suivantes : date et durée de la Foire commerciale, lieu, types de produits à exposer, pays à inviter et rouages à prévoir pour l'organisation de la Foire. Les Gouvernements du Pakistan, des Philippines et de Singapour se sont offerts à accueillir la Foire. Le Comité a recommandé d'organiser la Foire à Singapour, en novembre/décembre 1963 [6].

[6] Se reporter au paragraphe 80 : débats du Comité du commerce.

COLLOQUE ET CENTRE RÉGIONAUX DE FORMATION À L'EXPANSION COMMERCIALE

60. Les deuxièmes Colloque et Centre régionaux de formation à l'expansion commerciale ont été organisés à Jaipur (Inde), en novembre-décembre 1961. Dix-sept participants, originaires de douze pays, avaient obtenu des bourses au titre du Programme élargi d'assistance technique de l'ONU. Les Gouvernements de l'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ainsi que la DOAT et le secrétariat de la CEAEO, avaient fourni les services de conférenciers et de directeurs des débats, en plus des conférenciers détachés par le Gouvernement indien.

61. Les sujets étudiés par le Cycle d'études comprenaient : le rôle du gouvernement en matière de développement des exportations; le rôle des banques et des compagnies d'assurance dans le développement du commerce extérieur; les services de recherche, de publicité et de diffusion de renseignements commerciaux; le contrôle de la qualité et l'inspection avant l'expédition; les procédures et formalités douanières applicables au commerce extérieur; le rôle des chambres de commerce et des associations commerciales dans le développement du commerce; le règlement des litiges commerciaux; l'arbitrage commercial; la coopération régionale; les activités et politiques commerciales des Etats; les accords commerciaux et de paiement; les politiques qui régissent l'assistance étrangère et les investissements étrangers; le commerce extérieur et la balance des paiements; les politiques d'importation, d'exportation et de change; les activités de la CEAEO dans le domaine du commerce. Le Gouvernement indien avait organisé un voyage d'étude qui a permis aux participants de visiter des établissements industriels et commerciaux importants, y compris la Foire des industries de l'Inde.

GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE DANS LE DOMAINE DU COMMERCE

62. Conformément à la recommandation faite par le Comité du commerce à sa quatrième session, et adoptée ultérieurement par la Commission à sa dix-septième session, le Secrétaire exécutif a réuni un Groupe consultatif d'experts de la coopération économique régionale pour examiner et recommander des mesures propres à développer la coopération économique régionale, particulièrement dans le domaine du commerce. Les membres du Groupe se sont réunis à Bangkok en septembre 1961 et se sont rendus ensuite dans plusieurs pays de la région pour s'y entretenir avec de hauts fonctionnaires. Le Groupe s'est réuni à nouveau en décembre 1961 pour mettre au point son rapport définitif. Il a étudié la place que l'Asie tient dans l'économie mondiale et les tendances à l'intégration et à la coopération régionale en Europe, en Amérique latine et en Afrique, ainsi que leurs incidences sur les pays de la CEAEO. Il a analysé les perspectives, la possibilité et les modalités idéales d'un resserrement de la coopération régionale, particulièrement dans le domaine du

commerce, mais aussi pour la production industrielle et agricole, les transports et communications et les problèmes concernant les produits de base. Le Groupe a également examiné le rôle de l'assistance extérieure dans le développement de la coopération régionale. En conclusion, il a recommandé la création d'une organisation de la coopération économique en Asie, qui disposerait de l'autorité voulue pour exécuter les mesures de coopération régionale sur lesquelles ses membres se seraient mis d'accord. Le Secrétaire exécutif a soumis le rapport du Groupe à l'examen des gouvernements des pays de la région.

POURPARLERS RELATIFS À L'EXPANSION DU COMMERCE INTRARÉGIONAL

63. La quatrième série de pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional s'est tenue en janvier 1962, à Bangkok. Les pays suivants y ont participé : Birmanie, Chine, République de Corée, Fédération de Malaisie, Hong-kong, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Pakistan, Philippines, République du Viêt-Nam et Thaïlande. Aux séances plénières d'ouverture et de clôture, les représentants ont fait le bilan des pourparlers précédents, passé en revue les mesures d'exécution prises par les gouvernements et les résultats obtenus, et envisagé de nouvelles mesures propres à développer le commerce dans la région. On a examiné aussi la possibilité d'accroître les échanges de certains produits. Outre les séances d'ouverture et de clôture, il y a eu quatre-vingt-quatorze séances bilatérales, deux débats en groupe et une réunion des chefs de délégation.

64. Les représentants ont confirmé que les pourparlers étaient un moyen précieux d'accroître les échanges intrarégionaux et d'aider les pays à se familiariser avec les problèmes commerciaux des autres pays et ceux de la région dans son ensemble. De nombreux pays ont indiqué que les pourparlers avaient eu pour effet d'augmenter les échanges de certains produits, d'éliminer des obstacles et parfois d'aboutir à des négociations officielles en vue d'accords commerciaux et de l'échange de missions commerciales.

65. Le débat consacré au développement du tourisme dans la région a porté surtout sur la mise en œuvre des recommandations du Cycle d'études de la CEAEO sur l'expansion du tourisme, qui avait eu lieu à New Delhi en avril/mai 1961; on y a insisté sur la mise en commun des ressources, grâce à des accords bilatéraux ou multilatéraux à conclure par les pays de la région touchant divers aspects du tourisme. Le débat relatif aux transports maritimes et au fret a porté principalement sur l'insuffisance des transports maritimes dans la plupart des pays de la région et sur les conséquences qui en découlent pour le commerce intrarégional.

66. La plupart des gouvernements avaient délégué aux pourparlers des fonctionnaires haut placés et des représentants du secteur privé. Les participants ont recommandé que tous les Etats membres de la région tirent parti des possibilités offertes par les pourparlers commerciaux, et que le secrétariat prenne les arrangements voulus pour qu'ils puissent tenir des consultations spéciales. Les Etats ont été invités à prendre des mesures vigoureuses pour donner suite aux pourparlers. Les participants ont remercié le Secrétariat de leur avoir fourni des statistiques détaillées du commerce intrarégional et un résumé des accords commerciaux intrarégionaux.

GROUPE DE TRAVAIL DE SPÉCIALISTES DE L'ARBITRAGE COMMERCIAL

67. Le Groupe de travail de spécialistes de l'arbitrage commercial, réuni à Bangkok en janvier 1962, et composé de participants des Etats membres et des organisations non gouvernementales intéressées, a étudié les sujets suivants : vulgarisation et information relatives à l'arbitrage commercial dans les pays de la région, conciliation, rédaction de règles arbitrales types; accords d'arbitrage entre institutions; emploi de clauses compromissoires types dans les contrats commerciaux et mesures législatives à adopter.

Développement de l'arbitrage

68. Le Groupe de travail a recommandé au secrétariat d'obtenir des institutions d'arbitrage existantes des documents de vulgarisation et d'information sur la procédure arbitrale, les techniques et possibilités d'arbitrage, et d'en assurer la distribution aux gouvernements, aux institutions d'arbitrage et aux chambres de commerce des pays de la région; il a recommandé en outre de mettre à la disposition des pays de la région qui manquent d'institutions d'arbitrage et de personnel qualifié, des conseillers techniques, des moyens de formation et des conférenciers qui s'adresseraient aux juristes et aux milieux d'affaires locaux. Le Groupe de travail a d'autre part suggéré que le secrétariat tienne des listes d'arbitres qualifiés et dignes de confiance qui seraient désignés par les gouvernements, les chambres de commerce ou les institutions d'arbitrage, et auxquels on pourrait s'adresser pour régler les litiges commerciaux. Pour ce faire, il faudrait créer au sein du secrétariat un centre pour le développement de l'arbitrage commercial, qui fonctionnerait avec l'assistance du Service juridique du Siège de l'ONU et des correspondants nationaux désignés par les Etats membres de la région.

Conciliation

69. Le Groupe de travail a constaté que, dans bien des pays, la conciliation était considérée comme un complément nécessaire et précieux de l'arbitrage. Sans vouloir définir les règles qui régissent la conciliation, le Groupe de travail a dégagé les principes et les normes dont il fallait s'inspirer lorsqu'on recourait à la conciliation pour régler des litiges commerciaux. Il a suggéré que le secrétariat se serve, pour encourager la conciliation, du centre d'information sur l'arbitrage que l'on envisage de créer.

Arbitrage commercial international

70. Le Groupe de travail, tout en étant conscient de la diversité des droits nationaux et des systèmes

d'arbitrage de la région, a suggéré que le secrétariat examine en détail le projet de règles établi par le Service juridique de l'ONU (Trade/ARB/11), afin d'uniformiser les règles générales, avec l'aide des organismes d'arbitrage intéressés.

71. Le Groupe de travail a également étudié les accords d'arbitrage entre institutions de différents pays, et il a noté qu'en général les accords définissaient des règles de procédure arbitrale. A son avis, certains de ces accords ont besoin d'être révisés. D'autre part, s'il est vrai que les accords commerciaux doivent comporter la clause arbitrale type, il n'est guère possible de préconiser pour cette clause un libellé précis, qui conviendrait pour tous les cas. Dans la région de la CEAEO, sept pays seulement ont accédé jusqu'ici à la Convention des Nations Unies sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères; le Groupe de travail a donc recommandé à tous les pays d'adopter cette Convention.

Législation

72. De l'avis du Groupe de travail, le recours à l'arbitrage commercial prévu dans les contrats et accords nationaux ou internationaux soulève un certain nombre de questions qui appellent des mesures législatives de la part des gouvernements. Le Groupe a invité le secrétariat à consulter les gouvernements à ce propos.

COMITÉ DU COMMERCE

73. A sa cinquième session, tenue à Bangkok en janvier 1962, le Comité du commerce a passé en revue le commerce et les politiques commerciales des pays de la région, ainsi que les faits nouveaux relatifs au Marché commun européen, à l'Association européenne de libre-échange (AELE) et aux arrangements commerciaux régionaux adoptés en Amérique latine. Il a étudié les mesures visant à renforcer la coopération commerciale dans la région et les problèmes des transports maritimes et du fret; il a examiné les rapports du Groupe de travail de spécialistes de l'arbitrage commercial, des Colloque et Centre régionaux de formation à l'expansion commerciale et du Comité spécial de la Foire commerciale de l'Asie; enfin, il a pris note de l'activité des autres Commissions économiques régionales dans le domaine du commerce [7].

La situation du commerce

74. Le Comité a noté que, bien que les exportations de la région aient sensiblement augmenté, les recettes d'exportation avaient baissé au cours du premier semestre de 1961, en raison du déclin des cours de plusieurs des produits de base exportés. En 1960, le déficit commercial de la région avait été bien plus élevé qu'en 1959, mais l'amélioration de la conjoncture constatée en 1961 dans certains pays industrialisés favoriserait les exportations. Le Comité a relevé avec inquiétude l'écart qui ne cessait de s'accroître entre les recettes d'exportation des pays de la région et leurs besoins croissants d'importations. Il a noté que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), et en particulier son Comité III, s'étaient récemment préoccupés de la nécessité d'accroître les recettes d'exportation des pays en voie de développement. Ces pays rencontraient des obstacles, surtout dans les pays industrialisés, par exemple des restrictions quantitatives à l'importation, des droits de douane qui constituent une discrimination contre les produits transformés en faveur des matières premières, des droits intérieurs élevés, les pratiques restrictives des offices commerciaux d'Etat, les programmes de soutien des prix, les programmes d'écoulement des excédents agricoles et la réglementation des mélanges de produits. Puisque les Parties contractantes au GATT n'étaient pas disposées à négocier au sujet des obstacles non tarifaires comme elles le font pour les obstacles tarifaires, les exportateurs de produits agricoles se trouvaient nettement désavantagés. Le Comité a donc souligné que, si l'on voulait que les exportateurs de produits agricoles profitent pleinement de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, les barrières non tarifaires devraient aussi faire l'objet des négociations du GATT. Le Comité s'est félicité de la « Déclaration concernant la promotion du commerce des pays moins développés » que la réunion des Ministres des Parties contractantes au GATT a adoptée en novembre 1961, et il a engagé les pays industrialisés à prendre des mesures positives pour éliminer les obstacles aux exportations des pays en voie de développement, conformément à cette Déclaration. Il a également noté les arrangements adoptés en 1961 pour réglementer les exportations des textiles à bon marché afin d'éviter une désorganisation des marchés intérieurs des pays importateurs. Les représentants de plusieurs pays de la région que ces arrangements intéressent ont souligné qu'il était de l'intérêt de tous les Etats de reconnaître le dynamisme des nouveaux mouvements commerciaux qui résultent de la diversification de l'économie des pays en voie de développement. Le Comité a abordé le problème de la chute des cours de certains des principaux produits d'exportation de la région, tels que le caoutchouc naturel et les produits du cocotier, et il a estimé que des mesures comme les accords et contrats de vente à long terme et l'écoulement bien réglé des produits stockés contribueraient à la stabilisation des prix. Il a également noté que les pays industrialisés étaient prêts à participer aux mesures de stabilisation, produit par produit.

La Communauté économique européenne

75. Depuis la dernière session du Comité, la Communauté économique européenne (CEE) a accéléré la réduction des tarifs intérieurs et a abouti à un accord sur la Politique agricole commune. Devant cette évolution, les pays de production primaire de la région ont exprimé à nouveau leur inquiétude quant aux effets éventuellement défavorables, pour leur commerce, des préférences dont allaient bénéficier les Territoires et Etats associés de la Communauté. Les Etats membres de la région qui sont Parties contractantes à l'Accord

[7] Pour les décisions que la Commission a prises à sa dix-huitième session, après examen du rapport du Comité, se reporter aux paragraphes 303-314.

général sur les tarifs douaniers et le commerce n'ont pas obtenu satisfaction lorsqu'ils se sont efforcés d'atténuer les effets de ces préférences en négociant des mesures de compensation avec la Communauté économique européenne. Les niveaux élevés de la protection agricole dans la Communauté, lorsqu'ils seront consolidés dans un système uniforme, risquent de porter gravement préjudice aux exportations de la région, notamment pour le riz et les huiles végétales.

76. De l'avis de la plupart des membres du Comité, la décision prise par le Royaume-Uni d'entrer dans la Communauté entraînerait des difficultés accrues pour les pays tiers, notamment ceux du Commonwealth qui risquent de perdre leurs préférences sur le marché britannique. L'accès en franchise sur le marché du Royaume-Uni des produits des Territoires et Etats associés viendrait encore aggraver les difficultés des pays du Commonwealth. Ces pays ont donc accueilli avec satisfaction les assurances données par le Gouvernement du Royaume-Uni, que leurs intérêts seraient dûment sauvegardés. Certains des pays du Commonwealth ont indiqué qu'ils étaient disposés à accepter l'élimination progressive de leur accès préférentiel sur le marché britannique, moyennant une réduction sensible des tarifs communs et des autres obstacles à leurs échanges avec la Communauté. Les pays de la région qui n'appartiennent pas au Commonwealth ont également estimé que l'admission éventuelle du Royaume-Uni à la Communauté, en particulier la participation à la Politique agricole commune, aggraverait leurs problèmes d'exportation à destination du Royaume-Uni.

77. Le Comité a noté que les Etats-Unis comptaient négocier avec le Marché commun l'élimination ou la réduction graduelles, sous condition de réciprocité, des droits de douane frappant un nombre important d'articles et que d'autres pays pourraient bénéficier de ces négociations.

78. Le Comité a été d'avis que les problèmes qui se posent aux pays de la région appellent une solution largement libérale et ne comportant qu'un minimum de discriminations, de telle sorte que l'établissement d'un système préférentiel de libre-échange entre le Royaume-Uni et la Communauté aille de pair avec une réduction appréciable du tarif commun et des autres barrières opposées aux échanges avec la Communauté, ce qui ouvrirait plus largement le marché intégré aux exportations des pays tiers.

Coopération régionale

79. Le Comité a pris note des programmes de coopération économique et commerciale de l'Association du Sud-Est asiatique (ASA), de la fusion envisagée de la Fédération de Malaisie et Singapour, de la création d'une zone de libre-échange comprenant le Bornéo du Nord et le Sarawak, et du projet concernant une *Federation of Malaysia*. Il a pris acte du fait que le Secrétaire exécutif avait transmis aux pays de la région [8], pour examen, les recommandations du Groupe consultatif d'experts de la coopération économique régionale. Le Comité a estimé que, pour accélérer le rythme de l'expansion économique dans la région, il fallait instaurer une coopération économique plus étroite entre les pays de la région ainsi qu'entre ces pays et les pays industriellement avancés.

Foire commerciale de l'Asie

80. Le Comité a pris connaissance d'une note (TRADE/83) présentée par le Gouvernement de Singapour, indiquant que si la Foire commerciale de l'Asie se tenait à Singapour, il y aurait un déficit d'environ 14,6 millions de dollars de Malaisie. La plupart des pays de la région se sont déclarés disposés à prendre part à la Foire, mais ils ont indiqué qu'ils ne pouvaient assurer que les frais normaux de participation. Le Comité a accepté alors l'offre du Gouvernement pakistanais, qui s'est déclaré prêt à accueillir la Foire, et il a décidé que cette manifestation aurait lieu en novembre/décembre 1963. On s'est accordé à reconnaître que la Foire devrait être d'un caractère essentiellement asiatique, et qu'il appartiendrait au Comité spécial de la Foire commerciale de l'Asie, d'accord avec le Gouvernement du pays d'accueil et avec le Secrétaire exécutif, de trancher la question des invitations qui pourraient être adressées aux Etats membres de l'ONU et des institutions spécialisées qui n'appartiennent pas à la Commission.

Transport maritime et fret

81. Le Comité a noté que, si certains gouvernements avaient réussi à obtenir la réduction des taux de fret pour certains produits, grâce à la procédure mise au point pour faciliter les consultations avec les compagnies de navigation, d'autres estimaient que les conférences maritimes ne tenaient pas suffisamment compte de leurs représentations. Le Comité a cependant jugé que la mise en place d'un appareil de consultations constituait un progrès, et qu'il fallait encourager tous les pays à s'engager dans cette voie. Le Comité a noté qu'en Europe, l'organisation d'associations de chargeurs (*shippers' councils*) avait facilité la coopération entre les affréteurs et les compagnies affiliées aux conférences maritimes.

82. Plusieurs Etats de la région ont estimé que la hausse des taux de fret (de 10 p. 100 environ) appliquée par les conférences maritimes en 1961 avait nui à leur commerce d'exportation. La principale raison invoquée à l'appui de la hausse était l'accroissement des frais d'exploitation; les compagnies affiliées aux conférences maritimes s'étaient déclarées disposées à fournir tous renseignements utiles sur leurs frais d'exploitation si les Etats membres de la région leur en faisaient la demande. Les représentants des puissances maritimes ont assuré le Comité qu'ils appelleraient l'attention des compagnies affiliées aux conférences sur les taux de fret que les pays de la région considèrent comme inéquitables ou anormaux.

83. Le Comité a noté que plusieurs pays de la région s'efforçaient d'augmenter leur flotte marchande et d'améliorer et de développer leurs installations por-

[8] Voir le paragraphe 62.

tuaires, souvent avec une assistance financière et technique de l'extérieur. Plusieurs pays ont suggéré d'envisager la création en commun de compagnies de navigation, ce qui ouvrirait de nouvelles possibilités au commerce et aux transports intrarégionaux, tout en éliminant certaines difficultés actuelles.

Arbitrage commercial

84. Le Comité a appuyé la recommandation du Groupe de travail de spécialistes de l'arbitrage commercial suivant laquelle un centre pour le développement de l'arbitrage commercial devrait être créé au secrétariat de la CEAEO, pour diffuser des manuels et des renseignements sur l'arbitrage et fournir une assistance technique aux pays de la région pour développer les services d'arbitrage.

Colloque sur l'expansion commerciale

85. Le Comité a pris connaissance du rapport du Colloque régional sur l'expansion commerciale (E/CN.11/TRADE/L.50) et a été d'avis que les premier et second centres régionaux de formation à l'expansion commerciale avaient démontré leur utilité pratique, tant pour leurs participants que pour les pays représentés. Le Comité a prié le secrétariat de procéder à une évaluation détaillée des résultats obtenus, afin que l'expérience acquise soit mise à profit pour l'organisation d'un troisième Colloque et centre de formation que l'on envisage de réunir en 1964 au titre du Programme élargi d'assistance technique de l'ONU, et que le Gouvernement pakistanais a offert d'accueillir sur son territoire.

3. — TRANSPORTS INTÉRIEURS ET COMMUNICATIONS

86. Voici les dates des sessions du Comité des transports intérieurs et des communications et de ses organes subsidiaires qui ont eu lieu pendant la période considérée, ainsi que la composition de leurs bureaux :

Cycle d'études de l'expansion du tourisme, 24 avril-2 mai 1961

Président : M. S. N. Chib (Inde);

Premier Vice-Président : M. O. Siru (Fédération de Malaisie);

Deuxième Vice-Président : M. M. Konishi (Japon).

Cycle d'études des transports routiers, 9-13 octobre 1961

Président : M. H. P. Sinha (Inde);

Premier Vice-Président : M. C. D. E. Stephenson (Birmanie);

Deuxième Vice-Président : M. C. C. Menon (Fédération de Malaisie).

Groupe de travail des prototypes de caboteurs, 13-19 décembre 1961

Président : M. F. J. Kojongjan (Indonésie).

Réunion commune des Groupes de spécialistes des routes internationales, 9-11 février 1962

Président : M. Sievilak Chandrangsu (Thaïlande);

Vice-Président : M. S. Rahman (Pakistan).

Comité des transports intérieurs et des communications (dixième session), 12-19 février 1962

Président : M. H. P. Sinha (Inde);

Premier Vice-Président : M. Thuen Sarigkhaganonda (Thaïlande);

Deuxième Vice-Président : Dato Ahmad bin Perang (Fédération de Malaisie).

CYCLE D'ÉTUDES DE L'EXPANSION DU TOURISME

87. Le Cycle d'études de l'expansion du tourisme qui a eu lieu à New-Delhi en avril/mai, en coopération avec l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) et la DOAT, a examiné les perspectives de l'expansion du tourisme dans la région de la CEAEO et les problèmes de la publicité touristique, des transports, de l'équipement hôtelier et touristique, de la formation du personnel dans divers domaines du tourisme et des méthodes à employer pour recueillir et interpréter les statistiques du tourisme.

Perspectives de l'industrie du tourisme

88. Le Cycle d'études a prévu que les années 1960-1970 verraient une expansion sans précédent du tourisme dans le monde entier, et que la région de la CEAEO aurait sa part dans cette expansion. Les pays devraient donc mettre en œuvre d'urgence un programme d'ensemble bien préparé pour le développement du tourisme.

Statistique du tourisme

89. Le Cycle d'études a examiné les méthodes employées pour la préparation et l'interprétation des statistiques du tourisme. Selon lui, l'objet de ces statistiques est de mesurer l'importance et les tendances des mouvements touristiques pour permettre de prédire et de préparer le développement et le fonctionnement de l'industrie touristique, aussi bien pour ses aspects nationaux que pour ses aspects internationaux. Le Cycle d'études a noté que le mot « touriste » était défini de diverses façons; pour éliminer les difficultés résultant des incertitudes de la classification des visiteurs étrangers, il a donc recommandé d'adopter une définition uniforme. Il a proposé que la Commission de statistique de l'ONU, d'accord avec l'UIOOT et les autres organisations intéressées, adopte une définition uniforme du « touriste » et normalise les méthodes de rassemblement des données touristiques.

Facilités touristiques

90. Le Cycle d'études a souligné que les formalités compliquées imposées actuellement à l'arrivée et au départ aux touristes dans la région constituaient un grave obstacle à l'expansion du tourisme, et il a recommandé aux pays de la région d'adopter la Convention des Nations Unies sur les facilités douanières en faveur

du tourisme (1954), qui définit certains assouplissements minimaux aux règlements douaniers applicables aux touristes. Le Cycle d'études a estimé qu'il fallait mieux coordonner les horaires des compagnies aériennes dans la région et aussi les coordonner avec ceux des autres moyens de transport. De l'avis du Cycle d'études, l'accroissement de la capacité de transport que représentent les avions à réaction devrait permettre aux compagnies aériennes de réduire leurs tarifs, particulièrement sur l'itinéraire Londres-Tokyo par l'Asie. Le Cycle d'études a également recommandé l'introduction de billets air-mer-rail. Du fait que la pénurie d'hôtels continue de retarder l'expansion du tourisme dans la région, le Cycle d'études a recommandé que les Gouvernements encouragent l'aménagement hôtelier.

Formation

91. Le Cycle d'études a noté que l'Inde, le Pakistan et les Philippines avaient l'intention de créer des centres nationaux de formation à la gestion hôtelière et il a suggéré que ces centres soient développés pour servir d'institutions régionales de formation. Le Cycle d'études a recommandé que les pays de la région organisent tour à tour, sous les auspices de la CEAEO, des semaines d'étude et des cycles d'études sur les divers aspects des voyages et du tourisme. Le Cycle d'études a demandé au Secrétaire exécutif de rechercher, en coopération avec la Commission touristique de l'Asie du Sud et l'Association touristique du Pacifique et de l'Asie orientale, la possibilité de fournir une assistance aux pays de la région, par exemple en constituant un petit groupe d'experts qui se rendrait dans les pays de la région pour faire l'inventaire de leurs possibilités touristiques et les conseiller au sujet des mesures à prendre pour encourager le tourisme.

CYCLE D'ÉTUDES DES TRANSPORTS ROUTIERS (VOYAGEURS)

92. Le Cycle d'études des transports routiers qui a eu lieu à Madras, en octobre 1961, a examiné l'organisation et l'exploitation des transports routiers (voyageurs) et particulièrement des questions telles que la réglementation, la fiscalité, la planification et les mesures qui visent à accroître le rendement de ce mode de transport dans les pays de la région.

Problèmes du développement

93. Le Cycle d'études a noté que l'industrie des transports routiers était en expansion rapide dans la région, en dépit des restrictions aux importations de véhicules et de pièces détachées qu'imposent la pénurie de devises, de l'absence de production locale et du manque de moyens de financement pour l'équipement routier. Les transports routiers acheminent une forte proportion du nombre total des voyageurs et ils permettent d'employer un grand nombre de travailleurs, qualifiés ou non. Le Cycle d'études a recommandé aux gouvernements d'assouplir leurs restrictions aux importations de véhicules et d'accessoires, de libéraliser les allocations de devises à cette fin, et d'adopter, le cas échéant, une réglementation pour parvenir à un équilibre entre les transports routiers (voyageurs) publics et privés, et pour protéger l'industrie contre la concurrence préjudiciable d'autres modes de transport.

94. Le Cycle d'études a noté que, dans de nombreux pays, les services de transport des voyageurs n'étaient ni économiques ni efficaces parce qu'il y avait un trop grand nombre de petites entreprises à faible capacité. Il a recommandé aux gouvernements d'encourager la formation d'unités plus importantes, en particulier pour les liaisons à courte distance, en incitant les petites entreprises à s'intégrer en unités plus viables, sous forme de coopératives notamment. Les gouvernements devraient faire en sorte que les transporteurs puissent obtenir d'institutions financières appropriées des emprunts à des taux d'intérêt raisonnables.

Fiscalité

95. Le Cycle d'études a noté que, dans bien des pays, des impôts multiples frappaient les transports routiers de voyageurs. Il conviendrait de simplifier la fiscalité et ne percevoir que trois ou quatre catégories d'impôts (à savoir, les droits d'importation ou d'accise sur les véhicules et les accessoires, les impôts sur les carburants, et les impôts sur les véhicules) dont le recouvrement relèverait d'un organisme unique. Le Cycle d'études a recommandé d'accorder des allègements fiscaux aux entreprises qui opèrent dans des régions à faible population et sur de mauvaises routes, de manière à encourager le trafic rural.

Formation

96. Le Cycle d'études a souligné l'importance de la formation, si l'on veut parvenir à des services efficaces et sûrs; il a suggéré diverses mesures, y compris la création de centres nationaux de formation et l'organisation de cours de perfectionnement, notamment pour le personnel d'exploitation et les techniciens. Il a recommandé que la CEAEO, avec l'assistance de l'OIT, étudie la possibilité d'organiser un centre régional de formation pour les instructeurs et les dirigeants des centres nationaux de formation.

GROUPE DE TRAVAIL DES PROTOTYPES DE CABOTEURS

97. Le Groupe de travail des prototypes de caboteurs, qui s'est réuni à Hong-kong en décembre 1961, a étudié les plans de prototypes de caboteurs présentés par Hong-kong, la République fédérale d'Allemagne, l'Inde, les Pays-Bas et le Pakistan. Il s'est mis d'accord sur les caractéristiques appropriées pour les divers types de bâtiments. Le Groupe a étudié un seul type de bateau destiné exclusivement au transport des marchandises et deux types de bateaux mixtes, destinés l'un à transporter principalement des marchandises et l'autre surtout des passagers. Le Groupe est parvenu à un accord sur les dimensions à recommander. Il a étudié aussi un type de bâtiment prévu exclusivement pour le transport de passagers, mais s'est aperçu que les besoins variaient tellement qu'il n'était pas possible de

faire de recommandation précise touchant un type déterminé de bâtiment. Le Groupe a étudié les aspects techniques et mécaniques de la construction et il a formulé un certain nombre de recommandations précises d'après lesquelles un bureau d'études de construction navale pourrait, avec le concours d'une institution connue d'essais en bassin, préparer les plans et spécifications définitifs. Etant donné que divers pays de la région souhaiteraient entreprendre la construction d'un ou plusieurs prototypes et qu'il était urgent de développer la flotte de cabotage de plusieurs pays, le Groupe a suggéré que l'ONU mette à leur disposition un ou plusieurs experts de l'assistance technique. Plusieurs pays de la région ont ouvert aux autres les moyens de formation dont ils disposent en matière de construction et d'exploitation des prototypes de caboteurs.

SESSION COMMUNE DES GROUPES DE TRAVAIL DE SPÉCIALISTES DES ROUTES INTERNATIONALES

98. La session commune des Groupes de travail de spécialistes des routes internationales, qui s'est tenue à Bangkok en février 1962, a étudié les progrès réalisés par les pays de la CEAEO, touchant l'exécution du projet de la route d'Asie, et a examiné le rapport d'une équipe de spécialistes qui avaient effectué la reconnaissance des tronçons à construire sur la route prioritaire A-1 entre Bangkok et Calcutta.

99. Les spécialistes ont établi un devis préliminaire des travaux à accomplir et évalué l'assistance technique nécessaire pour que les tronçons qui restent à construire sur la route prioritaire répondent aux normes minimales adoptées précédemment pour tout le réseau. Le devis tient dûment compte du matériel et de l'équipement nécessaires. Les travaux entre Calcutta et Bangkok coûteraient environ 128 millions de dollars; les pays intéressés, à savoir, la Birmanie, l'Inde, le Pakistan et la Thaïlande, envisagent d'en assumer le financement à concurrence de 38 millions environ. Sur le solde de 90 millions de dollars, on estime qu'il faudra 25 millions en devises pour couvrir les enquêtes de préinvestissement, l'achat d'équipement et de matériaux et les services d'experts.

100. Les spécialistes ont recommandé aux pays intéressés de veiller à comprendre les routes prioritaires qui traversent leur territoire dans leur programme national d'aménagement routier. Ils ont également recommandé à ces pays de se mettre en rapport avec les institutions d'assistance et les pays susceptibles d'apporter leur coopération pour obtenir une aide technique et financière. Il a demandé qu'on cherche à obtenir l'assistance du Fonds spécial ou d'autres sources pour mettre en œuvre les projets, en particulier les enquêtes de préinvestissement pour les tronçons à construire sur les routes prioritaires en Birmanie et au Pakistan oriental. Le Comité a recommandé que la prochaine reconnaissance du groupe de spécialistes s'étende aux routes A-1 et A-2 en Afghanistan, en Iran et (partiellement) au Pakistan occidental, et qu'on entreprenne plus tard, au moment opportun, une enquête du même ordre sur les routes prioritaires du Laos, du Cambodge et de la République du Viet-Nam.

101. Les spécialistes ont décidé d'inclure 3 989 kilomètres de routes indonésiennes dans le réseau des routes d'Asie. Ils se sont mis d'accord sur les signaux relatifs aux zones de stationnement, aux bacs et la nouvelle variante du signal d'arrêt (STOP), et ont décidé de les faire figurer dans le « Code relatif à un système uniforme de signalisation routière, de marques sur la chaussée et de signalisation des chantiers ». Ils ont également suggéré des normes au sujet des dimensions, de la forme, de la couleur et des inscriptions des signaux d'identification des routes.

102. Les spécialistes ont recommandé un programme de travaux futurs qui prévoit notamment l'étude des problèmes que pose la construction en bordure des routes; les dimensions et poids des véhicules; l'unification des formalités frontalières; la simplification de la réglementation douanière applicable à l'importation temporaire de véhicules de tourisme et de véhicules commerciaux; la réglementation concernant les visas, le passage en douane et les formalités de santé; les services et moyens auxiliaires sur les routes d'Asie; et la confection de cartes.

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS ET DES COMMUNICATIONS

103. A sa dixième session, qui s'est tenue à Bangkok en février 1962, le Comité des transports intérieurs et des communications a examiné les questions suivantes : l'Etat et les transports, l'uniformisation de la statistique et de la comptabilité des entreprises de transports et la structure des tarifs de marchandises. Il a également passé en revue les progrès réalisés par les pays de la région en matière de développement des chemins de fer, des voies fluviales et des routes, des télécommunications et du tourisme, et il a examiné le rapport de la première réunion commune des Groupes de travail de spécialistes des routes internationales (E/CN.11/TRANS/L.42) et le rapport du Cycle d'études sur l'expansion du tourisme (E/CN.11/TRANS/147) [9].

Structure des tarifs marchandises

104. Le Comité a souligné le rôle des tarifs marchandises en matière de coordination des transports. Les données rassemblées par le secrétariat, au sujet des tarifs pratiqués dans la batellerie et les entreprises de camionnage, ont démontré qu'il était difficile de formuler et de mettre en vigueur des barèmes rationnels dans les pays de la région, en raison de l'existence de nombreux petits transporteurs. Le Comité a recommandé aux pays d'effectuer, avec l'assistance technique des spécialistes, une étude détaillée des tarifs marchandises, et de coopérer en vue de mettre au point une politique commune des tarifs qui correspondraient aux exigences de la circulation internationale.

---

[9] Pour les décisions que la Commission a prises à sa dix-huitième session, après examen du rapport du Comité, se reporter aux paragraphes 327-347.

L'Etat et les transports

105. Le Comité s'est demandé si les impôts qui frappent les transports routiers devraient viser à répartir équitablement le coût de la construction et de l'entretien du réseau routier entre tous les usagers ou si un système qui consisterait à percevoir des impôts sur les carburants ou des licences plus élevées dans les régions urbaines que dans les régions rurales assurerait une utilisation plus économique de l'équipement routier. Le Comité s'est déclaré en faveur d'un système qui consisterait à imposer les usagers à proportion de l'usure provoquée par leurs véhicules. Il a estimé qu'on pourrait également imposer les véhicules lents non mécanisés.

Méthodes statistiques et comptables dans les entreprises de transport

106. Le Comité a souligné l'utilité d'un système « standard » de comptabilité des prix de revient pour toutes les branches des transports intérieurs, non seulement pour la gestion des entreprises, mais aussi pour obtenir des données précises sur des questions comme celles des tarifs, des rendements, etc., aussi bien pour chaque entreprise que pour l'ensemble de l'industrie. Le Comité a constaté que les statistiques relatives aux réseaux et à l'exploitation ferroviaires que publient les divers pays n'étaient pas comparables et que les statistiques relatives aux transports routiers et aux transports fluviaux étaient totalement insuffisantes. Il a recommandé que les pays se mettent d'accord sur le type de données à rassembler, sur les normes statistiques appliquées et les méthodes de rassemblement des données, afin de parvenir à la comparabilité internationale des statistiques et à une coopération régionale plus étroite. Il a suggéré que la Conférence de statisticiens d'Asie se préoccupe particulièrement de la question des statistiques des transports et constitue un Groupe de travail de spécialistes pour examiner la question.

107. Le Comité a noté que des méthodes uniformes de comptabilité des prix de revient faciliteraient la coordination des transports intérieurs et aideraient à mettre au point des tarifs rationnels fondés sur le coût réel des transports; il a suggéré que le Sous-Comité des routes et des transports routiers et le Sous-Comité des voies fluviales élaborent des systèmes de base pour la comptabilité des prix de revient des transports dans leurs domaines respectifs.

Routes et transports routiers

108. Le Comité a pris connaissance des progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet de la Grande Route d'Asie, des travaux de l'équipe de spécialistes qui a procédé à une mission de reconnaissance et d'information sur les tronçons à construire entre Calcutta et Tamu, et des rapports par pays sur les sections de route entre Tamu et Bangkok.

109. Le Comité a repris à son compte les recommandations des groupes de travail de spécialistes touchant : une enquête de préinvestissement au sujet des ponts à construire au Pakistan oriental; l'accélération de la construction de la route entre Silchar et Imphal dans l'Inde; et l'enquête de préinvestissement concernant les routes de Birmanie, y compris la construction de ponts sur certains grands cours d'eau. Il a demandé instamment que les organismes d'assistance et les gouvernements envisagent de prêter leur concours aux projets précités.

110. Le Comité a suggéré qu'une équipe de spécialistes effectue dès maintenant la reconnaissance des routes prioritaires de l'Afghanistan, de l'Iran et d'une partie du Pakistan occidental et, plus tard, celle des routes prioritaires du Cambodge, du Laos et de la République du Viet-Nam. Il a également décidé d'inclure certaines routes indonésiennes dans le réseau de la Grande Route d'Asie.

111. Le Comité a estimé que les recommandations de la deuxième Semaine d'étude sur la circulation et la sécurité routières, organisée en août/septembre 1961 par le Gouvernement des Philippines, sous les auspices de la CEAEO, serviraient utilement à résoudre les problèmes qui se posent dans les pays de la région. Il a recommandé d'organiser régulièrement des réunions de ce genre dans le cadre des programmes régionaux de sécurité routière, sous l'égide de la CEAEO.

112. A propos du rapport du Cycle d'études des transports routiers (voyageurs) (E/CN.11/TRANS/150), qui s'est tenu à Madras en octobre 1961, le Comité a constaté que, dans la région de la CEAEO, le problème qui se pose à l'industrie des transports routiers consiste à intégrer un grand nombre de petites entreprises et à consolider les moyens existants, en vue de l'expansion future, et qu'il fallait réglementer et contrôler ces moyens pour assurer le fonctionnement efficace de services réguliers.

Voies fluviales

113. Le Comité a estimé que le potentiel des transports fluviaux de la région pourrait s'accroître si l'on améliorait les chenaux navigables pour permettre le passage de bateaux de plus fort tonnage et si l'on mettait à la disposition de la navigation des installations portuaires et des écluses plus efficaces. Il a suggéré que la CEAEO constitue des groupes consultatifs des voies fluviales qui, avec la participation de spécialistes originaires ou non de la région, pourraient aider les Etats membres, sur leur demande, à résoudre des problèmes concrets de développement des voies fluviales. Le Comité a pris note de plusieurs réalisations modernes, par exemple la construction de « terraplanes » (bateaux planeurs) et de ptéroscaphes. Le Pakistan, la République de Chine et l'Indonésie se sont offerts à organiser des démonstrations de ptéroscaphes. Le Comité, ayant pris connaissance des résultats du Groupe de travail des prototypes de caboteurs, en 1961, a recommandé de poursuivre activement la préparation de plans et de spécifications en vue d'appels d'offres pour la construction des prototypes retenus au cours de cette réunion.

Chemins de fer

114. Le Comité a suggéré que le Groupe de travail de fonctionnaires de la signalisation et de l'exploitation

ferroviaires, qui doit se réunir prochainement, étudie en particulier les moyens d'assurer l'utilisation optimale des réseaux à voie unique. Il s'est intéressé à l'introduction des transports par containers sur les chemins de fer de la région. Le Comité a noté que la DOAT avait fourni un conseiller régional à la recherche ferroviaire qui, avec l'assistance des instituts de recherche qui existent dans la région, conseillerait les gouvernements pour bien des problèmes techniques. Il a noté les progrès enregistrés par le secrétariat, touchant la réunion et la coordination de données uniformes sur la traction Diesel, avec la coopération de rapporteurs désignés par les gouvernements. Le Comité a noté que le Centre régional de perfectionnement du personnel d'exploitation et de signalisation des chemins de fer du Pakistan continuait à servir toute la région, et il a suggéré que son Conseil de perfectionnement et le secrétariat étudient la possibilité de former également des cheminots des Etats africains. Il a estimé que les pays de la région devraient employer des méthodes comptables et statistiques uniformes et il a demandé au Comité des chemins de fer d'envisager l'organisation d'un cycle ou d'une semaine d'étude sur la question.

Tourisme et voyages internationaux

115. Le Comité a préconisé qu'un petit groupe de spécialistes se rende dans les pays intéressés, sur leur demande, prépare des estimations et des projections du trafic touristique, et étudie les ressources, les moyens de transport et d'hébergement, l'efficacité de services d'information et des services de guide, et les obstacles à l'expansion du tourisme dans ces pays. Il a demandé au Secrétaire exécutif d'étudier la possibilité d'obtenir à cette fin le concours de la DOAT. Le Gouvernement de l'Inde s'est offert à accueillir les fonctionnaires du tourisme appartenant aux pays du Plan de Colombo, pour un voyage d'étude qui aurait lieu en avril 1962 et qui leur permettrait de voir comment l'Inde essaie actuellement de développer le tourisme. Le Comité a noté qu'un certain nombre de pays de la région, notamment l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Pakistan, les Philippines et la Thaïlande avaient créé des moyens de formation et que le Gouvernement de l'Inde était disposé à assurer par la suite la formation de stagiaires venus d'autres pays de la région. Le Gouvernement pakistanais s'est offert à organiser en 1962, sous les auspices de la CEAEO, une semaine d'étude sur l'expansion du tourisme.

Télécommunications

116. Le Comité a pris connaissance des progrès de la coopération entre le secrétariat et l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail de spécialistes des télécommunications. Il a noté que la CEAEO étudierait des aspects tels que le financement et la répartition des ressources, et que l'UIT se préoccuperait des questions techniques. A cette fin, l'UIT a détaché dans la région de la CEAEO deux spécialistes qui travailleront en collaboration étroite avec le secrétariat de la Commission. Le Comité a suggéré que les spécialistes de l'UIT commencent par un réexamen général de la situation et des problèmes actuels des télécommunications dans la région.

4. — Recherche et plans

117. Au cours de la période considérée, les réunions suivantes ont eu lieu :

Colloque sur les statistiques industrielles, 7-23 septembre 1961.

Président : M. Y. Toussi (Iran);

Premier Vice-Président : M. Jin Jaiprabha (Thaïlande);

Deuxième Vice-Président : M. P. C. Mathew (Inde).

Conférence des planificateurs économiques d'Asie (première session), 26 septembre-3 octobre 1961.

Président : M. G. Nanda (Inde);

Premier Vice-Président : M. M. Hasan (Pakistan);

Deuxième Vice-Président : M. M. M. Hutasoit (Indonésie).

Conférence des statisticiens d'Asie (quatrième session), 27 novembre-8 décembre 1961.

Président : M. I. Nakayama (Japon);

Premier Vice-Président : M. P. C. Mathew (Inde);

Deuxième Vice-Président : M. B. T. Onate (Philippines).

Colloque sur les statistiques industrielles

118. Le Colloque sur les statistiques industrielles, que le secrétariat de la CEAEO et le Bureau de statistique des Nations Unies ont organisé en commun à Bangkok en septembre 1961 en coopération avec la DOAT, a examiné les objectifs et les méthodes du développement des statistiques industrielles, notamment celles qui seront comprises dans le programme mondial d'enquêtes industrielles de 1963, et la question de l'adaptation aux pays de la CEAEO des méthodes et procédures recommandées par la Commission de statistique des Nations Unies en ce qui concerne le programme mondial de 1963.

119. La plupart des pays de la région ont accepté de participer au programme mondial d'enquêtes industrielles de base de 1963. Le Colloque leur a conseillé d'arrêter à l'avance des plans concrets pour mener à bien les enquêtes qui devraient comprendre la préparation et l'organisation des programmes et prévoir les besoins en crédits, en personnel et en matériel, ainsi que l'assistance extérieure nécessaire.

120. Le Colloque a émis l'opinion que les pays devraient faire des enquêtes par sondage pour de petites unités de fabrication qui devraient figurer dans le programme de 1963; il est bon en effet de faire l'essai des méthodes et techniques particulières pour la réunion des données relatives aux petites unités industrielles, avant d'exécuter l'ensemble du programme. Il a vivement engagé chaque gouvernement à créer des organes per-

manents pour la réunion des statistiques industrielles et à nommer des comités consultatifs pour l'exploitation de ces données, ainsi qu'un Comité technique chargé de mener à bien les enquêtes. Le Colloque a recommandé d'accorder une assistance technique aux pays de la région à l'occasion du programme de 1963, sous forme de services de spécialistes, de bourses de perfectionnement et de services consultatifs régionaux.

CONFÉRENCE DES PLANIFICATEURS ÉCONOMIQUES D'ASIE

121. Au cours de sa première session qui s'est tenue à New-Delhi en septembre-octobre 1961, la Conférence des planificateurs économiques d'Asie a examiné les progrès que les pays de la région ont réalisés dans le développement planifié de leur économie, et a consacré une attention particulière aux organismes administratifs chargés de la planification et de la mise en œuvre des plans, ainsi qu'aux perspectives de la coopération économique régionale. Elle a également passé en revue le programme de travail du secrétariat. Le rapport de la Conférence (E/CN.11/571) a été publié en décembre 1961 dans l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East* [10].

Progrès de la planification

122. La Conférence a constaté que la plupart des pays de la région reconnaissent la nécessité de la planification et s'efforcent d'en assurer la mise en œuvre efficace. Bien que le taux de croissance du revenu réel par habitant ait été peu élevé ces dix dernières années, c'est seulement à longue échéance que l'on pourra sentir pleinement l'effet de la mise en place d'une infrastructure économique et sociale. La Conférence a souligné qu'il faudrait maintenir un taux élevé de formation de capital pendant de nombreuses années, et que les investissements pourraient être plus productifs si l'on améliorait la productivité du travail et l'efficacité de la gestion grâce à la formation, à l'enseignement technique et à la recherche scientifique. La Conférence a également reconnu qu'il fallait modifier certaines structures sociales et certaines institutions, et notamment introduire des réformes agraires et appliquer le principe du développement communautaire.

123. La Conférence a insisté sur le fait que l'industrialisation et le développement de l'agriculture sont interdépendants. Le développement des industries, même de celles qui permettent de remplacer les importations de produits finis importés jusqu'alors, nécessite dans certains pays des paiements en devises étrangères pour l'importation des matières premières essentielles. La Conférence a donc proposé que les pays choisissent avec soin les activités à encourager lorsqu'ils entreprennent de s'industrialiser pour produire eux-mêmes ce qu'ils avaient importé, en tenant dûment compte des ressources matérielles et humaines dont ils peuvent disposer afin d'éviter une utilisation insuffisante de la capacité de production.

Répartition des ressources

124. La Conférence a reconnu que lors de la répartition des ressources suivant l'ordre de priorité des plans, on peut avoir recours au mécanisme des prix et du marché, complété en cas de besoin par des mesures de contrôle directes. Elle a insisté sur la nécessité de réaliser des économies dans l'utilisation des capitaux et d'établir avec soin un budget des ressources en devises étrangères et a proposé que le secrétariat de la CEAEO procède à des études sur cette question. La Conférence a recommandé aux pays de la région de faire de nouveaux efforts pour augmenter les revenus provenant des impôts, créer des institutions financières, faciliter et encourager l'épargne publique. Elle a estimé que les pays en cours de développement pouvaient augmenter leurs ressources en devises étrangères grâce à des campagnes d'exportation et à une réglementation planifiée de la demande nationale en marchandises importées, mais que les pays avancés, de leur côté, devraient rapidement libéraliser leur politique commerciale à l'égard des pays en voie de développement. La Conférence a insisté sur la nécessité de fournir aux pays insuffisamment développés une assistance financière à long terme, comprenant des prêts à des taux d'intérêt modérés avec de plus longs délais de remboursement.

L'appareil de planification

125. Pour un développement économique planifié, il faut une administration efficace et il faut aussi envisager sous un jour nouveau le rôle de l'Etat dans le domaine économique. La Conférence a donc considéré que le service de planification, même lorsqu'il n'est qu'un organe consultatif, doit avoir un rang élevé au sein de l'administration, notamment lorsqu'il s'agit de prendre des décisions sur d'importantes questions de politique. Il doit notamment aider à coordonner la politique et l'action, et suivre de près l'exécution des projets et des programmes de développement. A cet effet, le service de planification et les départements de l'Etat devraient créer des groupes mixtes d'étude et constituer des bureaux de planification au sein des départements ministériels, échanger des renseignements et procéder également à des échanges de personnel. Le service de planification devrait se tenir en liaison étroite avec le Ministère des finances, notamment pour la préparation du budget annuel. La Conférence a estimé qu'il était souhaitable que le plan soit examiné et approuvé par le pouvoir législatif, afin qu'il soit bien compris du public et soit exécuté de façon efficace. Le service de planification devrait également prendre des dispositions pour que les différentes sections de la collectivité soient consultées, et pour associer à l'élaboration et à l'évaluation des plans de développement des hommes de science, les économistes et divers spécialistes.

126. Le service de planification devrait examiner périodiquement les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan, en consultation avec les services ministériels intéressés, et apporter de temps en temps au plan les modifications qui s'imposent.

[10] Pour les décisions que la Commission a prises à sa dix-huitième session, après examen du rapport de la Conférence, se référer aux paragraphes 296-302.

Coopération régionale

127. La Conférence a reconnu qu'au fur et à mesure de la mise en œuvre des plans nationaux de développement, il faudra apporter des modifications dans l'économie de certains pays. C'est ainsi que la fabrication de produits précédemment importés entraînerait une réduction des importations provenant de pays de la région. Les pays auraient alors intérêt à tenir compte des avantages que présentent les économies d'échelle et des possibilités de réaliser une division intrarégionale du travail qui favoriserait le développement économique national en même temps que l'expansion économique de l'ensemble de la région. En particulier, plusieurs petits pays devraient coopérer pour élargir les débouchés ouverts aux produits des industries qu'ils auraient créées en commun. La Conférence a insisté sur le fait qu'une plus grande collaboration entre les pays de la région aurait non seulement pour effet d'accélérer leur développement économique, mais serait également conforme aux tendances générales qu'on observe déjà dans d'autres régions.

128. La Conférence a recommandé aux services de planification des différents pays de la région de procéder entre eux à des échanges périodiques de renseignements sur leurs plans nationaux de développement et d'examiner les effets que peuvent avoir leurs propres plans sur les autres pays de la région; à cet effet, le secrétariat de la CEAEO devrait jouer le rôle de centre d'échange. Elle a proposé que les pays de la région et le secrétariat recherchent les moyens d'accroître le commerce intrarégional, de développer les exportations, en particulier vers les pays avancés, et de conclure des accords régionaux qui contribueraient à stabiliser les marchés d'exportation et à garantir des prix équitables pour leurs principaux produits primaires. A cet effet, la CEAEO devrait procéder, en collaboration avec les services de planification des pays de la région et avec les institutions compétentes de l'ONU, à une analyse continue des plans de développement nationaux et de leurs conséquences pour la région, établir pour chacun des pays une projection de la croissance économique au cours des 10 à 15 prochaines années et définir les perspectives de développement économique de l'ensemble de la région.

129. La Conférence a approuvé une proposition tendant à créer un groupe consultatif régional de la planification du développement économique dont la composition pourrait varier d'une année à l'autre conformément aux besoins particuliers des pays qui feraient appel à ses services. La Conférence a souligné qu'on devrait créer dans la région un institut asiatique de développement économique dont le programme de formation serait adapté aux besoins urgents des pays de la région, et que le Secrétaire exécutif devrait rédiger à cet égard des propositions détaillées dont la Commission serait saisie lors de sa dix-huitième session.

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS D'ASIE

130. La quatrième session de la Conférence des statisticiens d'Asie a été organisée à Tokyo, en novembre-décembre 1961, conjointement par le secrétariat de la CEAEO, le Bureau de statistique des Nations Unies, la FAO et l'OIT. La Conférence a examiné les enquêtes sur la consommation alimentaire et sur les niveaux de vie des familles, le rapport du Groupe de travail de la formation de statisticiens (ASTAT/Conf.4/1) et le rapport du Colloque sur les statistiques industrielles (E/CN.11/ASTAT/Conf.4/L.2). Elle a également passé en revue les résultats des recensements de la population et de l'agriculture pour 1960/61 et le programme de statistiques de base qu'exige le développement économique et social dans les pays de la CEAEO.

Enquêtes sur les niveaux de vie des familles

131. La Conférence a attiré l'attention des pays de la région sur le projet de programme d'enquêtes sur la consommation alimentaire (mis au point par la FAO dans le cadre de la campagne de lutte contre la faim). Prenant en considération la nature, l'objet et l'utilité de ce projet de programme, elle a déterminé quels sont les types de renseignements nécessaires et quelles sont les méthodes appropriées pour les réunir, les présenter et les publier. Comme l'enquête sur les ménages constitue un instrument statistique efficace qui permet d'obtenir de nombreuses données socio-économiques nécessaires pour les programmes de développement, notamment en ce qui concerne la consommation alimentaire et les niveaux de vie, la Conférence s'est félicitée de ce que certaines organisations internationales aient entrepris en commun la préparation d'un manuel sur cette question. Plusieurs pays avaient déjà entrepris des enquêtes de ce genre, avec l'aide opportune de ces institutions internationales.

Formation à la statistique

132. La Conférence a noté que le Groupe de travail de la formation des statisticiens avaient placé l'accent sur la formation des statisticiens subalternes et intermédiaires, et avait dressé un programme d'études sur la base duquel le secrétariat prépare actuellement un manuel. Elle a approuvé la proposition tendant à créer un centre régional de formation pour les organisateurs de programmes nationaux de formation, et a recommandé au secrétariat de demander l'assistance des Nations Unies, d'autres institutions internationales et des pays avancés, en particulier pour doter le centre envisagé du matériel et des services nécessaires.

Programme de recensements mondiaux

133. La Conférence a pris acte du fait que la plupart des pays de la région ont mené à bien le programme de recensements mondiaux de 1960, avec l'assistance des conseillers régionaux du recensement fournis par les Nations Unies, la FAO et la Fondation Ford. Elle a proposé que les pays qui n'ont pas de bureau permanent de recensement se donnent au moins un noyau d'organisation permanente qui s'occuperait de façon continue de l'amélioration des techniques de recensement, procéderait à l'évaluation de la population dans l'intervalle des recensements et recueillerait des statistiques démographiques connexes.

Enquêtes industrielles

134. La Conférence a estimé que le rapport du Colloque sur les statistiques industrielles serait un guide précieux pour les pays lors de l'exécution du programme mondial d'enquêtes industrielles de 1963. Elle a constaté que quatorze pays de la région avaient déjà entrepris des enquêtes de ce genre et elle a exprimé l'espoir que d'autres pays le feraient aussi. Elle a recommandé de faire figurer dans ces enquêtes les industries familiales et artisanales qui occupent une grande partie de la main-d'œuvre dans beaucoup de pays de la CEAEO. Elle a prié le secrétariat de fournir des services consultatifs régionaux semblables à ceux qu'il fournit déjà pour le programme de recensements mondiaux, et de publier un rapport semestriel sur les progrès réalisés par les divers pays dans le cadre de ce programme. Elle a estimé que le secrétariat devrait appliquer les recommandations contenues dans le rapport du Colloque au moyen d'un programme d'assistance aux divers pays dans le domaine des statistiques industrielles.

Statistiques de base qu'exige le développement économique et social

135. La Conférence a passé en revue les progrès réalisés par les pays de la région en ce qui concerne les statistiques de base qu'exige le développement économique et social et elle a souligné que les pays devraient mettre au point à cet effet un programme intégré et tirer le meilleur parti possible des moyens de financement, du personnel qualifié et du matériel dont ils disposent. Elle a recommandé aux divers pays de créer des comités nationaux consultatifs ou techniques qui, entre autres tâches aideraient les gouvernements à élaborer des propositions pratiques relatives à l'assistance technique qu'ils pourraient obtenir dans le cadre du Programme élargi d'assistance des Nations Unies. Elle a proposé que le Secrétariat exécutif réunisse un groupe de travail qui examinerait quelles seraient les statistiques les plus utiles et les plus réalisables dans les pays insuffisamment développés. A sa prochaine session, la Conférence devrait, en tenant compte des conclusions du Groupe de travail, examiner des questions particulières telles que l'organisation statistique, la main-d'œuvre statistique, les programmes à long terme de développement statistique dans les domaines économiques et sociaux et d'autres questions connexes.

5. — Mise en valeur des ressources hydrauliques

136. Les réunions indiquées ci-après ont eu lieu pendant la période considérée :

Colloque régional sur les barrages et réservoirs, du 18 au 23 septembre 1961

Président : M. S. Nagata (Japon);

Premier Vice-Président : M. B. Singh Nag (Inde);

Deuxième Vice-Président : M. A. Rashid Kazi (Pakistan).

Deuxième Colloque interrégional de l'hydrologie, du 27 novembre au 11 décembre 1961

Directeur : M. K. Aki (CEAEO);

Codirecteur : M. P. I. Milioukov (OMM).

Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong :

Sessions	*Présidents*
Quatorzième session (extraordinaire). 31 mai - 2 juin 1961, Bangkok.	M. Pham-Minh-Duong (République du Viêt-Nam).
Quinzième session (extraordinaire), 18-20 octobre 1961, Bangkok..	M. Pham-Minh-Duong (République du Viêt-Nam).
Seizième session (plénière), 3-8 janvier 1962, Phnom-Penh.	M. Phlek Chhat (Cambodge).
Dix-septième session, 4-26 mars 1962, Tokyo.....	M. Phlek Chhat (Cambodge).

Colloque régional sur les barrages et les réservoirs

137. Le Colloque régional sur les barrages et les réservoirs, qui s'est tenu à Tokyo en septembre 1961, a examiné les divers facteurs dont il faut tenir compte pour le choix d'un emplacement de barrage et du type de barrage convenant au site choisi, ainsi que le choix de la capacité de retenue optimale, et les problèmes posés par l'utilisation coordonnée de l'eau de retenue à des fins diverses, telles que la lutte contre les inondations, l'irrigation, la navigation et la production d'énergie hydro-électrique.

Choix des barrages

138. Le Colloque a reconnu qu'il n'existe nulle part de bassins fluviaux entièrement identiques et que la sélection d'un site de barrage dépendait non seulement de problèmes de génie civil, mais également de facteurs culturels, sociaux et économiques. Dans certains cas, des questions de politique locale, nationale et internationale peuvent également influencer la décision relative au choix d'un site de barrage. Le choix d'un type de barrage est également fonction de facteurs complexes et fréquemment contradictoires, mais il conviendrait de fonder la décision finale sur des considérations de génie civil particulièrement saines. Le Colloque a recommandé au secrétariat d'organiser un échange continu de renseignements entre les experts internationaux afin de stimuler les recherches théoriques expérimentales, et d'observations sur les divers aspects des types de barrage. Il a également estimé que la coopération internationale s'imposait pour assurer la formation des ingénieurs, des hommes de science, des techniciens et d'autres spécialistes.

Répartition de l'eau retenue dans les réservoirs

139. Le Colloque a reconnu que la répartition des retenues dans les réservoirs polyergiques est régie par de nombreux facteurs associés aux besoins du pays, aux

objectifs du projet, aux dimensions du réservoir et aux conditions économiques d'utilisation des eaux. Il a examiné les problèmes suivants : répartition de l'eau retenue dans les réservoirs en vue de l'irrigation, des usages domestiques et industriels; calcul des besoins en eau pour maintenir les niveaux d'étiage propres à la navigation; calcul du volume de retenue nécessaire à la maîtrise des eaux, à la production de l'énergie hydro-électrique et au maintien du niveau minimal de revanche pour la lutte contre la sédimentation, pour la préservation des pêcheries et du gibier et pour des fins récréatives.

RAPPORT DU DEUXIÈME CYCLE INTERRÉGIONAL D'ÉTUDES CEAEO/OMM SUR LES MÉTHODES ET LE MATÉRIEL UTILISÉS EN HYDROLOGIE ET EN HYDROMÉTÉOROLOGIE

140. Le deuxième Cycle interrégional d'études CEAEO/OMM sur les méthodes et le matériel utilisés en hydrologie et en hydrométéorologie, qui s'est tenu à Bangkok en novembre/décembre 1961, a examiné en détail les divers problèmes relatifs aux méthodes et au matériel utilisés pour la réunion et l'exploitation des renseignements et des données hydrologiques et hydrométéorologiques qui conviennent aux conditions particulières à la région.

141. En ce qui concerne la mesure et le relevé à distance du niveau de l'eau, les points pertinents suivants ont été examinés : les buts des relevés du niveau de l'eau au moyen de jauges, les considérations fondamentales d'ordre géologique, hydraulique, hydrologique et administratif qui interviennent dans le choix de l'emplacement des stations de jaugeage; les types d'appareils de jaugeage non enregistreurs; et le nouveau matériel d'enregistrement à distance du niveau de l'eau. Le Cycle d'études a examiné en détail la mécanique des transports solides, le matériel et les méthodes de mesure des transports en suspension et des transports par charriage, le calcul du débit solide total, ainsi que l'analyse en laboratoire des échantillons de matériaux. Il a examiné tous les aspects de la mesure du débit de l'eau, tels que le choix de l'emplacement des stations de jaugeage, la mesure de la vitesse du courant à l'aide de moulinets hydrométriques, le calcul du débit par la méthode analytique et par la méthode graphique, les facteurs dont dépend la précision des jaugeages, la mesure du débit au moyen de la « méthode de la dilution » (d'une solution concentrée dans l'eau), l'emploi de flotteurs et la méthode d' « intégration » avec emploi de moulinets hydrométriques. Enfin, le Cycle d'études a examiné les divers types de stations de mesure de l'évaporation, ainsi que leur équipement, les conditions qui déterminent le choix de l'emplacement de ces stations, et les observations, les méthodes d'enregistrement, d'exploitation et d'analyse des données relatives à l'évaporation.

142. Le Cycle d'études a également examiné, en recourant à des illustrations, les divers types de matériel et les méthodes utilisés pour l'observation de l'évaporation au sol et l'exploitation des données recueillies. Le matériel comprenait les différents types de radar utilisés aux Etats-Unis pour la détection et la mesure des précipitations orageuses, et des détecteurs radioactifs utilisés pour la mesure du débit et celle du mouvement des sédiments.

143. Le Cycle d'études a prié le Secrétaire exécutif de la CEAEO et le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) de rechercher s'il est possible de créer un institut régional de recherche hydrologique sur les eaux de surface, grâce à l'assistance que pourrait accorder le Fonds spécial des Nations Unies, et d'organiser un voyage d'étude d'experts hydrauliciens dans des pays avancés où ils pourraient étudier les méthodes et le matériel modernes utilisés en hydrologie et en hydrométéorologie. Plusieurs pays ont proposé leurs installations pour l'institut projeté.

COMITÉ POUR LA COORDINATION DES ÉTUDES SUR LE BASSIN INFÉRIEUR DU MÉKONG

144. Au cours de la période considérée, le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong a tenu quatre sessions : les quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième. Conformément à ses statuts, le Comité a continué à encourager, coordonner, diriger et surveiller la planification des études relatives à des travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques dans le bassin inférieur du fleuve.

Principaux programmes de rassemblement de données techniques

145. Le Comité a pris note des progrès sensibles réalisés, au cours des trois années passées, dans la mise en œuvre du programme d'études de cinq ans qu'avait recommandé la Mission d'étude des Etats-Unis. Le quatrième et dernier volume du Rapport de reconnaissance sur les 34 principaux affluents du Mékong inférieur a été achevé au cours de l'année, au titre de l'assistance fournie par le Japon. L'établissement d'un réseau hydrologique dans l'ensemble du bassin, entrepris au titre du programme d'assistance des Etats-Unis, devrait normalement être terminé, comme prévu, en mai 1962. On utilise pour ces travaux le matériel fourni par la France, l'Inde, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Le Comité, et notamment son personnel qui dépend du Fonds spécial, de l'OMM et de la DOAT, assumeront ensuite la responsabilité du fonctionnement et de l'entretien du réseau. On a achevé tous les travaux sur le terrain nécessaires pour le programme de cartographie aérienne, exécuté grâce à l'assistance du Canada, et l'on dispose maintenant de nombreuses épreuves préliminaires de cartes du cours principal et des affluents. Le nivellement et la planimétrie du cours principal, effectués au titre de l'assistance commune du Canada et des Etats-Unis, ont également été achevés. Le secrétariat a établi pour le Comité et pour les programmes participants une liste des cartes du bassin inférieur du Mékong disponibles au 1er janvier 1962, indiquant toutes les cartes topographiques produites par divers organismes en vue de la mise en valeur des ressources hydrauliques.

Les trois projets prioritaires du cours principal

146. Le Comité a poursuivi activement l'élaboration des trois projets sur le cours principal (Pa Mong, Sam-

bor et Tonlé Sap), auxquels il avait donné le premier rang de priorité; il avait l'intention de les inclure ultérieurement dans un système coordonné de cinq (ou plus) aménagements sur le cours principal.

147. A Pa Mong, l'élaboration d'un rapport technique d'ensemble a commencé en juillet, avec l'arrivée d'une mission des Etats-Unis, laquelle a été suivie par une visite de deux mois faite par une mission du *Bureau of Reclamation* spécialisée dans la conception et la planification des aménagements hydrauliques et dans l'économie agricole. Cette mission a terminé ses travaux sur le terrain et a préparé un rapport qui doit indiquer les grandes lignes de la phase suivante du projet du Pa Mong, laquelle doit aboutir à un rapport d'ensemble sur les possibilités de réalisation. Entre-temps, une autre mission du *Bureau of Reclamation* des Etats-Unis examine et harmonise les travaux relatifs à l'étude géologique : forages effectués au site du barrage par la mission australienne de la Snowy-Mountain Authority, étude pédologique faite au titre de l'assistance française et déjà achevée, inspection sismologique faite par une mission de l'UNESCO et estimation de la crue maximale effectuée par l'ingénieur hydraulicien de l'OMM.

148. A Sambor, la mission australienne de la Snowy-Mountain Authority a pratiquement terminé l'importante exploration géologique, avec forages au diamant des appuis latéraux du barrage, dont elle avait été chargée, et l'UNESCO a effectué une brève inspection sismologique. L'ingénieur hydraulicien de l'OMM a fait l'estimation de la crue maximale. On a commencé, au titre de l'assistance japonaise, une étude préliminaire en vue de l'élaboration du rapport technique d'ensemble, avec l'aide de services locaux fournis par le Gouvernement cambodgien.

149. Au Tonlé Sap, la Commission centrale des ressources hydrauliques et énergétiques du Gouvernement indien a procédé à une première reconnaissance, envoyé dans la région un Directeur du projet, et commencé à faire venir le matériel offert par la Nouvelle-Zélande; le plan d'opérations, qui sera mis en œuvre au titre de l'assistance indienne, avec de l'équipement offert par la Nouvelle-Zélande et une contribution cambodgienne pour frais locaux, a été signé. Le Fonds spécial de l'ONU a affecté des crédits pour la mise au point d'un modèle mathématique du delta, dont l'UNESCO sera l'Agent d'exécution. L'UNESCO a procédé aussi à une brève inspection sismologique. D'autre part, le Cambodge a prévu des crédits pour l'établissement du bilan hydraulique du Grand Lac, où l'on installera, sous les directives de l'ingénieur hydraulicien de l'OMM, un réseau de 23 échelles limnimétriques provisoires en vue de lectures journalières. Les recherches sur les pêcheries et la sédimentation dans le Grand Lac se sont poursuivies, au titre de l'assistance française.

Aménagements d'affluents

150. Des sociétés d'ingénieurs-conseils ont été engagées, au titre de l'assistance fournie par le Fonds spécial de l'ONU, pour faire des rapports techniques d'ensemble pour chacun des quatre affluents, sous une forme susceptible de servir aux négociations de prêts. Le Comité espère achever bientôt le rapport technique d'ensemble sur la Nam Pong (Thaïlande), qui a été légèrement retardé à cause du délai dans la livraison des cartes. Il espère aussi que le rapport sur l'irrigation du bassin de la Nam Ngum (étroitement lié à la planification de la haute Nam Ngum, entreprise au titre du programme d'aide bilatérale japonaise au Laos) sera achevé à peu près à la date prévue, vers la fin de 1962, et que, malgré le retard dû aux cartes, le rapport technique d'ensemble sur la rivière de Battambang (Cambodge) sera terminé en 1963. Les projets de la Nam Ngum et de la rivière de Battambang pourraient donc entrer dans la phase du financement vers 1963. Les travaux ont commencé sur la haute Sé San (Viet-Nam).

151. Le Gouvernement japonais, dans le cadre de sa contribution à l'étude des affluents, a offert d'entreprendre la planification et l'élaboration d'un rapport technique d'ensemble, sous une forme appropriée pour les négociations de prêts, pour la Nam Pong, affluent de la Nam Gam (ou Nam Khum), en Thaïlande; les travaux ont déjà commencé. Le Japon a offert aussi d'exécuter, et a effectivement commencé, les études hydrologiques initiales sur la haute Sre Pok, au Viet-Nam. Le Japon a également offert d'entreprendre et a déjà commencé la préparation des plans du barrage et de l'installation hydro-électrique pour un projet polyergique sur le Prek Thnot (Cambodge), et le Plan d'opérations sur la partie des travaux prise en charge par le Japon a été signé en janvier 1962. Le Gouvernement d'Israël a fourni les services d'un ingénieur de grande expérience, qui a effectué une reconnaissance préliminaire; avec les cartes dressées par le Cambodge, cette reconnaissance doit permettre la mise au point d'un rapport technique d'ensemble.

Amélioration de la navigation

152. Les travaux se sont poursuivis en vue de la réalisation du Programme d'amélioration de la navigation, que le Comité avait adopté à sa dixième session, en mai 1961. Dans le cadre de l'étude hydrographique du Mékong financée par le Fonds spécial de l'ONU, et partiellement en coordination avec le programme hydrologique financé par l'assistance des Etats-Unis, on a commencé l'étude hydrographique du fleuve (description du lit) dans les biefs importants pour la navigation, depuis Luang Prabang jusqu'à la mer. Le Royaume-Uni a commencé la livraison d'aides à la navigation pour le delta et de matériel pour les bureaux hydrographiques dans les pays riverains; il a fourni aussi les sommes requises par les Gouvernements riverains pour faire face à leurs obligations en matière de dépenses locales dans le cadre de l'étude hydrographique entreprise par le Fonds spécial.

Projets, investigations, enquêtes et études auxiliaires

153. Dans le cadre de l'assistance du Fonds spécial, la FAO a dressé les plans d'une station agricole dans la plaine de Vientiane, associée à l'aménagement de la Nam Ngum, au Laos, et a abordé la phase de la construction; cette station servira de projet d'expérimentation et de démonstration de cultures irriguées. La FAO a commencé aussi la planification d'une station agricole à Kalasin, en Thaïlande, associée à l'aménagement de

la Nam Pong, et a pris des dispositions en vue de la planification de stations analogues sur la rivière de Battambang, au Cambodge, et sur la haute Sé San, au Viet-Nam. L'OMS a terminé une étude sur l'incidence de la bilharziose à la station agricole de la Nam Ngum, dans la plaine de Vientiane, ainsi qu'à la station de Nam Pong, à Kalasin.

154. Le Fonds spécial de l'ONU a fourni les crédits nécessaires pour permettre au Comité d'entreprendre la prospection des ressources minérales connues dans le nord-est de la Thaïlande et dans les parties avoisinantes du Laos. Une prospection de la bauxite, qui durera deux ans, a commencé dans l'ensemble du bassin au titre de l'assistance française. La France a aidé aussi le Cambodge à prospecter ses ressources minérales et a financé la réimpression, par le Service géographique du Viet-Nam, de la carte géologique du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam au 1:500 000e.

155. La FAO a fourni une estimation des pertes dues aux incendies de forêts et de savanes et a mis au point un programme de démonstrations tendant à diminuer ces incendies, en abolissant la pratique des cultures itinérantes.

156. Le Gouvernement iranien a fourni une deuxième contribution d'hydrocarbures destinés aux programmes participants. Le ciment offert par Israël a été utilisé au cours de l'année pour la construction, entreprise par le Fonds spécial et la FAO, d'une station agricole dans la plaine de Vientiane, et l'on met au point un programme d'utilisation de tout le ciment offert par la République de Chine et par Israël. Le Comité a accepté avec plaisir l'offre de la Société Shell de tourner un film documentaire sur le bassin inférieur du Mékong et les travaux du Comité.

157. Une équipe de quatre consultants envoyée par la Fondation Ford a abordé l'étude des problèmes économiques et des questions connexes d'ordre fiscal, social et administratif que pose l'aménagement du fleuve et de son bassin.

158. Les membres du Comité et plusieurs membres du secrétariat ont visité, à titre d'invités du Gouvernement indien, une série d'aménagements hydrauliques de ce pays; ils envisagent avec plaisir une visite analogue au Japon. Deux membres du Comité et deux membres du secrétariat ont participé à un cycle d'études d'une semaine consacré à la mise en valeur des fleuves internationaux et organisé à l'université de la Colombie britannique, à Vancouver (Canada), sous les auspices de l'université, de la DOAT, de la Fondation d'Asie et d'autres organismes.

Ressources

159. Les ressources de l'entreprise du Mékong, en équivalent de dollars des Etats-Unis, sont données au tableau I, deuxième partie; il y est déjà tenu compte des contributions annoncées au cours de la dix-huitième session de la Commission.

Coopération internationale

160. Les Gouvernements des quatre pays riverains ont continué à coopérer par l'intermédiaire du Comité où leurs représentants siègent en qualité de plénipotentiaires, sur tous les aspects de l'entreprise. Les Gouvernements de l'Australie, du Canada, de la Chine, des Etats-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Iran, d'Israël, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines et du Royaume-Uni coopèrent avec eux en participant à l'exécution d'un ou de plusieurs programmes, comme on l'a vu aux paragraphes ci-dessus. Le secrétariat de la CEAEO a continué d'apporter son concours au Comité et à son Agent exécutif dans toutes les phases de l'entreprise, surtout par l'intermédiaire du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques et des Divisions de l'industrie, des transports intérieurs et des communications, de l'agriculture, de la recherche et des plans, des affaires sociales et de l'administration. Le programme de travail de la CEAEO prévoit tout spécialement l'assistance à fournir au Comité et à l'Entreprise du Mékong. Le Secrétaire exécutif de la CEAEO a continué d'aider le Comité et son Agent exécutif à élaborer et orienter leur politique générale et à exécuter leurs travaux. Le Département des affaires économiques du Siège de l'ONU et la DOAT ont continué à suivre de près et utilement l'évolution de l'Entreprise du Mékong, tant au point de vue de l'assistance technique proprement dite qu'en ce qui concerne les projets du Fonds spécial pour lesquels l'ONU est l'Agent d'exécution. L'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OMS, l'OMM et l'ICAO ont continué à collaborer avec les pays riverains et avec le Comité. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a participé aux travaux du Comité par l'intermédiaire de son Représentant résident en Thaïlande, qui siège au Bureau consultatif du Comité. Le Bureau de l'assistance technique de l'ONU a collaboré étroitement à la mise en œuvre du projet en lui fournissant des fonds pour cas d'urgence, ainsi que par l'intermédiaire de ses Représentants résidents en Thaïlande, au Cambodge, dans la République du Viet-Nam et au Laos. Le Fonds spécial de l'ONU collabore à l'entreprise sous forme de crédits destinés à l'exécution des quatre projets qu'il a pris en charge.

6. — Développement social

161. Les réunions indiquées ci-après ont eu lieu à Bangkok pendant la période considérée :

Cycle asiatique d'étude sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire, 22 août-1er septembre 1961

Président : M. Thien Ashakul (Thaïlande);

Premier Vice-Président : M. S. Chakravarti (Inde);

Deuxième Vice-Président : M. A. S. Bakhshi (Afghanistan).

Conférence asiatique du développement communautaire (première session) du 4 au 6 septembre 1961

Président : Luang Chart Trakarnkosol (Thaïlande);

Premier Vice-Président : M. S. Chakravarti (Inde);

Deuxième Vice-Président : M. R. P. Binamira (Philippines).

CYCLE ASIATIQUE D'ÉTUDES SUR LA PLANIFICATION ET L'ADMINISTRATION DES PROGRAMMES NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

162. Le Cycle d'études organisé en commun à Bangkok par la CEAEO, la Direction des affaires sociales et la DOAT, avec le concours du Gouvernement thaïlandais, avait pour objet de fournir une assistance technique au moyen de discussions et de confrontations d'expérience, entre les participants des pays de la région, sur les divers aspects de la planification, de l'organisation et de l'administration des programmes de développement communautaire : rôle des autorités locales, problèmes de financement et de personnel, administration au niveau du « projet », évaluation des programmes et rôle de la recherche.

Rôle du gouvernement central et des autorités locales

163. Le Cycle d'études a estimé que les programmes de développement communautaire devraient être entièrement intégrés dans le plan national de développement d'ensemble d'un pays. Le gouvernement central devrait donc donner aux autorités locales l'orientation générale, les facilités et les encouragements qui leur permettront de mettre au point les projets de développement communautaire conformes aux objectifs nationaux du développement. Il a insisté sur la nécessité d'une décentralisation des fonctions d'administration, de financement et d'exécution technique afin d'encourager au maximum l'action et l'initiative locales dans les communautés. Il conviendrait de déléguer les pouvoirs à des institutions de village officiellement constituées, telles que les *panchayats* dans l'Inde, les *Union Councils* au Pakistan et les conseils de *barrio* aux Philippines. Il faudrait renforcer les institutions autonomes locales pour leur permettre de jouer un rôle directeur et de mobiliser toutes les ressources en vue du développement communautaire. Il faudrait également essayer d'obtenir la coopération d'organisations bénévoles locales d'agriculteurs, de coopératives, d'instituteurs, de parents d'élèves, de femmes et de jeunes. Le Cycle d'études a recommandé de prendre des mesures pratiques en vue de coordonner l'effort entre les divers organismes auxiliaires techniques de même qu'entre les autorités centrales, intermédiaires et locales.

Questions de financement et de personnel

164. Pour assurer l'exécution satisfaisante des programmes de développement communautaire, le Cycle d'études a recommandé de recourir à des pratiques budgétaires, à des systèmes de comptabilité et à des systèmes de contrôle plus souples. Il a insisté sur le fait que les spécialistes du développement communautaire devraient se préoccuper tout spécialement des campagnes et bien comprendre la mentalité de la population, et qu'il conviendrait de les choisir en tenant compte de leur enthousiasme, de leur talent particulier et de leur aptitude à travailler efficacement avec beaucoup de personnes. Les programmes de formation devraient être organisés spécialement en vue des tâches propres aux agents du développement communautaire. Des efforts spéciaux doivent être consacrés à la formation du personnel féminin. Les séances de formation en cours d'emploi sont très utiles parce qu'elles permettent au personnel du développement communautaire de rafraîchir leurs connaissances. Le Cycle d'études a indiqué que les agents du développement communautaire devraient pouvoir faire carrière dans leur spécialité, être inscrits dans les cadres de la fonction publique et recevoir un traitement comparable à celui des fonctionnaires.

Techniques et administration au niveau du « projet »

165. Il faut créer les conditions voulues pour que des animateurs locaux puissent se manifester, mériter l'estime de la collectivité locale, mobiliser les ressources locales, et prendre la responsabilité de l'exécution des projets. Il conviendrait de tenir les agents de village au courant de ce qui se passe en dehors de leur champ d'action direct et, à cet effet, les inspecteurs devraient consacrer plus de temps à s'entretenir librement avec les agents de village.

Evaluation des programmes et rôle de la recherche

166. Pour déterminer dans quelle mesure le programme aboutit aux résultats voulus et pour mettre en lumière les causes des échecs ou des réussites, il faut tenir compte, en établissant le programme d'évaluation et de recherche, de l'interdépendance des aspects physiques et des aspects sociaux, et créer un organe indépendant chargé de l'évaluation.

CONFÉRENCE ASIATIQUE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

167. La Conférence asiatique du développement communautaire, qui s'est tenue à Bangkok en septembre 1961, a examiné le rapport du Cycle d'études mentionné ci-dessus pour faire des recommandations d'ordre pratique en vue d'une action nationale et internationale destinée à encourager la coopération régionale, et pour examiner les mesures qu'il conviendrait de prendre ultérieurement dans certains domaines connexes tels que la formation et l'assistance technique.

Coopération régionale et internationale

168. La Conférence a recommandé de créer au secrétariat un centre d'échange qui serait chargé de rassembler, d'évaluer et de diffuser des renseignements et des documents, y compris des auxiliaires audio-visuels, sur le développement communautaire et les questions connexes, telles que l'administration locale, la décentralisation industrielle, la mise en place d'unités administratives socio-économiques et le rôle du développement communautaire dans la diffusion de renseignements sur la natalité dirigée. On pourrait publier éventuellement un périodique et établir un répertoire des institutions de recherche de la région de la CEAEO. La Conférence a prié le secrétariat de voir s'il serait possible de tirer parti des instituts nationaux de formation existant dans d'autres pays. Divers pays appartenant ou non à la région ont offert de mettre à la disposition des pays qui en sont dépourvus les moyens de formation et de recherche dont ils disposent. Elle a proposé en outre que le secrétariat constitue des équipes

de consultants qui pourraient donner des conseils techniques aux gouvernements sur la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes, ainsi que sur les recherches. Les pays de la région ont particulièrement besoin d'une assistance technique en ce qui concerne l'administration locale. La Conférence a également recommandé de prendre des mesures efficaces afin de coordonner à l'échelon régional et à l'échelon national les travaux des organisations internationales dans le domaine du développement communautaire et dans les domaines connexes.

B. — Autres travaux

169. La présente section traite des travaux du secrétariat qui ne correspondent pas directement à ceux des organes subsidiaires de la Commission mentionnés dans la Section A.

Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques

Aménagement polyergique des bassins fluviaux dans la région

170. Le Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques a continué à étudier pour chaque pays la mise en valeur des ressources hydrauliques, en évaluant notamment l'état d'avancement des travaux et les perspectives de l'utilisation de ces ressources en vue du développement économique et social.

171. Il a publié en 1961 des monographies sur l'Afghanistan, la République de Corée, l'Iran et le Népal [11]. Il a terminé une étude spéciale sur la Vallée de la Damodar, dans l'Inde [12], et une autre sur le bassin du Kitakami, au Japon [13]. En ce qui concerne le programme à long terme d'étude des grands fleuves, on a entrepris des travaux sur deux fleuves de l'Inde, qui ont été choisis en fonction de leurs caractéristiques, de leurs possibilités économiques et des méthodes employées pour les mettre en valeur. Des dispositions préliminaires ont également été prises pour procéder, avec l'assistance de la DOAT, à des levés sur la Chidwin et l'Irraouaddy, en Birmanie. Les importantes études du Bureau de la maîtrise des eaux, ainsi que les comptes rendus des Conférences et des cycles d'études, figurent dans le *Recueil de la défense contre les inondations* dont trois numéros ont paru en 1961, ce qui porte à 19 le nombre des numéros parus depuis 1950. Le Bureau a poursuivi également la publication du « Flood Control Journal » trimestriel qui donne des renseignements à jour sur toutes les questions relatives à la maîtrise des eaux, aux typhons, aux sécheresses et aux faits nouveaux dans le domaine des ressources hydrauliques de la région, ainsi qu'aux travaux des diverses stations de recherche hydraulique. Le Bureau a continué à communiquer des rapports et des publications techniques à diverses organisations de la région.

Les eaux souterraines

172. Des dispositions ont été mises au point pour réunir en 1962 un Colloque régional de la mise en valeur des eaux souterraines et l'on a entamé des négociations avec le Gouvernement indien en vue de créer un centre régional de recherche et de formation aux techniques de la mise en valeur des eaux souterraines.

Coopération internationale pour la maîtrise et l'utilisation des eaux

173. Le Bureau a participé aux réunions annuelles entre organisations réunies par le Centre des Nations Unies chargé des ressources hydrauliques, conformément aux résolutions 417 (XIV) et 533 (XVIII) du Conseil économique et social. Afin de coordonner ses activités avec celles des autres institutions, le Bureau a présenté à la réunion de 1961 un rapport sur ses travaux.

174. Le Bureau a continué à fournir son assistance au Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong dans tous les domaines de son activité. Lors de sa seizième session, qui s'est tenue en janvier 1962, le Comité a prié le Bureau d'élargir le plan qu'il avait précédemment établi pour l'aménagement du bassin du Mékong, en tenant compte des nouvelles données dont on dispose à la suite des recherches effectuées récemment.

Division de la recherche et des plans

Revue de la conjoncture économique et des politiques actuelles

175. L'édition de l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* en 1961 [14] traite en particulier, dans sa première partie, de la question de l'accroissement économique des pays de la CEAEO de 1950 à 1960. Le premier chapitre de la première partie définit le concept de l'accroissement économique et dégage plusieurs indices qui permettent de mesurer l'accroissement, tels que le produit national, l'accroissement de la production agricole et de la production industrielle, l'emploi et la productivité et les modifications survenues dans les niveaux de consommation. En analysant les facteurs déterminants de l'accroissement économique, on a évalué le volume et la répartition des investissements et l'on a examiné les politiques économiques et les facteurs non économiques qui ont déterminé cet accroissement au cours des dix dernières années. Le deuxième chapitre traite du problème crucial du financement du développement et comprend une analyse détaillée du rôle que jouent l'épargne nationale et l'épargne étrangère et de l'orientation de ces épargnes vers les investissements publics et privés. Le troisième chapitre décrit la croissance économique au Cambodge,

[11] Recueil de la défense contre les inondations, n° 18, publication des Nations Unies, n° de vente : 61.II.F.8.

[12] Recueil de la défense contre les inondations, n° 17, publication des Nations Unies, n° de vente : 60.II.F.7.

[13] A paraître en 1962, n° 20 du Recueil de la défense contre les inondations.

[14] Publication des Nations Unies, n° de vente : 62.II.F.1.

en Chine continentale, dans l'Inde, en Indonésie, au Japon, au Laos, aux Philippines et dans la République du Viet-Nam, pays choisis pour cette étude en raison de leurs structures typiques dans l'ordre administratif, politique ou financier.

176. Dans le chapitre 4, qui forme la deuxième partie de l'Etude, on a procédé, comme chaque année, à l'examen des faits nouveaux survenus dans l'ensemble de l'économie de la région au cours de la dernière année civile, dans la mesure où les renseignements dont on disposait ont permis de le faire. Ce chapitre décrit l'approvisionnement alimentaire de la région dans ses rapports avec l'accroissement démographique, la production et le commerce des denrées agricoles d'exportation, ainsi que l'évolution de l'industrie extractive et manufacturière et celle des transports; il analyse la structure du commerce extérieur de la région; il décrit la situation de la balance des paiements, les faits nouveaux dans le domaine des finances publiques, la situation monétaire et les prix, et l'équilibre de l'offre et de la demande dans les divers pays de la région, au cours de l'année 1961.

177. L'*Economic Bulletin for Asia and the Far East* a continué à publier des études spéciales sur les divers problèmes économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient et les statistiques économiques de l'Asie. Deux numéros spéciaux ont paru en juin 1961, traitant de « La coopération commerciale régionale » et des « Critères de la répartition des investissements dans les pays insuffisamment développés ». Le numéro de septembre contenait une étude sur « L'accroissement démographique et les problèmes de l'emploi » et une autre sur « La formation de capital dans l'agriculture ». Il contenait aussi une nouvelle rubrique sur les indices économiques actuels donnant, sous forme d'explications sommaires et de graphiques, des renseignements sur les faits nouveaux survenus dans le domaine de la production, du commerce extérieur et des prix. Le numéro de décembre publie le rapport de la Conférence des planificateurs économiques d'Asie et trois études intitulées « Les progrès de la planification et de la mise en œuvre du développement », « L'appareil administratif de la planification » et « Les perspectives de la coopération économique régionale dans les pays d'Asie et d'Extrême-Orient ».

Développement et plans économiques

178. Le secrétariat a poursuivi l'étude analytique du développement économique et de sa planification dans les pays de la région de la CEAEO. Les résultats en sont consignés dans les documents de travail dont la première session de la Conférence des planificateurs économiques d'Asie était saisie. L'accent était placé sur les projections économiques à long terme pour chaque pays et pour l'ensemble de la région. Le secrétariat a également commencé à étudier l'expérience acquise par certains pays en la matière en vue de définir le cadre des projections globales et sectorielles pour l'ensemble de la région. Il a aussi rédigé et fait paraître dans le numéro de septembre 1961 de l'*Economic Bulletin for Asie and the Far East* un article intitulé « L'accroissement démographique et les problèmes de l'emploi dans la région de la CEAEO ». Se fondant sur les statistiques des pays de la région, cet article expose les changements structuraux qu'il serait opportun d'introduire dans l'économie du fait de l'augmentation accélérée de la population, et étudie certaines des mesures qui permettraient d'améliorer l'utilisation de la main-d'œuvre.

179. Le secrétariat a continué ses études sur les sources d'épargne et sur les moyens d'augmenter le taux de l'épargne qu'il avait commencées en coopération avec plusieurs banques centrales et autres instituts. On a publié les monographies suivantes : « Survey of National Savings in Taïwan, Republic of China, 1958-1959 », rédigée par le Groupe de travail des études sur l'épargne nationale de la Banque de Taïwan, et « Estimation and Analysis of National Savings in Korea during 1958 and 1959 », par le Département de la recherche de la Banque de Corée. La Banque centrale de Malaisie examine actuellement le projet de monographie « Savings in the Malayan Economy » rédigé par le Département des sciences économiques de l'Université de Malaisie, section de Singapour. L'Institut du développement et de la recherche économiques de l'Université des Philippines a terminé son étude « Savings in Postwar Economic Growth of the Philippines », avec le concours du Département de la recherche de la Banque centrale des Philippines. Ces monographies ainsi que les trois études antérieures sur Ceylan, l'Inde et le Japon, qui ont paru en 1960, feront partie des documents destinés à la septième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques qui étudiera, en octobre 1962, les problèmes du financement du développement économique à l'aide des ressources nationales et étrangères.

Enseignement des sciences économiques

180. Une équipe de deux économistes, dont l'un, n'appartenant pas à la région, représente l'UNESCO, et l'autre, venu de la région, représente la CEAEO, se rendra dans certaines universités de l'Asie du Sud et du Sud-Est pour y effectuer une enquête sur l'enseignement des sciences économiques dans les universités d'Asie. Deux autres économistes, l'un venu de l'extérieur et l'autre du Japon, enquêteront auprès des universités japonaises. L'équipe étudiera l'organisation et les méthodes d'enseignement des sciences économiques, théoriques et appliquées, les manuels utilisés, les examens, la composition et la formation du personnel enseignant au niveau de la licence et des études plus poussées. Pour faciliter son travail, le secrétariat a recueilli des renseignements en questionnant par écrit un grand nombre d'universités.

Programme de formation en cours d'emploi dans le domaine du développement économique

181. En 1962, deuxième année du programme de formation en cours d'emploi, six boursiers venus d'Afghanistan, de Birmanie, de Corée, d'Indonésie, des Philippines et de la Thaïlande, ainsi qu'un boursier du Sierra Leone, envoyé par la Commission économique pour l'Afrique, ont suivi un stage de neuf mois. Les

études ont porté sur la planification du développement économique, les statistiques et le commerce international. Outre les bourses, la DOAT a assuré les services d'un conférencier à plein temps pour contrôler le programme de lectures et diriger les travaux des cycles d'étude.

Compilation et analyse des données statistiques

182. Le secrétariat a continué à préparer, pour les publier chaque trimestre dans l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East,* des séries statistiques de base annuelles sur la population, la production agricole, les balances des paiements, les finances publiques et les comptabilités nationales, ainsi que des séries trimestrielles sur la production industrielle, le commerce extérieur, les transports, les prix et l'activité bancaire. Le *Bulletin* a publié pour la première fois des graphiques d'indicateurs économiques courants de la production industrielle, des prix et du commerce. On a élargi la ventilation des importations et des exportations en biens d'équipement et de consommation, pour y englober dix-neuf pays de la région et la commencer maintenant à partir de 1951.

183. Des statistiques indiquant l'importance de la coopération régionale et la structure commerciale des pays de la CEAEO, pour leurs échanges entre eux et avec d'autres régions du monde, ont été établies pour les années 1939, 1953, 1957 et 1959, en partant de la CTCI. On a également établi une matrice, qui indique le volume des échanges intrarégionaux pour certains des principaux produits d'exportation de la région, à savoir le thé, le riz, le caoutchouc et les cotonnades. De plus, on a travaillé à établir des statistiques du revenu national et d'autres données, pour faciliter l'analyse de la croissance économique en Asie, faite dans l'Etude de 1961. Les anciennes séries de tableaux du commerce par produit et du commerce global ont été mises à jour pour 1960 et en outre développées, en vue des pourparlers sur l'expansion du commerce intrarégional. On a également établi des statistiques de la production et du commerce pour certains produits de la métallurgie, les machines, le matériel de transport et l'acier.

184. Pour contribuer à l'étude des possibilités économiques qu'ouvre l'entreprise du Mékong, étude qu'effectue une équipe de spécialistes de la Fondation Ford, le secrétariat a regroupé, pour leur donner un caractère subrégional, les principales séries statistiques du Cambodge, du Laos, de la Thaïlande et de la République du Viet-Nam qui concernent la population, la production agricole et le commerce.

Développement des statistiques

185. Dans ce domaine, le secrétariat a continué à mettre en œuvre le programme intégré de longue durée élaboré par la Conférence des statisticiens d'Asie. En 1960, on a étudié la situation actuelle et les plans futurs des pays de la région en ce qui concerne les statistiques industrielles; les résultats de ces travaux ont été publiés sous la cote E/CN.11/STAT/IS/L.10, à l'intention du Cycle d'études des statistiques industrielles. On a également rédigé et distribué aux organismes de statistique des divers pays un rapport sur les enquêtes par sondage effectuées dans les pays de la région. D'après les réponses à un questionnaire qu'il avait adressé aux gouvernements, le secrétariat a rédigé un document sur les « Enquêtes sur les niveaux de vie des familles dans la région de la CEAEO » (E/CN.11/ASTAT/Conf.4/L.3), dont il a saisi la Conférence des statisticiens d'Asie.

186. Dans une étude intitulée « Programme de statistiques de base qu'exige le développement économique et social » (E/CN.11/ASTAT/Conf.4/L.7), le secrétariat a passé en revue les réalisations des divers pays touchant leurs programmes de statistiques de base qu'exigent le développement économique et social, les améliorations de leur système statistique, leurs besoins en bourses de perfectionnement, moyens de formation et assistance technique pour les années 1962 à 1964. Le secrétariat a continué d'aider les gouvernements à mettre en œuvre le Programme mondial de recensement. Au cours de l'année, huit pays ont procédé à des dénombrements, cinq pays ont commencé l'exploitation et la mise en tableau des données rassemblées en 1960, et cinq autres pays se préparaient à faire des recensements en 1962 ou en 1963. Le Conseiller régional spécialisé dans les recensements démographiques et les sondages a donné des conseils à plusieurs pays, touchant divers aspects de l'organisation des recensements, particulièrement le choix des questionnaires définitifs et les enquêtes par sondage qui font suite au dénombrement. Le Conseiller régional spécialisé dans l'exploitation des données a conseillé huit pays au sujet de l'exploitation des données et de la mise en tableaux. Le Conseiller régional aux recensements de l'agriculture a assisté huit pays dans l'organisation de leurs recensements agricoles, et il a aidé la FAO à rédiger un Manuel sur les recensements agricoles.

DIVISION DE L'INDUSTRIE

Mission d'enquête industrielle à Singapour

187. Un membre du secrétariat a été détaché comme Secrétaire technique et membre de la Mission d'enquête industrielle de l'ONU que le Gouvernement de Singapour avait invitée à effectuer des recherches économiques et techniques en 1960-1961 en vue de déterminer quelles industries pourraient être créées à Singapour. La Mission a formulé des recommandations au sujet de la politique industrielle, ainsi qu'un programme d'aménagements destinés aux industries, lors de la préparation du plan de développement de Singapour pour 1961-64.

Enquête sur la possibilité de créer une industrie sidérurgique à Singapour

188. Le secrétariat a également placé un fonctionnaire, qui a joué le rôle de Secrétaire technique, à la disposition de l'équipe chargée d'enquêter sur la possibilité de créer une industrie sidérurgique à Singapour. L'équipe a présenté des recommandations au Gouvernement de Singapour au sujet de la création d'une

industrie de l'acier et d'industries auxiliaires qui s'échelonnerait sur une période de cinq ans.

Méthodes d'effort personnel appliquées à l'habitation en Asie du Sud-Est

189. Conformément à la décision du Groupe de travail interorganisations de l'habitation et des installations collectives connexes, et dans le cadre du programme d'action internationale concertée à long terme, on a organisé une Mission, composée de spécialistes de l'ONU, de l'OIT, de la FAO, de l'UNESCO et de l'OMS. La participation de la CEAEO a consisté à détacher l'un de ses fonctionnaires comme Secrétaire technique de la Mission. Cette dernière s'est rendue à Ceylan, au Japon, dans l'Inde, en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande et, en coopération avec les centres de l'habitation et de la construction et les organismes de ces pays, elle a effectué une étude exhaustive de l'utilisation de l'effort personnel, de l'aide mutuelle et d'autres méthodes de coopération pour l'habitation urbaine et rurale, et elle s'est préoccupée en particulier des techniques de construction, des matériaux locaux et de l'application des principes et pratiques du développement communautaire à l'habitation à bon marché.

DIVISION DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

Deuxième Semaine d'étude sur la sécurité routière

190. La deuxième Semaine d'étude sur la circulation et la sécurité routières, que le Gouvernement philippin a organisée à Manille en août/septembre 1961, sous les auspices de la CEAEO, a porté sur les problèmes administratifs que posent les mesures de sécurité routière, la formation, l'éducation et l'information du public en matière de sécurité routière et la réglementation de la circulation. Des spécialistes de divers pays avaient rédigé pour la circonstance vingt-huit documents techniques. La Semaine d'étude a permis de montrer l'application de diverses mesures pratiques en vue d'assurer la sécurité routière. Elle a recommandé aux gouvernements de créer un organisme national de la circulation, assisté de comités consultatifs où siègeraient les représentants des diverses administrations, pour s'occuper de tous les aspects de la circulation et la sécurité routières.

Bulletin des transports et des communications

191. Etant donné la demande croissante de renseignements sur les faits récents en matière de transport et de communication, le *Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East* est désormais imprimé. Sur la demande du secrétariat, les gouvernements des Etats membres ont désigné des correspondants qui rédigeront des articles d'actualité destinés à paraître dans le *Bulletin*.

DIVISION CEAEO/FAO DE L'AGRICULTURE

192. La CEAEO et la FAO, par le truchement de leur Division mixte, ont continué à coordonner leurs études et leurs activités dans des domaines choisis d'un commun accord et qui intéressent les problèmes agricoles de la région.

Etudes économiques ordinaires

193. La Division a continué de suivre l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation dans la région, ainsi que du commerce des produits agricoles, et elle a fourni des renseignements à cet égard pour l'Etude économique annuelle de la CEAEO. Elle a continué à aider le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient, en ce qui concerne la partie économique des travaux régionaux de la FAO. Au cours de l'année, elle a participé à une étude pilote du développement agricole d'un pays de la région, sous l'angle de la programmation à long terme de l'assistance technique, elle a collaboré à la préparation de la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient qui aura lieu en septembre 1962, et elle a participé aux travaux du Comité consultatif international du coton.

Financement et crédit agricoles

194. La Commission avait décidé, à sa dix-septième session, d'organiser conjointement avec la FAO une réunion technique sur les organismes de financement et de crédit agricoles. La Division a donc commencé à étudier les institutions et les méthodes que les pays de la région utilisent pour le financement du développement de l'agriculture et le crédit agricole. Elle patronne d'autre part la rédaction de monographies dont sont chargés des consultants nationaux. Six de ces études, à présent achevées, appellent l'attention sur les problèmes fondamentaux du fonctionnement des institutions de crédit.

Développement et plans agricoles

195. La Division a continué à étudier les plans de développement agricole et la planification des pays de la région, compte tenu des résolutions de la Commission et de la Conférence régionale de la FAO sur les effets des politiques agricoles autarciques sur l'ensemble de la région. Elle a examiné notamment quelles seraient les incidences des plans nationaux sur le commerce régional du sucre, du riz, des oléagineux et de l'huile. Le secrétariat se sert des résultats de ces études pour ses travaux sur la coopération régionale dans le domaine du commerce. Les études sont revisées en consultation avec la FAO, avant d'être transmises aux gouvernements. La Division a également commencé une étude analytique de la nature et des quantités d'intrants agricoles, des rapports et des liens fonctionnels qui existent entre les entrées et sorties dans l'agriculture asiatique, ainsi que l'emploi des données intersecteurs pour l'étude des incidences régionales de la planification agricole des pays de la région.

196. Avec la coopération de la Commission mixte de reconstruction rurale et de l'Université nationale de Taïwan, la Division a entrepris l'étude des rapports entre la croissance agricole et la croissance industrielle en Chine (Taïwan). Cette étude paraîtra en 1962. La

Division a continué ses enquêtes sur la contribution du développement communautaire au développement économique et notamment à la formation de capital. Au cours de l'année, elle a achevé la rédaction d'une monographie sur la formation de capital dans l'agriculture de l'Uttar Pradesh (Inde), en se servant des résultats d'enquêtes effectuées dans trois districts de l'Uttar Pradesh par le Planning Research Action Institute, Lucknow; cette monographie a paru dans le numéro de septembre 1961 de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East*.

197. La Division a également commencé, en collaboration avec l'Université Kasetsart et le Conseil des affaires économiques et culturelles (Thaïlande), une étude pilote de l'emploi et du chômage chez les familles de riziculteurs de deux villages de la plaine centrale de la Thaïlande.

Etude de la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles

198. La Division a continué à examiner les renseignements dont elle disposait sur la politique des prix des céréales et des produits d'exportation de la région et, de concert avec la FAO, elle a préparé la réunion technique FAO/CEAEO sur les aspects de la mise en œuvre des politiques des prix des produits alimentaires et agricoles qui intéressent la commercialisation. Cette dernière réunion doit avoir lieu en 1963.

Les excédents agricoles et le développement économique

199. Comme elle l'avait fait pour le Japon en 1958, la Division a achevé et publié une deuxième étude intitulée *A Note on the Utilization of Agricultural Surpluses for Economic Development in Pakistan* (E/CN.11/L.100) que le Sous-Comité de l'écoulement des surplus de la FAO a étudiée au début de 1962. La Division a également pris part aux travaux du Groupe de spécialistes que le Directeur général de la FAO avait réuni pour le conseiller sur la fourniture, dans le cadre du système des Nations Unies, d'excédents agricoles aux populations qui connaissent une pénurie alimentaire.

Recherches d'économie agricole et formation

200. La Division a aidé le Gouvernement de l'Indonésie à créer un centre national de formation en vue du développement agricole. Deux membres de la Division ont fait une série de conférences sur la planification du développement agricole à l'intention des stagiaires de ce centre. La Division a d'autre part continué à assurer, dans le cadre du programme de formation en cours d'emploi CEAEO/DOAT, l'initiation des stagiaires à la programmation dans le domaine agricole.

Division des affaires sociales

201. Comme par le passé, les travaux de la Division des affaires sociales ont porté sur les aspects sociaux (notamment démographiques) du développement économique, le développement communautaire et l'action sociale, et ils ont été effectués en collaboration étroite avec la Direction des affaires sociales du Siège. La Division a fourni des renseignements et collaboré aux études qu'effectue la Direction à l'intention de la Commission des questions sociales et de la Commission de la population.

Démographie

202. En collaboration avec la DOAT, la Division a réuni à Bombay, en février 1962, un comité chargé de préparer la Conférence asiatique de la population. Dix experts des pays de la région et des représentants des institutions spécialisées, les instituts de recherches démographiques de l'Inde et de la Direction des affaires sociales ont pris part à cette réunion. Le Comité a pris des mesures pour assurer une coopération étroite entre le secrétariat et les gouvernements des Etats membres. Il a préparé des plans détaillés et il a étudié la question de l'ordre du jour provisoire et des documents de travail et études à rédiger pour la Conférence.

203. La Division a continué à étudier les rapports entre l'accroissement démographique et le développement économique. Au cours de l'année, elle a terminé la rédaction d'une monographie détaillée sur l'appréciation qualitative des données de recensement et des renseignements démographiques connexes dans la Fédération de Malaisie et à Singapour. Elle a collaboré à l'étude intitulée « L'accroissement démographique et les problèmes de l'emploi » dont il est question au paragraphe 178. La Division a pris des mesures pour mettre en œuvre les recommandations du Cycle régional d'étude sur l'appréciation qualitative et l'utilisation des données des recensements démographiques en Asie et en Extrême-Orient, qui a eu lieu en 1960. En particulier, un spécialiste régional de la démographie a été affecté à la CEAEO au titre du programme ordinaire d'assistance technique dans le domaine social. C'est là un premier pas vers la constitution d'une équipe régionale de conseillers qui effectuera des études d'après les résultats du recensement de 1960-1961, en vue d'aider les gouvernements à arrêter leurs politiques de développement économique et social.

Développement communautaire

204. La Division a commencé à réunir des renseignements auprès des Etats membres au sujet des activités des divers instituts de formation au développement communautaire et elle a examiné la possibilité d'utiliser ces instituts au profit de la région. Trois monographies sur les rapports entre réforme agraire et développement communautaire, l'une pour la région de Bombay, l'autre pour la Chine (Taïwan) et l'autre pour le Pakistan occidental, ont été achevées au cours de l'année avec l'aide de consultants détachés par la Direction des affaires sociales. L'Organisation des Nations Unies se servira de ces études pour préparer un rapport d'ensemble sur la réforme agraire, en collaboration avec la FAO et d'autres institutions spécialisées, conformément à la résolution 712 (XXVII) du Conseil économique et social et à la résolution 1426 (XIV) de l'Assemblée générale.

205. La Division a organisé à Bangkok, du 11 au 12 avril 1961, la troisième réunion régionale inter-organisations sur le développement communautaire avec la participation de représentants de la FAO, de l'UNESCO, de l'OMS et du FISE, ainsi que d'experts de l'assistance technique en matière de développement communautaire, venus de deux pays de la région. La réunion a passé en revue les projets régionaux et les études relatives au développement communautaire de chacune des institutions, afin de les coordonner, et elle a étudié les programmes de développement communautaire afghan, cambodgien et laotien, sous l'angle des travaux effectués par les institutions participantes.

Politique sociale et développement social

206. Des préparatifs sont en cours, pour réunir un groupe de spécialistes des problèmes de la planification du développement social dans les pays de la région, avec l'assistance de la Direction des affaires sociales, de la DOAT et des institutions spécialisées compétentes. La Division a continué à prêter son concours au Gouvernement thaïlandais pour une étude socio-économique des aborigènes de la Thaïlande du Nord. L'Organisation des Nations Unies a fourni les services d'un consultant technique pour aider à l'exécution du projet. La Division a également établi, en collaboration avec la Direction des affaires sociales, le plan provisoire d'une enquête sociale dans le bassin inférieur du Mékong; ce plan provisoire a été transmis à l'équipe d'experts qui est chargée de voir quels sont les types de données et quelles sont les études portant sur des questions économiques, financières, sociales et administratives connexes, dont a besoin le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong.

Protection maternelle et infantile

207. Les préparatifs du Cycle d'études asiatique sur la formation du personnel de protection maternelle et infantile, qui doit avoir lieu en 1962, sont à présent achevés. Le Cycle d'études examinera les besoins de personnel pour les programmes de protection maternelle et infantile, la formation de ce personnel et les possibilités de coopération régionale entre les pays de la région dans ce domaine. La Division a collaboré avec le FISE afin de mettre au point des programmes de services sociaux pour les enfants de certains pays de la région, et elle a aidé plusieurs pays à élaborer des propositions touchant les projets qui bénéficieront de l'aide du FISE. De nouveaux programmes, qui placent l'accent sur la formation du personnel des services de protection maternelle et infantile, et qui bénéficieront de l'aide du FISE, ont été approuvés pour la Birmanie, la Chine (Taïwan), Hong-kong, l'Indonésie et les Philippines.

AUTRES ASPECTS DES TRAVAUX

208. Le secrétariat de la Commission a continué à collaborer étroitement avec le Secrétariat du Siège, dont il fait partie, ainsi qu'avec les secrétariats de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Comme par le passé, le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a réuni les Secrétaires exécutifs des Commissions régionales pour étudier avec eux les programmes d'ensemble de l'Organisation des Nations Unies et de ses Commissions régionales et techniques en vue de développer et de coordonner leurs activités dans les domaines économique et social, particulièrement en ce qui concerne les projections économiques, l'industrialisation, la mise en valeur des ressources naturelles (y compris les ressources hydrauliques), le commerce, le développement rural et la politique sociale.

209. Des échanges de personnel avec le Siège et les secrétariats des trois autres Commissions régionales ont eu lieu comme par le passé. La CEAEO a bénéficié du concours du Secrétariat du Siège pour l'exécution de plusieurs travaux qui concernaient notamment la planification du développement économique, les techniques de programmation, l'industrialisation, les statistiques, la mise en valeur des ressources hydrauliques, l'arbitrage commercial, la démographie et l'urbanisation.

210. La CEAEO et le Siège ont patronné conjointement plusieurs réunions au cours de l'année. La quatrième session de la Conférence des statisticiens d'Asie a été organisée en commun par la CEAEO et le Bureau de statistique des Nations Unies; celui-ci avait rédigé à cette occasion un document intitulé « Programme de statistiques industrielles de base de 1963 » (E/CN.11/ASTAT/Conf.4/L.8). La CEAEO et le Bureau de statistique ont préparé en commun des tableaux de finances publiques et mis en œuvre plusieurs recommandations de la Commission de statistique. Le Bureau de statistique a participé au Cycle d'études des statistiques industrielles pour lesquelles il a rédigé les documents suivants : « Planification, élaboration et programmation des enquêtes industrielles » (E/CN.11/STAT/IS/L.1); « Objet et teneur des statistiques industrielles » (E/CN.11/STAT/IS/L.2); « Systèmes de classification et tableaux pour la publication des statistiques industrielles » (E/CN.11/STAT/IS/L.3); « Modèles de bulletins et d'instructions pour les enquêtes industrielles » (E/CN.11/STAT/IS/L.4); « Les méthodes de rassemblement des statistiques industrielles, notamment par l'emploi des sondages » (E/CN.11/STAT/IS/L.5); « Les méthodes de localisation, d'identification et de recensement des unités industrielles et les répertoires des industries » (E/CN.11/STAT/IS/L.6); « Méthodes à employer pour le dépouillement, l'exploitation et la publication des statistiques industrielles » (E/CN.11/STAT/IS/L.7); « Problèmes et méthodes concernant les statistiques relatives aux industries familiales et artisanales » (E/CN.11/STAT/IS/L.8); « Le calcul des indices de production industrielle et d'autres indicateurs » (E/CN.11/STAT/IS/L.9).

211. La Division des recherches et politiques économiques d'ensemble et le Bureau des affaires sociales ont participé à la première session de la Conférence des planificateurs économiques d'Asie. La Division du développement industriel et le secrétariat ont organisé en

commun le Cycle d'études de l'aménagement des zones industrielles dans la région de la CEAEO. Le Bureau des affaires sociales a participé à ce Cycle d'études. Il a détaché un spécialiste chargé de présider la Mission d'enquêtes des Nations Unies sur la construction de logements par des méthodes d'effort personnel en Asie du Sud-Est, et il a participé à la Conférence du développement communautaire d'Asie. La Section cartographique a apporté son concours au stage pilote des Nations Unies sur les techniques des levés aériens. De son côté, le secrétariat a apporté son assistance à cette section en prêtant des services pour l'organisation de la troisième Conférence cartographique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies a collaboré avec le secrétariat pour organiser le Groupe de travail des spécialistes de l'arbitrage commercial, et a rédigé deux rapports à l'intention du Groupe de travail : « L'arbitrage commercial dans la région de la CEAEO » (TRADE/ARB/5); « L'amélioration des services et techniques d'arbitrage actuels » (TRADE/ARB/6, 7, 8 et 9).

212. La CEAEO a développé sa collaboration avec la CEE, la CEPAL et la CEA, conformément à la résolution 723 (XXVIII) du Conseil économique et social. Les secrétariats des quatre Commissions régionales ont échangé des renseignements sur les statistiques, le commerce, le développement et la planification économiques, les transports, l'habitation et l'énergie électrique.

213. Un stagiaire du Sierra Leone, présenté par la CEA, a bénéficié du programme de la CEAEO pour la formation en cours d'emploi au développement économique. Le secrétariat de la CEE était représenté à la première session de la Conférence des planificateurs économiques d'Asie. Le CEE a envoyé un représentant au Colloque régional des ressources en énergie et de l'équipement énergétique et à la huitième session du Sous-Comité de l'énergie électrique, à laquelle elle a présenté les documents suivants : « Electric Power Costs and the Financing of Electricity Undertakings » (BNR/Sub.1/ER/26); « Methods of Forecasting Future Electric Power Requirements » (BNR/Sub.1/ER/27); « Experience acquired in Europe in the Integration and coordinated operation of National Electric Power Networks » (BNR/Sub.1/ER/28); « Methods for the Evaluation of Hydroelectric Potential » (BNR/Sub.1/ER/29).

214. Un membre du secrétariat a participé à la vingtième session du Comité de l'énergie électrique de la CEE et à son Groupe de travail de l'électrification rurale et, sur l'invitation du Gouvernement de la Yougoslavie, il a pris part au voyage d'étude des installations de production d'énergie et des entreprises de fabrication de matériel électrique dans ce pays, organisé sous les auspices de la CEE.

215. La CEPAL a communiqué au secrétariat quelques-uns des documents techniques présentés au Cycle d'études de l'énergie électrique en Amérique latine pour qu'ils puissent servir au Cycle régional d'études de la CEAEO sur les ressources énergétiques et le développement de la production d'électricité. Elle a été représentée au Cycle d'études sur l'aménagement des zones industrielles dans la région de la CEAEO.

216. Le secrétariat a préparé un document de fond sur les travaux entrepris dans les divers domaines des transports intérieurs et des communications, notamment en ce qui concerne les routes, les transports routiers et la route d'Asie, à l'intention de la Conférence des transports d'Afrique occidentale organisée à Monrovia.

217. Le secrétariat de la CEE a préparé et a distribué à la cinquième session du Comité du commerce de la CEAEO un document intitulé « Note on General Conditions of Sale and Standard Forms of Contract » (TRADE/78). Sur la base des renseignements fournis par les secrétariats de la CEE, de la CEPAL et de la CEA, le secrétariat de la CEAEO a rédigé un document destiné au Comité du commerce et intitulé « Work of Other Regional Commissions in the Field of Trade » (TRADE/77, Add.1 and 2). Une note relative aux activités de la CEAEO dans le domaine du commerce a été distribuée à la dixième session du Comité du développement du commerce de la CEE.

218. Le secrétariat a reçu dans sa tâche une aide de plus en plus grande des Etats membres ou membres associés, de leurs représentants et de leurs fonctionnaires de liaison [15]. Des spécialistes de divers gouvernements et organismes non gouvernementaux lui ont également rendu de grands services.

Coopération scientifique et technique

219. Le secrétariat s'est attaché à encourager la coopération scientifique et technique entre les pays membres en faisant paraître diverses revues et publications, en offrant ses services de bibliothèque et de documentation, des films techniques, scientifiques et documentaires, en participant à des foires et expositions, et en organisant des voyages d'étude.

220. Le secrétariat a continué à faire paraître régulièrement les publications suivantes : *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (annuelle), *Economic Bulletin for Asia and the Far East* (trimestriel), *Development Programming Techniques Series, Recueil de la défense contre les inondations, Mining Development in Asia and the Far East, Industrial Development Journal, Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East,* « Flood Control Journal », « Industrial Development Series », « Trade Promotion News », « Electric Power Bulletin » et « Asian Bibliography ». Les ministères, départements et services administratifs, les instituts de recherche, les

[15] Le Cambodge, la Chine, la France, l'Inde, le Japon, le Laos, les Pays-Bas, la République du Viet-Nam, le Royaume-Uni (représentant aussi le Bornéo du Nord, le Brunéi, Hong-kong et le Sarawak), et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont des représentants permanents auprès de la CEAEO. Les Etats suivants ont des représentants qui assurent la liaison avec la CEAEO : Australie, Birmanie, République de Corée, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Malaisie, Indonésie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines et Thaïlande. Le Canada, Israël, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne maintiennent également des contacts avec la CEAEO.

universités, les organisations semi-gouvernementales et non gouvernementales les reçoivent régulièrement. Conformément à la décision que la Commission a prise à sa dix-septième session, le secrétariat a publié les numéros 1 et 2 des séries d'information intitulées « Helping Asia to Harness its Rivers » et « The Quest for Asia's Economic Growth — Role of Research and Planning ». Le secrétariat continue aussi à servir de bureau central d'information, il répond aux demandes des particuliers qui veulent obtenir des renseignements des gouvernements et des organisations non gouvernementales et aide à développer la coopération technique entre les pays membres.

221. Pour cette tâche, le secrétariat bénéficie pleinement du concours des Etats membres et membres associés de la CEAEO, de celui d'autres Etats, d'organisations techniques, de spécialistes des différents pays, des départements du secrétariat de l'ONU, des autres commissions régionales et d'organisations internationales et régionales. Les divers gouvernements ont rédigé des documents techniques et des documents d'information pour les réunions des organes subsidiaires de la Commission. Des Etats membres ont offert de faire pour d'autres membres des enquêtes spéciales, des monographies, des essais de laboratoire, des opérations pilotes, des démonstrations, et de leur offrir des moyens de formation et de recherche dans les domaines suivants : levés géologiques et levés aériens; analyses et procédés de transformation des matières premières, du charbon et des minerais; habitation; entretien des voies ferrées; sécurité routière et ferroviaire; petites industries; électrification des campagnes; caractéristiques et modes d'utilisation des bateaux fluviaux; diésélisation et électrification des chemins de fer; mécanisation et techniques ayant pour effet de réduire la main-d'œuvre dans les mines et la construction; hydrologie; construction de barrages; foires flottantes et autres moyens d'expansion commerciale et touristique. Pour développer la coopération entre les Etats membres dans les domaines scientifiques et techniques, le secrétariat a établi la liste des institutions de recherche et de formation qui s'occupent de la petite industrie, de la stabilisation des sols, des chemins de fer et de la mise en valeur des ressources hydrauliques. Le secrétariat a aidé le Directeur du Bureau du plan de Colombo à préparer son étude intitulée « Report on Training Facilities at the Technician Level in South and South-East Asia ». De nombreux pays de la région ont procédé à des échanges de visites de spécialistes, par exemple dans les domaines du développement communautaire, de l'habitation et de la planification économique. Plusieurs organisations non gouvernementales ont rédigé des documents pour le secrétariat et l'ont aidé à diffuser des renseignements sur la géologie, l'énergie électrique, la normalisation, l'exploitation des chemins de fer, la construction des routes, la sécurité routière et la formation de personnel de la navigation intérieure.

222. La cinémathèque du secrétariat s'est considérablement enrichie grâce aux dons de divers Etats et elle a été de plus en plus utilisée par les pays membres et lors des réunions de la CEAEO. On a continué à organiser des voyages d'étude dans le cadre des réunions techniques de la CEAEO. Au cours de la période considérée, les pays d'accueil ont prévu des voyages d'étude de ce genre pour les constructions routières, l'aménagement polyergique des vallées fluviales, les foires commerciales, les zones industrielles aménagées, les stations géologiques et météorologiques.

223. Le secrétariat et les services géologiques nationaux ont continué à collaborer à la confection de cartes régionales géologiques et autres. La carte géologique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient a déjà paru, ainsi que la brochure explicative concernant cette carte et une carte indiquant l'état des levés géologiques dans les pays de la région. On achève actuellement la carte des gisements de pétrole et de gaz naturels pour l'Asie et l'Extrême-Orient, et l'on a entrepris la confection d'une carte indiquant la répartition des autres ressources minérales de la région.

Services consultatifs

224. En application de la résolution 35 (XVII) de la Commission et à titre de première mesure pour la mise en œuvre des diverses résolutions de l'Assemblée générale relatives à la décentralisation des activités du Conseil économique et social, le secrétariat a intensifié les services consultatifs qu'il fournit aux Etats membres et membres associés, souvent en collaboration avec la DOAT et les institutions spécialisées. Ces services comprennent des missions consultatives mixtes dans certains pays, des renseignements techniques et des études rédigées spécialement, des observations sur les plans de développement des pays et sur des programmes précis de développement industriel, ainsi qu'une assistance pour l'établissement des demandes au Fonds spécial et la mise au point des projets et de leurs plans d'exécution.

225. Le secrétariat a été consulté par le Gouvernement de l'Union birmane et la DOAT touchant l'organisation d'une mission d'enquêtes industrielles en Birmanie; par le Gouvernement du Népal au sujet des formalités douanières et des facilités à accorder au commerce de transit; par le Gouvernement de l'Iran, en ce qui concerne la préparation d'un avant-projet de plan statistique pour le troisième plan iranien; par le Gouvernement du Pakistan à l'occasion de la Conférence économique du deuxième plan quinquennal pakistanais; par le Gouvernement du Pakistan oriental en vue de l'organisation d'une inspection préliminaire de la région deltaïque et des transports dans cette région; et par le Gouvernement thaïlandais pour l'exécution d'une enquête sur les transports de ce pays, notamment dans la région du Nord-Est. Le Gouvernement indonésien a consulté le secrétariat au sujet d'une étude sur les aspects démographiques de la vie familiale dans des régions choisies de la partie orientale de Java; le Gouvernement thaïlandais l'a consulté sur une enquête par sondage sur les naissances et décès et le Gouvernement du Bornéo du Nord et du Sarawak, ainsi que le Gouvernement de Brunéi l'ont consulté sur l'analyse et l'exploitation des résultats des recensements démographiques de 1960.

226. La CEAEO a aidé la DOAT à organiser une équipe d'enquêtes industrielles et une Mission d'étude

sidérurgique chargée de conseiller le Gouvernement de Singapour dans l'élaboration de ses plans de développement industriel et elle a prêté du personnel à cet effet. L'équipe de spécialistes des recensements détachée au secrétariat par le Bureau de statistique de l'ONU et la DOAT a continué à aider de ses conseils les pays de la région, touchant divers aspects des énumérations de recensement, l'exploitation des données, des plans de tabulation et de la préparation des recensements agricoles. Comme par le passé, on a donné des avis techniques aux Etats dans d'autres domaines de la statistique.

227. Le secrétariat a continué comme par le passé à conseiller et à aider le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, son Agent exécutif, ainsi que les pays donateurs et les institutions participantes, touchant la mise en œuvre du programme d'enquêtes sur le Mékong inférieur et ses affluents.

228. Le secrétariat s'est fait représenter, comme de coutume, aux conseils de perfectionnement d'un certain nombre d'institutions régionales de formation et de recherche, telles que le Centre régional de formation des chemins de fer du Pakistan (Lahore), le Centre régional de formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel (Rangoon), les deux centres régionaux de l'habitation (Bandung et New Delhi), le Centre de recherche et de formation démographiques (Bombay), le Centre de recherche de l'UNESCO sur le développement économique et social (New Delhi), et l'Organisation asiatique de la productivité.

Coopération avec le Fonds spécial

229. Des consultations fréquentes ont eu lieu entre le secrétariat et le Fonds spécial sur des questions d'intérêt commun. Le secrétariat a collaboré avec le Fonds spécial pour l'examen de demandes d'assistance présentées par les pays de la région, ainsi que de plans d'opérations dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques, notamment pour les quatre pays riverains du bassin inférieur du Mékong, ainsi que pour la Birmanie, le Népal et le Bornéo du Nord. Les Nations Unies ont délégué au secrétariat des pouvoirs d'organisation, d'exécution et d'administration en vue de la mise en œuvre des projets du Mékong qui bénéficient de l'assistance du Fonds spécial et qui concernent les enquêtes sur les affluents et l'étude des ressources hydrographiques et minières du bassin. Le secrétariat a participé aussi à la mission préparatoire qui est allée en Indonésie pour aider le Gouvernement de ce pays à présenter au Fonds spécial, dans la forme voulue, une demande d'assistance pour la création, au Bureau de statistique, d'un Centre de la recherche et du développement.

Collaboration avec la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT)

230. Conformément à la résolution 1709 (XVI) de l'Assemblée générale, le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique et le Directeur général du Fonds spécial ont organisé une réunion des représentants résidents de ce Bureau et des Directeurs du Fonds spécial pour examiner avec le secrétariat les facteurs économiques et sociaux dont il convient de tenir compte dans les programmes d'assistance technique et les activités du Fonds spécial.

231. Le secrétariat a continué à donner des conseils sur les projets d'assistance technique et il a aidé à recruter et à mettre au courant des spécialistes, des boursiers et des stagiaires. De plus en plus fréquemment, la DOAT a consulté le secrétariat touchant les programmes nationaux d'assistance technique, la définition des fonctions des experts demandés par tel ou tel pays, l'étude des rapports de ces spécialistes et les mesures à prendre pour mettre à exécution leurs recommandations. Ce travail a porté sur une gamme très variée de sujets : études économiques générales, techniques de planification, méthodes à adopter pour créer telle ou telle industrie, enquêtes statistiques, mise en valeur des ressources hydrauliques, transports et communications, évaluation et mise en valeur des ressources minérales, établissement de centres de recherche et de démonstration et d'organismes destinés à la petite industrie, habitation et matériaux de construction, questions démographiques, développement communautaire, action sociale et démographie.

232. Le secrétariat a étroitement collaboré avec la DOAT dans la poursuite de l'entreprise du Mékong et des autres entreprises régionales patronnées par la Commission. Il a aidé la DOAT à établir un certain nombre de centres de formation et de recherche. La CEAEO a participé à la Mission commune (organisée avec l'aide de la DOAT) ONU/OIT/FAO/UNESCO/OMS qui a été chargée d'étudier et d'évaluer les méthodes d'effort personnel appliquées à l'habitation dans l'Asie du Sud-Est.

233. La DOAT a prêté son concours pour l'organisation du Groupe consultatif d'experts de la coopération économique régionale, pour celle des réunions zonales de spécialistes de la grande route d'Asie, ainsi que de leur reconnaissance de l'itinéraire entre l'Inde et la Thaïlande; elle a également fourni des services consultatifs par l'intermédiaire d'un conseiller régional de la recherche en matière de chemins de fer. Elle a aidé la CEAEO à organiser les deuxièmes Cycle d'études et Centre régionaux de formation à l'expansion commerciale, le Colloque sur les statistiques industrielles, le stage pilote sur les techniques des levés aériens, le Cycle d'études sur les zones industrielles aménagées dans la région de la CEAEO, le Cycle d'études régional sur les ressources énergétiques et le développement de de la production d'électricité, le deuxième Cycle d'études interrégional CEAEO/OMM sur l'hydrologie et en hydrométéorologie, ainsi que le programme 1961-1962 de formation au développement économique auprès du secrétariat. Elle a rédigé des documents d'information sur ses activités en vue de la cinquième session du Comité du commerce, de la quatorzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et de la dixième session du Comité des transports intérieurs et des communications.

234. Le secrétariat a examiné avec la DOAT les dispositions préliminaires à prendre en vue de l'étude

du projet d'aménagement de la Chindwin et de l'enquête de reconnaissance concernant l'Irraouaddy (Birmanie).

235. Les spécialistes de la DOAT détachés dans les pays de la région ont souvent participé aux réunions techniques des organes subsidiaires de la Commission. Des consultations orales et des rapports plus fréquents entre les spécialistes de la DOAT et le secrétariat ont été mutuellement profitables. La CEAEO a entretenu des rapports étroits avec les Représentants résidents du BAT dans les pays de la région.

C. — Rapports avec les institutions spécialisées et d'autres organisations

236. Une coopération étroite a été poursuivie avec les institutions spécialisées et les autres organisations, notamment celles qui sont mentionnées ci-après; cette coopération s'est exprimée par la planification et l'exécution en commun de diverses entreprises, l'organisation en commun de réunions régionales, la participation commune à l'assistance technique et à d'autres fonctions, l'envoi de représentants aux réunions présentant un intérêt mutuel, ainsi que des discussions et consultations entre secrétariats.

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail (OIT)

237. La CEAEO a continué à collaborer avec l'OIT, et en particulier avec son centre asien, pour ce qui est des problèmes relatifs à la productivité, la main-d'œuvre, la gestion, la formation, les conditions de vie des familles et la sécurité dans l'industrie. L'OIT a créé un Bureau de liaison auprès de la CEAEO à Bangkok. Elle a participé à l'organisation de la quatrième session de la Conférence des statisticiens d'Asie et présenté un document sur les « Enquêtes sur les conditions de vie des familles dans les régions insuffisamment développées » (E/CN.11/ASTAT/Conf.4/L.1). Elle s'est fait représenter à la Conférence des planificateurs économiques d'Asie, au Colloque sur les statistiques industrielles et au Cycle d'études des transports routiers (voyageurs). Elle a pris part au Cycle d'études des Nations Unies sur les zones industrielles aménagées dans la région de la CEAEO, auquel elle a présenté un document intitulé « Aspects of Labour and Management on International Estates with special reference to small industries in Asian countries ». Ses représentants au Cycle d'études sur les ressources énergétiques et le développement de la production d'électricité ont présenté un document intitulé « The Work of ILO in the Field of Electrical Safety » (I&NR/Sub.1/ER/3). L'OIT était également représentée à la quatorzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, auquel elle a présenté un document sur les « Moyens de stimuler la productivité dans les pays de la CEAEO » (E/CN.11/I&NR/L.27), ainsi qu'à la dix-huitième session de la Commission.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

238. Une coopération étroite a été maintenue avec la FAO, particulièrement grâce à la Division mixte CEAEO/FAO. Les secrétariats de la CEAEO et de la FAO ont collaboré à l'élaboration d'une étude sur le jute, ainsi qu'à l'organisation du Centre national de formation au développement agricole en Indonésie. La FAO a pris part à l'organisation de la quatrième session de la Conférence des statisticiens d'Asie, à laquelle elle a présenté un document intitulé « Projet de programme d'enquête sur la consommation alimentaire » (E/CN.11/ASTAT/Conf.4/L.4). La CEAEO et la FAO ont pris part, conjointement, au programme de recensement mondial de la population, du logement et de l'agriculture. A la Conférence des planificateurs économiques d'Asie, la FAO avait envoyé une délégation et présenté son étude « Development through Food - a Strategy for Surplus Utilization ». Elle était également représentée à la huitième session du Sous-Comité de l'énergie électrique, où elle a contribué à la rédaction du document « Electricity for Agriculture in Asia and the Far East ». Elle était représentée au Cycle d'études sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire; la Conférence asiatique du développement communautaire; le Colloque sur les statistiques industrielles; le Deuxième Cycle interrégional d'études sur l'hydrologie; la cinquième session du Comité du commerce; la quatorzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles; le Comité des transports intérieurs et des communications; enfin, aux quinzième et seizième sessions du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, et à la dix-huitième session de la Commission. Comme précédemment, la FAO a coopéré étroitement avec la CEAEO à la mise en œuvre du projet du Mékong.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

239. Les secrétariats de la CEAEO et de l'UNESCO ont fait une étude conjointe de l'enseignement des sciences économiques dans les universités de la région. Ils ont coopéré au programme de développement des moyens d'information dans la région, approuvé par le Conseil économique et social. La CEAEO a pris part aux réunions de l'UNESCO sur « l'évolution des auxiliaires audio-visuels » (en Malaisie, août 1961), et sur « l'établissement d'agences internationales d'information » (Bangkok, décembre 1961), ainsi qu'au Comité directeur du Centre de recherches de l'UNESCO sur le développement social et économique en Asie du Sud (New Delhi, décembre 1961). A propos de la question relative aux moyens d'information, inscrite à l'ordre du jour de la Commission, l'UNESCO a présenté un document intitulé : « Développement des moyens d'information en Asie et en Extrême-Orient » (E/CN.11/575). En coopération avec la CEAEO, l'UNESCO a contribué au financement de la participation des experts au Groupe de travail de spécialistes CEAEO/UNESCO des services de formation de géologues et d'ingénieurs des

mines. Elle a contribué aussi à une étude des possibilités d'encouragement de la fabrication de récepteurs radiophoniques à bon marché dans les pays de la région.

240. L'UNESCO a été représentée au Cycle d'études sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire, à la Conférence asiatique du développement communautaire, à la première session de la Conférence des planificateurs d'Asie où elle a présenté une étude sur le « Planning of educational development in Asia » (CAEP.1/6), au Cycle d'études des Nations Unies sur les zones industrielles aménagées dans la région de la CEAEO, à la quatorzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, à la quinzième session du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong et à la dix-huitième session de la Commission. L'UNESCO a été chargée, au titre d'Agent d'exécution, de la préparation d'un modèle mathématique du delta du Mékong, dans le cadre de l'assistance du Fonds spécial des Nations Unies à l'entreprise du Mékong. Elle a fait également, en juin/juillet 1961, une courte étude sismologique nécessaire au projet du Tonlé Sap.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

241. Le secrétariat de la CEAEO et l'OMS ont poursuivi leurs consultations sur des questions d'intérêt commun, notamment sur les problèmes relatifs au développement communautaire. L'OMS a rédigé pour le Colloque régional sur les barrages et les réservoirs un document intitulé « Some Relationships Between River Impoundment and Public Health » (FLOOD/DR/6). A la demande du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, l'OMS a effectué une enquête sur l'incidence de la bilharziose à la station agricole de la Nam Ngum, dans la plaine de Vientiane, au Laos, et a commencé une enquête analogue à la station agricole de Kalasin, sur la Nam Pong, en Thaïlande. L'OMS s'est fait représenter au Cycle asiatique d'étude sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire, à la Conférence asiatique du développement communautaire, à la première session de la Conférence des planificateurs économiques d'Asie, à la seizième session du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong et à la dix-huitième session de la Commission.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque)

242. La Banque a pris part à la première session de la Conférence des planificateurs d'Asie, à laquelle elle a présenté une étude intitulée « The Organization of Economic Planning » (CAEP.1/4). Elle a fourni un document sur « The Role of the World Bank in Power Development Programmes » (I&NR/Sub.1/ER/20) au Cycle d'études régional de la CEAEO sur les ressources énergétiques et le développement de la production d'électricité. Elle était représentée à la quatorzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, ainsi qu'à la dix-huitième session de la Commission. Le Représentant résident de la Banque à Bangkok fait toujours partie du Conseil d'administration du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong.

Fonds monétaire international (FMI)

243. Le Fonds a continué à fournir au secrétariat de la CEAEO des renseignements et des données sur les taux de conversion et sur diverses questions relatives au commerce, à la balance des paiements et aux finances. Il s'est fait représenter à la dix-huitième session de la Commission.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

244. La collaboration s'est poursuivie entre le secrétariat de la CEAEO et le Bureau régional de l'OACI pour l'Extrême-Orient et le Pacifique, à Bangkok. L'OACI a participé à la dixième session du Comité des transports intérieurs et des communications.

Union internationale des télécommunications (UIT)

245. L'UIT a continué d'aider à l'application du programme de travail de la Commission dans le domaine des télécommunications. Le spécialiste que l'UIT avait affecté au secrétariat de la CEAEO a terminé sa mission et de nouvelles consultations ont eu lieu entre les secrétariats de l'UIT et de la CEAEO, en vue de mesures communes dans le domaine des télécommunications. En 1962, deux spécialistes de l'UIT ont été chargés d'entreprendre de nouvelles études techniques dans la région. L'UIT s'est fait représenter à la dixième session du Comité des transports intérieurs et des communications, ainsi qu'à la dix-huitième session de la Commission.

Organisation météorologique mondiale (OMM)

246. L'OMM a collaboré avec la CEAEO et la DOAT à l'organisation du deuxième Cycle interrégional d'études sur les réseaux hydrologiques, qui a eu lieu en novembre/décembre 1961. L'hydrométéorologue détaché par l'OMM a continué à aider l'Agent exécutif du Comité du Mékong à assurer le contrôle général du réseau de stations hydrologiques mis en place dans le cadre du programme hydrologique du Mékong. L'OMM a participé aux quatorzième et seizième sessions du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, ainsi qu'à la dix-huitième session de la Commission.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)

247. La CEAEO et le FISE collaborent toujours étroitement à l'élaboration de programmes de services sociaux pour enfants dans certains pays de la région. Le secrétariat a aidé plusieurs gouvernements à formuler leurs propositions pour des projets qui bénéficient de l'assistance du FISE. Le FISE s'est fait représenter au Cycle asiatique d'études sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire et à la Conférence asiatique du développement communautaire.

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

248. Les secrétariats de la CEAEO et de l'AIEA ont continué à se consulter sur la mise en valeur des ressources énergétiques de la région et sur l'application des isotopes radio-actifs et d'autres techniques modernes utilisées pour les études hydrologiques. Le secrétariat a aidé l'AIEA dans ses études sur la possibilité de produire de l'énergie nucléaire aux Philippines. L'AIEA a rédigé pour le Cycle régional d'études sur les ressources énergétiques et le développement de la production d'électricité, auquel elle s'était fait représenter, un document intitulé « Prospects and Problems of Nuclear Power Development, with particular reference to less industrialized countries in the ECAFE region » (I&NR/Sub.1/ER/82). Elle s'est fait représenter aussi à la quatorzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, et au deuxième Cycle interrégional d'études CEAEO/OMM sur les réseaux hydrologiques, auquel elle a fait un exposé sur l'application des traceurs radio-actifs pour la mesure du débit et sur les travaux expérimentaux en cours relatifs à l'emploi de ces traceurs pour l'étude du mouvement des sédiments. L'AIEA a collaboré à la mise au point du programme d'étude de la sédimentation dans le Grand Lac, dans le bassin du Mékong, en employant les radio-isotopes pour déceler et suivre le déplacement des sédiments. Enfin, elle s'est fait représenter à la dix-huitième session de la Commission.

Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC/GATT)

249. Le secrétariat de la CEAEO a continué à consulter le secrétariat du GATT sur des questions relatives au commerce international, à l'évolution de la communauté économique européenne, aux règlements commerciaux et aux procédures douanières, ainsi que sur les accords commerciaux conclus entre les pays de la région. Pour la cinquième session du Comité du commerce, à laquelle il a participé, le secrétariat du GATT avait présenté un document intitulé « Faits nouveaux concernant le Marché commun européen, l'Association européenne de libre-échange et les arrangements commerciaux régionaux adoptés en Amérique latine » (TRADE/84).

Autres organisations intergouvernementales

Plan de Colombo

250. Le secrétariat a continué à collaborer avec le Comité consultatif pour le développement économique coopératif en Asie méridionale et sud-orientale (plan de Colombo). Les Gouvernements de l'Australie, du Canada, de l'Inde, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni ont continué à accorder une aide à l'entreprise du Mékong, au titre du plan de Colombo.

251. Le Secrétaire exécutif de la CEAEO a assisté, en qualité d'observateur, à la session ministérielle du Comité consultatif qui s'est tenue à Kuala-Lumpur (Fédération de Malaisie) en novembre 1961. Comme aux sessions précédentes, un membre du secrétariat a également participé à la réunion préparatoire de la session ministérielle, a fourni des renseignements et des données en vue de la rédaction du rapport du Comité consultatif et a aidé à cette rédaction. Le secrétariat a également aidé le Directeur du Bureau du plan de Colombo à mettre au point son étude intitulée « Report on Training Facilities at Technician Level in South and South-East Asia ».

Conseil de coopération douanière (CCD)

252. Le secrétariat a consulté le Conseil de coopération douanière sur certaines questions pertinentes, en particulier quand il préparait la troisième session du Groupe de travail des douanes, en 1962.

Organisations non gouvernementales

253. Un grand nombre d'organisations internationales non gouvernementales, leurs organes régionaux et leurs représentants ont continué à collaborer avec le secrétariat, la Commission et ses organes subsidiaires. Le secrétariat et les organismes compétents ont échangé des informations et organisé des consultations, chaque fois qu'il leur était possible, sur les travaux de la Commission concernant le commerce, l'arbitrage commercial, la normalisation, l'énergie électrique, l'irrigation et le drainage, l'hydrologie, les transports fluviaux, les routes, les voyages et le tourisme, le développement communautaire et la colonisation rurale.

254. Le secrétariat a continué à collaborer avec l'Union internationale des organismes officiels de tourisme et avec ses commissions sous-régionales, pour la mise en œuvre des recommandations du Cycle d'études de l'expansion du tourisme, qui avait été organisé en coopération avec l'Union. En exécution de ces recommandations, le secrétariat a eu des consultations avec l'Association des transports aériens internationaux au sujet de la possibilité d'étendre à la région de la CEAEO le système des tarifs aériens réduits.

255. L'étude faite par l'Association internationale permanente des Congrès de navigation sur les méthodes de dragage des canaux et rivières a été communiquée aux fonctionnaires compétents des pays de la région. L'Association a offert de procéder à de nouvelles études techniques relatives aux transports intérieurs.

256. Diverses organisations non gouvernementales se sont fait représenter à certaines réunions des organes subsidiaires de la Commission et à la dix-huitième session de celle-ci. La CEAEO a envoyé des représentants aux réunions que certains de ces organismes ont tenues dans la région.

Deuxième partie

DIX-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. — Participation aux séances et organisation des travaux

Ouverture et clôture de la session

257. La Commission a tenu sa dix-huitième session à Tokyo, du 6 au 19 mars 1962. S. E. M. Hayato Ikeda, premier ministre du Japon, a inauguré la session. U Nyun, secrétaire exécutif, a donné lecture d'un message d'U Thant, secrétaire général par intérim des Nations Unies, et a prononcé une allocution.

258. La Commission a exprimé sa gratitude au Premier Ministre du Japon pour son discours d'ouverture et au Gouvernement japonais pour les dispositions prises en vue des travaux de la session.

259. A l'issue de la dix-huitième session, le 19 mars 1962, la Commission a adopté à l'unanimité le texte de son rapport annuel au Conseil économique et social et a voté des remerciements à l'adresse du Président et des deux Vice-Présidents.

Allocutions d'ouverture et de clôture

260. S. E. M. Hayato Ikeda, premier ministre du Japon, après avoir souhaité la bienvenue aux représentants et aux observateurs, a déclaré que le Japon jouerait, comme par le passé, un rôle positif dans les activités de la CEAEO et qu'il était décidé, tout comme la CEAEO, à favoriser la coopération économique entre les pays de la région. Il a pris acte des nombreux progrès réalisés depuis 1960 dans les travaux de la Commission, sous la direction compétente de son secrétaire exécutif, U Nyun.

261. Le manque de capitaux et de connaissances techniques entrave le développement de la région, mais les pays d'Asie s'attaquent résolument à ce problème, pour la solution duquel l'effort individuel des divers pays n'est pas moins indispensable que la coopération régionale.

262. Tout en tenant dûment compte de la politique des pays avancés du monde, le Japon entend contribuer de façon positive à la reconstruction économique de la région, car sa propre prospérité dépend de celle de l'ensemble de la région. M. Ikeda a exprimé l'espoir que les pays avancés représentés à la session comprendraient mieux encore les problèmes de la région et continueraient à coopérer en vue de leur solution. En souhaitant bon succès à la session, il s'est convaincu que les participants y acquerraient une meilleure connaissance de la situation actuelle du Japon.

Message du Secrétaire général par intérim

263. Dans le message qu'il a adressé à la Commission, U Thant, secrétaire général par intérim des Nations Unies, s'est exprimé en ces termes :

« Nous avons tous été les témoins des changements radicaux qui se sont produits en Asie au cours des vingt dernières années et beaucoup d'entre nous ont eu l'occasion de participer, ne serait-ce que dans une mesure modeste, aux processus historiques qui les ont provoqués.

« Ces changements ont créé les conditions nécessaires en vue d'un effort soutenu dirigé contre ces antiques fléaux que sont la misère et la stagnation.

« La tâche est immense, mais le fardeau qu'elle nous impose n'est pas trop lourd si l'on pense que le but est de donner aux populations de l'Asie la possibilité de mener une vie plus riche et plus heureuse.

« Tel est sans doute l'objet essentiel de la Commission et c'est dans ce dessein qu'elle se consacre à l'accélération du développement économique. Il est réconfortant de constater que l'on comprend de mieux en mieux la nécessité d'une large coopération entre les pays de la région, malgré les divergences qui sont peut-être inévitables. C'est cette conscience de la nécessité d'une coopération et d'une action concertée qui donne actuellement le ton aux activités de la Commission. Seule, elle permet de prendre les mesures qui s'imposent avec une telle évidence pour établir entre les pays d'Asie des liens économiques plus étroits, ce qui nécessitera et facilitera tout à la fois de multiples actions intégrées dans divers domaines de l'industrie et du commerce.

« La région cherche, à juste titre, une assistance extérieure sous forme de connaissances techniques et d'aide financière. Elle ne doit pas pour autant négliger de prendre les mesures qui sont à sa portée. Chaque pays de la région a des ressources inexploitées, tant humaines que matérielles. Les pays doivent comprendre de plus en plus à quel point ils portent en eux-mêmes le germe de leur croissance.

« Les pays de la CEAEO, étant essentiellement agricoles, doivent faire tous les efforts possibles pour que leurs méthodes de culture et leur régime foncier soient aussi rationnels et productifs que possible. La réforme agraire est l'une des mesures qu'il convient d'envisager lorsque l'on veut accélérer le progrès agricole et susciter l'enthousiasme et le zèle de la population; en même temps, il semble qu'il soit impossible de résoudre les problèmes du sous-développement si l'on ne tient pas compte du rôle financier de l'industrialisation. Il convient donc de tirer parti au maximum des sources nationales de capitaux, à la fois par des mesures constructives propres à encourager l'épargne et les investissements et par l'institution de systèmes d'imposition équitables et favorables au développement; il faut, parallèlement, s'efforcer de stabiliser les recettes d'exportation et prévoir une assistance financière jusqu'au moment où l'expansion pourra se poursuivre d'elle-même.

« La coopération entre les pays de la région et l'utilisation croissante des méthodes modernes de

planification économique permettront aux pays de progresser plus rapidement vers les objectifs auxquels nous aspirons tous. Je suis persuadé que votre Commission, en tant qu'organe régional des Nations Unies, continuera à apporter à cette tâche une contribution importante.

« Je voudrais également souhaiter la bienvenue au nouveau membre de la Commission, la République populaire de Mongolie.

« Je forme des vœux pour que vos débats soient constructifs et que votre session soit couronnée de succès. »

264. U Nyun, secrétaire exécutif, a constaté que les pays d'Asie et d'Extrême-Orient étaient bien décidés à s'acquitter de la tâche que leur impose la décennie actuelle, que l'Assemblée générale des Nations Unies a appelée la « Décennie du développement ». A cet égard, le rapide développement économique du Japon est une source féconde d'inspiration et d'encouragement pour les pays d'Asie.

265. Au cours des 10 dernières années, la production a commencé à augmenter dans la plupart des pays d'Asie et d'Extrême-Orient, mais à l'échelle mondiale cet accroissement reste faible. Si de nombreux pays ont commencé à sortir de la stagnation économique, aucun n'a atteint le stade de la croissance continue, sans apports extérieurs. Le revenu par habitant a augmenté dans bien des pays, mais il reste toujours bas, car l'expansion démographique a rattrapé les gains réalisés par l'économie.

266. Le taux d'accroissement des exportations, dans les pays exportateurs de produits primaires, a continué à progresser moins vite que dans les pays industriels, et il reste insuffisant au regard des besoins croissants de biens d'équipement importés. C'est là un des problèmes majeurs des relations économiques internationales. Au cours des dernières réunions de la CEAEO, les débats ont été axés sur le problème du commerce international, l'intégration des marchés, le développement des échanges intrarégionaux et les efforts que font les pays insuffisamment développés pour maintenir et étendre leurs débouchés pendant que d'autres régions du monde évoluent vers l'intégration commerciale et économique. U Nyun a voulu voir dans le récent accord relatif aux textiles le gage d'une attitude nouvelle de la part des pays avancés, désormais disposés à favoriser les exportations des pays sous-développés.

267. De leur côté, les pays d'Asie n'ont pas encore pleinement exploré les possibilités d'obtenir dans leur propre région une partie des matières premières, des combustibles et des produits manufacturés dont ils ont besoin. Presque tous les organes subsidiaires de la Commission ont consacré beaucoup d'attention à la question de la coopération et des échanges intrarégionaux; plusieurs mesures efficaces ont été mises au point pour stimuler le commerce à l'intérieur de la région. Chaque année, depuis trois ans, des pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional ont eu lieu sous les auspices de la CEAEO. Les pays participants ont proposé que les pays producteurs procèdent en commun à une étude du marché des produits primaires, et des mesures dans ce sens ont déjà été prises pour plusieurs produits. Le Groupe de travail des douanes de la CEAEO a recommandé d'établir un code commun de procédures douanières afin de rationaliser et de simplifier encore davantage les formalités douanières. Les pays sont convenus de se prêter une assistance mutuelle en matière de commerce, d'arbitrage commercial et d'administration des douanes, et ils ont décidé d'organiser une Foire commerciale d'Asie.

268. Le développement des économies nationales présente toujours une importance essentielle pour les pays de la région, mais dans des domaines tels que les enquêtes sur les ressources naturelles, le développement de l'industrie et des transports ou l'adoption de mesures de planification, ces pays auraient le plus grand avantage à tenir compte de ce qui se fait ailleurs. Les divers pays auraient intérêt à étudier ensemble leurs plans de développement et à en examiner les conséquences pour la région. Le secrétariat de la CEAEO se préoccupe de plus en plus de mettre au point de meilleures techniques de programmation et de planification. Le Groupe de spécialistes des techniques de la programmation poursuivant ses travaux, a examiné non seulement les méthodes de la planification générale, mais aussi celles qui s'appliquent à certains secteurs choisis.

269. Le principal obstacle à l'expansion industrielle n'est pas tant la pénurie de connaissances techniques ou de moyens financiers que l'exiguïté du marché des pays en voie de développement. C'est à bon droit que le Comité de l'industrie et des ressources naturelles a relevé la nécessité, lors de l'établissement des plans de développement, de procéder à une planification minutieuse, à des études de préinvestissement et à un choix judicieux des industries à créer. Les pays devraient étudier la possibilité de s'entendre pour fonder des industries sur la base d'investissements communs ou en concluant des accords pour la répartition des marchés. On s'efforce d'organiser actuellement en commun des levés géologiques, des études sur les possibilités industrielles, ainsi que des enquêtes de préinvestissement.

270. L'assistance extérieure continuera de jouer un rôle important en permettant aux pays de la région de mener à bien leurs plans de développement. Les diverses sources d'assistance ont fourni un appui substantiel, mais en raison des exigences croissantes d'autres régions, il est urgent d'augmenter les ressources disponibles. L'utilisation des excédents agricoles pour aider au progrès économique des pays sous-développés peut donner naissance à de nouvelles activités, qui provoqueront à leur tour une demande accrue de produits alimentaires, de biens de consommation et de biens d'équipement, ce qui aura pour effet d'accroître le commerce et la prospérité dans le monde. L'Organisation des Nations Unies et la FAO se sont attelées ensemble à cette tâche.

271. Les institutions des Nations Unies et les commissions économiques régionales peuvent jouer un rôle de plus en plus grand en encourageant une planification bien comprise et en donnant des conseils, tant aux pays bénéficiaires qu'aux pays donateurs, pour ce qui est de l'affectation de l'aide extérieure. La Commission et la Conférence des planificateurs d'Asie ont proposé

que la CEAEO étende son assistance en matière de programmation du développement en mettant à la disposition des Etats membres les services de groupes consultatifs composés d'éminents spécialistes du développement.

272. Conformément à la résolution 1518 (XV) de l'Assemblée générale sur la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et le renforcement des commissions économiques régionales, la CEAEO se charge désormais d'exécuter des projets régionaux d'assistance technique; elle a entrepris d'aider les divers pays et les représentants résidents du Bureau de l'assistance technique à rationaliser les programmes nationaux d'assistance technique. La CEAEO s'est également chargée, au nom des Nations Unies, de la mise en œuvre des projets du Fonds spécial relatifs au Mékong.

273. On a reconnu la nécessité de renforcer les ressources et l'effectif des commissions régionales; la chose est d'autant plus urgente dans le cas de la CEAEO, dont les activités ne cessent de croître. Il est absolument indispensable de prendre immédiatement des mesures pour que le secrétariat de la Commission ait les pouvoirs nécessaires et le personnel voulu pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions, au mieux des intérêts de la région.

274. U Nyun a passé en revue les activités du secrétariat au cours de l'année qui vient de s'écouler. De nombreux projets régionaux ont été mis en œuvre, avec le concours de la DOAT, du Fonds spécial des Nations Unies et des diverses institutions spécialisées. L'entreprise du Mékong a continué de progresser; les premiers grands travaux doivent commencer avant la fin de l'année 1963. L'exécution du projet relatif à la grande route d'Asie avance de façon régulière; U Nyun a exprimé l'espoir que le Fonds spécial accorderait son assistance pour les études de préinvestissement portant sur certains tronçons de la grande route. Il a engagé les gouvernements des pays avancés à fournir une aide technique et financière substantielle aux pays de la région afin d'accélérer les travaux prévus à cet égard. La campagne « 1961, l'Année des voyages en Orient », à laquelle ont pris part la majorité des pays de la région, a été largement couronnée de succès.

275. Conformément à une recommandation de la Commission, un Groupe consultatif d'experts de la coopération régionale a fait le point de la coopération régionale et a formulé des recommandations. Ce groupe a visité plusieurs pays de la région; le Secrétaire exécutif et ses principaux collaborateurs visiteront sous peu les autres pays. Le rapport du Groupe a été envoyé pour examen aux Etats de la région, et il a été également communiqué aux autres membres de la Commission. Les membres du groupe ont ainsi rendu de précieux services au développement de la coopération régionale en Asie.

276. Le Comité du commerce a accepté l'invitation du Gouvernement pakistanais tendant à organiser à Karachi, en novembre/décembre 1963, la Foire commerciale de l'Asie, et le Comité spécial de la Foire commerciale a recommandé d'y inviter tous les membres et membres associés de la CEAEO. L'entière collaboration de ces derniers est indispensable au succès de la Foire.

277. Etant donné que la région manque de personnel qualifié pour la mise au point des plans de développement, la Conférence des planificateurs d'Asie a reconnu qu'il serait bon de créer un institut asiatique du développement économique; la Commission a été saisie d'une proposition à cet effet.

278. La Commission a toujours considéré que le meilleur moyen d'accélérer le développement économique de la région est d'organiser la coopération entre les pays de la région et entre ceux-ci et les pays avancés du monde. La Commission devrait être désormais en mesure de promouvoir la coopération régionale dans le cadre de la coopération internationale plus vaste qui est le but même de l'Organisation des Nations Unies.

Membres et participation aux séances

279. Les représentants des pays membres et membres associés suivants ont pris part aux travaux de la session :

280. Afghanistan, Australie, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Chine, République de Corée, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Malaisie, France, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Laos, Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques, République du Viet-Nam, Bornéo du Nord et Sarawak, Brunéi, Hong-kong et Singapour. En vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission, les représentants de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de la Colombie, du Danemark, de la Hongrie, d'Israël, de l'Italie, de la Pologne, de la République arabe unie, de la Roumanie, de la Suède, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie et de la Yougoslavie ont participé à la session avec voix consultative; des représentants de la République fédérale d'Allemagne et de la Suisse y ont participé de la même manière en vertu des résolutions 617 (XXII) et 860 (XXXII) du Conseil économique et social. Ont également pris part aux travaux de la session des observateurs des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), Fonds monétaire international (FMI), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation météorologique mondiale (OMM), ainsi que ceux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du Bureau de l'assistance technique des Nations Unies (BAT) et du Fonds spécial des Nations Unies. Des observateurs du Bureau du plan de Colombo, de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation asiatique de la productivité (APO) [16] étaient également présents. Les organisations non gouvernementales suivantes s'étaient fait représenter par des

[16] Voir par. 281.

observateurs à voix consultative : Chambre de commerce internationale, Confédération internationale des syndicats libres, Alliance coopérative internationale, Fédération internationale des syndicats chrétiens, Organisation internationale des employeurs, Fédération syndicale mondiale, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, Fédération mondiale des anciens combattants, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Fédération internationale des femmes juristes et Union internationale des organismes officiels de tourisme.

281. La Commission a décidé d'inviter l'Organisation asiatique de la productivité (APO) à participer à ses travaux à titre consultatif, conformément aux dispositions du paragraphe 10 du mandat de la Commission.

282. La liste des représentants et des observateurs se trouve à l'annexe 1 au présent rapport.

Pouvoirs

283. Le Président a annoncé à la 264e séance que, conformément à l'article 12 du règlement intérieur, les deux Vice-Présidents et lui-même avaient examiné les pouvoirs des délégations à la session et les avaient trouvés en bonne et due forme.

Election du bureau et organisation des travaux

284. Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission, à sa 251e séance, a élu président M. A. Fujiyama (Japon), premier vice-président M. H. Mansour (Iran) et deuxième vice-président M. S. Koesoemowidagdo (Indonésie).

285. La Commission a désigné un Comité plénier pour examiner le point 10 : « Aspects sociaux du développement économique », le point 11 : « Développement des statistiques dans la région de la CEAEO », et le point 12 : « Rapport de la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture » de l'ordre du jour. Mme M. L. de Leon (Philippines) a été élue présidente du Comité plénier.

286. Pour rédiger son rapport annuel, la Commission a désigné un Comité de rédaction composé de représentants des pays suivants : Afghanistan, Ceylan, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Malaisie, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Pakistan, Philippines, Thaïlande et Union des Républiques socialistes soviétiques.

287. Le Comité de rédaction a élu président M. V. H. Coelho (Inde).

B. — Ordre du jour

288. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Discours d'ouverture.
2. Election du Président et de deux Vice-Présidents.
3. Adoption de l'ordre du jour (E/CN.11/572 Rev.1, E/CN.11/L.L.103).
4. La situation économique de l'Asie (E/CN.11/L.102, E/CN.11/L.107).
5. Développement et plans économiques :
   a) Rapport de la Conférence des planificateurs économiques d'Asie (première session) [E/CN.11/571];
   b) Proposition relative à la création d'un Institut asiatique du développement économique (E/CN.11/L.105);
   c) Rapport du deuxième Groupe de spécialistes des techniques de programmation (E/CN.11/567).
6. Développement du commerce des pays de la CEAEO :
   — Rapport du Comité du commerce (cinquième session) [E/CN.11/580].
7. Développement de l'industrie et mise en valeur des ressources naturelles dans la région de la CEAEO :
   — Rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (quatorzième session) [E/CN.11/581].
8. Développement des transports intérieurs et des communications dans la région de la CEAEO :
   — Rapport du Comité des transports intérieurs et des communications (dixième session) [E/CN.11/582].
9. Développement des ressources hydrauliques dans la région de la CEAEO :
   a) Rapport du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/576);
      i) Rapport du Colloque régional sur les barrages et les réservoirs (E/CN.11/L.101)
      ii) Rapport du deuxième Cycle CEAEO/OMS interrégional d'études sur l'hydrologie (E/CN.11/L.104)
   b) Rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin intérieur du Mékong (E/CN.11/577).
10. Aspects sociaux du développement économique dans la région de la CEAEO :
    a) Rapport de la Conférence asiatique du développement communautaire et du Cycle d'études sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire (E/CN.11/569, E/CN.11/570);
    b) Activités du secrétariat dans le domaine des affaires sociales — aspects sociaux du développement économique, problèmes démographiques, politique sociale et services sociaux (E/CN.11/578).
11. Développement des statistiques dans la région de la CEAEO :
    — Rapport de la Conférence des statisticiens d'Asie (quatrième session) [E/CN.11/573].
12. Rapport de la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture (E/CN.11/579).
13. L'assistance technique et les activités du Fonds spécial dans la région (E/CN.11/574, E/CN.11/583).
14. Coopération avec les institutions spécialisées.
15. Développement des moyens d'information en Asie et en Extrême-Orient (E/CN.11/575).
16. Programme de travail et ordre de priorité :
    a) Programme de travail et ordre de priorité de la Commission pour 1962-63 (E/CN.11/L.106 Rev.1);
    b) Résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social des Nations Unies qui intéressent les travaux de la Commission (ECAFE/77).

17. Date et lieu de la prochaine session.

18. Rapport annuel au Conseil économique et social (ECAFE/78).

C. — Compte rendu des débats

Situation économique en Asie

289. La Commission était saisie du projet d'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1961* [17] et d'une Note du Secrétaire exécutif (E/CN.11/L.107) résumant les principales questions examinées dans l'*Etude*. Elle a fort approuvé que l'on ait choisi comme thème principal de l'*Etude* la croissance économique des pays de la CEAEO, et a relevé que ce sujet convenait particulièrement à une session tenue au Japon, pays qui a fait les progrès les plus rapides pendant les dix dernières années. Le secrétariat a été félicité pour la façon approfondie et objective dont il avait traité le sujet, qu'il s'agisse de l'ensemble de la région ou des cas d'espèce pris comme exemples. Quelques délégations, toutefois, ont marqué leur désaccord avec certaines observations de l'*Etude*.

290. D'une façon générale, la Commission a considéré, comme le faisait l'*Etude,* que la croissance économique est le résultat de plusieurs facteurs déterminants, et non pas d'un seul, et qu'elle doit se mesurer par un jeu d'indicateurs. Elle a également fait sienne l'opinion exprimée dans l'*Etude* selon laquelle les facteurs non économiques ne jouent pas un moindre rôle à cet égard que les facteurs économiques. Plusieurs pays ont jugé souhaitable d'élaborer une politique de développement appropriée à leur situation particulière; ils ont souligné l'importance qu'ils donnaient à l'enseignement dans leurs programmes de développement, et ils ont admis que les facteurs institutionnels et les facteurs humains méritaient une attention spéciale dans le cadre des problèmes que pose la croissance économique dans les pays de la CEAEO. Quelques pays ont estimé, toutefois, qu'ils réunissaient déjà les conditions sociales requises et que pour l'expansion de leur économie, ils avaient surtout besoin de développer les investissements.

291. La Commission a constaté que, si la production agricole, notamment celle des produits alimentaires, avait progressé au même rythme que la population, elle restait néanmoins au-dessous de l'accroissement de la demande intérieure. En ce qui concerne les cultures d'exportation, la stagnation des marchés d'outre-mer avait limité le taux d'expansion de la production et par conséquent les recettes en devises étrangères.

292. La Commission a également noté l'expansion frappante du secteur intermédiaire entre l'agriculture et l'industrie, posée dans une note du Secrétaire exécutif (E/CN.11/L.107, par. 4), mais elle a émis l'avis que ce secteur, qui comprend toute une gamme d'activités économiques, n'appelle pas nécessairement une planification détaillée de la part de l'Etat [18].

293. En examinant la question du financement du développement économique, la Commission a relevé l'accroissement important de l'aide étrangère qui a réduit l'écart entre l'épargne intérieure et les investissements. Elle a engagé les pays avancés à adopter une politique plus libérale envers les exportations des pays sous-développés, pour permettre à ces derniers d'amortir leurs emprunts. Notant les conditions qui régissent les prêts offerts par les pays avancés, la Commission a estimé que ceux-ci devaient consentir des conditions plus généreuses et accorder plus de dons.

294. De l'avis de la Commission, la croissance économique est parfaitement compatible avec la stabilité économique. Tout en s'associant, dans l'ensemble, à la thèse de l'*Etude* selon laquelle il est plus facile de maintenir la stabilité des prix et l'harmonie sociale dans une conjoncture de croissance rapide que dans une économie stagnante ou ne progressant que lentement, la Commission a cru devoir insister sur le rôle essentiel que la stabilité des prix peut jouer dans la croissance économique.

295. L'année 1961 a été relativement bonne pour les pays de la région de la CEAEO. A l'exception de la Chine continentale, qui a encore été victime de calamités naturelles, l'approvisionnement alimentaire de la région s'est nettement amélioré. Cependant, les cultures d'exportation n'ont pas augmenté, en partie parce que la demande a été faible. Les recettes d'exportation ont également baissé pour le pétrole, parmi les produits minéraux, et pour les articles textiles, en ce qui concerne l'industrie manufacturière. L'avenir paraît moins assuré dans le cas du caoutchouc et dans celui de l'étain, et les pays producteurs ont exprimé leurs alarmes devant les mesures prises par les pays industrialisés pour réduire leurs stocks de réserve, l'effet de ces mesures venant s'ajouter aux difficultés de la balance des paiements et à l'amenuisement des réserves en devises que connaissent ces pays en voie de développement. Plusieurs délégations ont dit aussi qu'elles craignaient les effets qu'auraient sur les exportations de produits de base et d'articles manufacturés l'évolution récente de la politique de la Communauté économique européenne et les contingentements appliqués à l'importation de produits textiles dans les pays avancés. L'aide étrangère, dont l'application s'est élargie au cours de l'année, présente évidemment une grande importance pour la région de la CEAEO, mais, de l'avis de la Commission, la stabilité des débouchés extérieurs et la possibilité d'accroître les recettes d'exportation revêtent une importance économique encore plus grande et plus durable.

296. L'aide étrangère a permis d'augmenter les importations, bien qu'une partie de l'accroissement ait dû être financée par des prélèvements sur les réserves en devises. La région de la CEAEO a eu moins de mal à assurer l'équilibre entre la demande globale et l'offre globale, ou entre les exportations et les importations; dans l'ensemble, elle n'a pas connu de pressions infla-

[17] Présentée à la Commission sous forme miméographiée (E/CN.11/L.602, 1re et 2e parties); parue ultérieurement sous forme imprimée (publication des Nations Unies, n° de vente : 61.II.F.1.

[18] Voir la note du Secrétaire exécutif (E/CN.11/L.107), par. 4.

tionnistes graves en 1961. La production industrielle, dont le taux d'accroissement (15 pour cent) a été moins rapide qu'en 1959 ou 1960, a été néanmoins un autre facteur à long terme qui a contribué à rendre moins ardus les problèmes de l'équilibre interne et externe.

Développement et plans économiques

297. La Commission a fait l'éloge du rapport de la première session de la Conférence des planificateurs d'Asie (E/CN.11/571) et en a approuvé les recommandations. Les résultats de cette session, qui a frayé la voie à de nouvelles mesures dans le domaine du développement et des plans économiques, justifient amplement la décision qui a été prise de faire de cette Conférence un centre permanent de délibérations sur la politique économique. Les sessions de la Conférence seront de plus en plus précieuses pour les pays de la région en leur permettant d'accélérer le processus du développement économique.

298. La Commission a constaté avec satisfaction qu'un grand nombre de réformes qui ont modifié récemment, dans les pays de la région, l'appareil administratif de la planification, étaient conformes aux recommandations de la Conférence des planificateurs d'Asie. Il convient d'améliorer non seulement l'appareil de planification, mais aussi les rouages de l'administration générale, afin d'assurer une meilleure adaptation aux exigences du développement. Si le plan de développement doit être coordonné avec le budget annuel par des mesures appropriées, il y a lieu de décentraliser la mise en œuvre des programmes de développement. A cet égard, la Commission a insisté sur les mesures destinées à mobiliser l'opinion publique en faveur des efforts de développement et à obtenir le concours de tous les groupes et organismes intéressés, aux différents niveaux.

299. La Commission a reconnu que l'on doit envisager les plans nationaux de développement dans leur contexte régional, afin de coordonner et d'harmoniser les programmes de développement économique des divers pays. Un vaste champ d'action s'offre à la coopération économique régionale : il s'agit de procéder à l'ajustement mutuel des programmes de développement économique destinés à accélérer la croissance, tant dans le domaine du développement commercial et industriel qu'en ce qui concerne les apports de capital étranger. Une telle coopération suppose évidemment une série de réunions de planificateurs et de dirigeants de l'économie qui examineraient, sur le plan régional, les problèmes de développement des divers pays. A cet égard, la Commission a souscrit à l'opinion de la Conférence des planificateurs d'Asie selon laquelle il faudrait établir un organisme adéquat ou un lieu de rencontre pour faciliter la coopération dans l'élaboration et la mise au point des plans nationaux de développement, compte tenu de leurs conséquences régionales, et dans l'examen des possibilités qui s'offrent de travailler en commun au développement économique de l'ensemble de la région.

300. La Commission a vu dans les projections économiques à long terme l'une des conditions préalables d'une future coordination régionale des politiques de développement économique. Comme cette coordination doit se faire dans la perspective de la croissance économique à long terme de toute la région, l'étude concrète des voies et des schémas selon lesquels peut s'effectuer le développement économique des divers pays et celui de la région dans son ensemble doit permettre de mieux orienter les efforts de planification dans les divers pays et d'aider les planificateurs nationaux à résoudre leurs problèmes communs. La Commission a noté avec satisfaction le programme de travail établi par le secrétariat à cet égard, et elle a recommandé aux gouvernements de rechercher par quels moyens pratiques ils pourraient apporter leur propre contribution aux travaux du secrétariat relatifs aux projections économiques régionales pour les vingt prochaines années. En raison des nombreux facteurs d'incertitude qu'on observe dans la région, de telles projections seraient loin de constituer des prévisions à proprement parler; elles n'auraient de toute évidence qu'un caractère provisoire, et elles serviraient surtout à dégager les diverses options de la politique économique. Pendant que le secrétariat continuerait à recueillir et à diffuser des renseignements sur les divers plans et politiques de développement, les pays devraient effectuer des monographies détaillées; celles-ci compléteraient utilement le travail d'établissement des projections à long terme, effectué au siège de la Commission régionale, travail qui devrait être, à son tour, coordonné efficacement avec les projections mondiales entreprises au Siège des Nations Unies, en application de la résolution 1708 (XVI) de l'Assemblée générale.

301. La Commission a fait l'éloge du rapport du deuxième Groupe d'experts des techniques de la programmation intitulé *Etablissement des programmes de développement industriel, et leur application à l'Asie et à l'Extrême-Orient* [19], elle y a vu une contribution importante à l'amélioration des techniques de programmation qui doivent être appliquées à la planification industrielle dans les pays de la région. Certes, les jugements qualitatifs, fondés sur des considérations soit économiques, soit sociales ou politiques, continueront à jouer un rôle important dans les décisions de principe tendant à une répartition rationnelle des ressources; néanmoins, les pays de la région seront de plus en plus à même de faire usage des techniques avancées de l'analyse quantitative, et notamment des prix comptables et de l'analyse des relations entre les diverses industries. Comme les pays peu développés de la région ne peuvent guère se permettre de gaspiller leurs maigres ressources, la Commission les a engagés à étudier de près les recommandations du Groupe de spécialistes et à utiliser au mieux les techniques décrites dans le rapport.

302. A cet égard, la Commission a approuvé la proposition selon laquelle le secrétariat, en collaboration avec la DOAT, devrait créer un groupe consultatif régional du développement et des plans économiques, chargé d'aider les Etats de la région, sur leur demande, à établir et à mettre en œuvre des programmes de développement économique. Cette mesure est conforme à la tendance actuelle qui est d'élargir les fonctions opérationnelles de la Commission, et elle permettra d'établir des relations de travail plus étroites et plus durables avec les organismes nationaux chargés de la

[19] Publication des Nations Unies, n° de vente : 61.II.F.7.

planification, lesquels pourront profiter du fonds de recherche et de compétence technique qui s'est accumulé au centre régional.

303. La Commission a examiné et approuvé la proposition du Secrétaire exécutif qui a recommandé, à la suite de la Conférence des planificateurs d'Asie, la création d'un institut asiatique du développement économique (E/CN.11/L.105). La grave pénurie de personnel qualifié est, en effet, l'un des facteurs qui entravent l'établissement et la mise en œuvre efficace des plans de développement économique dans de nombreux pays, et les moyens de formation dont dispose actuellement la région sont loin d'être suffisants. La Commission a également pris acte de la résolution 1708 (XVI) de l'Assemblée générale qui envisage « la création d'instituts de développement et de planification économiques qui seront étroitement liés aux commissions économiques régionales respectives ». Ayant examiné certains aspects techniques de cette proposition, y compris la question du siège de l'institut, la Commission a adopté à l'unanimité une résolution qui charge le Secrétaire exécutif de réunir à Bangkok, dès que possible, un Comité spécial composé des représentants de tous les Etats intéressés et ayant pour mandat de rédiger et de présenter au Fonds spécial une demande en vue de la création de cet institut à bref délai [20]. De l'avis de la Commission, les détails techniques relatifs aux programmes des études et d'autres questions devraient être examinés de près par ce Comité spécial, de même que la coordination des travaux de l'institut avec ceux des instituts nationaux existants, afin d'éviter tout double emploi. La Commission a pris note avec reconnaissance des offres d'assistance et de moyens de formation dans les domaines du développement et des plans économiques qu'ont faites de nombreux Etats, membres et non membres; elle a pris acte, en particulier, des propositions concrètes émanant des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, du Pakistan, des Pays-Bas et de l'Union soviétique, et elle a noté que plusieurs institutions spécialisées étaient disposées à prêter tout leur concours aux travaux de l'institut. La Commission a prié la DOAT de continuer à accorder un nombre de plus en plus grand de bourses de perfectionnement aux nationaux des pays de la région qui suivraient l'enseignement du nouvel institut.

Commerce

304. La Commission a félicité le Comité du commerce de ses travaux utiles et constructifs et a approuvé son rapport (E/CN.11/580).

305. La Commission a accordé une attention particulière aux problèmes du commerce des pays de la région de la CEAEO, notamment à l'écart croissant entre les besoins d'importation et les recettes d'exportation et à la nécessité urgente de mesures destinées à augmenter les recettes d'exportation des pays qui sont en voie de développement. La Commission a pris note de la Déclaration ministérielle relative à « la promotion du commerce des pays peu développés », adoptée par les Parties contractantes du GATT en novembre 1961, et elle a exprimé l'espoir que cette déclaration serait suivie de programmes précis d'action. De tels programmes devraient comprendre de substantielles réductions de tarifs, une attitude plus souple et plus compréhensive en ce qui concerne la réciprocité et un abaissement des obstacles aux échanges tels que le protectionnisme agricole, les restrictions quantitatives et les droits fiscaux. La Commission a également insisté sur la nécessité d'ouvrir plus largement les marchés des pays avancés aux produits manufacturés provenant des pays en voie de développement.

306. La Commission a eu le sentiment que l'année 1962 marquerait, pour les pays en voie de développement, un tournant dans la politique commerciale internationale. La Communauté européenne aborde la deuxième étape de la mise en vigueur du Traité de Rome; elle vient d'arrêter en gros sa Politique agricole commune, et les Etats associés d'Afrique sont en train de négocier un nouveau régime d'affiliation à la Communauté. Les négociations entre le Royaume-Uni et la Communauté semblent devoir aboutir en 1962, ce qui risque d'avoir des conséquences de grande portée pour le commerce de la région de la CEAEO; en outre, plusieurs autres membres de l'Association européenne de libre-échange ont demandé à entrer dans la Communauté. Celle-ci s'est déclarée prête à négocier une réduction de son tarif commun extérieur sous les auspices du GATT. De son côté, le Gouvernement des Etats-Unis engage une nouvelle politique commerciale par son projet de loi sur l'Expansion du commerce (1962), qui doit lui permettre de réduire notablement les tarifs douaniers, ce qui profitera aux pays en voie de développement.

307. Devant ces faits nouveaux, les pays industrialisés devront opérer certains rajustements dans leur économie. Les niveaux élevés d'activité et la rapide croissance des pays avancés, en 1962 et par la suite, faciliteront ces rajustements. La Commission a exhorté les pays industrialisés à tenir compte à cet égard des intérêts particuliers des pays qui sont en voie de développement. De leur côté, les pays de la région de la CEAEO qui sont dans ce cas doivent contribuer au programme d'expansion commerciale en livrant des produits de meilleure qualité, en abaissant leurs prix de revient et en améliorant leurs services de vente. La nouvelle politique commerciale des pays avancés ne profitera pleinement aux pays en voie de développement que si ceux-ci produisent des articles manufacturés de bonne qualité et à des prix concurrentiels.

308. Plusieurs pays de la région ont exprimé à nouveau leurs inquiétudes devant les conséquences possibles de l'évolution actuelle de la Communauté économique européenne, notamment du fait de l'accession probable du Royaume-Uni. Quelques-uns des pays du Commonwealth se sont émus de la perte éventuelle des préférences dont ils jouissaient au Royaume-Uni et de l'établissement de « préférences inversées » à leur encontre et au bénéfice des Etats associés à la Communauté. A ce propos, le représentant de la France, parlant au nom de la Communauté économique européenne, a donné

[20] Voir, à la troisième partie du présent rapport, la résolution 36 (XVIII) relative à « un institut asiatique du développement économique ».

l'assurance que celle-ci pratiquerait une politique libérale et largement ouverte sur le monde; le représentant du Royaume-Uni a promis que son pays appuierait cette politique, s'il était admis dans la Communauté. Plusieurs délégations se sont félicitées de ces assurances. On a émis l'opinion que le Secrétaire exécutif devrait rester en rapport constant avec la Communauté économique européenne et lui signaler toutes difficultés ou problèmes particulers auxquels les pays de la région de la CEAEO attachent une importance spéciale. De l'avis de la Commission, il serait utile aussi que le Secrétaire exécutif de la CEAEO examine avec les Secrétaires exécutifs de la CEA et de la CEPAL la possibilité d'étudier et d'adopter en commun des mesures destinées à développer le commerce international et la coopération économique; des consultations pourraient porter aussi sur l'élargissement des débouchés des pays en voie de développement, non seulement pour leurs matières premières, mais aussi pour leurs produits industriels.

309. La Commission s'est longuement préoccupée des problèmes du commerce des produits primaires. Il a été convenu que chaque cas devrait être examiné à part. Conformément à la résolution de la Commission sur la coopération économique régionale (31/XVI), les pays de la région devraient prendre des mesures tendant à stabiliser le commerce des produits primaires, en étroite coopération avec les institutions internationales intéressées. On a fait valoir aussi que des accords à long terme concernant le commerce et les produits de base contribueraient à assurer cette stabilisation.

310. La Commission a constaté l'importance que présentent la production et la commercialisation de la noix de coco et de ses dérivés dans l'économie de plusieurs pays de la région; elle a pris note à ce propos des travaux du Groupe d'étude FAO de la noix de coco et de ses dérivés, et du Groupe de travail technique que la FAO avait chargé d'étudier la production, la protection et l'exploitation de la noix de coco. Elle a recommandé aux pays de la région de participer plus activement à ces travaux de la FAO, et elle a prié le Secrétaire exécutif, en consultation et en collaboration avec le Directeur général de la FAO, d'aider ces pays à améliorer la production et la commercialisation des produits du cocotier. A ce sujet, la Commission a adopté une résolution relative au développement des exportations de coprah des pays de la CEAEO [21].

311. La Commission a pris acte de la résolution 1707 (XVI) de l'Assemblée générale intitulée « Le commerce international, principal instrument du développement économique » et a réaffirmé qu'il est urgent d'accélérer le développement économique et social des pays sous-développés en leur permettant de participer plus complètement et plus équitablement au commerce international. Elle a adopté à l'unanimité une résolution sur le commerce international [22]; dans ce texte, les Etats membres sont priés de faire connaître sans tarder leur attitude touchant la résolution de l'Assemblée générale, laquelle envisage, notamment, la réunion d'une conférence internationale qui étudierait les problèmes du commerce international. Elle a spécialement prié le Secrétaire exécutif d'appeler sur cette résolution l'attention du Conseil économique et social et celle de l'Assemblée générale, lors de leurs prochaines sessions.

312. Plusieurs délégations ont abordé la question de la coopération économique régionale et ont évoqué les recommandations pertinentes du Groupe consultatif de spécialistes dont les pays membres de la région ont été saisis. Un certain nombre de délégations ont souligné que l'heure était venue de donner une forme concrète à l'idée de la coopération régionale débattue depuis tant d'années; ils ont engagé la CEAEO à prendre l'initiative de mesures qui établiraient le cadre nécessaire pour que ce projet passe bientôt dans les faits. La Commission a noté les progrès réalisés sous la forme d'accords de coopération conclus à l'échelle d'une sous-région : l'Association de l'Asie du Sud-Est, la fusion de la Fédération de Malaisie et de Singapour, le projet de Fédération de Malaysia et la constitution d'une zone de libre-échange comprenant le Bornéo du Nord et le Sarawak. Elle a relevé que ses comités et d'autres organes subsidiaires menaient à bien plusieurs entreprises dans des domaines concrets de la coopération régionale, et a exprimé l'espoir que ces activités prépareraient graduellement le terrain à des formes plus larges de coopération régionale. Pour réaliser des progrès dans ce sens, le mieux est de consolider les gains acquis et d'aborder les problèmes d'une façon souple et pragmatique. Il n'en est pas moins important et urgent de rechercher des moyens de coopération plus efficaces; on pourra ainsi mieux mettre en œuvre la résolution 31 (XVI) de la Commission. Quant à savoir s'il y a lieu d'établir un organisme spécial qui ferait franchir à la coopération économique régionale une étape nouvelle et décisive, l'avis général a été que cette question devrait faire l'objet d'une préparation et d'un examen minutieux de la part des Etats membres. Le Secrétaire exécutif continuera à s'acquitter à cet égard des devoirs que lui assigne la résolution 31 (XVI) de la Commission.

313. La Commission a chaleureusement remercié le Gouvernement pakistanais qui a offert d'accueillir la Foire commerciale de l'Asie dans les derniers mois de 1963. Plusieurs délégations ont fait connaître leur intention de participer à cette Foire; d'autres n'ont pas été en mesure de préciser la position de leur gouvernement à cet égard. Le délai étant assez court, on a besoin de savoir au plus tôt combien de pays comptent prendre part à la Foire. Il reste un grand nombre de questions techniques importantes à étudier et à trancher dans le détail; c'est au Comité spécial de la Foire commerciale de l'Asie qu'il incombera de traiter ces questions avec la diligence voulue, afin que l'on puisse prendre des décisions fermes. La Commission a appuyé la recommandation du Comité spécial tendant à inviter tous les membres et membres associés de la CEAEO à participer à la Foire, et a pris note du fait que c'est le Gouvernement pakistanais qui se chargera de son organisation. La Commission a prié tous ses membres et membres

[21] Voir, à la troisième partie du présent rapport, la résolution 40 (XVIII) relative au « développement des exportations de coprah des pays de la CEAEO ».

[22] Voir, à la troisième partie du présent rapport, la résolution 37 (XVIII) relative au « commerce international ».

associés d'accorder leur plein concours au Gouvernement pakistanais afin que cette manifestation soit couronnée de succès.

314. On a fait état aussi des facilités de transit dont ont besoin les pays de la région qui n'ont pas d'accès à la mer. A cet égard, on a fait valoir que toute modification apportée aux accords de transit qui régissent actuellement un itinéraire donné doit reposer sur le libre consentement mutuel de tous les pays intéressés — maritimes ou privés d'accès à la mer — et qu'il convient d'éviter toute mesure unilatérale qui pourrait affecter radicalement l'écoulement du transit à destination ou en provenance des pays privés d'accès à la mer.

315. La Commission a approuvé dans l'ensemble les recommandations du Comité du commerce relatives à l'arbitrage commercial, à l'organisation d'un cycle d'études de l'expansion commerciale, à l'administration douanière et aux transports maritimes et au fret.

Industries et ressources naturelles

316. La Commission a fait l'éloge du travail du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, de ses organes subsidiaires et du secrétariat. A sa quatorzième session, le Comité avait traité toute une gamme de sujets qui revêtent une importance vitale pour le développement industriel des pays de la région; il avait dégagé les problèmes qui se posent et il avait proposé des mesures concrètes propres à accélérer le développement industriel et la mise en valeur des ressources naturelles de la région. La Commission s'est déclarée persuadée que le Comité et le secrétariat pourraient jouer un rôle de plus en plus utile dans la mise en œuvre de la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale qui a proclamé la Décennie des Nations Unies pour le développement (1960-1970). Le Comité et le secrétariat auront à travailler en contact étroit avec des services des Nations Unies tels que la DOAT et le Fonds spécial, de même qu'avec les institutions spécialisées. La Commission a salué l'établissement de l'Organisation asiatique de la productivité (APO), qui est appelée à collaborer de près avec la CEAEO et l'OIT dans le domaine de la productivité.

317. La Commission a noté l'inégalité croissante, en matière de développement industriel, qui s'observe entre quelques pays industrialisés de la région et un grand nombre d'autres pays, particulièrement les plus petits, qui ne font que commencer à s'industrialiser; elle a considéré que les problèmes de développement de ces derniers méritaient une attention plus urgente. Les enquêtes sur les possibilités industrielles que le secrétariat a entreprises à la demande de plusieurs pays ont été utiles; elles sont d'ailleurs indispensables si l'on veut établir des plans de développement industriel et favoriser les investissements dans l'industrie. Le secrétariat a donc été prié de donner toujours la priorité voulue à ces enquêtes. Les pays de la région doivent prendre des mesures pour mettre sur pied divers services de consultants industriels; la Commission a noté que plusieurs d'entre eux étaient d'ailleurs en train d'établir des bureaux d'études et des services de consultants industriels.

318. De l'avis de la Commission, l'expansion industrielle des pays de la région est étroitement liée au développement du commerce international, et notamment à l'accroissement des exportations de la région. Il convient aussi d'assurer une coordination étroite entre le secteur industriel et les autres secteurs tels que l'agriculture, les transports et l'énergie, à tous les stades de la planification et de l'exécution. L'exiguïté du marché intérieur dans certains pays de la région semble être l'un des facteurs de base qui entravent leur croissance industrielle. Une coopération étroite entre ces pays est donc particulièrement souhaitable, en vue de la création de nouvelles industries sur une base régionale ou sous-régionale. Les Etats intéressés devraient former en commun des groupes de travail qui étudieraient des projets concrets de coopération, au besoin avec l'assistance du secrétariat.

319. La Commission a apprécié l'utilité du rapport du deuxième Groupe d'experts de la CEAEO chargé de l'élaboration des programmes de développement industriel [23]; elle a estimé que le secrétariat pourrait entreprendre quelques monographies détaillées, portant sur un certain nombre de pays choisis, afin de montrer comment peuvent s'appliquer concrètement les méthodes décrites dans le rapport. Le représentant de Singapour a invité le secrétariat à entreprendre une étude de ce genre pour ce territoire.

320. Bien des pays ne sont pas en mesure d'établir des industries parce qu'ils ne disposent pas des études préalables nécessaires; aussi la Commission a-t-elle recommandé, à la suite du Comité, que les pays se constituent un « portefeuille » de projets intéressants qu'ils pourraient montrer aux capitalistes en quête de placements. Il convient aussi de mener une campagne intensive en faveur des investissements. La Commission a noté que de nombreux pays venaient d'adopter une réglementation plus favorable aux investissements et qu'ils prévoyaient diverses mesures propres à encourager la participation de firmes étrangères. Les pays de la région ont besoin de développer l'échange de renseignements sur les diverses mesures législatives, économiques ou autres, destinées à encourager la production et les investissements industriels. Le secrétariat devrait donc rédiger un « Manuel de l'investissement dans la région », comme l'a proposé le Comité. Il devrait également réunir un cycle d'études sur les moyens propres à favoriser les investissements. La Commission a adopté à l'unanimité une résolution relative à l'encouragement des investissements [24].

321. Aux yeux de la Commission, il importe de continuer à favoriser le développement de la petite industrie, qui offre un vaste champ d'action aux investissements privés et joue à ce titre un rôle important dans le développement industriel. La réunion du cycle

[23] Voir le paragraphe 300.

[24] Voir, à la troisième partie du présent rapport, la résolution 38 (XVIII) relative à « l'encouragement des investissements ».

d'études sur les zones industrielles aménagées, en novembre 1961, est venue à son heure, presque tous les pays de la région envisageant activement de créer des zones de ce genre. Les zones industrielles contribueront au développement de la petite industrie. La Commission a considéré que le rapport du cycle d'études (E/CN.11/I&NR/35) ne serait pas moins utile aux pays avancés qu'aux pays qui sont en voie de développement. Elle a repris à son compte les recommandations du cycle d'études, y compris la proposition tendant à dresser une liste de spécialistes des zones industrielles auxquels les Nations Unies ou d'autres organisations pourraient avoir recours. Elle a enregistré avec satisfaction la déclaration de la délégation indienne selon laquelle l'Inde compte faire profiter les autres pays de la région de son expérience dans ce domaine.

322. Les ressources naturelles sont le fondement même du développement industriel; celui-ci ne peut être planifié rationnellement que si l'on dispose d'un inventaire complet et à jour de ces ressources. Sans carte géographique systématique, on ne saurait rechercher les gisements minéraux. Aussi la Commission a-t-elle considéré que le Fonds spécial des Nations Unies devait aider les pays de la région, et surtout les plus petits d'entre eux, dans ce domaine. Le stage pilote concernant la technique des levés aériens, que l'ONU avait organisé en 1961, a répondu aux besoins des pays de la région qui s'efforcent d'accélérer leurs travaux d'enquête et de prospection. La Commission a recommandé d'organiser à l'avenir des stages de formation analogues, qui porteraient sur les levés aériens, la prospection géochimique et d'autres méthodes modernes d'enquête minéralogique. Elle a relevé que, conformément à une recommandation qu'elle avait faite à sa dernière session, le Gouvernement iranien avait prévu une somme de 2,5 millions de dollars pour l'établissement d'un institut du pétrole qui desservirait la région. Elle a exprimé l'espoir que le Fonds spécial et la DOAT aideraient le Gouvernement iranien à créer bientôt cet Institut. Plusieurs délégations ont demandé que l'ONU donne une suite favorable à la proposition tendant à établir un centre d'études géologiques pour l'Asie du Sud-Est. La délégation thaïlandaise a rappelé que son gouvernement avait offert d'accueillir ce centre sur son territoire. La Commission a prié le Secrétaire exécutif de se mettre en rapport avec les Etats de la région, touchant l'établissement de ce centre. La réunion prochaine d'un cycle d'études sur la législation minière devrait être également des plus utiles. La Commission a pris note de l'opinion selon laquelle il conviendrait de créer une école des mines dans la région; la République fédérale d'Allemagne a offert d'établir dans un pays de la région une école de ce genre pour y former des techniciens, après avoir consulté le secrétariat de la CEAEO quant à l'emplacement et à l'organisation de cette école.

323. La délégation soviétique a déclaré que les contributions de l'Union soviétique aux programmes d'assistance des Nations Unies pourraient servir à créer, dans les pays intéressés de la région, deux ou trois écoles d'enseignement professionnel qui formeraient du personnel hautement qualifié pour l'industrie et pour l'agriculture (métallurgie, construction mécanique, construction électrique, transports, enquêtes géologiques, mines, bâtiment, mécanisation de l'agriculture, irrigation, etc.). L'Union soviétique pourrait fournir à ces écoles l'équipement et l'assistance nécessaires; elle pourrait aussi ouvrir des ateliers d'apprentissage et envoyer des instructeurs très qualifiés.

324. Plusieurs pays ayant proposé d'affecter à des programmes spéciaux une partie de leur contribution, soit au Fonds spécial, soit au Programme élargi d'assistance technique, la délégation des Etats-Unis a fait observer que ces propositions ne s'accompagnaient pas d'offres de fonds supplémentaires. Les programmes en question ont besoin de ressources accrues; une simple redistribution des fonds ne suffit pas. Les Etats-Unis ont déjà promis pour 1962 une somme de 60 millions de dollars, sous la seule réserve que leur apport ne dépasse pas 40 p. 100 du total; à la présente session, ils ont de nouveau engagé les autres pays à augmenter leur contribution.

325. La Commission a recommandé, à la suite du Cycle régional d'études sur les ressources énergétiques et le développement de la production d'électricité, que dans les plans destinés à accroître la capacité de production d'énergie électrique, on parte d'une évaluation optimiste de la demande future d'énergie, car les conséquences de plans trop ambitieux seraient moins graves que celles de plans trop modestes. Elle a approuvé la constitution, par le secrétariat, d'un groupe de spécialistes de l'électrification des campagnes; ce groupe doit commencer ses travaux en avril 1962, et plusieurs pays ont déjà demandé à profiter de ses services.

326. La Commission a considéré que le domaine de la recherche industrielle se prêtait à une coordination des efforts nationaux et des efforts régionaux et que, pour commencer, le secrétariat devait, avec l'aide des autorités nationales, rassembler et diffuser des renseignements sur les projets de recherche, et cela d'une façon permanente et systématique.

327. En ce qui concerne les normes et les spécifications, la Commission a pris note de l'opinion de plusieurs délégations selon laquelle la coexistence des deux grands systèmes de poids et de mesures dans la plupart des régions du monde ne semblait pas soulever de difficultés majeures. De nombreux pays se sont cependant déclarés en faveur de l'adoption universelle du système métrique. La Commission a estimé que l'expérience du Gouvernement indien, qui étend par étapes l'adoption du système métrique, serait précieuse aux autres pays qui se proposent d'en faire autant; elle a noté avec reconnaissance que ce gouvernement était prêt à faire profiter d'autres pays de son expérience. De même, le Gouvernement français s'est déclaré disposé à aider les pays de la région dans la solution des problèmes que pose le passage au système métrique.

Transports intérieurs et communications

328. La Commission a fait l'éloge des travaux de la dixième session du Comité des transports intérieurs et des communications et elle a approuvé son rapport (E/CN.11/582).

329. La Commission s'est félicitée de voir que le secrétariat, ayant progressé dans ses études générales relatives aux transports (coordination des transports et structure des tarifs marchandises), réorientait graduellement ses activités en insistant plus particulièrement sur l'assistance technique. A cet égard, la Commission a tenu à marquer combien elle appréciait le concours prêté par la DOAT, qui a permis l'affectation à la région de la CEAEO d'un conseiller en matière de transports intérieurs, chargé de donner une assistance technique aux Etats qui en font la demande et de procéder à des études en vue d'aider les gouvernements à élaborer leur politique de développement des transports dans le cadre du développement économique général. La Commission a noté que ce conseiller avait déjà commencé des études sur les services de transports intérieurs de plusieurs pays.

330. La Commission a également pris note des débats auxquels avaient donné lieu certains aspects économiques et administratifs des rapports entre les autorités publiques et les transporteurs. Elle a estimé que l'étude de l'importante question des tarifs marchandises à appliquer par les divers modes de transport devait être poursuivie dans le cadre national, afin de tenir dûment compte des divers facteurs locaux qui sont en jeu. Elle a prié le secrétariat de coopérer à cet effet avec les pays intéressés, dans toute la mesure possible. De même, les problèmes plus vastes de la coordination entre l'industrie des transports et l'Etat, pourraient être mieux étudiés dans le cadre d'un pays. Une telle étude pourrait servir de modèle pour d'autres pays, notamment pour la révision de leur politique de coordination et de développement des transports. A cet égard, la Commission a noté qu'un certain nombre de pays désiraient recourir aux services du conseiller des transports intérieurs et d'autres spécialistes. Comme la tendance à la coopération régionale s'affirme et qu'on prévoit un accroissement des échanges commerciaux en raison des perspectives qu'ouvre la grande route d'Asie, la Commission a estimé que les pays devraient envisager une harmonisation de leur politique des tarifs marchandises, là où c'est possible, afin de faciliter l'établissement ultérieur de barèmes coordonnés pour le trafic international.

331. La Commission a fait sienne l'opinion selon laquelle le rassemblement et la publication de données statistiques sur une base comparable seraient très utiles pour l'établissement d'une politique rationnelle de coordination et pour la préparation des plans de développement des transports. Dans le cas des transports routiers et des transports fluviaux, en particulier, on a besoin de données statistiques sûres; les sous-comités compétents du Comité des transports intérieurs et des communications et la Conférence des statisticiens d'Asie devraient donc donner la priorité à l'étude de ces questions.

332. La Commission a pris acte de l'offre qu'ont faite plusieurs pays de la région et du dehors, de partager avec les pays de la région l'expérience qu'ils ont acquise en matière de transports et de comptabilité des transports.

333. En raison de l'importance des transports dans le développement économique et social des pays de la région et vu la portion relativement grande des capitaux disponibles qu'il faut investir dans le secteur des transports, la Commission a estimé qu'il serait utile de consacrer des monographies aux diverses politiques et tendances qui régissent actuellement le développement et la planification des transports, y compris les besoins en investissements. A cet égard, elle a relevé les possibilités qu'offre un mode de transport relativement nouveau, le pipeline; il serait bon de faire des études sur les possibilités techniques et les avantages économiques qui pourraient en résulter pour les pays de la région.

334. La Commission a noté avec satisfaction que des mesures préliminaires avaient déjà été prises, à la suite de ses recommandations tendant à confier l'étude des problèmes techniques qui nécessitent des recherches et des enquêtes sur place aux centres de recherche de la région ou au dehors. On vient de nommer, grâce au concours de la DOAT, un conseiller régional de la recherche ferroviaire. Ce conseiller examinera les problèmes techniques des chemins de fer de la région, déterminera à quels centres de recherche ferroviaire il y aura lieu de s'adresser, dans la région ou au dehors, pour effectuer les recherches ou enquêtes voulues, et travaillera à coordonner les activités des centres de recherche existants. Bien entendu, les pays qui demanderont des recherches et des enquêtes sur place devront associer leurs propres spécialistes aux travaux à entreprendre par les centres de recherche.

335. La Commission a pris note du fait que la France et le Royaume-Uni avaient envoyé des équipes de spécialistes des chemins de fer (entretien de la voie, exploitation et signalisation) dans plusieurs pays de la région, pour y donner des avis techniques sur place. Elle a estimé que cette méthode d'assistance technique était très efficace et elle a exprimé l'espoir que l'usage s'en répandrait.

336. La Commission a émis le vœu que le Sous-Comité des chemins de fer, lors de sa prochaine session, aborde également l'étude des systèmes de comptabilité et de budget des chemins de fer, ainsi que celle du financement des aménagements ferroviaires. Elle a exprimé l'espoir que les moyens de formation que le Pakistan met toujours à la disposition des ingénieurs chargés de l'exploitation et de la signalisation, au Centre régional de formation des chemins de fer de Walton (Lahore), seraient pleinement utilisés par les administrations ferroviaires de la région.

337. La Commission a noté avec intérêt que l'Etat japonais construisait une nouvelle ligne de chemin de fer de Tokyo à Osaka (500 km) en utilisant les méthodes de construction les plus modernes. Sur cette ligne, qui sera dotée d'un équipement perfectionné et qui doit être ouverte au trafic en 1964, la vitesse des convois pourra atteindre 200 km à l'heure. Pour permettre à des directeurs de chemins de fer de la région d'étudier les dernières méthodes et techniques de construction et d'exploitation, le Gouvernement japonais a proposé d'organiser l'inspection de ces travaux, sous les auspices de la CEAEO.

338. La Commission a constaté avec satisfaction

que des progrès considérables avaient été réalisés dans la mise en œuvre du projet de la grande route d'Asie et que des sommes importantes étaient inscrites au budget de plusieurs pays pour l'amélioration ou la construction des routes nationales qui doivent faire partie de l'itinéraire prioritaire du réseau. Elle a remercié la DOAT d'avoir fourni l'appui financier nécessaire pour la reconnaissance qu'a faite une équipe de spécialistes sur l'itinéraire prioritaire de Calcutta (Inde) à Tamu (Birmanie).

339. La Commission s'est félicitée aussi que de nombreux pays intéressés eussent activement coopéré au succès de l'entreprise. La reconnaissance a révélé que, sur la section Calcutta-Bangkok, la construction des tronçons manquants, l'érection de ponts à grand tablier, la rectification du tracé de certaines portions et la réfection des sections qui ne répondent pas aux normes internationales coûteraient environ 128 millions de dollars. Dans leur budget les pays intéressés ont prévu une dépense équivalant à quelque 38 millions de dollars. Il reste donc à trouver 90 millions, dont 25 devraient financer les dépenses en devises étrangères : matériel et équipement, services d'experts et enquêtes de préinvestissement. Le coût des enquêtes de préinvestissement à faire en Birmanie et au Pakistan oriental est évalué à 1,7 million de dollars. La Commission a vivement recommandé de prendre des mesures immédiates pour commencer ces enquêtes sur les tronçons manquants, à la fois en Birmanie et au Pakistan oriental, avec l'assistance du Fonds spécial. Elle a adopté à l'unanimité une résolution [25] qui engage les diverses institutions d'aide et les pays qui coopèrent à l'entreprise à prêter leur assistance aux pays intéressés en leur fournissant de l'équipement ou en les aidant dans l'exécution des travaux, et qui prie le Secrétaire exécutif de donner aux pays intéressés les avis et l'assistance dont ils pourraient avoir besoin afin d'obtenir une aide extérieure pour ces travaux.

340. La Commission a également recommandé, à la suite du Comité des transports intérieurs et des communications, qu'une deuxième équipe de spécialistes entreprenne en Afghanistan, en Iran et dans une partie du Pakistan occidental, où certains tronçons des itinéraires prioritaires sont bien au-dessous des normes fixées pour la grande route d'Asie et où d'autres nécessitent une rectification du tracé, une reconnaissance analogue à celle qui a été faite sur la section Calcutta-Tamu. La Commission a recommandé que cette reconnaissance sur place soit effectuée au plus tôt, avec l'aide de la DOAT, et qu'elle accorde une attention particulière au tronçon Mechhed-Hérat, qui donnerait à l'Afghanistan une voie d'accès à un port de mer. Elle a décidé aussi que certaines routes d'Indonésie devraient être comprises dans le réseau de la grande route d'Asie. La Commission a pris note du vœu exprimé par le Bornéo du Nord et Sarawak de voir inclure dans ce réseau leurs principales routes, dès qu'elles seraient terminées.

341. La Commission a estimé que, la mise en œuvre du projet de la grande route d'Asie ayant progressé suffisamment, l'heure était venue d'organiser une réunion au niveau ministériel pour examiner les questions de politique des transports, les moyens propres à accélérer les progrès et les méthodes qui sont de nature à faciliter la circulation internationale.

342. La Commission a noté que le Gouvernement philippin avait organisé à Manille une deuxième Semaine d'étude sur la circulation et la sécurité routières et que le Gouvernement indien avait accueilli le Cycle d'études des transports routiers (voyageurs) à Madras. Elle a exprimé l'espoir que d'autres Etats de la région offriraient des facilités pour l'organisation de semaines d'étude sur la sécurité routière, afin que l'on puisse poursuivre systématiquement l'étude de ces problèmes. Elle a recommandé de réunir un cycle d'études sur les transports routiers de marchandises, dès que le secrétariat aurait rassemblé la documentation pertinente. Elle a recommandé d'organiser, le moment venu, une semaine d'étude sur le financement des aménagements routiers.

343. Dans le domaine des voies fluviales, la Commission a noté que le Groupe de travail des prototypes de caboteurs, réuni à Hong-kong, avait recommandé d'établir des plans et spécifications détaillés et de procéder, au besoin, à des essais en bassin. La Commission, en faisant sienne cette recommandation, a pris acte avec reconnaissance de l'offre du Gouvernement néerlandais qui a proposé d'établir ces plans et spécifications détaillés et d'organiser les essais en bassin, s'ils sont jugés nécessaires.

344. La Commission a approuvé la création d'un Groupe de spécialistes des transports fluviaux qui pourrait, en coopération avec la DOAT, rendre des services consultatifs aux pays intéressés, sur leur demande, ce qui permettrait d'étendre les activités d'assistance technique du secrétariat sur une base régionale. Elle a également approuvé la recommandation tendant à ce que le secrétariat entreprenne, avec le concours de la DOAT, des études sur les ports desservis à la fois par la batellerie et par le cabotage, pour compléter les études faites sur les ports intérieurs.

345. La Commission a remercié le Gouvernement indien d'avoir accueilli sur son territoire le premier Cycle d'études organisé en Asie sur l'expansion du tourisme; elle s'est déclarée satisfaite des résultats de cette réunion. Elle a pris note des mesures prises par les pays de la région dans le cadre de la campagne de 1961, « l'année des voyages en Orient », dont la Commission avait pris l'initiative à sa seizième session. Les résultats de cette campagne de publicité ont été si encourageants que la Commission a recommandé aux pays de poursuivre leurs efforts en vue d'attirer encore plus de touristes; on pourra notamment faire état des Jeux asiatiques qui doivent avoir lieu en 1962 à Djakarta, de la Foire commerciale d'Asie qui doit se tenir à Karachi en 1963 et des Jeux olympiques de Tokyo, en 1964.

346. La Commission a noté que le Gouvernement indien offrait, au titre du plan de Colombo, des facilités en vue de la visite d'un groupe de fonctionnaires du tourisme qui étudieraient le fonctionnement des services d'expansion du tourisme dans l'Inde; elle a engagé les pays intéressés à profiter pleinement de cette offre. La

[25] Voir, à la troisième partie du présent rapport, la résolution 39 (XVIII) relative à « la grande route d'Asie ».

Commission a exprimé l'espoir que le Gouvernement japonais accorderait ultérieurement des facilités analogues en vue d'une visite de groupe qui permettrait d'étudier les progrès du tourisme au Japon.

347. La Commission a noté que le Secrétaire exécutif était en consultation avec le Gouvernement pakistanais touchant la réunion d'une semaine d'étude sur l'expansion du tourisme, comme l'avait recommandé le Cycle d'études, et elle a exprimé l'espoir que cette Semaine d'étude pourrait avoir lieu en 1962. Elle a également exprimé l'espoir qu'il serait possible d'organiser en 1963-1964, avec l'assistance de la DOAT et la coopération des pays de la région, un deuxième Cycle d'études sur l'expansion du tourisme. Conformément à une recommandation du premier Cycle d'études, le secrétariat a prévu, au titre de l'assistance technique régionale, la création d'une équipe de spécialistes qui visiterait les pays de la région, sur leur demande, afin d'évaluer le volume actuel et les tendances futures du mouvement touristique et de conseiller les gouvernements sur les moyens propres à mettre en valeur leurs ressources touristiques.

348. La Commission a appris avec satisfaction que l'Union internationale des télécommunications (UIT) avait nommé deux experts qui collaboreront avec le secrétariat de la CEAEO pour la mise en œuvre des projets relatifs aux télécommunications; ces spécialistes aideront également les Etats de la région à résoudre leurs problèmes techniques et à organiser des services de formation et de recherche. La Commission a exprimé l'espoir que, dans l'intérêt des travaux, la CEAEO et l'UIT arrêteraient bientôt un plan de coopération satisfaisant.

Mise en valeur des ressources hydrauliques

349. La Commission a examiné : *a*) le rapport du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/576), ainsi que celui du Colloque régional sur les barrages et les réservoirs (E/CN.11/L.101) et celui du deuxième Cycle interrégional d'études CEAEO/OMM sur l'hydrologie (E/CN.11/L.104); *b*) le rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (E/CN.11/577).

Activités du Bureau, rapport du Colloque régional sur les barrages et les réservoirs et rapport du Cycle interrégional d'études sur l'hydrologie

350. En passant en revue les activités du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques, la Commission a noté avec satisfaction ses progrès constants dans l'exécution de son programme de travaux. La Commission a félicité le Bureau de sa participation aux enquêtes nationales et de ses monographies sur la mise en valeur des ressources hydrauliques; à son avis, ces études présentent une grande valeur pour les planificateurs et les ingénieurs, de même que pour les administrateurs, dans l'élaboration d'une politique hydrologique rationnelle. La Commission a jugé que le Bureau a rendu d'excellents services en diffusant des renseignements techniques par son organe trimestriel, le « Flood Control Journal », et par le Recueil de la défense contre les inondations, et que son programme de travail était éminemment propre à favoriser la mise en valeur des ressources hydrauliques dans la région.

351. La Commission s'est rendu compte depuis longtemps que les grands aménagements hydrauliques supposent un emploi intensif du capital et nécessitent d'importants investissements. Elle a suggéré que les études du Bureau portent non seulement sur des sujets d'ordre technique mais qu'elles traitent aussi de questions économiques importantes, ainsi que des besoins et de la demande à long terme des divers secteurs, en ce qui concerne les ressources hydrauliques. La Commission a rappelé l'excellent concours apporté par le Bureau à la mise sur pied de l'entreprise du Mékong et elle l'a engagé à consacrer ses efforts, en collaboration avec les pays intéressés, à l'étude des fleuves internationaux, afin de développer la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources hydrauliques.

352. La Commission a pris acte du rapport du Colloque régional sur les barrages et les réservoirs. Les questions traitées par le Colloque, notamment celles des facteurs qui déterminent le choix de l'emplacement des barrages, des types de barrage, et de la répartition coordonnée de l'eau des réservoirs pour divers usages, revêtent un intérêt pratique et les débats ont apporté une contribution importante à la solution des problèmes rencontrés. La Commission a pris note de la recommandation du Colloque selon laquelle il importe, dans les cas où des facteurs économiques ou autres obligent d'utiliser immédiatement une partie des eaux de retenue, de veiller tout spécialement à ne pas compromettre ainsi les programmes d'utilisation à long terme.

353. La Commission a insisté sur l'importance que présentent les données hydrologiques si l'on veut planifier efficacement la mise en valeur des ressources hydrauliques; elle s'est félicitée du concours de la DOAT, de l'UNESCO, de l'OMM et de l'AIEA, qui a permis de développer la coopération régionale grâce à l'organisation de cycles d'études, de voyages et d'études communes sur des questions importantes comme celle de l'utilisation des radars et des radio-isotopes en hydrologie. La Commission a constaté que le deuxième Cycle interrégional d'études sur les méthodes et le matériel utilisés en hydrologie avait donné des résultats utiles et pratiques; elle a approuvé dans l'ensemble les recommandations contenues dans le rapport de cette réunion. La Commission a été heureuse d'apprendre que le Gouvernement indien se disposait à ouvrir un Centre régional de recherche et de formation en matière de mise en valeur des eaux souterraines, projet que la Commission avait approuvé à sa dix-septième session; l'organisation, en avril-mai 1962, d'un Colloque de la mise en valeur des eaux souterraines est également opportune.

354. La Commission a reconnu l'intérêt qui s'attache à la mise en valeur des zones deltaïques, où réside une grande partie de la population de la région. Elle a approuvé à nouveau l'organisation, en 1963, d'un Colloque sur les problèmes d'inondation et de drainage des régions deltaïques et côtières.

L'entreprise du Mékong

355. La Commission a fait l'éloge du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong pour les excellents résultats qu'il a obtenus dans la mise en valeur des ressources hydrauliques de ce bassin. Elle a été très heureuse d'apprendre que le Comité passerait bientôt du stade des études à celui de la construction du premier ouvrage polyergique sur l'un des principaux affluents.

356. La Commission s'est félicitée de l'intérêt apporté et de l'assistance prêtée dans le monde entier à cette entreprise, qui est un excellent exemple de la coopération régionale réalisée au cours de la « Décennie du développement » des Nations Unies. La Commission a été heureuse d'apprendre que le montant total des dépenses déjà encourues et des obligations souscrites au titre de l'entreprise du Mékong s'était élevé à près de 21 millions de dollars, ayant ainsi augmenté de plus de 8 millions de dollars au cours de l'exercice écoulé. Cette augmentation comprend les nouvelles offres d'assistance faites au cours de la session : l'équivalent de 138 000 dollars de la part des Pays-Bas et l'équivalent de 100 000 dollars de la part du Pakistan, qui s'associent pour la première fois à l'entreprise, et les offres supplémentaires représentant l'équivalent de 180 000 dollars pour le Japon, de 100 000 dollars pour la France et de 148 000 dollars pour Israël. Le Comité a accepté ces offres avec le plus grand plaisir. Au cours de la période considérée, la contribution du Fonds spécial des Nations Unies, pour l'exécution de deux projets, s'est élevée à environ 1 050 000 dollars. Mais il faut mentionner surtout les crédits ouverts par les pays riverains eux-mêmes pour l'entreprise du Mékong; la Thaïlande, pour sa part, a ouvert un crédit en baht représentant 6 millions de dollars pour la construction du premier ouvrage sur un affluent du Mékong, le Nam Pong.

357. Au 19 mars 1962, les ressources du Comité (équivalent approximatif en dollars) s'établissaient comme suit :

Australie [a, b] (géologie de barrages)	409 500
Canada [a, b] (photographies aériennes)	1 365 000
Chine [b] (ciment, voyage d'étude)	105 500
France [b] (hydrologie, pêcheries, sédimentation, végétation et études pédologiques; planification de la mise en valeur du delta; prospection de la bauxite et d'autres ressources minérales; carte géologique)	700 000
Inde [a, b] (planification du projet de Tonlé Sap; pluviomètres)	282 000
Iran (produits pétroliers)	54 600
Israël [b] (planification du projet de Prek Thnot : irrigation; ciment)	201 240
Japon [a, b] (reconnaissance des affluents; planification préliminaire du projet de Sambor; planification du projet de Nam Pong; planification du projet de Prek Thnot; barrage et énergie hydro-électrique; planification du projet de la Haute Sré Pok; hydrologie)	652 000
Nouvelle-Zélande [a] (bateaux à hydro-réaction et vedettes hydrographiques; projet du Tonlé Sap; équipement)	183 000
Pakistan [a] (programme à déterminer avec le Comité)	100 000
Pays-Bas (programme à déterminer avec le Comité)	138 000
Philippines [a] (topographie)	235 294
Royaume-Uni [a] (hydrologie, météorologie, hydrographie, amélioration de la navigation)	364 000
Etats-Unis (hydrologie, hydrographie, nivellement et contrôle du sol, 2 200 000 dollars; planification du projet de Pa Mong, coût estimatif 2 500 000 dollars)	4 700 000
CEAEO/ONU (service d'experts et assistance administrative pour le Comité et l'Agent exécutif; montant inscrit au budget pour 1961-1962)	148 161
BAT/ONU [b] (assure la coordination du Programme élargi d'assistance technique, qui régit la majeure partie des activités de la DOAT et des institutions spécialisées énumérées ci-dessous)	
DOAT/ONU (mission Wheeler; experts; Bureau consultatif; Agent d'exécution pour les projets du Fonds spécial pour l'aménagement des affluents, pour l'étude hydrographique et la prospection des ressources minérales, indiqués ci-dessous; assistance au Bureau de l'Agent exécutif)	362 799
OIT (analyse de la main-d'œuvre)	12 104
FAO (agriculture et études forestières; sous-traitant pour les stations agricoles, dans le cadre de l'étude des affluents entreprise par le Fonds spécial et indiquée ci-dessous)	125 930
UNESCO [b] (Agent d'exécution pour le projet du Fonds spécial relatif au modèle mathématique du delta, indiqué ci-dessous; enquête sismologique)	16 800
OMS (enquête sur la bilharziose et le paludisme)	5 077
OMM (hydrométéorologie)	45 300
AIEA (enquête sur l'application des isotopes en hydrologie et étude de la sédimentation)	5 650
Banque internationale (fournit un des membres du Bureau consultatif)	
Fonds spécial de l'ONU (planification de l'aménagement de quatre affluents, étude hydrographique, étude des ressources minérales, modèle mathématique du delta [b])	2 719 900
Contributions locales versées ou promises par les pays suivants :	
Pour le programme canadien	105 000
Pour le programme indien	50 000
Pour le programme hydrologique des Etats-Unis	400 000
Pour le programme hydrologique faisant suite à celui des Etats-Unis (4 à 7 premiers mois, approximativement)	160 000
Pour le programme du Fonds spécial relatif aux affluents	454 000
Pour l'étude hydrographique du Fonds spécial relative à l'amélioration de la navigation	327 000
Pour l'étude du Fonds spécial relative aux ressources minérales	233 640

[a] Au titre du plan de Colombo.
[b] Ces pays ont offert des bourses d'études dont le coût, dans la plupart des cas, n'est pas inclus dans les totaux indiqués ici.

[a] Au titre du plan de Colombo.
[b] Ces pays ont offert des bourses d'études, dont le coût, dans la plupart des cas, n'est pas inclus dans les totaux indiqués ici.

Pour le programme du Fonds spécial relatif au modèle mathématique du delta.....	100 000
Pour le projet japonais de Prek Thnot.....	72 000
Pour la construction de l'ouvrage de Nam Pong.	6 000 000
Pour le projet préliminaire (japonais) de Sambor..	1 500
Pour le projet (japonais) de Nam Pong.....	18 400
TOTAL	20 854 095

En outre, une mission de consultants envoyée par la Fondation Ford a entrepris pour le Comité l'étude des questions économiques et des problèmes connexes d'ordre fiscal, social et administratif, pour l'ensemble de l'entreprise du Mékong; la Fondation d'Asie a fourni un certain nombre de bourses et de voyages, et l'Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est a offert de collaborer aux études sociales; la Shell Oil Co. a accepté de faire un film documentaire des travaux actuels et futurs du Mékong; la Price Waterhouse Co. a accepté d'entreprendre la vérification comptable de l'utilisation de la contribution monétaire de la Nouvelle-Zélande par le Bureau de l'Agent exécutif.

Outre les sociétés mentionnées au paragraphe précédent, les compagnies d'ingénieurs-conseils suivantes ont été chargées de l'exécution de certains des programmes susmentionnés : Certeza Surveying Co., Harza Co. International, Hunting Survey Corp. Ltd., Ital consult, Nippon Koei K.K., Rogers International Corp. et Société grenobloise d'études et d'applications hydrauliques (SOGREAH).

358. La Commission s'est félicitée de l'avancement des travaux sur le cours principal et sur les affluents : préparation de rapports techniques d'ensemble sur les trois projets du cours principal, à Pa Mong, Sambor et Tonlé Sap, entreprise respectivement par des équipes américaine, japonaise et indienne; progrès excellents de l'exploration géologique effectuée à Sambor par l'équipe australienne, et des études relatives aux pêcheries et à la sédimentation faites sur le Grand Lac par la France. Elle s'est félicitée aussi du fait que les travaux relatifs à la confection du modèle mathématique du delta commenceraient bientôt. Le Comité a également rendu compte des progrès constants réalisés dans la mise au point de rapports d'ensemble pour les projets des quatre affluents, entrepris au titre du Fonds spécial; il a signalé aussi le commencement de travaux analogues sur un cinquième affluent, avec l'aide du Japon, et sur un sixième affluent sous les auspices communes du Japon et d'Israël, ainsi que le commencement de travaux hydrologiques sur un septième affluent, sous les auspices du Japon.

359. Des progrès considérables ont été signalés dans le domaine de l'amélioration de la navigation, ce qui comprend la création ou le renforcement des bureaux d'études hydrographiques dans les quatre pays et l'installation de repères de rive qui serviront pour l'enquête hydrographique du Fonds spécial; l'étude hydrographique du delta, entreprise au titre du programme américain pour le Mékong, a commencé; enfin, l'équipement britannique d'aide à la navigation dans le delta est arrivé. Dans le domaine de la planification des ressources hydrauliques du bassin, la Commission a noté avec plaisir que le Comité avait décidé de commencer le gros travail que représente l'élaboration d'un plan élargi pour le bassin. Le Comité a indiqué qu'il avait invité le Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques de la CEAEO, qui lui apporte depuis si longtemps une aide efficace, à dresser un nouveau plan directeur. Le Bureau examinera les nombreuses données nouvelles que l'on obtient désormais au titre d'autres programmes et, avec des ressources supplémentaires, établira d'ici quelques années un tableau plus détaillé des possibilités du bassin.

360. La Commission a également noté avec satisfaction que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement manifestait un grand intérêt pour l'entreprise du Mékong et étudiait les moyens d'accroître ses activités dans ce domaine. Elle a également été informée par le Comité des travaux de la mission d'enquête dirigée par le Professeur Gilbert White, qui examine certaines des questions économiques fondamentales et certains des problèmes financiers, sociaux et administratifs connexes que pose l'entreprise du Mékong dans son ensemble ou que soulèvent certains de ses aspects. La Mission d'étude que la Fondation Ford finance pour le compte du Comité a présenté des suggestions précieuses et encourageantes, et l'on étudie actuellement la possibilité de mettre en œuvre beaucoup de ces recommandations.

361. La Commission a noté que le Comité étudiait avec soin le financement, au moyen de ressources locales et extérieures, des projets pour lesquels on aurait bientôt le rapport sur les possibilités de réalisation. Le Comité a reconnu que, pour certains des projets prévus sur des affluents qui traversent le territoire d'un seul pays, on pourrait commodément avoir recours au financement bilatéral. En revanche, les projets situés dans certaines zones voisines du Mékong, y compris certains des projets concernant des affluents, se prêteraient sans doute mieux à un financement international ou au financement par un consortium dirigé par une institution internationale de financement.

362. La Commission a également entendu un exposé de l'Agent exécutif du Comité au sujet des questions administratives. L'entreprise du Mékong comprend aujourd'hui plus de 40 programmes de participation en nature. La Commission a noté que le Comité devait faire preuve d'une certaine souplesse administrative et, notamment, créer une réserve ou des réserves pour le fonctionnement efficace de tout le programme.

ASPECTS SOCIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

363. La Commission a pris connaissance du rapport de la Conférence asiatique du développement communautaire, qui a eu lieu à Bangkok en septembre 1961 (E/CN.11/569). Ce document contient des recommandations utiles concernant la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire. La Commission a appuyé ces recommandations et souligné tout particulièrement qu'il convenait de décentraliser davantage les fonctions administratives, financières et techniques, en descendant jusqu'aux derniers échelons de l'administration locale. Les organisations non gouvernementales, y compris les coopératives et les mouvements bénévoles, peuvent jouer un grand rôle dans les programmes nationaux de

développement communautaire; enfin, il importe de dispenser une formation appropriée en vue du développement communautaire.

364. La Commission a également appuyé les propositions de la Conférence au sujet de la coopération régionale et de l'assistance internationale dans le domaine du développement communautaire. Dans la mise au point d'un programme régional d'échange de documentation sur les divers aspects de ce développement, il convient de mettre pleinement à profit les institutions qui existent dans la région, de manière à éviter les doubles emplois. Lors de la diffusion de cette documentation, il faudra prendre les dispositions voulues pour que toutes les institutions des pays de la région qui s'intéressent particulièrement à ces questions figurent au nombre des destinataires. La Commission a noté que le Secrétaire exécutif avait déjà pris des mesures pour obtenir des Etats membres des renseignements sur les moyens de formation qu'ils possèdent et sur leurs besoins en cette matière; un consultant régional attaché à la CEAEO sera chargé de fournir aux gouvernements des services consultatifs touchant la formation au développement communautaire.

365. La Commission a noté que les Philippines avaient offert d'accueillir des stagiaires d'autres pays de la région à l'Institut national de formation au développement communautaire de Baguio.

366. La Commission a estimé qu'il était possible d'appliquer les techniques de développement communautaire non seulement dans les régions rurales, mais aussi dans les régions urbaines. Cette question n'a pas encore été suffisamment étudiée, mais on espère que le Cycle régional d'études sur le développement communautaire urbain, qui aura lieu en 1962, aidera à l'éclairer.

367. La Commission a appuyé les propositions du Secrétaire exécutif touchant les travaux futurs de la CEAEO dans le domaine social. En soulignant l'importance des aspects sociaux du développement économique, la Commission n'a pas perdu de vue les résolutions 1674 et 1675 (XVI) de l'Assemblée générale qui traitent, la première, du développement économique et social équilibré et coordonné et, la seconde, du renforcement des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social. Elle a fait bon accueil à la proposition tendant à constituer un groupe de spécialistes des problèmes de la planification dans certains secteurs sociaux; et elle a été heureuse de constater que son secrétariat et le FISE collaboraient étroitement pour aider les Etats de la région à mettre au point des programmes de service social pour les familles, les enfants et la jeunesse.

368. Le manque d'information sur les conditions sociales et sur les facteurs démographiques entrave la planification du développement économique dans bien des pays. On a exprimé l'espoir que le secrétariat de la CEAEO continuerait à aider les gouvernements à préparer et à exécuter des études et enquêtes démographiques et sociales. A cet égard, la Commission a noté avec satisfaction qu'on disposait à présent, au titre du Programme d'assistance technique des Nations Unies, d'un consultant régional en matière de démographie, qui aiderait les Etats à entreprendre les enquêtes démographiques nécessaires à la planification du développement économique et social, et notamment à tirer parti des données recueillies au cours des derniers recensements de la population. Plusieurs pays ont manifesté le désir de recevoir une assistance pour l'établissement, l'exécution et l'évaluation de leurs programmes de planification familiale et d'autres programmes démographiques.

369. La Commission a fait sienne la proposition du Secrétaire exécutif touchant les dispositions à prendre pour qu'il soit pleinement tenu compte des aspects sociaux dans les travaux futurs de la CEAEO. Il conviendrait d'organiser, tous les deux ans environ, des conférences qui donneraient à de hauts fonctionnaires des pays de la CEAEO l'occasion de faire le point des tendances actuelles de la politique sociale, d'étudier les rapports des diverses réunions techniques, ainsi que les travaux du secrétariat en matière sociale, et de faire des recommandations relatives au programme de travail de la Commission. Dans le cadre général des aspects sociaux de la planification et du développement économiques, ces conférences étudieraient plus spécialement, et à tour de rôle, le développement communautaire et l'action sociale.

370. La Commission a adopté à l'unanimité une résolution sur les activités à poursuivre dans le domaine social [26].

Statistiques

371. La Commission a passé en revue les progrès réalisés par les pays de la région dans le domaine des statistiques, notamment en ce qui concerne les enquêtes sur la consommation alimentaire et les enquêtes sur les niveaux de vie des familles, dont s'est occupée plus particulièrement la quatrième session de la Conférence des statisticiens d'Asie, tenue à Tokyo en novembre/décembre 1961, sous les communs auspices de la CEAEO, du Bureau de statistique des Nations Unies, de l'OIT et de la FAO. La Commission a remercié le Gouvernement japonais des excellentes dispositions qu'il avait prises pour cette Conférence et elle a félicité celle-ci de son rapport (E/CN.11/573).

372. La Commission a recommandé aux pays de la région le « Projet de programme d'enquêtes sur la consommation alimentaire » (E/CN.11/ASTAT/Conf.4/L.4), établi par la FAO. Elle a engagé les pays à recourir à la méthode des sondages pour leurs enquêtes sur le niveau de vie des familles, afin de recueillir bon nombre des données économiques et sociales dont ils ont besoin pour leurs programmes de développement, et elle a prié l'OIT d'entreprendre la rédaction d'un manuel sur la méthodologie de ces enquêtes.

373. La Commission a approuvé le rapport de la

[26] Voir, à la troisième partie du présent rapport, la résolution 42 (XVIII) relative aux « activités de la Commission en matière sociale ».

Conférence et a insisté sur les recommandations suivantes :

a) Chaque pays de la région devrait rationaliser ses programmes de développement statistique de façon à utiliser au maximum ses ressources en moyens financiers, en personnel qualifié, en équipement et en matériel;

b) Il est souhaitable d'obtenir au titre du programme d'assistance technique des Nations Unies les services de conseillers régionaux dans les divers domaines des statistiques économiques, des sondages, de la formation, etc., l'institution de conseillers régionaux du recensement s'étant avérée extrêmement utile aux pays de la région dans la préparation et l'exécution du recensement mondial de la population (y compris le logement) et de l'agriculture entrepris en 1960.

c) Il y a lieu de donner suite aux recommandations du Cycle d'études des statistiques industrielles concernant : les objectifs et la nature d'un système de statistiques industrielles, les méthodes à suivre et l'assistance technique à prévoir pour l'exécution des diverses enquêtes industrielles, notamment celles qui font partie du programme mondial d'enquêtes industrielles de 1963, et la rédaction par le Bureau de statistique des Nations Unies d'un manuel qui tiendrait compte des divers stades du développement industriel dans les pays de la région.

d) Le secrétariat devrait rédiger un manuel de la formation des statisticiens et il faudrait créer, dès que possible, des centres régionaux et nationaux de formation, avec le concours des Programmes d'assistance technique des Nations Unies.

e) Il convient d'adopter le programme de travail proposé, et notamment de réunir un groupe de travail pour étudier des programmes de statistiques de base ayant un intérêt pratique pour le développement économique et social, d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence des statisticiens d'Asie l'examen détaillé des points suivants : les statistiques de base pour le développement économique et social, et les problèmes de l'organisation statistique, y compris la formation de personnel.

374. La Commission a recommandé, à la suite de la Conférence des statisticiens d'Asie, que les pays de la région créent, s'ils n'en possèdent pas encore, un conseil consultatif de la statistique, comprenant des représentants de la Direction du plan et des autres services intéressés, et que ceux d'entre eux qui n'ont pas de service permanent de recensement conservent au moins, d'un recensement à l'autre, les cadres nécessaires pour suivre l'évolution des méthodes, faire des estimations de la population, etc.

375. La Commission a exprimé l'espoir que l'Institut asiatique du développement économique que l'on se propose de créer s'occuperait également de la formation des statisticiens. Tenant compte du besoin croissant de statistiques de base en vue de la programmation du développement, la Commission a recommandé au secrétariat d'entreprendre de nouveaux travaux dans le domaine de la comptabilité nationale et de l'analyse des relations intersecteurs.

Agriculture

376. La Commission a manifesté à nouveau combien elle appréciait la collaboration féconde qui s'est établie entre son secrétariat et la FAO et dont témoignent les activités de la Division mixte de l'agriculture.

377. La Commission a félicité la Division pour les études qu'elle consacrait aux plans de développement agricole des pays de la région. Les études poursuivies en 1961 ont eu pour objet de répondre à l'intérêt que la Commission porte à la coopération économique régionale et d'indiquer les conséquences que peuvent avoir les plans des Etats pour le commerce de certains produits agricoles. Il est indispensable d'effectuer de nouvelles études de ce genre, étant donné la tendance croissante des Etats à vouloir suffire à leurs propres besoins et le rôle important que joue l'agriculture dans le développement économique. Une première mesure destinée à favoriser la coordination de la production et de la demande dans la région pourrait être d'organiser un colloque au cours duquel les pays exportateurs et les pays importateurs compareraient leurs objectifs dans le domaine des productions primaires.

378. La Commission a noté avec satisfaction que la Division continuait à coopérer avec les instituts nationaux de recherche dans la préparation d'études pilotes et de monographies consacrées à des problèmes d'intérêt régional, et notamment à des questions qui concernent le développement ou la planification agricoles. L'année 1961 a vu l'achèvement et la publication d'un rapport sur la formation de capital dans l'agriculture, dans certains blocs de développement communautaire et dans d'autres districts de l'Uttar Pradesh (Inde), et d'un rapport sur l'utilisation des excédents agricoles des Etats-Unis en vue du développement économique au Pakistan. En Thaïlande, on a commencé une étude pilote sur l'emploi et le chômage dans des villages rizicoles typiques. La préparation d'une étude sur les rapports entre la croissance de l'industrie et celle de l'agriculture en Chine (Taïwan) s'est poursuivie au cours de l'année. La Division a continué ses études périodiques sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région.

379. La Commission a noté les progrès de l'étude que la Division consacre aux données dont on dispose sur les relations intersecteurs dans l'agriculture de la région, et ceux de l'étude régionale sur les institutions de financement et de crédit agricoles. Le représentant de l'Indonésie a remercié la Division d'avoir aidé son pays à organiser un centre national de formation consacré aux aspects économiques du développement agricole.

380. La Commission a relevé que plusieurs Etats de la région avaient décidé de renforcer les mesures destinées à protéger les prix agricoles. Elle a reconnu l'importance que présentent une bonne politique des prix, une commercialisation améliorée et des facilités de crédit, lorsque l'on veut inciter les agriculteurs à développer leur production. Elle s'est donc félicitée du progrès des préparatifs faits par le secrétariat pour organiser en 1963, en coopération avec la FAO, des réunions sur les meilleurs moyens d'appliquer la poli-

tique des prix au niveau de la ferme, et sur les problèmes de fonctionnement des institutions de crédit agricole. Elle a approuvé le programme de travail proposé pour la Division mixte en 1962-1963.

381. La Commission a pris note de l'expansion des activités de l'OIT dans le domaine du développement rural, et notamment des études sur les moyens propres à développer l'emploi dans les campagnes.

382. La Commission a marqué l'intérêt qu'elle attachait aux études de la FAO sur la noix de coco et ses dérivés, et a exprimé l'espoir que celles-ci porteraient sur les aspects commerciaux aussi bien que sur les problèmes techniques de la production et de la commercialisation.

Assistance technique et activités du Fonds spécial dans la région

383. La Commission a pris note avec satisfaction des documents présentés par le secrétariat du BAT et par le Fonds spécial (E/CN.11/574 et 583), donnant des renseignements sur leurs activités respectives dans la région de la CEAEO. Elle a entendu aussi des exposés du Directeur général adjoint du Fonds spécial, du Directeur de la DOAT et du Représentant régional du BAT sur les tendances et la portée actuelles de l'assistance, technique et autre, fournie par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, et sur le rôle de plus en plus important que le secrétariat de la CEAEO joue dans la préparation, la programmation, l'exécution et l'évaluation de ces activités, dans leur contexte régional.

384. La Commission a reconnu tout l'intérêt que présentent l'assistance fournie au titre du Programme élargi d'assistance technique et les diverses activités du Fonds spécial visant à aider les pays en voie de développement à accélérer leur croissance économique. Le Fonds spécial permet aux pays de la région d'exécuter les bonnes études de préinvestissement dont ils ont besoin. Ces études ne manqueront pas de déclencher une réaction en chaîne dans le domaine du développement, non seulement en préparant la voie à des investissements productifs, mais aussi en donnant naissance à d'autres possibilités d'investissement et de développement. Les projets du Fonds spécial, surtout ceux qui ont un caractère régional, devraient permettre de déterminer les possibilités d'investissements de gros rapport; de déceler les possibilités industrielles; de mettre au point des techniques, un équipement et des produits nouveaux; d'encourager une meilleure utilisation des matières premières locales; d'élargir les marchés et d'accroître la productivité. Les connaissances et l'expérience techniques qu'ont accumulées l'Organisation des Nations Unies, les commissions économiques régionales et les institutions spécialisées contribueront beaucoup au succès des projets du Fonds spécial.

385. La Commission s'est félicitée de la souplesse dont le Fonds spécial fait preuve quand il accepte les projets relatifs à la petite industrie, aux zones industrielles aménagées, aux services de formation et aux services consultatifs relatifs à la planification et à la programmation du développement, car ces activités sont essentielles pour les travaux de préinvestissement. Elle a souligné en particulier le rôle joué par les commissions économiques régionales dans ces types d'activités opérationnelles, comme en témoigne leur récente décision de créer des institutions régionaux de développement économique. La Commission a souligné aussi que, dans la mise en œuvre des projets du Fonds spécial, on pourrait utiliser, le cas échéant, les services des organisations compétentes, gouvernementales ou autres, qui existent dans certains des pays de la région.

386. La Commission a fait valoir que les pays en voie de développement devraient coordonner les diverses formes d'assistance technique et financière avec leurs plans et programmes de développement, afin d'utiliser au maximum les ressources disponibles. A son avis, le développement économique lui-même suscitera de nouveaux besoins d'assistance, au fur et à mesure de la mise en œuvre des plans nationaux; il importe donc que cette mise en œuvre fasse l'objet d'une planification soigneuse et scientifique. La Commission a exprimé l'espoir que les ressources totales du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial continueraient de s'accroître.

387. Le programme d'assistance technique permet de mettre à la disposition de tous les pays participants une masse de connaissances internationales, dont la valeur s'accroît encore du fait de l'interdépendance des pays et territoires qui appartiennent à une même région, ou sous-région. Tout en reconnaissant pleinement qu'il fallait consacrer une part plus grande des fonds accrus du Programme élargi d'assistance technique pour répondre aux besoins urgents des pays nouvellement indépendants d'autres parties du monde, la Commission a constaté avec regret que dans le programme élargi d'assistance technique, la part des pays de la CEAEO, et notamment des pays sous-développés à faible revenu par habitant, avait dernièrement diminué, en pourcentage, bien qu'en valeur absolue le montant en ait été plus élevé que l'année précédente. A son avis, la répartition géographique des ressources ne doit pas se faire uniquement sur la base régionale : il est tout aussi important d'en assurer une répartition équitable entre les pays d'une même région; aussi la Commission a-t-elle exprimé l'espoir que ce principe serait dûment appliqué dans un proche avenir.

388. L'assistance technique serait mieux utilisée, et plus à fond, si l'on choisit des projets bien conçus, si l'on coordonne mieux cette assistance avec celle des autres programmes multilatéraux et bilatéraux, et si l'on procède, pour chaque projet, à une programmation à long terme dans le cadre des plans de développement des pays intéressés. Pour ce faire, les représentants résidents du BAT ont été chargés depuis peu d'assumer également les fonctions de Directeurs des activités du Fonds spécial, afin d'assurer ainsi une coopération plus efficace avec le secrétariat de la CEAEO et les institutions spécialisées, pour la mise au point des programmes d'assistance dressés pour chaque pays. La Commission s'est félicitée de la décision prise par le Directeur général du Fonds spécial et par le Président-Directeur du BAT d'organiser une réunion des Représentants résidents et

des hauts fonctionnaires de la CEAEO, afin de permettre à ces derniers de faire part au Fonds spécial et au BAT de l'expérience qu'ils ont acquise des facteurs économiques et sociaux à prendre en considération lors de l'élaboration ou de l'exécution des programmes du Fonds spécial et des pays qui ont besoin d'assistance technique. La Commission a fait sienne une suggestion du Secrétaire exécutif tendant à ce que ces réunions consultatives aient lieu tous les ans, immédiatement après la session annuelle de la CEAEO, de manière que le Secrétaire exécutif puisse s'y faire le porte-parole des pays membres sur les principaux problèmes qui se posent dans la région.

389. La Commission s'est félicitée de la décision du Comité de l'assistance technique d'augmenter les crédits destinés aux projets régionaux, car cette mesure permettra d'encourager, sur le plan régional, une coopération économique qui viendra doubler la coopération technique. Les projets régionaux qui relèvent du Programme élargi d'assistance technique de l'ONU et dont la CEAEO assure l'entière gestion ont désormais une portée et une signification plus grandes et, dans bien des cas, ils ont déjà donné une solution pratique à des problèmes communs, par exemple dans les domaines suivants : maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques, exploitation des ressources naturelles, logement, urbanisation, zones industrielles aménagées, statistiques, sismologie, formation professionnelle, arbitrage commercial, etc. Dans certains domaines, par exemple les chemins de fer, les transports, les constructions navales et la lutte contre les acridiens et les insectes nuisibles, ces activités régionales ont profité aussi à d'autres régions. L'intérêt et la valeur des projets régionaux continueront de s'accroître, étant donné l'accent que le secrétariat a placé sur les services consultatifs dans des secteurs tels que les statistiques, les transports intérieurs et notamment les chemins de fer, et l'énergie électrique. L'Institut asiatique du développement que l'on se propose de créer permettra de rendre plus uniforme et plus intense l'effort de planification et de programmation sur le plan régional. La Commission s'est félicitée de l'offre de la DOAT d'aider à créer cet Institut en fournissant des bourses, en rédigeant des manuels d'enseignement et en faisant certaines études importantes.

390. La Commission a constaté que les travaux constructifs des organes subsidiaires et du secrétariat avaient fait de la CEAEO un organisme opérationnel vraiment agissant. Mais la complexité de plus en plus grande de la coopération technique et la diversification économique provoquée par le développement font en sorte que la recherche continuera à être le serviteur fidèle de la coopération technique, et la condition indispensable de son succès. La Commission a donc exprimé l'opinion que le secrétariat devrait continuer, par ses études, à orienter la planification et l'exécution de l'assistance technique et des projets du Fonds spécial. Elle a fait valoir notamment que le secrétariat et la DOAT devraient étudier en commun les possibilités et les moyens pratiques d'assurer une meilleure utilisation de l'assistance technique sur le plan régional. L'aide que la CEAEO apporte aux pays doit, notamment, prendre la forme d'une étude détaillée de leurs besoins, faisant ainsi mieux ressortir ces besoins et les lacunes que présente l'assistance technique actuellement fournie à ces pays.

391. Dans toutes ces activités, on insiste tout spécialement sur l'importance de la décentralisation et, partant, du renforcement des responsabilités et des ressources des commissions régionales et des Représentants résidents du BAT, « échelons avancés » des Nations Unies, sans réduire pour autant les fonctions générales d'orientation et de coordination du Siège. La Commission prévoit donc un accroissement coordonné des fonctions des commissions économiques régionales, des autres services de l'ONU et des institutions spécialisées, car ces organismes sont appelés à aider les pays à affronter victorieusement la « Décennie du développement » des Nations Unies.

392. Enfin, la Commission a constaté que la région de la CEAEO n'avait pas seulement reçu de l'assistance technique : elle a fourni aussi 10 p. 100 environ des experts techniques employés au titre du Programme élargi et dont la moitié travaillent dans la région elle-même. La Commission a pris note de la déclaration faite par la délégation de l'Union soviétique, selon laquelle on pourrait utiliser les roubles mis à la disposition du Fonds spécial et du Programme élargi pour financer l'organisation d'un cycle régional d'étude de la planification, qui durerait deux semaines. Elle a recommandé aussi aux pays de la région de créer des comités nationaux d'assistance technique qui devraient, avec l'aide des Représentants résidents du BAT et celle de la CEAEO, non seulement coordonner tous les programmes d'assistance technique, mais aussi aider l'ONU et les institutions spécialisées à trouver des experts qui pourraient être envoyés dans d'autres pays. La Commission a noté que le Secrétaire exécutif avait proposé de créer au sein du secrétariat un service de l'assistance technique qui assumerait les diverses fonctions auxquelles donnerait lieu le processus de décentralisation des activités de l'ONU dans les domaines économique et social. Elle a adopté par acclamation une résolution [27] qui recommande au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que le secrétariat de la Commission dispose de l'autorité voulue et d'un budget suffisant afin d'être à même de remplir efficacement ses fonctions en ce qui concerne la décentralisation progressive des activités économiques et sociales, compte dûment tenu de la nécessité de prêter promptement aux Etats membres les services qu'ils demandent à l'occasion de la préparation, de l'exécution et de l'évaluation des projets d'assistance technique.

Coopération avec les institutions spécialisées

393. La Commission a noté que les institutions spécialisées — en particulier l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OMS, la Banque internationale, le FMI, l'UIT, l'OMM et l'OACI ainsi que l'AIEA — ont intensifié ces der-

[27] Voir, à la troisième partie du présent rapport, la résolution 41 (XVIII) relative « au renforcement des commissions économiques régionales et à la décentralisation ».

nières années leurs activités dans la région de la CEAEO.

394. Les institutions spécialisées ont également renforcé leur coopération et leurs relations de travail avec la CEAEO dans les domaines d'intérêt commun. La Commission s'est félicitée de l'ouverture, à Bangkok, d'un bureau de l'OIT qui maintiendra la liaison avec la CEAEO. La collaboration entre la CEAEO et l'UNESCO présente une importance particulière étant donné le rôle de l'enseignement et des divers moyens d'information en matière de développement économique. L'UNESCO a établi un bureau régional à Bangkok, et son activité dans la région porte notamment sur la formation des administrateurs et inspecteurs de l'enseignement, la construction des écoles, la recherche sociologique, l'étude des besoins en matière d'enseignement et la mise au point des programmes d'éducation, et le développement des moyens d'information, y compris les agences nationales d'information. La Commission a noté que la CEAEO et l'Unesco collaboraient de plus en plus étroitement dans nombre de ces domaines.

395. La Commission s'est félicitée de la coopération étroite de la CEAEO et de la FAO, par l'intermédiaire de la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture au secrétariat et par celui du Bureau régional de la FAO à Bangkok. Elle a noté que l'Organisation des Nations Unies et les commissions économiques régionales auraient l'occasion de participer à l'action entreprise dans le cadre de la Campagne de lutte contre la faim.

396. La Commission a relevé que la région de la CEAEO reçoit à présent plus d'un tiers de l'assistance technique que dispense l'Agence internationale de l'énergie atomique au titre des Programmes ordinaire et élargi d'assistance technique de l'ONU. Plusieurs pays ont déjà entrepris des travaux dans ce domaine; d'autres ont commencé à étudier les possibilités économiques qu'ouvre la production d'énergie nucléaire. La Commission a noté que l'énergie nucléaire pouvait être utilisée non seulement pour la production d'électricité, mais aussi dans le domaine des ressources hydrauliques, de l'agriculture et de la santé. L'AIEA collabore activement avec la CEAEO dans plusieurs de ces domaines.

397. La Commission s'est félicitée de la coopération croissante qui s'est établie entre son secrétariat et toutes les institutions spécialisées, et qui se traduit par des études et des réunions communes, ainsi que par des consultations à l'échelon régional entre ces diverses institutions.

Développement des moyens d'information en Asie et en Extrême-Orient

398. La Commission a rappelé que le développement des moyens d'information en Asie, en Afrique et en Amérique latine était l'un des soucis constants de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil économique et social, et des institutions spécialisées, en particulier de l'UNESCO. En Asie, quelques pays seulement possèdent des moyens d'information adéquats. Les régions rurales en sont en général cruellement dépourvues, et l'analphabétisme y reste très répandu. La Commission a insisté sur le fait que les moyens d'information offrent des possibilités illimitées pour diffuser les rudiments de la technique et l'enseignement de base, et pour favoriser ainsi la participation du public aux programmes de développement économique et social.

399. La Commission a noté qu'à la suite des réunions organisées dans la région de la CEAEO par l'UNESCO, le Conseil économique et social avait adopté la résolution 819 A (XXXI) qui souligne l'importance du développement des moyens d'information de masse dans le cadre des programmes nationaux et régionaux de développement économique et social, et appelle l'attention des Etats sur la nécessité et les possibilités d'encourager, grâce à la coopération internationale, le développement des moyens d'information nationaux dans les pays insuffisamment développés. Le Cycle d'études des Nations Unies sur la liberté de l'information en Asie, qui a eu lieu à New Delhi en mars 1962, a conclu que la CEAEO était bien placée pour prendre des initiatives en matière de planification et de développement des moyens d'information dans la région, notamment en ce qui concerne les télécommunications, la fabrication des récepteurs radiophoniques à prix modique et la production et le commerce du papier journal. Elle a relevé que l'UIT établissait, en collaboration avec la CEAEO, des spécifications pour la production de récepteurs radiophoniques à bas prix et étudiait d'autres aspects de l'information radiophonique, ainsi que l'organisation et la répartition des stations émettrices.

400. La Commission a prié le secrétariat de participer à l'étude de la production et de la commercialisation de récepteurs radio économiques. Les pays devraient examiner la possibilité d'organiser des centres régionaux de production de ces récepteurs. Le tarif télégraphique d' « un penny le mot », appliqué au sein du Commonwealth, pourrait être étendu à tous les pays de la région, éventuellement grâce à des subventions. La Commission a également proposé l'établissement d'entreprises pilotes qui adopteraient les nouvelles méthodes de transmission à bas prix pour aider des journaux locaux ou régionaux. Une autre mesure concrète à cet égard pourrait être de créer un fonds commun pour le financement de ces activités. La Commission a noté que, dans la région, l'Inde et le Japon étaient disposés à entreprendre la fabrication d'appareils récepteurs à prix modique destinés à la région, et que le Gouvernement japonais était prêt à aider les pays de la région à développer la production de ces appareils au moyen d'accords bilatéraux ou d'entreprises communes.

401. La Commission a souligné que le développement des télécommunications entre les pays de la région, combiné avec la possibilité d'obtenir des récepteurs radiophoniques économiques, favoriserait la coopération régionale; elle a relevé que la CEAEO et l'UIT travaillaient à l'amélioration des télécommunications en général.

402. La Commission a constaté que, si les pays producteurs connaissent une surproduction de papier d'impression, plusieurs pays de la région manquent de

papier journal et d'autres sortes de papier, du fait surtout du manque de devises, alors que la demande de journaux ne cesse de croître. La Commission a donc estimé que les Etats de la région qui connaissent ces difficultés étudient la possibilité d'accroître leurs importations de papier journal et d'autres variétés de papier, et d'encourager les intéressés à former des coopératives d'achat. Il conviendrait également de rechercher s'il est possible de créer une ou plusieurs usines régionales de papier; la Commission a noté que le Gouvernement japonais était disposé à fournir, le cas échéant, une assistance technique à cet effet.

Dates et lieux des prochaines sessions

403. La Commission s'est félicitée de l'invitation que le Gouvernement philippin lui a renouvelée à tenir sa dix-neuvième session aux Philippines, en 1963. Elle a décidé à l'unanimité d'accepter cette invitation, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes de l'ONU, et elle a chargé le Secrétaire exécutif de fixer, d'accord avec le Gouvernement philippin, la date et le lieu de la session.

404. La Commission a également décidé à l'unanimité de se rendre à l'invitation renouvelée par le Gouvernement iranien, et de tenir en Iran sa vingtième session, en 1964.

405. La Commission a pris acte de l'invitation que lui a adressée le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, et elle a formulé l'espoir que sa vingt et unième session pourrait avoir lieu dans ce pays, en 1965. Elle a pris note d'une déclaration du représentant de la République de Corée, dont le Gouvernement compte inviter la Commission à tenir une session dans son pays.

Troisième partie

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA DIX-HUITIÈME SESSION

36 (XVIII). Un institut asiatique du développement économique [28]

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant examiné la proposition du Secrétaire exécutif tendant à établir à Bangkok un Institut asiatique du développement économique (E/CN.11/L.105),

Reconnaissant l'urgente nécessité de former un personnel qualifié pour l'élaboration et l'exécution des plans nationaux de développement,

Reconnaissant en outre que, dans ces domaines, les moyens de formation sont insuffisants dans de nombreux pays,

Prenant acte de la résolution 1708 (XVI) de l'Assemblée générale sur la planification en vue du développement économique qui « invite les gouvernements intéressés à demander au Fonds spécial de l'ONU, par l'intermédiaire, lorsqu'il y a lieu, des commissions économiques régionales ou de leurs organes subordonnés qui seront établis à cette fin, l'assistance nécessaire pour la création d'instituts de développement et de planification économiques qui seront étroitement liés aux commissions économiques régionales respectives afin que, notamment, les futurs stagiaires puissent bénéficier d'une formation non seulement théorique mais également pratique et se familiariser avec les travaux importants qu'accomplissent les secrétariats des commissions économiques régionales dans leur région »,

1. *Exprime* l'espoir que la Direction des opérations d'assistance technique des Nations Unies continuera à financer les bourses de perfectionnement requises;

2. *Invite* les gouvernements des Etats membres et membres associés à patronner la création de l'Institut et à lui prêter leur concours sous forme de ressources financières, de personnel enseignant, de bourses de perfectionnement, de matériel d'enseignement et de facilités destinées à l'établissement de monographies;

3. *Charge* le Secrétaire exécutif de réunir à Bangkok, dès que possible, un Comité spécial composé des représentants de tous les Etats intéressés et ayant pour mandat de rédiger et de présenter au Fonds spécial une demande en vue de la création de cet institut à bref délai, et de consulter le Fonds spécial afin qu'il approuve rapidement cette demande et lui donne suite;

4. *Exprime l'espoir* que les institutions spécialisées intéressées participeront à ce Comité spécial et contribueront activement à la création et aux travaux de cet Institut;

5. *Engage* les Etats qui ne sont pas membres de la CEAEO et les organisations non gouvernementales à apporter l'assistance requise à l'exécution de ce projet.

259e séance,
9 mars 1962.

37 (XVIII). Commerce international [29]

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Considérant que l'un des objectifs de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient consiste à prendre des mesures — et à participer à leur exécution — pour faciliter une action concertée en vue de la

[28] Voir le paragraphe 303.

[29] Voir le paragraphe 311.

reconstruction et du développement économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient, relever le niveau de l'activité économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient et maintenir en les renforçant les relations économiques des pays de cette région, tant entre eux qu'avec les autres pays du monde,

Reconnaissant :

a) Qu'il est urgent d'accélérer le développement économique et social des pays économiquement sous-développés, de manière à permettre leur pleine participation aux activités économiques du monde,

b) Que le commerce extérieur reste le principal instrument de développement économique et que, par conséquent, l'expansion du commerce international est indispensable au progrès et au bien-être de tous les peuples de cette région,

c) Que l'écart ne cesse de s'élargir entre les niveaux de vie et de progrès économique des pays peu développés et ceux des pays économiquement avancés,

Considérant qu'il y a lieu d'intensifier les efforts déployés jusqu'ici par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux en vue d'accroître le commerce international des pays peu développés et en voie de développement,

Rappelant la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Le commerce international, principal instrument du développement économique » [résolution 1707 (XVI) du 19 décembre 1961],

1. *Invite* les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à prendre des mesures concertées afin que les pays peu développés et en voie de développement obtiennent une part juste et équitable du commerce mondial;

2. *Engage* les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à faire connaître sans tarder leur attitude touchant la résolution 1707 (XVI) de l'Assemblée générale;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif d'appeler sur cette résolution l'attention du Conseil économique et social lors de sa dix-septième session.

261e séance,
12 mars 1962.

38 (XVIIII). Encouragement des investissements [30]

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant examiné les recommandations du Comité de l'industrie et des ressources naturelles sur les mesures propres à encourager les investissements industriels dans les pays de la région et à renseigner de façon continue les pays de la région quant aux investissements,

Notant que de nombreux pays de la région ont récemment libéralisé leurs lois et règlements relatifs aux investissements et pris diverses mesures pour favoriser les investissements tant nationaux qu'étrangers,

Notant aussi que, dans beaucoup de domaines de développement industriel, certains pays de la région ont déjà acquis une grande expérience dont il y aurait intérêt à faire profiter les autres pays de la région,

Considérant que l'on accélérerait le rythme du développement industriel en diffusant largement parmi les pays des renseignement sur les diverses mesures législatives, économiques et administratives qui concernent non seulement les investissements étrangers, mais aussi la mobilisation des ressources financières nationales, notamment les mesures fiscales et tarifaires et les règlements relatifs aux importations et aux exportations qui sont destinés à encourager les investissements et la production industriels,

Tenant compte en outre des grandes possibilités qu'offriraient des consultations intrarégionales en vue d'encourager, entre les pays de la région, des entreprises communes à plusieurs pays et d'autres arrangements permettant de nouveaux investissements industriels,

1. *Fait sienne* la recommandation du Comité de l'industrie et des ressources naturelles tendant à ce que le secrétariat entreprenne l'étude intensive et permanente des diverses mesures économiques et administratives prises dans la région pour encourager les investissements industriels, dans le secteur privé aussi bien que dans le secteur public, et qu'il rédige un « Manuel de l'investissement dans la région » pour faciliter la diffusion de renseignements relatifs aux investissements parmi les pays de la région;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif de prêter son plein concours aux pays de la région en ce qui concerne l'expansion des investissements industriels communs.

262e séance,
13 mars 1962.

39 (XVIII). La grande route d'Asie [31]

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Rappelant la résolution 33 (XVII) qu'elle a adoptée à sa dix-septième session et par laquelle elle engageait les Etats à accélérer l'achèvement des routes prioritaires du réseau de la grande route d'Asie,

Prenant acte des progrès réalisés jusqu'ici dans la mise en œuvre de ce projet,

Considérant que plusieurs pays qui participent à l'aménagement des tronçons de la grande route d'Asie ont besoin d'équipement mécanique, d'études de préinvestissement et d'une assistance financière et technique,

1. *Prie* le Fonds spécial des Nations Unies et les autres institutions compétentes des Nations Unies, ainsi que les pays qui coopèrent à l'entreprise, de prêter leur assistance pour l'exécution des études de préinvestissement jugées nécessaires, ainsi que pour l'établissement et l'exécution des projets qui aideraient à terminer rapidement le réseau de la grande route d'Asie et, en particulier, les tronçons manquants;

[30] Voir le paragraphe 320.

[31] Voir le paragraphe 339.

2. *Charge* le Secrétaire exécutif de prêter à cet effet tout le concours possible aux gouvernements qui en feraient la demande, et de les aider également à rédiger les demandes d'assistance;

3. *Invite* les Etats membres intéressés à collaborer dans toute la mesure possible et à se prêter mutuellement leur concours pour la planification et la coordination de leurs travaux d'aménagement routier qui intéressent directement le réseau de la grande route d'Asie.

264e séance,
14 mars 1962.

40 (XVIII). Développement des exportations de coprah des pays de la CEAEO [32]

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Considérant que la production et la commercialisation de la noix de coco et de ses dérivés revêtent une importance vitale pour l'économie de plusieurs pays de la région,

Rappelant l'étude qui a été consacrée aux problèmes de la commercialisation du coprah par les soins du Comité du commerce [33],

Mesurant l'importance de la demande croissante des pays industrialisés qui sont les plus grands consommateurs de produits dérivés de la noix de coco,

Considérant en particulier qu'il convient :

a) D'assurer des prix stables et équitables pour le coprah,

b) De trouver des marchés stables et susceptibles d'expansion pour les produits du cocotier,

c) De développer l'efficience de la production de noix de coco et de coprah,

d) De lutter contre les parasites et les maladies du cocotier,

e) De mettre au point et d'appliquer des normes et une classification améliorées pour le coprah et les autres produits du cocotier destinés au marché mondial,

f) De développer au maximum l'utilisation de la noix de coco et de ses dérivés,

1. *Prend acte* des travaux du Groupe d'étude FAO de la noix de coco et de ses dérivés et du Groupe de travail technique FAO chargé d'étudier la production, la protection et la transformation de la noix de coco, ainsi que de l'assistance technique que le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient peut actuellement prêter, touchant les problèmes de la noix de coco;

2. *Engage* les Etats membres intéressés de la Commission à participer activement aux travaux des organismes internationaux mentionnés ci-dessus et à tirer pleinement parti de l'assistance technique offerte par la FAO;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif, en consultation et en collaboration avec le Directeur général de la FAO, de s'employer, dans toute la mesure de ses moyens, afin que les objectifs énoncés ci-dessus puissent être atteints.

264e séance,
14 mars 1962.

41 (XVIII). Renforcement des commissions économiques régionales et décentralisation [34]

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant note avec satisfaction des résolutions 1518 (XV) et 1709 (XVI) de l'Assemblée générale, des résolutions 793 (XXX) et 823 (XXXII) du Conseil économique et social et des rapports du Secrétaire général présentés au Conseil économique et social (E/3522) et à l'Assemblée générale (A/4911),

Considérant

a) Que les pays de la région de la CEAEO tirent un profit croissant des services de la Commission dans les domaines économique et social, ainsi que des procédures, récemment décentralisées, qui régissent les activités d'assistance technique des Nations Unies,

b) Qu'il faut tirer le meilleur parti des ressources limitées dont on dispose pour mener à bien les projets d'assistance technique auxquels s'intéressent les Etats membres et que, par suite, l'expérience et les connaissances acquises par le secrétariat de la Commission doivent être utilisées au plus haut degré dans la préparation, l'exécution et l'évaluation des projets d'assistance technique, afin d'assurer le meilleur rendement des ressources disponibles,

1. *Remercie* l'Assemblée générale et le Conseil économique et social des mesures qu'ils ont prises pour décentraliser les activités économiques et sociales des Nations Unies et pour renforcer les commissions économiques régionales;

2. *Apprécie* les vues exprimées par le Secrétaire général quant au rôle intensifié que les commissions économiques régionales doivent jouer dans les activités économiques et sociales des Nations Unies et quant à la nécessité d'augmenter leurs effectifs;

3. *Appelle l'attention* du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et du Secrétaire général sur les ressources en personnel et en moyens connexes dont le secrétariat a besoin, immédiatement et à long terme, pour être en mesure de s'acquitter efficacement de ses fonctions et attributions croissantes;

4. *Recommande* au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que le secrétariat de la Commission dispose de l'autorité voulue et d'un budget suffisant afin d'être à même de remplir efficacement ses

[32] Voir le paragraphe 310.

[33] ECAFE/I&T/Sub.4/4 : « Evolution de l'industrie de la noix de coco dans la région de la CEAEO ».

[34] Voir le paragraphe 392.

fonctions en ce qui concerne la décentralisation progressive des activités économiques et sociales des Nations Unies, compte dûment tenu de la nécessité de prêter promptement aux Etats Membres les services qu'ils demandent à l'occasion de la préparation, de l'exécution et de l'évaluation des projets d'assistance technique.

268e séance,
16 mars 1962.

42 (XVIII). Activités de la Commission en matière sociale [35]

Le Comité plénier de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Constatant que les pays de la région prennent de plus en plus conscience des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance du progrès économique et du progrès social,

Rappelant la résolution 723 (XXVII) du Conseil économique et social qui a modifié le mandat de la Commission en y ajoutant l'étude des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des aspects économique et des aspects sociaux,

Gardant présente à l'esprit la résolution 1674 (XVI) de l'Assemblée générale qui recommande au Conseil économique et social de « continuer à accorder une attention spéciale aux problèmes du développement économique et social équilibré, compte tenu de l'interaction de la croissance économique et du développement social, ainsi que de toute expérience intéressant à cet égard des pays ayant des régimes économiques et sociaux différents »,

1. *Approuve* les recommandations de la Conférence asiatique du développement communautaire relative à la planification des programmes nationaux de développement communautaire et tendant à encourager la coopération régionale dans ce domaine [36];

2. *Fait siennes* les propositions du Secrétaire exécutif qui tendent à renforcer le travail du secrétariat dans les domaines du développement social, de la politique sociale, des questions démographiques et du développement communautaire, comme il est dit dans le document E/CN.11/578;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de réunir, tous les deux ans environ, une conférence régionale qui passerait en revue les aspects sociaux des plans et du développement économiques et qui ferait des recommandations à la Commission quant à ses travaux dans ce domaine.

268e séance,
16 mars 1962.

[35] Voir le paragraphe 370.

[36] Voir le Rapport de la Conférence asiatique du développement communautaire (E/CN.11/569).

Quatrième partie

PROJET DE RÉSOLUTION À L'INTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

406. A sa 269e séance, la Commission a approuvé à l'unanimité le projet de résolution suivant, destiné au Conseil économique et social :

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient [37] pour la période qui va du 21 mars 1961 au 19 mars 1962, et des recommandations et résolutions qui figurent dans les deuxième et troisième parties de ce rapport, et approuve le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans la cinquième partie.

269e séance,
19 mars 1962.

[37] *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-quatrième session, Supplément n° 2* (E/3599).

Cinquième partie

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE D'URGENCE POUR 1962-1963

407. A sa 269e réunion, le 19 mars 1962, la Commission a approuvé à l'unanimité le programme de travail et l'ordre d'urgence pour 1962-1963 reproduits ci-dessous. Ce programme tient compte des recommandations des organes subsidiaires de la Commission qui se sont réunis depuis sa dernière session et qui sont mentionnés dans la première partie du présent rapport.

Principes généraux

408. Comme dans le passé, la Commission et ses organes subsidiaires se sont conformés, en arrêtant le programme et l'ordre d'urgence, aux instructions et décisions du Conseil économique et social de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, touchant la décentralisation, les programmes et l'ordre d'urgence dans le domaine économique et le domaine social, la concentration et la coordination des efforts et des ressources, le contrôle et la limitation de la documentation, le calendrier des conférences et d'autres questions connexes. Ils ont prêté une attention particulière aux recommandations faites dans les résolutions suivantes du Conseil économique et social : 324 (XI), 363 B (XII), 402 B (XIII), 451 A (XIV), 497 C (XVI), 553 (XVIII), 557 (XVIII), 590 (XX), 597 (XXI), 604 (XXI), 630 (XXII), 664 (XXIV), 693 (XXVI), 694 (XXVI), 742 (XXVIII), 751 (XXIX), 777 (XXX), 792 (XXX), 793 (XXX), 801 (XXX), 819 (XXXI), 817 (XXXI), 820 B (XXXI), 823 (XXXII), 856 (XXXII), 830 B (XXXII), 830 C (XXXII) et 840 (XXXII).

Concentration et coordination

409. En revisant leur programme de travail, la Commission et ses organes subsidiaires ont continué à s'efforcer de concentrer leurs activités de manière à tirer le meilleur parti possible de leurs ressources. Le programme de travail continue à mettre l'accent sur les projets qui tendent à développer la coopération régionale dans tous les domaines d'activité de la Commission, ainsi que dans les travaux d'ordre pratique. Il prévoit aussi une participation accrue de la Commission, de ses organes subsidiaires et du secrétariat dans un certain nombre de programmes d'action concertée de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Comme dans le passé, le Secrétaire exécutif a fait appel dans certains cas à des universités, à des institutions nationales publiques ou privées ou à des organisations non gouvernementales pour effectuer certaines études et enquêtes économiques. Quand ils ont arrêté leur programme de travail, les organes subsidiaires ont également prévu, chaque fois que c'était possible, d'utiliser les études ou les publications déjà parues en les remaniant le cas échéant.

Revision du programme de travail

410. Les organes subsidiaires de la Commission n'ont pas perdu de vue que la Commission leur avait enjoint de rationaliser le programme de travail et ils ont, à cet effet, tenu compte des principes, critères et méthodes énoncés au paragraphe 433 du rapport annuel (E/3466) de la Commission (dix-septième session). En conséquence, la répartition des postes entre les groupes 1, 2 et 3 a été rationalisée surtout dans le but d'harmoniser les activités de la Commission avec les travaux opérationnels et pratiques qui sont entrepris par l'Organisation des Nations Unies dans les domaine économique et social. Afin de familiariser les administrations des pays membres avec les activités de la CEAEO, le scerétariat rédige actuellement des brochures qui traiteront de chaque secteur ou domaine d'activité. Deux brochures ont jusqu'à présent été publiées. Deux autres sont en cours de rédaction.

411. On trouvera ci-dessous l'énoncé complet des modifications qui ont été apportées au programme de travail et à l'ordre de priorité grâce à cette rationalisation. Le nombre total des travaux proposés est de 82, contre 86 l'année précédente [38].

A. — *Nouveaux postes* [39]

31-02 Encouragement des investissements industriels.
32-03 Enquêtes sur les possibilités de réalisation de telle ou telle petite industrie.
33-04 Etude des mesures visant à l'utilisation rationnelle et efficace de l'électricité.
33-05 Groupe de travail de spécialistes chargé d'étudier les problèmes de la normalisation des matériels et des méthodes employés dans le domaine de l'énergie électrique.
51-03 Développement et planification des transports.
61-03 Population (figurait sous le poste 61-02, *c*, *i* et *ii*, dans le document E/3466).

B. — *Travaux achevés* [40]

31-01, *a* Cycle d'études sur les zones industrielles aménagées.
31-02, *b* Cycle régional d'études sur les ressources énergétiques et le développement de la production d'électricité.
33-02 Etude des tarifs d'abonnement.
33-05 Règlements de sécurité dans les services d'électricité.
34-03 Evaluation des méthodes d'effort personnel appliquées à l'habitation dans la région de la CEAEO.

---

[38] N° 1 des séries d'information de la CEAEO, « Helping Asia to Harness its Rivers », et n° 2, « The Quest for Asia's Economic Growth — Role of Research and Planning ».

[39] Les numéros de poste sont ceux de la liste qui figure dans le présent rapport.

[40] Les numéros de poste sont ceux de la liste qui figure dans le rapport précédent de la Commission (*Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, Supplément n° 2*) [E/3466].

51-03 Etude comparative des méthodes à employer pour fixer les tarifs de marchandises.

C. — *Travaux amalgamés à des travaux majeurs*

Anciens postes [40]	*Nouveaux postes* [39]
21-05 Diffusion de renseignements techniques sur les ouvrages de maîtrise des eaux et la mise en valeur des ressources hydrauliques.	21-02, *d* Plans d'aménagement des ressources hydrauliques.
31-01 Développement et plans industriels.	31-01, *c* Fournir aux pays de la région, sur leur demande, des services consultatifs pour certaines industries.
	31-01, *d* Etablissement d'une liste de spécialistes des zones industrielles aménagées.
	31-01, *e* Situation et développement des instituts de recherche industrielle; étude à faire en collaboration étroite avec l'UNESCO et d'autres organisations compétentes.
32-02 Aspects économiques, production et techniques de commercialisation des industries familiales et de la petite industrie.	32-01 Enquêtes et études sur les problèmes que pose le développement de la petite industrie.
32-03 Services communs pour les industries familiales et la petite industrie, y compris la normalisation.	
35-04 Formation professionnelle, recherche et conseils techniques (dans le domaine de la métallurgie et de la mécanique).	35-04, *d* Etude des services de « formation industrielle en cours d'emploi » qui existent dans la région, à faire en collaboration étroite avec l'OIT.
53-01 Amélioration des transports fluviaux.	53-01, *e* Etude hydrographique du Mékong, financée par le Fonds spécial des Nations Unies; fonctions d'Agent d'exécution.

[39] Les numéros de poste sont ceux de la liste qui figure dans le présent rapport.

[40] Les numéros de poste sont ceux de la liste qui figure dans le rapport précédent de la Commission (*Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, Supplément n° 2*) [E/3466].

D. — *Postes supprimés* [40]

31-02 Etude intégrée de la demande et des ressources de combustible et d'énergie dans la région de la CEAEO.
37-05 Classification et utilisation des charbons de la région.
55-03 Administration et organisation des réseaux nationaux de télécommunications.
55-04 Statistiques des télécommunications.

Entreprises régionales menées à bien avec l'aide de la Direction des opérations d'assistance technique

412. L'importance accrue accordée à la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social a permis d'intensifier la coopération entre le secrétariat de la CEAEO et la DOAT. Le secrétariat a pu ainsi mieux adapter ses travaux aux besoins des opérations et des programmes d'assistance technique et fournir à la DOAT de meilleurs services de recherche et d'information technique. A son tour, la CEAEO a profité plus largement de l'expérience et du concours de la DOAT pour mener à bien, conformément à la résolution 222 (IX) du Conseil économique et social, un certain nombre d'entreprises, de caractère pratique intéressant la région : fourniture de services consultatifs, création de centres de démonstration, de recherche et de formation, réunion de groupes de travail de spécialistes et organisation de cycles d'étude et de voyages d'étude. Ces entreprises font partie intégrante du programme de travail de la Commission mais étant donné leur caractère régional, la part appréciable qu'elles représentent dans l'œuvre d'assistance technique des Nations Unies et la collaboration très étroite que leur réalisation exige entre le secrétariat et la DOAT, il convient de les indiquer séparément. En dressant des plans assez tôt et en se concertant constamment avec les divers organismes des Nations Unies qui s'occupent d'assistance technique, le secrétariat a pu mener à bien 18 entreprises régionales pendant l'année écoulée, contre 15 l'année précédente.

413. Les entreprises régionales suivantes sont proposées pour 1962; leur exécution dépendra des ressources dont disposeront la CEAEO et la DOAT.

1962

Catégorie I

01-01 [41] Conseiller régional des transports intérieurs.
01-01 [41] Conseiller régional de la recherche ferroviaire.
03-02 [41] Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation.
03-04 [41] Formation en cours d'emploi de spécialistes du développement économique.
04-02 [41] Programme régional de services consultatifs en matière statistique.
04-03 [41] Groupe de travail de spécialistes des statistiques.
04-03 [41] Cours régionaux de formation à l'intention des organisateurs de centres nationaux de formation de statisticiens des cadres intermédiaires et subalternes.
21-03 [41] Travaux relatifs à l'aménagement du Mékong.
21-05 Cycle régional d'études sur la mise en valeur des eaux souterraines.

[41] Sera poursuivi en 1963.

31-01 Cycle d'études sur le développement des industries chimiques de base et des industries connexes.
33-02 Groupe de spécialistes de l'électrification rurale.
34-03 Cycle d'études sur la fourniture de services essentiels et d'installations collectives en matière de logement.
37-03 Deuxième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières.
37-04 Groupe de travail de spécialistes de la législation minière.
41-01 [41] Foire commerciale d'Asie.
41-03 [41] Groupe de spécialistes de la coopération commerciale à l'échelon régional.
41-04 [41] Expert régional des douanes.
52-01 [41] Groupe de travail de spécialistes des routes internationales.
53-03 [41] Prototypes de caboteurs.
61-01 [41] Groupe de spécialistes de la planification du développement social.
61-01 Cycle d'études sur la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance.
61-01 [41] Conseiller en matière de formation au développement communautaire.
61-03 [41] Conférence asiatique de la population.
61-03 [41] Conseillers démographes régionaux.
61-04 Cycle d'études sur le développement communautaire dans les zones urbaines.
61-04 [41] Groupe d'étude des méthodes de la formation d'animateurs locaux du développement communautaire.

Catégorie II

53-02 [41] Démonstrations ou essais d'un ptéroscaphe.

414. Le Secrétaire exécutif a déjà eu des consultations avec la DOAT, en vue de la mise au point du programme des travaux régionaux pendant les deux années 1963 et 1964, compte tenu de la récente décision de relever, en pourcentage, le plafond des crédits d'assistance technique affectés aux projets régionaux et intrarégionaux, et compte tenu aussi des recommandations faites par les organes subsidiaires de la Commission.

Calendrier des conférences

415. Se conformant à la résolution 693 (XXVI) du Conseil économique et social et tenant compte de la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale, la Commission n'a jamais perdu de vue qu'il fallait réduire le nombre et la durée des réunions des organes subsidiaires et des groupes de travail de la Commission. Entre la dix-septième session et la présente, il y a eu 12 réunions, dont quatre sessions du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, contre 13 en 1960. Pour réduire le nombre et la durée des réunions qui exigent la participation de représentants des gouvernements, on a continué, comme on l'avait déjà fait l'année dernière, à organiser des cycles d'études et à réunir des groupes de spécialistes pour préparer les travaux de ces réunions ou les poursuivre. Seize groupes de ce genre se sont réunis depuis la dix-septième session. En dressant le calendrier des conférences pour la période 1962-1963, le Secrétaire exécutif a tenu compte des directives de l'Assemblée générale.

[41] Sera poursuivi en 1963.

Contrôle et limitation de la documentation

416. La Commission a noté que le Secrétaire exécutif a continué à appliquer les mesures de contrôle et de limitation de la documentation, conformément aux directives de l'Assemblée générale et à celles du Secrétaire général. En établissant d'une façon rationnelle le calendrier des conférences, il a pu réduire de façon sensible le nombre des documents destinés aux réunions. Grâce au contrôle de la rédaction, les documents publiés par le secrétariat sont en moyenne moins longs qu'ils ne l'étaient il y a deux ou trois ans; en 1961, le volume total de la documentation parue a été de 3 454 pages, contre 4 015 en 1960. Les Etats membres coopèrent également avec le secrétariat en rédigeant eux-mêmes des documents et en en fournissant un nombre suffisant d'exemplaires pour qu'ils puissent être distribués aux réunions. Toutefois, et surtout dans le cas des cycles d'études et des colloques, les gouvernements et les spécialistes invités à effectuer des études spéciales et à présenter des rapports n'ont pas toujours été en mesure d'en fournir un nombre suffisant d'exemplaires, ce qui a augmenté quelque peu la tâche du secrétariat. Le Secrétaire exécutif se propose de continuer à exercer un contrôle strict, qu'il s'agisse du calendrier des réunions ou de la documentation que publiera le secrétariat; il s'efforcera ainsi de réaliser le contrôle et la limitation de la documentation, sans nuire pour autant au bon rendement du secrétariat ou à la qualité de ses publications.

Exécution du programme de travail

417. Dans le passé, la Commission a autorisé le Secrétaire exécutif, pour la réalisation des divers travaux, à convoquer, dans la limite des ressources disponibles, toute conférence, groupe de travail ou réunion de spécialistes qu'il jugerait utile, à condition d'obtenir l'accord préalable des gouvernements intéressés et de consulter les institutions spécialisées compétentes.

418. S'il est souhaitable que le programme soit aussi ferme que possible, il n'en est pas moins vrai que, pour des raisons imprévisibles, on peut être amené à changer certains travaux ou à les abandonner, ou encore à en modifier l'ordre d'urgence. Pour cette raison, la Commission a laissé au Secrétaire exécutif, comme par le passé, la faculté de changer ou d'ajourner certains travaux et de modifier l'ordre d'urgence, dans le cadre du programme tracé par la Commission, si, à son avis, les événements venaient à rendre ces changements nécessaires.

Incidences financières du programme de travail

419. Aux quinzième, seizième et dix-septième sessions de la Commission, le Secrétaire exécutif avait fait savoir que, pour être en mesure d'exécuter le programme de travail, il faudrait, à partir de 1960, augmenter l'effectif du personnel. En 1961, il a précisé les postes

nouveaux qu'il conviendrait de créer [42], compte tenu des difficultés éprouvées au cours des trois dernières années, ainsi que des besoins nouveaux qui découlaient des décisions prises par la Commission au cours de sa dix-septième session. Le Secrétaire exécutif a informé la Commission que l'Assemblée générale, en approuvant le budget pour 1962, à sa seizième session, a autorisé la création de six postes d'administrateurs et de quatre postes des services généraux. Etant donné la situation financière générale et l'insuffisance des ressources disponibles, le Secrétaire exécutif a supprimé quatre postes du programme de travail pour 1962/1963, et il y a apporté les modifications qui sont indiquées aux paragraphes 410 et 411 ci-dessus.

420. Le Secrétaire exécutif s'efforcera de mener à bien le programme proposé pour 1962-63 avec le personnel dont il disposera conformément au budget de 1962. En même temps, il doit réaffirmer que le personnel du secrétariat a besoin d'être renforcé pour venir à bout du surcroît de travail envisagé dans la note « Coup d'œil sur l'avenir » que la Commission a approuvée par sa résolution 29 (XV) à la suite de l'évaluation de la portée, des tendances et du coût du programme de travail de la Commission pour une période de cinq ans.

421. Le Secrétaire exécutif a également mentionné le rapport du Secrétaire général « Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales » (A/4911), lequel expose les résultats des consultations qui se sont tenues entre le Secrétaire général et les Secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales. De ces consultations, il ressort qu'il y a lieu de renforcer le personnel d'administration et de contrôle financier afin de pouvoir mettre en œuvre la « décentralisation » décidée par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale. A cet égard, la CEAEO devrait disposer au moins du personnel supplémentaire suivant : *a*) 1 coordonnateur, *b*) 2 chargés de programme, *c*) 1 administrateur, et *d*) 4 commis. D'après ce rapport, les besoins en personnel de la CEPAL et de la CEA sont du même ordre.

422. Le Secrétaire exécutif a appelé l'attention de la Commission sur le trentième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à l'Assemblée générale (seizième session) [A/5006 [43]]. Ce rapport fait état de l'intention exprimée par le Secrétaire général (A/C.5/901), d'affecter une partie du personnel déjà prévu au budget pour 1962 aux besoins supplémentaires qui résultent directement des plans destinés à assurer la « décentralisation », et de donner ainsi effet, dans une certaine mesure, au projet de résolution que la deuxième Commission a adopté le 20 novembre 1961 (A/C.2/L.585) et qui a marqué la nécessité urgente de renforcer les ressources et le personnel des commissions économiques régionales. Le Secrétaire exécutif se propose de consulter le Siège de l'Organisation des Nations Unies quant à la mesure dans laquelle on pourra répondre à ces besoins, avec l'effectif prévu pour 1962, et quant à l'importance du personnel supplémentaire dont on pourra disposer dans les années à venir, l'ensemble des besoins à long terme étant évalué comme suit :

	Administrateurs	*Services généraux*	*Consultants*
A. — Postes non pourvus.....	10	6	6
B. — Travaux nouveaux relevant des affaires sociales (décision de la Commission sociale — poste 61-01) et résolution 830B, C,H,J (XXXII) du Conseil économique et social.	3	2	1
C. — Résolution de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur la décentralisation et le renforcement des commissions économiques régionales	4	4	-
TOTAL	17	12	7

423. La Commission a noté que le Secrétaire exécutif avait l'intention d'inscrire ces postes dans le projet de budget pour 1963.

424. Entre-temps, la Commission a autorisé le Secrétaire exécutif à modifier ou à différer certains travaux ou à établir un ordre de priorité différent si le personnel insuffisant dont le secrétariat dispose actuellement le rend nécessaire.

NOTES EXPLICATIVES

425. Le programme de travail proposé se divise en huit grandes sections : I. Travaux généraux (assistance technique et services consultatifs). — II. Recherche et plans. — III. Agriculture. — IV. Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques. — V. Industrie et ressources naturelles. — VI. Commerce. — VII. Transports intérieurs et communications. — VIII. Affaires sociales. Ces huit sections dans lesquelles sont classés les travaux qui figurent dans la liste annotée correspondent en gros aux divisions du secrétariat de la CEAEO et aux organes subsidiaires de la Commission, mais c'est le secrétariat tout entier qui est responsable de la réalisation de ces travaux, quelle que soit la rubrique dont ils relèvent. Il n'a été jugé ni possible ni utile de tenter de fixer un ordre d'urgence entre ces sections générales ou entre leurs subdivisions.

426. Dans chacune de ces huit sections ou dans chacune de leurs subdivisions, les travaux sont classés en trois groupes, conformément à la résolution 402 B (XIII) du Conseil économique et social, à savoir :

[42] *Rapport annuel de la Commission* (E/3466), par. 439 et 440.

[43] Examen des activités et de l'organisation du secrétariat (Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales).

Groupe 1. — Travaux prioritaires de caractère permanent

427. Ce groupe comprend les entreprises et travaux que la Commission et son secrétariat, en vertu du mandat de la Commission et des résolutions adoptées, doivent poursuivre en permanence. Des études et des rapports sont prévus périodiquement. Les études peuvent différer les unes des autres ou se compléter mutuellement selon les pays, les problèmes et la période qu'elles couvrent. Il n'y a pas d'ordre d'urgence entre les travaux de ce groupe, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

Groupe 2. — Travaux prioritaires spéciaux

428. Ce groupe comprend les travaux qui, une fois terminés, ne sont plus repris et pour lesquels on prévoit une durée approximative. Il embrasse les travaux qui n'entrent pas dans le cadre très général des travaux permanents (groupe 1), ainsi que certains aspects des travaux permanents. Conformément à la recommandation du Conseil économique et social et de son comité de coordination, il est donné une durée approximative pour presque tous les travaux du groupe 2. Il n'y a pas d'ordre d'urgence entre les travaux de ce genre, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

Groupe 3. — Autres travaux

429. Ce groupe comprend les travaux auxquels, en raison du manque de personnel ou de fonds, on devra surseoir jusqu'à nouvel ordre et sans doute aussi en 1962 et en 1963. On a indiqué une durée approximative pour l'achèvement de presque tous les travaux inscrits dans ce groupe. Les travaux sont classés par ordre d'urgence, c'est-à-dire qu'au fur et à mesure que les ressources deviendront disponibles les travaux du groupe 3 s'exécuteront, dans chaque section ou subdivision, dans l'ordre où ils sont énumérés.

430. Pour répartir les travaux entre les trois groupes, on s'est servi de certains critères, notamment de l'importance intrinsèque de chaque poste, ainsi que de la possibilité d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

Liste annotée des travaux pour 1962 et 1963

NOTE. — La lettre « *s* » indique les postes qui impliquent collaboration avec une ou plusieurs institutions spécialisées La lettre « *t* » signifie que la CEAEO a obtenu ou va solliciter l'aide de la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT).

I. — TRAVAUX GÉNÉRAUX

ASSISTANCE TECHNIQUE ET SERVICES CONSULTATIFS

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

01-01 (*s, t*) *Services consultatifs*

Autorisation :

Mandat de la Commission; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Dans la limite de ses ressources et en consultation avec le BAT, le Département des affaires économiques et sociales et les institutions spécialisées, le secrétariat fournira, à la demande des gouvernements intéressés, des services consultatifs de spécialistes aux pays de la région en organisant des groupes consultatifs en matière de programmation du développement ou des groupes d'experts dans des domaines spécialisés tels que : les méthodes de programmation du développement, les statistiques, l'électrification des campagnes, le génie civil, les transports et les douanes;

b) Organisation de groupes consultatifs CEAEO/DOAT ou d'équipes de consultants qui fourniront des services consultatifs aux Etats membres dans des domaines déterminés.

01-02 (*t*) *Coopération au programme d'assistance technique*

Autorisation :

a) Aider à développer les fonctions d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, à la demande des organes compétents et selon les besoins;

b) Collaborer avec la DOAT pour concevoir et exécuter les entreprises régionales d'assistance technique recommandées par la Commission;

c) Aider les Etats qui en feront la demande à préparer ou à établir leurs demandes d'assistance technique; aider à l'exécution des projets;

N. B. — L'assistance et la coopération qui font l'objet des alinéas *a, b* et *c* ci-dessus comprennent également les activités du Fonds spécial.

d) Former en cours d'emploi, au secrétariat de la CEAEO, des économistes d'Asie ou d'Afrique. Le programme a débuté en 1960 avec l'attribution de six bourses à la région; en 1961, six bourses ont été accordées à la région et une à l'Afrique. Le programme continuera en 1962 et en 1963, la DOAT devant offrir des bourses de la même manière.

II. — RECHERCHE ET PLANS

1. — Revue et analyse des tendances et des politiques économiques

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

02-01 *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (publication annuelle)

Autorisation :

Mandat de la Commission et résolutions de la Commission : E/CN.11/63, du 8 décembre 1947, et E/CN.11/222, du 28 octobre 1949; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Publication annelle de l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient*. Etude et analyse de la situation économique de la région, des tendances, des problèmes et des politiques économiques. Etudes spéciales sur les types d'économie (1957), sur l'industrialisation (1958), sur le commerce extérieur (1959), sur les finances publiques (1960) et sur la croissance économique (1961).

02-02 *Economic Bulletin for Asia and the Far East* (publication trimestrielle)

Autorisation :

Mandat de la Commission et résolutions de la Commission : E/CN.11/63, du 8 décembre 1947 et E/CN11./222, du 28 octobre 1949; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Comprend : *a*) des articles sur les principaux problèmes économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient; *b*) des statistiques et indicateurs économiques courants; *c*) des études et des rapports de réunions sur le développement économique ou des sujets connexes.

2. — Développement économique

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

03-01 *Développement et plans économiques* [44]

Autorisation :

Résolution 16 (XII) de la Commission, 1956; Conférence des planificateurs d'Asie, première session, 1961; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Etudes et services de spécialistes pour les objets suivants :

[44] En coordination avec les postes 11-03 et 31-01.

a) Etude analytique du développement économique et de sa planification dans les pays de la région de la CEAEO, avec l'accord et la collaboration des Etats intéressés;

b) Etude des problèmes et principes fondamentaux du développement économique, sous leurs aspects nationaux et internationaux, en ce qui concerne en particulier la région de la CEAEO;

c) Etude, en coopération avec les gouvernements et les instituts de recherche intéressés, des perspectives à long terme du développement économique dans la région de la CEAEO; les études porteront sur quelques pays, pour commencer;

d) Analyse des moyens de se procurer des ressources financières nationales et internationales, en quantité suffisante et à une cadence régulière, pour le développement économique des pays de la région de la CEAEO; cette analyse comprendra l'étude des moyens d'accroître l'épargne intérieure par des mesures publiques ou privées, d'augmenter et de stabiliser les rentrées de devises et d'augmenter l'arrivée des capitaux de source publique ou privée;

e) Etude des techniques de programmation du développement économique, notamment des méthodes de projection économique, adaptées à la situation des pays de la région de la CEAEO. On entreprendra, avec l'accord et la collaboration des gouvernements et instituts de recherche intéressés, des monographies relatives aux méthodes de programmation appliquées dans certains pays; on offrira les services d'un groupe régional de conseillers en la matière.

03-02 *Conférence des planificateurs économiques d'Asie*

Autorisation :

Résolution 16 (XII) de la Commission, 1956; Groupe de travail du développement et des plans économiques, quatrième session, 1958; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) La première session de la Conférence s'est tenue en 1961, pour : i) passer en revue l'état actuel, les progrès et les problèmes de la planification du développement économique et de sa réalisation dans les pays de la CEAEO; ii) discuter de certains problèmes de planification économique tels que les organismes de planification et la possibilité de développer la coopération intrarégionale pour la planification du développement économique; iii) étudier les principales recommandations du Groupe de travail du développement et des plans économiques et celles des divers groupes de spécialistes, et indiquer quels travaux doivent avoir la priorité dans le programme des organes subsidiaires. La deuxième session se tiendra en 1964;

(*s*) *b*) La septième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques se tiendra en septembre 1962, pour traiter le problème du financement intérieur et extérieur du développement économique. Sessions précédentes : 1955, sur les problèmes et les techniques de la planification du développement économique et la programmation; 1956, sur les politiques de développement et les moyens de mise en œuvre des programmes de développement; 1957, conjointement avec la FAO, sur le secteur agricole; 1958, sur l'industrialisation; 1959, conjointement avec la Direction des affaires sociales, sur le développement social et le développement économique; 1960, sur le développement des transports;

(*t*) *c*) Groupes de spécialistes à réunir suivant les besoins, en collaboration avec la DOAT, pour étudier certains aspects techniques de la planification du développement. Réunions précédentes : le premier Groupe de spécialistes des techniques de programmation s'est réuni en 1959 et a étudié les aspects généraux de ces techniques; on se propose de réunir en 1961 un second groupe de spécialistes des techniques de programmation qui étudiera les techniques à employer pour appliquer à la programmation du développement économique les données relatives aux coûts industriels et les coefficients connexes. En outre, on a réuni en 1960, conjointement avec la FAO, un groupe de spécialistes qui a étudié certains aspects de la planification du développement agricole en Asie et en Extrême-Orient [45]. On se propose de réunir, en 1962, un troisième groupe de spécialistes des techniques de programmation qui étudierait les techniques des projections économiques à long terme.

03-03 *L'accroissement démographique et le niveau de l'emploi, de l'épargne et des investissements* [46]

Autorisation :

Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Pour faire suite au premier rapport, publié en 1959, sur les « Tendances démographiques et développement économique dans la région de la CEAEO » et au second rapport, publié en 1961, sur l' « Accroissement démographique et les problèmes de l'emploi dans la région de la CEAEO », le secrétariat étudiera plus avant les problèmes que l'accroissement démographique pose dans les domaines de l'emploi, de l'épargne et des investissements.

03-04 (*t*) *Programme de formation de spécialistes du développement économique*

Autorisation :

Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Un programme de formation en cours d'emploi, destiné à des économistes et à des statisticiens, a été mis en application en juillet 1960, avec le concours de la DOAT. Six fonctionnaires de six pays de la région ont participé au programme 1960/61, six autres et un fonctionnaire africain à celui de 1961/62. Le même nombre de stagiaires est prévu pour le programme de 1962/63;

[45] En coordination avec le poste 11-03.
[46] En coordination avec le poste 61-02 *c*.

b) Réunir en 1962 un comité spécial des pays intéressés, chargé de rédiger et de présenter une demande au Fonds spécial de l'ONU en vue de la création rapide d'un Institut asiatique du développement économique.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

03-05 (*s*) *Enseignement de l'économie politique dans les universités d'Asie : cours et recherches*

Autorisation :

Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Le secrétariat étudiera, dans certains pays de la région, la façon dont les universités et autres établissements organisent l'enseignement et la recherche en matière d'économie politique, particulièrement en ce qui concerne les besoins du développement économique. En collaboration avec l'UNESCO. Etude à achever au début de 1963.

3. — Statistiques

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

04-01 (*s*) *Compilation de statistiques*

Autorisation :

Mandat de la Commission; résolution de la Commission : E/CN.11/223/Rev.1, cinquième session, 1949; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Etablissement de séries statistiques de base pour les pays de la CEAEO, y compris celles qui sont publiées dans l'*Economic Bulletin*. Le secrétariat maintient une liaison étroite avec les statisticiens de la région et collabore avec le Bureau de statistique de l'ONU et avec les institutions spécialisées;

b) Etablissement de statistiques pour l'*Etude économique* et pour d'autres travaux, ordinaires ou extraordinaires, du secrétariat;

c) Revision des méthodes de présentation et de tabulation des statistiques concernant les échanges de produits des pays de la CEAEO.

04-02 *Développement des statistiques*

Autorisation :

Mandat de la Commission; résolution E/CN.11/223/Rev.1 de la Commission, cinquième session, 1949; Conférence des statisticiens d'Asie, deuxième session, 1958; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

En collaboration avec le Bureau de statistique de l'ONU :

a) Etudier de façon continue les méthodes et normes statistiques, en vue de perfectionner et d'élargir les bases statistiques actuelles dans la région de la CEAEO et de réaliser la comparabilité internationale;

b) Aider les Etats membres, notamment par l'intermédiaire des conseillers régionaux en matière de statistique, à concevoir et à mettre en œuvre des programmes statistiques de longue durée, ainsi qu'à édifier des systèmes statistiques qui pourront répondre aux besoins de la planification et du développement;

c) Aider les pays de la région à participer pleinement au programme de recensements mondiaux de 1960 que certains d'entre eux poursuivront jusqu'en 1963. Etudier et faire connaître les plans et travaux de recensement, rédiger des rapports de progression, donner des conseils sur les techniques et méthodes de recensement.

d) Favoriser la participation des pays de la région au Programme mondial d'enquêtes industrielles de base (1963) et améliorer leurs méthodes; rassembler, étudier et diffuser des renseignements sur l'état actuel des statistiques industrielles de base dans les pays de la région, ainsi que sur les travaux projetés dans ce domaine. Aider et conseiller les Etats dans la préparation et l'exécution des enquêtes industrielles;

e) Aider et conseiller les Etats dans l'emploi des méthodes de sondage et la création de services de sondage. Rassembler et répandre des renseignements sur les techniques de sondage et sur les enquêtes par sondage dans divers domaines d'application;

f) Etudier les besoins des pays de la CEAEO en personnel statisticien, ainsi que les moyens de formation et autres éléments qu'il faudrait pour satisfaire la demande. Conseiller les Etats et les aider à établir des cours dans des centres (*t*) nationaux de formation et à prendre les mesures destinées à assurer les moyens de formation nécessaires, notamment par l'élaboration d'un manuel destiné aux cours nationaux de formation. Si l'on peut disposer des fonds voulus, on compte organiser en 1962, avec le concours du Bureau de statistique de l'ONU et de la DOAT, un centre régional qui formera des organisateurs de cours nationaux pour statisticiens des cadres intermédiaire et subalterne;

g) Conseiller et aider les pays à établir des programmes et à formuler des demandes d'assistance technique, notamment pour obtenir l'aide du Fonds spécial, en matière de statistiques.

04-03 *Conférence des statisticiens d'Asie*

Autorisation :

Mandat de la Commission; résolution E/CN.11/223/Rev.1 de la Commission, cinquième session, 1949, et résolution 21 (XIII) de la Commission, treizième session, 1957; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) La cinquième session de la Conférence doit se tenir en 1963 pour étudier : les recensements; les enquêtes industrielles; l'effectif et la formation des statisticiens; les enquêtes par sondage; les statistiques de base pour le développement économique et social, etc. (la session constitutive s'est tenue en avril 1957, la deuxième session

en décembre 1958, la troisième en avril 1960 et la quatrième en novembre-décembre 1961);

(*t*) *b*) Un groupe de travail se réunira en 1962 pour étudier, conformément à une recommandation que la Conférence des statisticiens d'Asie a faite à sa quatrième session, en novembre/décembre 1961, les programmes de statistiques de base nécessaires au développement économique et social; concours de la DOAT.

III. — AGRICULTURE

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT [47].

11-01 (*s*) *Etude permanente de l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation en Asie et en Extrême-Orient*

Autorisation :
Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Etudier et analyser du point de vue économique les problèmes d'alimentation et d'agriculture qui se posent dans la région [48].

11-02 *Financement et crédit agricoles*

Autorisation :

Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Rassembler, analyser et diffuser des renseignements sur les institutions et les méthodes que les pays de la région emploient pour procurer aux cultivateurs des fonds ou du crédit en vue du développement agricole (premier rapport publié en 1957; un second doit être rédigé en 1962 et 1963);

b) Organisation d'une réunion technique CEAEO/FAO qui étudiera en 1963 les établissements de financement et de crédit agricoles.

11-03 *Développement et plans agricoles* [49]

Autorisation :

Troisième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, 1957; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Etude des plans de développement agricole des pays de la région, et spécialement : des méthodes de programmation agricole; des relations intersecteurs (input-output) dans l'agriculture, des mesures adoptées pour utiliser à plein la main-d'œuvre agricole et améliorer son rendement; des incidences que la politique et les plans de développement d'autres pays peuvent avoir sur les pays de la région, ainsi que des possibilités de développement à long terme et des ressources des pays de la région (un premier rapport a été publié en 1957, un deuxième en 1959, un troisième en 1960; le quatrième sera terminé en 1962);

b) Conseiller et aider les gouvernements, sur leur demande, à planifier le développement du secteur agricole, en collaboration avec la FAO; on sollicitera, le cas échéant, l'aide du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies;

c) Etudier les effets du développement communautaire sur l'économie agricole, en particulier dans les villages; les études se feront en coordination avec le poste 61-04 (deux monographies ont été publiées en 1960);

d) Monographies sur certaines expériences réussies et enquêtes pilotes portant sur des aspects particuliers du développement agricole, tels que : les rapports avec l'industrie, la formation du capital dans le secteur agricole, l'emploi dans les campagnes, les revenus des agriculteurs, etc. (la monographie sur la formation du capital a été terminée en 1961; on compte achever en 1962 une monographie sur l'emploi et le chômage parmi les riziculteurs d'une zone deltaïque, une autre sur les rapports entre la croissance de l'agriculture et celle de l'industrie et une troisième sur les mesures à prendre pour aider à la formation de capital dans les zones rurales déficitaires).

11-04 (*s*) *Etude de la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles*

Autorisation :

Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Rassemblement, analyse et diffusion de renseignements sur la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles et sur la politique de soutien à l'agriculture dans les pays de la région (premier rapport publié en 1955; deuxième en 1958, troisième rapport en préparation);

b) Organisation d'une réunion technique CEAEO/FAO qui étudiera, en 1963 les incidences de la politique des prix sur la commercialisation.

11-05 *Les excédents agricoles et le développement économique*

Autorisation :

Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Etudes sur l'écoulement des excédents agricoles, notamment sur les points suivants : méthodes et problèmes de l'emploi des excédents agricoles dans la région en vue du développement économique; effets de l'écoulement sur les mesures nationales d'encouragement à l'agriculture, sur les importations commerciales et sur le rythme du développement économique dans les

[47] Cette partie du programme de travail se fonde sur les dispositions prises par la Commission à sa dix-huitième session et sur les propositions arrêtées d'un commun accord par le Directeur général de la FAO et le Secrétaire exécutif de la CEAEO, à la lumière des progrès accomplis depuis la dix-septième session de la Commission.

[48] Y compris les travaux à faire pour le Bureau régional de la FAO et pour la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

[49] En coordination avec le poste 03-02.

pays bénéficiaires (le rapport sur le Japon a été terminé en 1958 et celui sur le Pakistan en 1961; d'autres monographies seront entreprises dès que possible).

11-06 (*s, t*) *Commercialisation des produits agricoles*

Autorisation :

Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Etudes sur les problèmes de la commercialisation de certains produits, notamment le sucre, le riz, le tabac, le coprah, les produits de la pêche, les produits laitiers et la viande. Monographies nationales rédigées, dans la mesure du possible, par les institutions nationales; on sollicitera éventuellement à cet effet le concours du Programme élargi d'assistance technique, des institutions spécialisées ou d'autres organismes. Le secrétariat étudiera les aspects régionaux de la question.

11-07 *Recherches et formation en matière d'économie agricole*

Autorisation :

Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Rassemblement et diffusion de renseignements sur les études et recherches agro-économiques dans les pays de la région (premier rapport terminé en 1958);

b) Amélioration des services d'économie agricole et des moyens de formation et de recherche; problèmes à étudier et aide à apporter aux Etats dans ce domaine. (En 1961, une assistance a été fournie au Gouvernement indonésien pour la préparation et l'organisation d'un Centre national de formation de spécialistes du développement agricole, notamment dans ses aspects économiques).

IV. — MAÎTRISE DES EAUX ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

21-01 *Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques*

Autorisation :

Quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1960; Commission, sixième session, 1950, et dix-huitième session, 1962.

Description :

Organisation, tous les deux ans, d'une Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques : la Cinquième Conférence se tiendra en 1962.

21-02 *Planification et mise en valeur des ressources hydrauliques* [50]

Autorisation :

Quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1960; Commission, septième session, 1951, et dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Etude et développement de l'aménagement polyergique de bassins fluviaux de la région : étude par pays des ressources hydrauliques, de leur utilisation actuelle et des plans de mise en valeur; étude et analyse des difficultés et problèmes rencontrés;

b) Etude de 10 grands fleuves d'Asie et d'Extrême-Orient, chaque fleuve étant traité séparément;

c) Manuel de l'aménagement des bassins fluviaux en Asie et en Extrême-Orient;

d) Diffusion de renseignements techniques sur la maîtrise des eaux et la mise en valeur des ressources hydrauliques :

i) Publication du *Recueil de la défense contre les inondations*,

ii) Publication trimestrielle du « Flood Control Journal »,

iii) Distribution de rapports et de publications techniques, reçus de divers pays;

e) Régime des eaux;

f) Code de l'eau.

21-03 (*s, t*) *Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux* [50]

Autorisation :

Quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1960; Commission, sixième session, 1950, et dix-huitième session, 1962.

Description :

Etude des problèmes relatifs à la maîtrise des eaux et à la mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux; développement de la coopération entre les pays intéressés.

a) Bassin inférieur du Mékong — Aide au Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong : services techniques, assistance, conseils; aide technique ou autre au Bureau de l'Agent exécutif, à la DOAT, au Fonds spécial; amplification majeure du programme général d'aménagement du bassin;

b) Commencer l'étude de la Karnali et d'autres fleuves internationaux; aide à la DOAT, au Fonds spécial, aux institutions spécialisées et aux autres organismes qui participent au programme d'étude de ces fleuves.

[50] En coordination avec le poste 53-01.

21-04 (*s, t*) *Méthodes de maîtrise des eaux*

Autorisation :

Quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1960; Commission, sixième session, 1950, et dix-huitième session, 1962.

Description :

Amélioration des méthodes de maîtrise des eaux et notamment étude de divers problèmes concrets, avec le concours d'organisations techniques de la région :

i) Colloque sur les problèmes des crues et du drainage des régions deltaïques et côtières — Bangkok, 1963;

ii) Mise à jour de l'étude sur les problèmes de la sédimentation [51].

21-05 (*s, t*) *Etudes hydrologiques*

Autorisation :

Quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1960; Commission, septième session, 1951, et dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Cycles interrégionaux d'études sur l'hydrologie des eaux de surface : en 1963, un troisième Cycle interrégional CEAEO/DOAT/OMM d'études portera sur les prévisions à long terme;

b) Le Cycle régional d'études CEAEO/DOAT/UNESCO sur la mise en valeur des eaux souterraines et, plus particulièrement, sur les problèmes des régions deltaïques, se tiendra à Bangkok, du 24 avril au 8 mai 1962;

c) Centre régional de recherche et de formation en matière de mise en valeur des eaux souterraines (Inde);

d) Etude de problèmes hydrauliques, et notamment i) des principales lacunes qui existent dans les données hydrologiques, ii) de la répartition mensuelle du ruissellement, et iii) en collaboration avec l'AIEA, de l'emploi des isotopes radioactifs et d'autres techniques modernes dans les études hydrologiques.

V. — INDUSTRIE ET RESSOURCES NATURELLES

A. — *TRAVAUX GÉNÉRAUX*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

31-01 (*s, t*) *Développement et plans industriels* [52]

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Etude des problèmes et techniques des plans et du développement industriels, notamment des problèmes relatifs à des industries déterminées qui ont une grande importance pour la région. Un Cycle d'études sur le développement des industries chimiques ou connexes dans la région de la CEAEO aura lieu en 1962. Il sera suivi, en 1963 ou en 1964, d'un Cycle d'études sur les engrais qui doit être organisé en collaboration avec la DOAT et la Direction des affaires économiques du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. Des cycles d'études se tiendront les années suivantes pour d'autres industries choisies;

b) Etudier et encourager la mise en œuvre de projets communs pour le développement d'industries qui présentent un intérêt commun pour deux ou plusieurs pays de la région du point de vue des sources de matières premières ou d'énergie, des débouchés ou des économies d'échelle. Aider les Etats, sur leur demande, à élaborer des projets industriels et à enquêter sur leurs possibilités de réalisation. On sollicitera l'aide de la DOAT, le cas échéant;

c) Fournir aux pays de la région, sur leur demande, des conseils techniques sur certaines industries déterminées; créer pour cela des groupes d'ingénieurs consultants et de spécialistes;

d) Dresser une liste de spécialistes auxquels l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations et les pays de la région pourront s'adresser, le cas échéant, pour obtenir des conseils compétents sur les problèmes relatifs aux zones industrielles aménagées : tracé de la zone, plan des fabriques, spécifications des matériaux de construction, fourniture de services communs et financement. Diffuser parmi les autres pays les conclusions et les résultats des études et recherches de ce groupe;

e) Etudier la situation et le développement des instituts de recherche industrielle dans la région, afin de déterminer lesquels pourraient être aménagés en instituts de recherche régionaux; organiser une conférence régionale sur la recherche industrielle, afin d'encourager ces instituts à coopérer sur le plan régional, en collaboration étroite avec l'UNESCO et d'autres organisations compétentes;

f) Effectuer, pour quelques pays choisis de la région, des monographies détaillées sur l'application des méthodes à suivre pour dresser un programme de développement industriel.

31-02 *Encouragement des investissements industriels*

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Faire une étude complète des investissements industriels dans la région, y compris les règlements et la législation relatifs aux investissements, les encouragements prodigués, etc. Pré-

[51] Publication des Nations Unies, n° de vente : 1953.II.F.7.
[52] En coordination avec le poste 03-01.

senter les conclusions de l'étude au Comité à sa prochaine session, après l'avoir communiquée aux pays suffisamment à l'avance;

b) Mettre au point un « Manuel régional sur les investissements », sous forme de feuillets mobiles et avec un index par pays, où seraient exposés toutes les lois et tous les règlements importants relatifs à l'industrie. Reviser le manuel, en collaboration avec les autorités gouvernementales compétentes, à mesure que les lois et règlements en question changeront, assurant ainsi un courant continu de renseignements et fournissant une précieuse source de référence à jour;

c) Réunir un cycle d'études sur l'encouragement des investissements.

B. — *PETITE INDUSTRIE ET ARTISANAT*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

32-01 *Enquêtes et études sur les problèmes du développement de la petite industrie*

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Etude des problèmes que pose le développement de la petite industrie, notamment la complémentarité à assurer avec le développement de la grande industrie, la création d'industries satellites et la transformation progressive des industries familiales et artisanales en petites et moyennes industries; publication d'un répertoire des petites industries et des industries familiales, ainsi que de leurs produits, et d'un répertoire des instituts de recherche et des centres de formation ou de vulgarisation; étude des problèmes que posent l'organisation et la gestion d'instituts de services communs, de centres de vulgarisation et de centres modèles de formation pour les petites industries; élaboration et diffusion de manuels et de guides techniques; aide accordée aux pays pour développer leurs services de vulgarisation, en coopération avec les institutions internationales compétentes;

b) Elaboration d'un plan type pour l'établissement d'un institut national de la petite industrie, et étude de cette question dans le cas de la Thaïlande;

(*s, t*) *c*) Réunion du Groupe de travail de la petite industrie et de l'artisanat. En 1963, le Groupe examinera soigneusement le programme de travail dans ce domaine, en prenant en considération les aspects économiques de l'industrie familiale et de la petite industrie, les techniques de production et de commercialisation, les services communs à plusieurs industries, y compris les organismes de normalisation, l'encouragement à l'artisanat (production et commercialisation) et l'étude des possibilités et des moyens de développement qu'offrirait la collaboration régionale dans ce domaine; développement de la coopération internationale, en collaboration étroite avec la Direction des affaires économiques de l'ONU, la DOAT, l'OIT, la FAO, l'UNESCO et d'autres institutions, nationales ou internationales, intéressées;

d) Un groupe de travail consultatif sera chargé, en 1962 ou au début de 1963, de préparer la réunion du Groupe de travail qui se tiendra en 1963.

32-02 *Développement et coordination de la recherche et des expériences des pays de la région, et diffusion de renseignements techniques*

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Développer les échanges de renseignements entre les pays de la région touchant la recherche, les expériences réalisées, les matériels nouveaux, ainsi que les méthodes améliorées de production et de commercialisation, y compris la normalisation et le contrôle de la qualité; publication du « Small Industry Bulletin » trimestriel qui diffusera ces renseignements.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

32-03 *Enquêtes sur les possibilités de réalisation de telle ou telle petite industrie*

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Enquêtes destinées à établir s'il est économiquement possible de monter telle ou telle industrie, notamment de petites ou moyennes industries capables de répondre aux besoins des pays et, si possible, à ceux de la région. En 1962, on compte entreprendre des enquêtes de ce genre sur la petite industrie en Thaïlande.

C. — *ÉNERGIE ÉLECTRIQUE*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

33-01 *Diffusion de renseignements techniques*

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, huitième session, 1961; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) *Electric Power Bulletin.* Publication annuelle du *Bulletin :* revue de l'énergie électrique dans les pays de la région; renseignements statistiques sur la production, le transport, la distribution et la consommation de l'énergie électrique fournie par les réseaux publics. Les statistiques comprendront la puissance installée et la production par catégorie de centrales, la consommation de combustible, la longueur et

la tension des différentes lignes de transport, la structure de la consommation d'électricité, les progrès de l'électrification rurale, ainsi que des renseignements financiers sur les services d'électricité d'intérêt public : investissements, recettes brutes, tarifs d'abonnement, etc.;

b) Les services d'électricité dans la région de la CEAEO : monographies nationales; plans et programmes de production d'énergie;

c) Rédaction et publication d'articles spéciaux d'intérêt régional au sujet de l'énergie électrique : renseignements techniques sur certaines installations de production, de transport et d'utilisation de l'électricité; techniques de mesure du débit des cours d'eau; changements dans le débit; progrès réalisés dans l'évaluation du potentiel hydro-électrique; utilisation de charbons maigres; moyens d'augmenter la régularité de la fourniture d'énergie dans les grands réseaux; planification des réseaux d'interconnexion, y compris les méthodes de programmation; techniques modernes d'entretien des lignes en charge;

d) Revue des progrès de la construction électrique dans les pays de la région.

33-02 *Electrification des campagnes*

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, huitième session, 1961; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

(*i*) Description :

Etude permanente des problèmes de l'électrification des campagnes, compte tenu des circonstances propres aux pays de la région.

Avec le concours de la DOAT, on constituera un Groupe de spécialistes de l'électrification des campagnes au début de l'année 1962. Les spécialistes visiteront les pays de la région, sur leur demande, y étudieront les problèmes de l'électrification des campagnes, en tenant compte des conditions locales, et formuleront des recommandations concernant un programme détaillé de développement. Ils poursuivront probablement leurs travaux en 1963.

La suite des travaux sera déterminée en fonction des recommandations du Groupe.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

33-03 *Centre régional (ou centres régionaux) de formation de techniciens de l'énergie électrique*

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, huitième session, 1961; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

(*t*) Description :

Si les Etats intéressés fournissent les facilités voulues, on compte doter de moyens supplémentaires un ou deux instituts nationaux de formation existant dans la région, de manière qu'ils puissent accueillir également des stagiaires des pays voisins. Pour commencer, on établira, avec le concours d'un spécialiste, un rapport détaillé qui précisera : *a*) les étapes du programme de formation; *b*) le matériel et l'équipement nécessaires (liste détaillée); *c*) les besoins en personnel; *d*) les dépenses à prévoir (estimation). Sur la base de ce rapport, on prendra les mesures voulues, en coopération avec la DOAT ou le Fonds spécial, le cas échéant.

33-04 *Etude des mesures à prendre en vue de l'utilisation efficace et rationnelle de la consommation d'électricité*

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, huitième session, 1961; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Une rationalisation de l'emploi de l'énergie électrique suppose l'adoption de mesures destinées à réduire la consommation spécifique d'électricité (c'est-à-dire la quantité d'énergie consommée par unité de produit) et aussi à fournir le courant à prix réduit. Les mesures de rationalisation s'appliquent aux méthodes et aux procédés des centrales électriques (conception et exploitation), comme à ceux des réseaux de transport et de distribution. La tarification influe également sur le volume et la structure de la consommation d'énergie électrique. On se propose d'entreprendre une étude détaillée du problème et de faire des recommandations concernant les mesures que les pays de la région devraient prendre pour favoriser le développement rationnel de la consommation d'électricité.

Durée : 1962-1963.

33-05 *Groupe de travail de spécialistes chargés d'étudier la normalisation du matériel, des méthodes et des procédés employés dans le domaine de l'énergie électrique*

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, huitième session, 1961; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

(*t*) Description :

On se propose de constituer un Groupe de travail de spécialistes qui feraient l'inventaire des normes que les pays de la région appliquent dans leurs installations, leurs méthodes d'exploitation, etc., et qui s'efforceraient d'uniformiser ces normes dans la mesure du possible. Là où il n'y a pas de normes reçues, le Groupe de travail ferait des recommandations sur les meilleures normes à adopter.

On sollicitera le concours de la DOAT.

Durée : 1963 ou 1964.

D. — *HABITATION ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

34-01 (*s, t*) *Habitation, planification et construction (urbaines et rurales)*

Autorisation :

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, cinquième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Réunions périodiques de groupes de travail, composés de spécialistes des pays membres et chargés d'étudier les problèmes techniques, économiques et sociaux relatifs à l'habitation et aux matériaux de construction, de faire des recommandations pour le développement de l'industrie du bâtiment et des matériaux de construction et d'encourager la collaboration internationale dans ce domaine, en coopération avec la Direction des affaires sociales de l'ONU, la DOAT, la FAO, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS;

b) Coordination régionale des travaux de diverses institutions d'après les projets et les programmes de travail de la Commission des questions sociales et du Conseil économique et social;

c) Rassemblement et diffusion de renseignements, notamment par la rédaction d'études et d'autres documents, sur les problèmes techniques, économiques et sociaux de l'habitation, sur la protection de l'eau potable et l'évacuation des eaux usées, sur les problèmes que posent les matériaux de construction, sur les résultats des recherches, expériences et travaux pilotes destinés à mettre au point de nouveaux matériaux de construction et de nouvelles techniques, sur la normalisation des éléments de la construction et sur les méthodes d'aide à l'effort personnel;

d) Revue périodique de la situation en matière d'habitation, notamment pour les groupes à faible revenu et les travailleurs, ainsi que des programmes de logement et de construction dans la région, dans leurs rapports avec le développement économique et social.

34-02 (*s, t*) *Centres régionaux de l'habitation*

Autorisation :

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, cinquième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Continuer à aider, dans la mesure qui conviendra, les centres régionaux de l'habitation (pour la zone tropicale aride et pour la zone tropicale humide). Solliciter encore l'aide de la DOAT, si les pays intéressés le désirent, et collaborer avec les autres institutions intéressées;

b) Aider le Comité de perfectionnement des Centres régionaux de l'habitation, en vue de renforcer l'action régionale de ces centres.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

34-03 (*s, t*) *Aménagements d'installations collectives connexes*

Autorisation :

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, sixième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Etude des divers problèmes techniques, administratifs et financiers que rencontrent les pays de la CEAEO pour doter d'installations collectives les nouveaux ensembles d'habitations, y compris la coordination et la répartition des mesures de financement et d'exécution entre les offices du logement, les collectivités locales et les autorités provinciales ou centrales.

Organisation d'un cycle d'études destiné à appeler l'attention des spécialistes du logement des pays de la région sur les problèmes relatifs à l'aménagement d'installations collectives connexes dans les zones rurales et urbaines, et à leur fournir une documentation tenue à jour qui permette aux pays de résoudre leurs problèmes particuliers. On rassemblera des renseignements sur le coût de l'aménagement de ces services. On demandera le concours de la DOAT et de l'OMS.

E. — *MÉTALLURGIE ET MÉCANIQUE*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

35-01 *Etude de la production, de la fabrication et du commerce des produits métallurgiques dans les pays de la CEAEO — y compris les aspects techniques et économiques*

Autorisation :

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Sidérurgie. — Suite de l'étude de l'industrie et du commerce des produits sidérurgiques dans les pays de la CEAEO (plans et problèmes);

b) Industries mécaniques. — On étudiera dans le détail, en vue de chaque session, deux ou trois industries choisies, en plus des industries de la fonderie et des machines-outils;

c) Métallurgie. — Etude des principales industries métallurgiques (autres que la sidérurgie) dans les pays de la CEAEO : cuivre, zinc, étain;

d) Développement de la coopération, au sein de la région et entre les régions. — Examen des possibilités de coopération entre deux ou

plusieurs pays pour la création d'industries communes : usines sidérurgiques grâce à des échanges de matières premières, laminoirs pour la fabrication de rails et de charpentes légères, usines d'alumine et d'aluminium (fabrication et transformation), industrie des machines-outils et autres industries mécaniques.

35-02 *Diffusion de renseignements sur les aspects techniques et économiques de certaines techniques de la sidérurgie, de la métallurgie et de la mécanique qui présentent de l'intérêt pour les pays de la CEAEO*

Autorisation :

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Ce travail portera notamment sur l'enrichissement des minerais, les nouveaux procédés de fabrication, de façonnage et de traitement de la fonte, de l'acier et d'autres métaux, la fabrication d'électrodes et de produits réfractaires, les techniques de fonderie et les techniques de récupération et de triage de la ferraille; il portera aussi, de façon sélective, sur les industries mécaniques.

35-03 *Etude des tendances de la consommation et prévision de la demande*

Autorisation :

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Etude périodique des tendances de la consommation d'acier et prévision de la demande d'acier, de ferro-alliages et d'acier d'alliage dans les pays de la CEAEO;

b) Etude des tendances de la consommation d'autres métaux et d'ouvrages mécaniques dans les pays de la CEAEO (notamment les machines-outils, les chalands, les bateaux de pêche, les caboteurs, etc.).

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

35-04 (*s, t*) *Formation professionnelle, recherche et conseils techniques pour la région*

Autorisation :

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) i) Etudier la possibilité d'organiser des stages de formation dans l'Inde et au Japon;

ii) Passer en revue les programmes internationaux de formation, bilatéraux ou autres; on étudiera leur portée et on examinera dans quelle mesure ils peuvent fournir aux pays de la CEAEO la main-d'œuvre expérimentée dont ils ont besoin; on formera un groupe de spécialistes, avec le concours des gouvernements et des institutions intéressés;

b) Etudier la possibilité de créer un institut régional de recherches industrielles dans le domaine de la métallurgie et de la mécanique;

c) Réunir un cycle d'études sur les nouvelles techniques de la sidérurgie, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, la CEPAL et la CEE, et avec l'aide de la DOAT;

d) Etudier à fond, en collaboration étroite avec l'OIT, les services de « formation industrielle en cours d'emploi » qui existent dans la région, et présenter au Comité, à une de ses prochaines sessions, un rapport détaillé à ce sujet.

35-05 *Spécifications sidérurgiques pour la région*

Autorisation :

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Etudier la possibilité d'établir des spécifications normalisées pour la fonte et l'acier, ainsi que pour certains ouvrages mécaniques choisis, notamment les chalands, bateaux et caboteurs.

F. — *ÉTUDES ET PROSPECTIONS GÉOLOGIQUES*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

36-01 (*t*) *Cartes géologiques, minéralogiques et tectoniques de la région, et travaux connexes*

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Confection et revision de cartes régionales, en collaboration avec le Congrès international de géologie, le Bureau de cartographie de l'ONU et des groupes de spécialistes de la CEAEO. Donner suite aux conclusions et recommandations du Groupe d'experts géologues, dont le mandat a été élargi. Première carte géologique de la région terminée en 1960. Achever en 1961-1962 la carte des gisements de pétrole et de gaz naturel de la région. Terminer avant 1962 les cartes minéralogiques de la région. Dresser ensuite la carte des gisements métallifères, des plissements et des gisements probables. Enquêtes préliminaires du secrétariat sur les cartes magnétiques régionales;

b) Aider le Bureau de cartographie de l'ONU à préparer et à organiser des conférences cartographiques régionales pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

36-02 (*t*) *Cycle d'études sur les techniques et méthodes géochimiques de prospection*

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, quatrième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Réunir en 1963 un cycle d'études sur les techniques et méthodes géochimiques de prospection, ce qui permettra de procéder à un échange de vues et de voir quelles sont les techniques et les méthodes que l'on peut appliquer dans les pays de la région, en particulier dans les pays tropicaux ou semi-tropicaux.

36-03 (*t*) *Méthodes et outillage des levés aériens*

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, quatrième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Organiser en collaboration avec la DOAT et le Bureau de cartographie de l'ONU, des stages pilotes concernant les techniques et les méthodes des levés aériens (un premier stage pilote sur la photogéologie et les méthodes de prospection géophysique a eu lieu au Japon en 1961); rechercher s'il est nécessaire de doter la région d'un centre de formation aux levés aériens, à la suite de la décision du Comité (treizième session) qui a prévu la création d'un Centre régional de géologie de l'Asie du Sud-Est;

b) Réunir un second Cycle d'études sur les méthodes et l'outillage des levés aériens en 1963 ou en 1964 (le premier Cycle d'études a eu lieu en janvier-février 1960).

36-04 (*t*) *Mise en valeur des ressources minérales du bassin inférieur du Mékong*

Autorisation :

Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, onzième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Fournir une assistance d'ordre général pour la mise en valeur des ressources minérales du bassin inférieur du Mékong, à la demande du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong; servir notamment d'Agent d'exécution pour les travaux du programme de prospections minières du Fonds spécial.

On sollicitera, le cas échéant, le concours de la DOAT.

G. — *RESSOURCES MINÉRALES*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

37-01 *Evolution de l'industrie minière de la région*

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, deuxième et troisième sessions, 1956 et 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Examen périodique de l'activité minière dans la région : découverte de nouveaux gisements, ouverture de nouvelles mines, installation et agrandissement d'usines de transformation de minerais, et aspects économiques de la production minière. L'étude comprendra des statistiques de la production minérale (volume et valeur); elle relève également les faits importants, comme l'amélioration des méthodes de production, survenus dans d'autres régions. Les rapports précédents ont décrit l'évolution de 1945 à 1960. L'examen comprendra également des études sur le commerce des produits minéraux. On se préoccupera aussi de la coordination entre l'industrie minière et les autres secteurs.

37-02 *Diffusion de renseignements sur les méthodes de recherche, d'extraction et de traitement des minerais, et études techniques relatives à certains minerais*

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources minérales, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Diffuser des renseignements sur les méthodes perfectionnées employées pour la recherche, l'extraction et le traitement de tous les minerais, ainsi que sur l'équipement utilisé;

b) Les études techniques achevées jusqu'ici concernent le charbon, le minerai de fer, l'aluminium, le soufre, le kaolin et l'ilménite, le cuivre, le plomb, le zinc et leurs minerais. Les études relatives à la bauxite et à l'industrie seront terminées en 1962; elles seront immédiatement suivies d'une étude sur l'étain. On étudiera ensuite le tungstène, les minerais radioactifs et les éléments rares;

c) Diffuser des renseignements sur les mesures de conservation des minerais.

37-03 (*t*) *Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient*

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de

l'Extrême-Orient, 1958. Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Il y a eu en 1958 un premier Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières; le compte rendu en a paru en 1959 [53]. Un deuxième Colloque se tiendra en 1962, à Téhéran. Les travaux qui découlent des conclusions et recommandations du Colloque seront les suivants :

i) Normaliser les statistiques de l'industrie pétrolière de la région et les publier; faire connaître les travaux de prospection du pétrole;

ii) Aider le Gouvernement iranien à créer un institut régional du pétrole;

iii) Echanger des renseignements sur la mise en valeur des ressources pétrolières;

iv) Coordonner la corrélation stratigraphique entre les bassins sédimentaires de la région;

v) Rédiger des monographies sur la découverte de gisements pétrolifères dans la région et sur leur mise en valeur.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

37-04 (*s, t*) *Groupe de travail de spécialistes de la législation minière*

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quatorzième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Les pays de la région ont eu communication du rapport du Service juridique de l'ONU. Le Groupe de travail fera la synthèse de la documentation et déterminera jusqu'à quel point les divers types de mesures législatives peuvent favoriser la mise en valeur et la conservation des ressources minérales. Le secrétariat sollicitera la collaboration de l'OIT en ce qui concerne les mesures législatives relatives à l'hygiène et à la sécurité. Il demandera aussi le concours de la DOAT et du Service juridique de l'ONU. Le Groupe de travail se réunira en 1962.

VI. — COMMERCE

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

41-01 *Développement du commerce et services d'expansion commerciale*

Autorisation :

Comité du commerce, première à cinquième sessions, 1958-62; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Examen du commerce et de la politique commerciale des pays de la CEAEO; assistance aux services nationaux d'expansion commerciale, par des renseignements et des conseils sur des problèmes de politique commerciale et d'expansion commerciale;

b) Rapport annuel au Comité du commerce sur l'évolution actuelle des échanges et de la politique commerciale;

c) Etude de la Communauté économique européenne (CEE), de l'Association européenne de libre-échange (AELE), de la zone de libre-échange de l'Amérique latine et d'autres groupements économiques régionaux. Rapport annuel du secrétariat au Comité du commerce. On y analyse le commerce des pays membres de la CEAEO avec les pays membres de la CEE ou de l'AELE, y compris le commerce des principaux produits, et on y étudie les conséquences que le marché commun en Europe peut avoir sur le commerce de la région de la CEAEO. Travail à poursuivre avec la collaboration des Etats membres, celle des secrétariats des autres Commissions économiques régionales, du GATT, de la CEE, de l'AELE et d'autres organismes internationaux intéressés;

d) On continuera les travaux du secrétariat relatifs à d'autres questions de politique commerciale : délivrance des licences d'importation et des licences d'exportation, techniques de développement des exportations, commerce d'Etat, accords commerciaux et contrats globaux de longue durée.

Le Comité du commerce a été saisi, à sa troisième session, en janvier 1960, d'un rapport sur le commerce d'Etat et d'un autre sur les accords commerciaux de longue durée. Les travaux relatifs au commerce d'Etat comprendront : i) l'achèvement des monographies contenues dans le rapport du secrétariat et l'adjonction de renseignements sur les pays membres extérieurs à la région qui ont l'expérience du commerce d'Etat; ii) l'examen de la structure, des méthodes de vente et d'achat, et, le cas échéant, des privilèges spéciaux et des droits exclusifs des offices commerciaux d'Etat; iii) la réunion de renseignements sur le système d'appel international d'offres appliqué dans les pays de la région;

(*t*)

e) Foire commerciale de l'Asie :

Le Comité du commerce a été saisi, à sa cinquième session, en 1962, des résultats de l'enquête effectuée par le secrétariat, avec l'aide d'un comité spécial composé de représentants des Etats membres, sur la possibilité d'organiser une Foire commerciale de l'Asie, ainsi que des propositions tendant à organiser une Foire commerciale de l'Asie.

Organisation, à la fin de 1963, de la Foire commerciale de l'Asie, ouverte à tous les pays membres et membres associés de la Commission. Le Gouvernement pakistanais se chargera de son organisation, avec l'aide du Secrétaire exécutif et du Comité spécial de la Foire commerciale de l'Asie.

[53] Publication des Nations Unies, n° de vente : 1959.II.F.3.

41-02 *Bureau central chargé de réunir et de diffuser des renseignements commerciaux qu'en général les pays de la région ne peuvent pas se procurer*

Autorisation :

Comité du commerce, première à cinquième sessions, 1958-62; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Publication des « Trade Promotion News »; rassemblement et diffusion de renseignements sur les services nationaux d'expansion commerciale, les foires et expositions internationales, les missions commerciales, les services de renseignements commerciaux et d'étude des marchés, les méthodes d'expansion commerciale, l'arbitrage commercial, la normalisation des produits, les procédés de certification et de commercialisation, ainsi que sur le fret et les services maritimes.

41-03 *Moyens de développer le commerce international*

Autorisation :

Comité du commerce, première à cinquième sessions, 1958-62; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Etude des moyens de développer le commerce international et de supprimer les obstacles qui s'y opposent;

(*t*) *b*) Un groupe consultatif de spécialistes de la coopération économique régionale s'est réuni en 1961 pour examiner les possibilités pratiques de coopération, à l'échelon régional ou sous-régional. Le rapport de ce groupe a été communiqué aux Etats membres pour examen. Travail à poursuivre par le Secrétaire exécutif, en consultation avec les Etats membres;

c) Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intra-régional : la quatrième série de pourparlers entre les pays membres intéressés a eu lieu en janvier 1962. Une cinquième série est prévue pour 1963.

Une première consultation au sujet du commerce du poivre a eu lieu en 1961; elle sera poursuivie en liaison avec la FAO et les autres organismes internationaux intéressés;

d) Etude du commerce de certains produits et biens d'équipement. Le Comité du commerce a été saisi, à ses deuxième et troisième sessions, de rapports sur le commerce de certains minerais et produits minéraux qui présentent de l'importance pour les pays de la région. Ces travaux se poursuivront et comprendront notamment une étude sur le commerce du pétrole et les produits pétroliers, pour laquelle on fera appel aux autres organismes compétents de la CEAEO;

e) Stabilisation du marché et du prix des produits primaires de la région; une note à ce sujet a été présentée aux participants à la troisième série de pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional, en 1961; le secrétariat se tiendra au courant de ce que font à cet égard les autres organismes internationaux compétents.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

41-04 (*t*) *Règlements, formalités et pratiques qui régissent le commerce international*

Autorisation :

Comité du commerce, première à cinquième sessions, 1958-62; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Le Groupe de travail des douanes, avec l'aide des organisations internationales intéressées, fait des recommandations pratiques pour simplifier les formalités et la procédure douanières en vue de faciliter les échanges internationaux. La deuxième session du Groupe de travail a eu lieu en novembre 1960. La troisième session du Groupe de travail aura lieu en 1962. Les travaux à poursuivre comprendront :

i) Examen de la mise en œuvre, par les pays de la région, des recommandations du Groupe de travail concernant le Code CEAEO de procédures douanières, le rôle des agents en douane et des dédouaneurs, l'assistance mutuelle en matière d'administration douanière, les installations de frontière et les facilités de transit entre les pays de la région, et d'autres questions;

ii) Formation et échange de personnel des douanes. Un inventaire des moyens de formation dont dispose la région de la CEAEO sera présenté à la troisième session du Groupe de travail, en 1962. La possibilité d'organiser en 1963, avec l'aide de la DOAT, un stage ou centre régional de formation aux douanes est à l'étude;

iii) Coopération entre les organismes commerciaux et les autorités douanières en matière d'administration douanière;

iv) Etude de la terminologie douanière dans les pays de la région, en vue de l'uniformiser;

v) Etude des lois et règlements concernant la valeur en douane qui sont en vigueur dans les pays de la région, en vue de les harmoniser et de les uniformiser;

vi) Simplification des documents exigés : établissement d'un modèle de déclaration que tous les pays de la région pourraient adopter;

b) En coopération avec les divers Etats et les organisations commerciales et intergouvernementales intéressées, étude des règlements, formalités et pratiques qui régissent le commerce extérieur, en vue de les simplifier. Une édition remaniée du rapport a été publiée en 1959. La prochaine revision aura lieu en 1962 ou en 1963.

41-05 (*s*) *Etude des marchés*

Autorisation :

Comité du commerce, deuxième à cinquième sessions, 1959-62; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Etude du marché de certains produits des pays de la CEAEO. On accordera une attention particulière aux perspectives de la demande, aux progrès des produits de remplacement et à la recherche de nouveaux usages pour les produits de la région. Des rapports sur les peaux et cuirs, sur la noix de coco et ses dérivés, et sur les épices ont été présentés aux sessions précédentes du Sous-Comité et du Comité du commerce :

a) Des rapports sur la commercialisation du jute et des articles de jute ont été établis en collaboration avec la FAO, en 1960-61; le premier rapport de la FAO a été présenté à la quatrième session du Comité du commerce, en 1961. On poursuivra les travaux en collaboration avec la FAO et l'on organisera en 1962 une réunion spéciale CEAEO/FAO sur le jute;

b) Amélioration de la production et de la commercialisation du coprah et des produits dérivés de la noix de coco, afin d'assurer pour ces produits des prix stables et équitables et d'en élargir les débouchés; travaux à poursuivre en collaboration avec la FAO.

41-06 *Services d'arbitrage commercial*

Autorisation :

Comité du commerce, deuxième à cinquième sessions, 1959-62; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) En collaboration avec les organisations nationales et les organisations internationales compétentes, encourager la création d'organismes d'arbitrage commercial dans la région, et aider les pays dans les domaines suivants : rédaction de lois et de règlements relatifs à la procédure arbitrale, insertion d'une clause type d'arbitrage dans les contrats commerciaux et exécution des sentences arbitrales;

b) Les travaux comprendront : i) réunion et diffusion de renseignements et de documents concernant les lois, règlements et décisions judiciaires, et d'autres documents analogues relatifs à l'arbitrage commercial; ii) recherches et études touchant les problèmes techniques et juridiques que pose l'arbitrage commercial, en collaboration avec le Service juridique de l'ONU et des spécialistes ou correspondants à désigner par les pays membres. Le Comité du commerce a été saisi à sa deuxième session, en 1959, d'un rapport intérimaire, et, à sa troisième session, en 1960, d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux. Un nouveau rapport et l'additif 1 au rapport intérimaire lui ont été présentés à sa quatrième session, en 1961;

c) Un Groupe de travail de spécialistes de l'arbitrage commercial s'est réuni en 1962. Un Centre pour le développement de l'arbitrage commercial dans la région de la CEAEO sera établi au secrétariat de la CEAEO avec mission de mener à bien les travaux précités. La deuxième session du Groupe de travail se tiendra après un intervalle de deux ans.

41-07 *Transports maritimes et fret*

Autorisation :

Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Comité du commerce, deuxième à cinquième sessions, 1959-62; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Etude des transports maritimes et du fret intéressant les pays de la région, notamment examen de la possibilité d'augmenter le tonnage et les installations disponibles, en coopération avec les organismes nationaux et internationaux compétents;

b) Etude permanente, par le Comité, des mesures que les pays de la région prennent pour développer leur flotte marchande, améliorer leurs installations portuaires, et obtenir, en s'entendant avec les compagnies de navigation, un fret équitable et des services maritimes suffisants. Le secrétariat continuera à étudier la question, en coopération avec les organismes nationaux et internationaux compétents.

A sa troisième session, en janvier 1960, le Comité du commerce a été saisi d'un rapport sur les mesures que les pays de la région avaient prises pour organiser des consultations avec les compagnies de navigation. A sa cinquième session, il a été saisi d'un nouveau rapport sur les questions visées sous *b*) ci-dessus, ainsi que sur l'évolution de la situation en matière de transports maritimes et de fret.

41-08 (*t*) *Organisation de cours de formation à l'expansion commerciale*

Autorisation :

Comité du commerce, première à cinquième sessions, 1958-62; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

En collaboration avec la DOAT. Un premier Centre de formation à l'expansion commerciale a été organisé au Japon, en mars-mai 1959. A sa troisième session, en 1960, le Comité du commerce a été saisi d'un rapport à ce sujet. A sa cinquième session, il a été saisi d'un rapport sur les deuxièmes Cycle d'études et Centre de formation régionaux en matière d'expansion commerciale, organisés dans l'Inde en novembre-décembre 1961; les troisièmes Cycle d'études et Centre de formation en matière d'expansion commerciale seront organisés en 1964, avec le concours de la DOAT; le secrétaire fera le bilan des deux premiers Centres de formation et présentera des propositions en vue d'améliorer les moyens de formation du personnel de l'expan-

sion commerciale dans les pays de la région. Le secrétariat examinera s'il convient de créer, pour une longue durée, un centre régional de formation à l'expansion commerciale et présentera un rapport à ce sujet.

VII. — TRANSPORTS INTÉRIEURS ET COMMUNICATIONS

A. — *TRANSPORTS EN GÉNÉRAL*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

51-01 *Réunion, analyse et diffusion de renseignements*

Autorisation :

Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs, 1950; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Réunir, analyser et diffuser des renseignements relatifs aux problèmes de transport en général, aux chemins de fer, aux routes et aux voies fluviales, ainsi qu'aux télécommunications;

b) Réunir et diffuser des renseignements sur les moyens de formation et de recherche en matière de transports et de communications dont on dispose, tant dans la région qu'au dehors, et développer l'emploi général de ces moyens chaque fois qu'il sera possible;

c) Services de bibliothèque et de prêt de films;

d) Publication du *Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East* (semestriel).

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

51-02 *Coordination des transports*

Autorisation :

Groupe de travail de la coordination des transports, 1958; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Etude de l'évolution actuelle et des tendances de la coordination des transports dans les pays de la région.
Durée : 1962-1963.

51-03 *Développement et planification des transports*

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, dixième session, 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Monographies sur la politique suivie dans les pays de la région pour le développement et la planification des transports, y compris l'aspect investissements, et sur les tendances actuelles de cette politique;

b) Conseils techniques fournis, sur leur demande, aux pays de la région sur les problèmes concrets que présente le développement des transports.
Durée : 1962-1963.

51-04 (*t*) *Expansion du tourisme et des voyages internationaux*

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) En 1962, une semaine d'étude organisée par un Etat de la région, sous les auspices de la CEAEO, examinera les questions suivantes : i) office du tourisme, ii) problèmes de l'hébergement des touristes, iii) propagande touristique;

b) Organiser un deuxième cycle d'études sur l'expansion du tourisme;

c) Etudier la possibilité de créer des centres de formation du personnel des organisations de tourisme;

d) Aider les Etats de l'Asie et de l'Extrême-Orient à faire l'inventaire de leurs possibilités touristiques. On sollicitera le concours de l'UIOOT et ses organes subsidiaires et celui de la DOAT.
Durée : 1962-1963.

B. — *ROUTES ET TRANSPORTS ROUTIERS*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT
Voir aussi le poste 51-01

52-01 (*t*) *Grande route d'Asie*

Autorisation :

Sous-Comité des routes, quatrième session, 1958; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Etude des facteurs techniques, financiers, économiques et autres qui peuvent faciliter la circulation routière internationale;

b) Organiser, avec le concours de la DOAT, des groupes de travail de spécialistes de pays limitrophes pour mettre au point des recommandations. Les quatrième et cinquième séries de réunions zonales auront lieu en 1962, et d'autres réunions zonales seront organisées en 1963.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

52-02 (*s, t*) *Transports routiers*

Autorisation :

Sous-Comité des routes, quatrième session, 1958; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Les études porteront sur les transports routiers de marchandises, et notamment sur les questions suivantes :

a) Fonctionnement, organisation et gestion financière des transports automobiles routiers;

b) Rôle des coopératives dans l'industrie des transports; en particulier, avantages et inconvénients des méthodes coopératives d'exploitation des transports routiers; on étudiera notamment la possibilité de rédiger un modèle de loi sur la réglementation et le contrôle des coopératives de transport;

c) Le problème du choix entre la mécanisation et les méthodes qui reposent sur l'emploi intensif de la main-d'œuvre; on étudiera en collaboration avec l'OIT la structure des salaires et d'autres aspects de l'industrie des transports routiers;

d) Etude comparative de la législation et de la réglementation routières dans les pays de la région, notamment en ce qui concerne le camionnage sur de grandes distances et la réglementation relative au « transport pour compte propre »;

e) Organisation, en coopération avec la DOAT, d'un cycle d'études sur le fonctionnement, l'organisation et la gestion financière des transports routiers.

Durée : 1962-1964.

52-03 *Etudes économiques relatives aux travaux routiers*

Autorisation :

Sous-Comité des routes et des transports routiers, cinquième session, 1960; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Etudier les renseignements dont on dispose dans diverses parties du monde quant aux méthodes qui permettent de déterminer les avantages économiques pouvant résulter de la construction et de l'amélioration des routes;

b) Encourager et aider les pays de la région de la CEAEO à étudier les avantages économiques qu'ils ont tirés de la construction ou de l'amélioration de telle ou telle route, choisie parmi les différentes catégories administratives : chemins vicinaux ou ruraux, routes secondaires, routes principales, routes nationales et routes reliant des pays limitrophes.

Durée : 1962-1963.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

52-04 *Statistiques routières*

Autorisation :

Sous-Comité des routes et des transports routiers, cinquième session, 1960; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Passer en revue les caractéristiques et l'utilisation des statistiques nationales relatives aux routes et aux transports routiers dans diverses régions du monde, afin de recommander un système uniforme pour l'établissement de ces statistiques dans les pays de la région de la CEAEO.

Durée : deux ans.

C. — *VOIES FLUVIALES*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

Voir également le poste 51-01.

53-01 (*t*) *Amélioration des transports fluviaux*

Autorisation :

Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962. Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Rassembler et diffuser des renseignements sur les méthodes perfectionnées de conservation des cours d'eau et des canaux [54] en vue de la navigation et sur les méthodes propres à améliorer le rendement des transports fluviaux. Des rapports et des documents d'information sur les différents aspects paraîtront de temps à autre;

b) Etudier les transports sur les voies fluviales internationales et faire des recommandations destinées à encourager l'emploi économique des ressources nationales et le libre écoulement du trafic;

c) Aider les gouvernements, sur leur demande, à exécuter leurs projets relatifs aux transports fluviaux, compte tenu de la nécessité d'une coordination régionale;

d) Bassin du Mékong — aider et conseiller l'Agent exécutif du Comité pour la coordination des études — sur le bassin inférieur du Mékong, sur sa demande, pour les questions de navigation intérieure;

e) Etude hydrographique du Mékong, financée par le Fonds spécial des Nations Unies; fonctions d'Agent d'exécution.

On sollicitera, s'il le faut, la collaboration de la DOAT.

[54] En coordination avec les postes 21-02 et 21-03.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

53-02 (*t*) *Amélioration des types de bateaux et de leur emploi*

Autorisation :

Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Démonstration de bateaux rapides pour le transport des passagers :

a) Ptéroscaphes : essais dans les pays de la région que la question intéresse d'un bateau à plans porteurs (ptéroscaphe) pour montrer qu'il est possible d'organiser le transport des passagers avec ce type de bateau sur diverses voies fluviales qui relient de grands centres urbains, et pour en déterminer les frais d'exploitation;

b) Autres types de bateaux rapides pour passagers.

On sollicitera le concours de la DOAT.

Durée : 1962-1963.

53-03 (*t*) *Prototypes de caboteurs*

Autorisation :

Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Mise au point (spécifications et schémas) et essais en bassin de caboteurs qui conviennent aux pays de la région.

En collaboration avec la DOAT.

Durée : 1962-1963.

53-04 *Classification des voies fluviales*

Autorisation :

Comité des transports intérieurs, troisième session, 1954; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Etudier la possibilité de fixer des normes pour la classification des voies fluviales; déterminer les dimensions normales des voies navigables, des ouvrages et des bateaux dans chaque catégorie.

Durée : 1962.

53-05 *Dragage des voies fluviales*

Autorisation :

Sous-Comité des voies fluviales, troisième session, 1955; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Etudier les méthodes et le matériel de dragage qu'il convient d'utiliser pour les voies fluviales et les ports intérieurs.

En collaboration avec l'Association internationale permanente des congrès de la navigation.

Durée : 1962.

D. — *CHEMINS DE FER*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

Voir le poste 51-01.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

54-01 *Etude des possibilités de transport ferroviaire par containers, notamment du point de vue des frais d'exploitation et du financement*

Autorisation :

Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Etudier les types de marchandises transportées par fer dans la région, pour déterminer s'il est possible d'utiliser des containers, notamment du point de vue des frais d'exploitation et du financement. Rapport préliminaire déposé en 1959. Le secrétariat poursuivra ses études selon les recommandations du Sous-Comité

Durée : 1962-1963.

54-02 *Etude comparée des administrations ferroviaires*

Autorisation :

Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Etude comparée des types d'organisation les mieux appropriés aux chemins de fer de la région de la CEAEO;

b) Diffusion de renseignements sur les techniques de gestion des chemins de fer.

Durée : 1962-1963.

54-03 *Augmentation de la capacité d'une ligne à voie unique, du point de vue de l'exploitation et de la signalisation*

Autorisation :

Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Etudier la capacité optimale d'une ligne à voie unique avec différents types de signalisation. Constituer un groupe de travail d'ingénieurs des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation. Ce groupe de travail se réunira pendant la septième session du Sous-Comité des chemins de fer.

Durée : 1962-1963.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

54-04 *Exploitation et entretien des locomotives et autorails Diesel dans la région de la CEAEO*

Autorisation :

Groupe de travail d'ingénieurs mécaniciens des chemins de fer, 1959; Sous-Comité des chemins de fer, sixième session, 1959; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Réunir de nouveaux groupes de travail pour étudier les renseignements recueillis sur l'exploitation et l'entretien des locomotives et autorails Diesel, les renseignements relatifs aux locomotives hydrauliques Diesel, le type de boggies et la disposition des roues des locomotives et autorails, ainsi que l'emploi de combustibles de qualité inférieure;

b) Etudier la possibilité de créer une organisation régionale des normes qui serait chargée de normaliser les diverses pièces des locomotives et du matériel roulant.

Durée : trois ans.

54-05 *Utilisation des locomotives et travail des ateliers d'entretien*

Autorisation :

Sous-Comité des chemins de fer, cinquième session, 1957; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Etude comparée des pratiques suivies dans l'utilisation des locomotives et dans les ateliers d'entretien et de réparation, en vue de faire des recommandations propres à améliorer le taux d'utilisation des locomotives et le rendement des ateliers.

Durée : deux ans.

E. — *TÉLÉCOMMUNICATIONS* (en collaboration avec l'UIT)

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

55-01 (*t*) *Etudes économiques relatives au développement des télécommunications*

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

a) Etude des problèmes économiques relatifs à l'amélioration, à la planification et au développement;

i) Des réseaux nationaux de télécommunications;

ii) Des réseaux régionaux et extrarégionaux de télécommunications;

b) Etude des méthodes de financement et du rythme des investissements qu'il faudrait pour accélérer la réalisation de réseaux, tant nationaux que régionaux, afin de répondre aux besoins de la région de la CEAEO.

Durée : 1962-1963.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

55-02 (*s*) *Etude des télécommunications dans leurs rapports avec le développement des transports intérieurs, du cabotage et d'autres services publics de la région de la CEAEO*

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième et dixième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-huitième session, 1962.

Description :

Etude des perfectionnements qu'il faudrait apporter aux télécommunications pour améliorer l'exploitation des transports intérieurs, du cabotage et d'autres services publics dans la région de la CEAEO.

Durée : deux ans.

VIII. — AFFAIRES SOCIALES

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

61-01 *Politique sociale et développement social*

Autorisation :

Mandat de la Commission; résolutions 30 (XV) et 34 (XVII) de la Commission; Commission, dix-huitième session, 1962; Commission sociale, treizième session, 1961; résolution 830 J (XXXIII) du Conseil économique et social.

Description :

a) Rassemblement et diffusion de renseignements;

i) Rassembler et diffuser des renseignements sur les aspects sociaux du développement économique et sur l'interdépendance des facteurs économiques et des facteurs sociaux; collaborer, selon les besoins, aux rapports et aux études qu'entreprend la Direction des affaires sociales de l'ONU;

(*t*) *ii*) Echange de renseignements sur la formation du personnel chargé du développement communautaire et des services sociaux et évaluation des méthodes d'enseignement; en collaboration avec la DOAT; début 1962;

iii) Echange de renseignements sur la politique et les programmes qui sont appliqués dans les pays de la CEAEO pour résoudre les problèmes de l'urbanisation;

b) Aide accordée aux gouvernements et aux centres régionaux;

(*s*) *i*) Aider à établir des programmes de formation professionnelle et de formation en cours d'emploi du personnel des services sociaux, ainsi que des programmes destinés à améliorer les conditions de vie des familles et des enfants; en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et avec le FISE;

ii) Prêter son concours aux centres régionaux qui étudient les problèmes sociaux et démographiques, et notamment au Centre de recherche et de formation de démographies de Chembur (Bombay) et à l'Institut d'Asie et d'Extrême-Orient pour la prévention des crimes et le traitement des délinquants de Fuchu (Tokyo);

iii) Sur leur demande, aider les pays à préparer et à mener à bien des études démographiques et sociales; deux pays de la région bénéficient actuellement de cette assistance;

iv) Participer à des réunions nationales d'étude traitant des aspects sociaux et démographiques du développement économique;

c) Conférences, cycles d'études, groupes de spécialistes et autres réunions sur la politique sociale et le développement social;

i) Des Conférences régionales sur les questions sociales se réuniront tous les deux ans environ, afin d'étudier les aspects sociaux de la planification et du développement économiques, en s'attachant, à tour de rôle, au développement communautaire puis à l'action sociale;

(*s, t*) *ii*) Un groupe de spécialistes sera chargé d'examiner les problèmes de la planification de certains secteurs sociaux choisis, dans le cadre du développement économique; en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU, la DOAT, l'UNESCO et l'OMS; travail préparatoire en 1962, réunion en 1963;

(*t*) *iii*) Un Cycle régional d'études sur la formation du personnel pour la protection de la famille et de l'enfance, qui complètera le Cycle d'études de 1960 sur la protection de la famille et de l'enfance en Asie et en Extrême-Orient, aura lieu en 1962, avec le concours de la Direction des affaires sociales de l'ONU et de la DOAT;

(*t*) *iv*) Un groupe de spécialistes se réunira en 1964 pour mettre au point, en l'adaptant aux besoins locaux, le matériel d'instruction destiné au personnel des services sociaux; en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et la DOAT; travail préparatoire en 1963.

61-02 *Etude des aspects sociaux et démographiques du développement économique*

Autorisation :

Commission, dix-huitième session, 1962; Commission sociale, treizième session, 1961; Commission de la population, onzième session, 1961.

Description :

a) Rassembler et analyser des renseignements sur les principales tendances démographiques et sur les problèmes qui naissent du développement économique et social; collaborer, selon les besoins, aux rapports et aux études que la Direction des affaires sociales de l'ONU consacre à ces sujets;

b) Etudier les aspects sociaux et démographiques des plans de développement des pays de la région, ainsi que les niveaux de vie de certaines zones choisies;

c) Etudier l'accroissement démographique et le développement économique [résolution 18 (XIII)]; choisir les sujets qui seront soumis en 1962 et en 1963 à l'examen de la Conférence asiatique de la population [55] (poste 61-03, *a*);

d) Etudier les rapports entre le développement communautaire et le développement économique [résolution 34 (XVII)]; étudier, en 1962 et en 1963, le rôle que les organismes gouvernementaux locaux et les institutions bénévoles jouent dans le développement communautaire, ainsi que les méthodes qui permettent d'évaluer les effets des programmes de développement communautaire;

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

61-03 *Population*

Autorisation :

Résolution 28 (XV) de la Commission; Commission, dix-huitième session, 1962; Commission de la population, onzième session, 1961.

(*t*) Description :

a) Conférence asiatique de la population :
Une Conférence de la population pour la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient réunira en 1963 des démographes, des économistes et d'autres spécialistes (dont quelques-uns étrangers à la région); elle sera organisée en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU, la DOAT et les institutions spécialisées compétentes; un comité préparatoire composé d'un petit nombre d'experts des pays de la région se réunira en 1962;

b) Programmes de recherche et programmes d'action relatifs aux problèmes démographiques :

(*t*) *i*) Un groupe de démographes consultants donnera, sur demande, et pendant trois ans, à partir de 1962, des conseils sur la façon d'évaluer les données de recensement et d'autres données démographiques et sur la façon de les appliquer à la planification du développement économique et social,

[55] En coordination avec le poste 03-03.

ainsi qu'aux programmes d'action nationaux qui visent à agir sur l'évolution démographique; en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et la DOAT;

ii) Des monographies sur deux pays de la région, relatives à l'appréciation des données de recensement et des renseignements démographiques connexes provenant d'autres sources, seront terminées en 1962.

61-04 *Développement communautaire*

Autorisation :

Commission, dix-huitième session, 1962; Commission sociale, treizième session, 1961.

(*t*) Description :

a) Développement communautaire dans les zones urbaines :

Un cycle régional d'études sur la façon de concevoir et d'administrer les programmes de développement communautaire dans les zones urbaines sera organisé en 1962, en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et la DOAT;

(*t*) *b*) Participation de la population au développement communautaire :

Un groupe d'étude des méthodes de la formation d'animateurs locaux du développement communautaire sera organisé, dans le cadre d'une sous-région; en collaboration avec la Direction des Affaires sociales de l'ONU et la DOAT; travail préparatoire en 1962, réunion du groupe d'étude en 1963;

(*s, t*) *c*) Coopératives et développement communautaire :

Réunion d'un groupe d'étude chargé d'examiner le rôle que jouent ou que peuvent jouer les coopératives dans les programmes de développement communautaire des pays de la région; en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU, la DOAT et les institutions spécialisées compétentes; travail préparatoire en 1963, réunion du groupe d'étude en 1964.

IX. -- CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS DE 1962 ET DE 1963

1962

Réunions	*Dates*	*Lieux*
A. — *Réunions* (après la dix-huitième session de la Commission)		
1. (*t*) Cycle régional d'études sur la mise en valeur des eaux souterraines [56]	24 avril-8 mai	Bangkok
2. Sous-Comité des chemins de fer et Groupe de travail d'ingénieurs des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation	29 mai-6 juin	Melbourne
3. Groupe de travail des douanes (troisième session)	6-13 août	Bangkok
4. (*t*) Deuxième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient	1er-15 septembre	Téhéran
5. (*t*) Cycle d'études sur l'aménagement d'installations collectives connexes et Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction	17-29 septembre	New Delhi
6. (*t*) Cycle d'études sur les industries chimiques et les industries connexes	3-13 octobre	Bangkok
7. (*t*) Cycle régional d'études sur la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance	5-17 novembre	Non fixé
8. Groupe de travail du développement et des plans économiques	15-23 octobre	Bangkok
9. Sous-Comité des voies fluviales	6-13 novembre	Bangkok
10. Cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques [57]	20-26 novembre	Bangkok
11. (*t*) Cycle d'études sur le développement communautaire dans les zones urbaines.	10-20 décembre	Dacca
12. Réunion, à l'échelon ministériel, consacrée aux grandes routes d'Asie (sera précédée par les réunions zonales des Groupes de travail de spécialistes)	11-13 décembre	Bangkok
13. Groupe d'experts géologues (cinquième session)	27 novembre-1er décembre	Bangkok
14. Sous-Comité des ressources minérales (cinquième session)	3-8 décembre	Bangkok
B. — *Groupes de spécialistes* [58] *et centres de formation*		
1. (*t*) Quatrième Groupe de travail des statistiques	Juillet (2 semaines)	Bangkok
2. (*t*) Troisième Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation	Juillet-août (4 semaines)	Bangkok
3. (*t*) Groupe consultatif d'experts de l'électrification rurale	Avril	Bangkok

(*t*) Indique les réunions organisées en collaboration avec la DOAT (entreprises régionales).

[56] Sera suivi d'un voyage d'étude, aux Philippines et au Japon, du 9 au 24 mai.

[57] Sera suivie d'un voyage d'étude.

[58] Ne participent aux réunions de groupes de spécialistes que des spécialistes invités par la CEAEO, avec le concours de la DOAT, et non des représentants des Etats membres.

Réunions	*Dates*	*Lieux*
4. (*t*) Stage régional de formation destiné aux organisateurs des centres nationaux de formation de statisticiens des cadres intermédiaire et subalterne....	Octobre-novembre	Inde
5. (*t*) Groupe de travail de spécialistes de la coopération régionale.....	Non fixée	Bangkok
6. (*t*) Groupe de travail de spécialistes des routes internationales.....	6-8 décembre	Bangkok
C. — *Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong*		
1. Dix-huitième session (extraordinaire).....	Octobre	Bangkok
1963		
A. — *Réunions*		
1. Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional (cinquième série)	16-25 janvier	Bangkok
2. Comité du commerce (sixième session).....	28 janvier-5 février	Bangkok
3. Comité de l'industrie et des ressources naturelles (quinzième session)....	8-18 février	Bangkok
4. Comité des transports intérieurs et des communications (onzième session)..	21-28 février	Bangkok
5. Commission (dix-neuvième session).....	Non fixée	Philippines
6. Groupe de travail de la petite industrie (septième session).....	Avril	New Delhi
7. Conférence des statisticiens d'Asie (cinquième session).....	Avril	Bangkok
8. (*t*) Colloque régional sur la maîtrise des eaux, l'assainissement des terres et la mise en culture des régions deltaïques.....	Avril-mai	Non fixé
9. (*t*) Cycle d'études sur le matériel et les méthodes géochimiques de prospection.	Août	Non fixé
10. Réunion CEAEO/FAO sur les aspects commerciaux de la politique de stabilisation des prix.....	Non fixée	Non fixé
11. Groupe de travail du développement et des plans économiques (huitième session)	Octobre	Bangkok
12. (*t*) Cycle d'études sur les engrais chimiques.....	Octobre-novembre	Bangkok
13. Sous-Comité des routes et des transports routiers (sixième session).....	Octobre-novembre	Inde
14. (*t*) Troisième Cycle interrégional d'études sur l'hydrologie.....	Novembre-décembre	Non fixé
15. Sous-Comité des chemins de fer et Groupe de travail des ingénieurs de la voie	Novembre-décembre	Bangkok
16. (*t*) Cycle d'études sur les nouveaux procédés sidérurgiques et Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique.....	Novembre-décembre	Non fixé
17. (*t*) Conférence asiatique de la population.....	Décembre	New Delhi
B. — *Groupes de spécialistes et centres de formation* [58]		
1. (*t*) Groupe consultatif d'experts de l'électrification rurale.....	Janvier-avril	Non fixé
2. (*t*) Groupe d'ingénieurs.....	Non fixée	Bangkok
3. (*t*) Groupes de travail de spécialistes des routes internationales.....	Avril-mai	Bangkok
4. (*t*) Groupe de spécialistes de la planification du développement social.....	Avril	Bangkok
5. (*t*) Quatrième Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation	Juillet-août	Bangkok
6. (*t*) Groupe de travail de spécialistes de la législation minière.....	Août	Bangkok
7. (*t*) Groupe d'étude des méthodes de la formation d'animateurs locaux du développement communautaire.....	Non fixée	Non fixé
8. (*t*) Cinquième Groupe de travail des statistiques.....	Octobre	Non fixé
9. (*t*) Deuxième stage pilote concernant les techniques des levés aériens.....	Octobre-novembre	Non fixé
10. (*t*) Groupe de travail de spécialistes des routes internationales.....	Novembre-décembre	Bangkok
C. — *Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong*		
1. Dix-neuvième session (plénière).....	9-14 janvier	Laos
2. Vingtième session (extraordinaire).....	Mars	Philippines
3. Vingt et unième session (extraordinaire).....	Non fixée	Bangkok

[58] Ne participent aux réunions de groupes de spécialistes que des spécialistes invités par la CEAEO, avec le concours de la DOAT, et non des représentants des Etats membres.

ANNEXES

ANNEXE I

Liste des représentants et observateurs à la dix-huitième session de la Commission

MEMBRES

Afghanistan

Représentant : M. M. Sarwar Omar;
Représentant adjoint : M. Abdul-Ghafoor Rawan Farhadi;
Suppléant : M. Hidayatulla Azizi.

Australie

Représentant : M. T. K. Critchley;
Suppléants : M. A. J. S. Day, M. J. M. T. Reddy, M. A. G. Tyler, Mlle Mary McPherson;
Conseiller : M. J. L. Lavett.

Birmanie

Représentant : U Tun Shein;
Suppléant : U Htoon Shein.

Cambodge

Représentant : M. Ung Krapum Phka;
Suppléants : M. Phlek Chhat, M. Srey Pong, M. Chhut Chhœur, M. Net Kuon, M. Khiou-Bonthonn, M. Chann Pech.

Ceylan

Représentant : sir Susanta de Fonseka;
Représentant adjoint : M. W. Tennekoon;
Suppléant : M. P. H. Siriwardene;
Conseillers : M. R. M. Seneviratne, M. A. S. Nadarajah.

Chine

Représentant : M. Shen-Yi;
Suppléants : M. Kwoh-ting Li, M. Chang Shen-fu, M. Sherman Wang, M. Samuel S. Wang, M. Edward Y. K. Kwong, M. Chiang Me-hsien, M. Fude I, M. Yih Zien, M. Sam-chung Hsieh;
Conseiller : M. Tsu-kan Tsui;
Secrétaire : M. Yang-hai Liu.

Corée

Représentant : le général de division Nae Hipk Jung;
Conseiller auprès du chef de la délégation : le général de brigade Won Shik Ryu;
Représentant adjoint : M. Kew Sung Lee;
Suppléants : M. Sangjin Chyun, M. Tae Hyon Lee, M. Chong Jick Ahn, M. Hyo Won-Cho, M. Myung Won Shim;
Spécialistes : M. To Kyong Limb, M. Kyung Suk Suh, M. Tae Hyuk Ham, M. Ro Myung Gong, M. Nam Kyun Park, M. Chan Sup Lee, M. Moon Wha Pyo.
Secrétaire : M. Jin Sung Hahn.

Etats-Unis d'Amérique

Représentant : M. Philip M. Klutznick;
Suppléants : M. Edward W. Doherty, M. Rufus B. Smith;
Conseillers : M. Saul Baran, M. Arthur F. Blaser, Jr., M. Robert L. Brown, M. William E. Culvert, M. Philip M. Davenport, M. Clifford C. Matlock, M. Paul B. Lanius, Jr.

Fédération de Malaisie

Représentant : Tuan M. K. Johari;
Représentant adjoint : Tuan Syed Sheh Shahabuddin, M. Abdul Jamil;
Conseillers : M. Thong Yaw Hong, M. V. C. de Bruyne, M. Arshad bin Ayub;
Secrétaire : M. Walter Ayathury.

France

Représentant : M. P. Abelin;
Suppléants : M. Toussaient, M. J. D. Paolini;
Conseillers : M. E. Mayolle, M. Brochier, M. Bochet, M. Chassepot, M. Toutay, M. R. Hussenet;
Secrétaire : M^lle^ S. Catalan.

Inde

Représentant : M. Nityanand Kanungo;
Représentant adjoint : M. D. S. Joshi;
Suppléants : M. K. S. Sundara Rajan, M. V. H. Coelho;
Conseiller : M. L. N. Ray;
Conseiller secrétaire : M. I. P. Singh.

Indonésie

Représentant : M. Soewito Koesoemowidagdo;
Représentant adjoint : M. Achmad Ponsen;
Suppléants : M. Soetarjo Haditirto, M. Amir Hamzah Nasution, M. Soehono Soemobaskoro, M. Moedahar, M. Abdul Habir.
Suppléant secrétaire : M. B. Sjahabuddin Arifin.

Iran

Représentant : M. Hassanali Mansour;
Représentant adjoint : M. Hushang Ansary;
Suppléant : M. Zia Eddine Ghahary.

Japon

Représentant : M. Aiichiro Fujiyama;
Représentant adjoint : M. Akira Ohye;
Suppléants : M. Masao Goto, M. Saburo Okita, M. Satowo Koma, M. Morisaburo Seki, M. Satoru Takahashi, M. Keisuke Arita, M. Kan-ichi Oshima, M. Isao Amagi, M. Mitsugi Yamashita, M. Shigenobu Yamamoto, M. Shin-ichi Hirose, M. Iwao Iwamoto, M. Masao Matsunaga, M. Tai Kobayashi, M. Mamoru Shibata;
Spécialistes : M. Tomosaburo Sakon, M. Kyoichi Tachibana, M. Ichiro Katakami, M. Shun-ichi Yamanaka, M. Ichiro Tokusen, M. Hideo Ibe, M. Kanzo Edahiro, M. Takitsu Mitsui;
Conseillers : M. Seijiro Yanagita, M. Kogoro Uyemura, M. Junichi Furusawa, M. Tsutomu Taniguchi, M. Manabu Kanematsu.

Laos

Représentant : M. Ngon Sananikone;
Suppléants : M. Phouangkeoh Phanareth, M. Khounta;
Secrétaire : M. Khamfone Boutsavath.

Mongolie

Représentant : M. Bandin Surmazhav;
Suppléants : M. Mangalyn Dugersuren, M. Dolgoryn Chulunbat.

Népal

Représentant : M. Narapratap Thapa;
Représentant adjoint : M. Bhekh Bahadur Thapa;
Suppléant : M. G. B. Shah.

Nouvelle-Zélande

Représentant : M. J. R. Marshall;
Représentant adjoint : M. E. B. E. Taylor;
Conseillers : M. R. Q. Quentin-Baxter, M. S. A. McLeod, M. C. A. H. Paul, M. J. M. R. Mansfield.

Pakistan

Représentant : M. Said Hasan;
Représentant adjoint : M. K. S. Islam;
Suppléants : M. Mahboob Hasan, M. Nurul Islam, M. Ali Arshad.

Pays-Bas

Représentant : M. J. M. A. H. Luns [a], M. N. A. J. de Voogd [b];
Représentant adjoint : M. A. J. M. van der Maade;
Conseillers : M. Jan Meyer [c], M. C. A. van den Beld, M. B. van Eldik.

Philippines

Représentant : M. Manuel Lim;
Représentants adjoints : M^me^ Medina Lacson de Leon, M. Gabriel A. Daza;
Suppléants : M. Isidro S. Macaspac, M. Benito Legarda, Jr., M. Armando Maglaque, M. Agustin Mangila, M. Alfredo Solatan, Jr., M. Aurelio Montinola, Jr.
Conseillers : M. Pedro G. Ramirez, M. Domingo T. Reyes, M. Rafael M. Salas.
Conseiller/secrétaire : M. Fermin R. Mesina;
Spécialistes : M. Magin A. Salmimgo, M^me^ Emilia Q. de Lim, M^lle^ Gloria D. Lacson, M. Ramon Teodoro Vargas, M. Alfredo M. Gorgonio.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Représentant : le marquis of Lansdowne;
Suppléants : M. H. Bailey, M. S. T. Charles, M. M. A. McConville, M. J. A. Snellgrove, M. Ronald Cook;
Conseillers : M. J. G. Figgess, M. P. W. Unwin, M. S. L. Egerton.

Thaïlande

Représentant : M. Sunthorn Hongladarom;
Suppléants : M. Boonrod Binson, M. Swai Habanananda, M. Padhna Parpuyawart, M. Upadit Pachariyankun, M. Vicharn Nivatvongs, M. Thalerng Thamrong-Nawasawat.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Représentant : M. M. A. Lessetchko;
Représentant adjoint : M. P. M. Tchernychov;
Suppléants : M. V. D. Alexeyenko, M. N. S. Vassilenko, M. A. I. Korolev;
Conseillers : M. M. S. Pankine, M. B. M. Zinoviev, M. A. P. Mikhaïlov;
Spécialistes : M. G. M. Givotvosky, M. A. N. Mamine, M. V. N. Khlynov, M. R. M. Sharine;
Secrétaire : M. Y. I. Krivtsov;
Interprètes : M. P. N. Kotsouba, M. G. V. Roupassov, M. Y. A. Kourov.

Viet-Nam

Représentant : M. Huynh-Van-Diem;
Suppléant : M. Pham-Minh-Duong.

MEMBRES ASSOCIÉS

Brunéi

Représentant : Setia Pengiran Mohammad Yusuf bin Pengiran Haji Abdul Rahim;
Conseiller : M. Joseph S. Gould.

Bornéo du Nord et Sarawak

Représentant : M. Ong Kee Hui;
Représentant adjoint : M. H. W. Davidson;
Suppléant : M. Pang Tet Tshung.

Hong-kong

Représentant : M. Fung Hon-chu;
Suppléant : M. E. S. Kirby;
Suppléant secrétaire : M. H. D. Miller.

Singapour

Représentant : M. Goh Keng Swee;
Représentant adjoint : M. Abu Bakar Bin Pawanchee;
Conseiller/spécialiste : M. E. J. Mayer;
Secrétaire : M. Tan Swee Siang.

AUTRES ETATS [d]

Autriche

Représentant : M. Friedrich Hartlmayr;
Suppléants : M. Reginald Thomas, M. Gottfried Taurer.

Belgique

Représentant : M. Fernand Fontaine.

Canada

Représentant : M. Jacques Dupuis.

Colombie

Représentant : le général de brigade Rafael Navas Pardo;
Suppléant : M. Alfonso Penaranda.

Danemark

Représentant : M. Torben Busck-Nielsen;
Suppléant : M. Erling V. Quaade.

Hongrie

Représentant : M. Joseph Szall;
Suppléants : M. Karoly Szabo, M. Gyorgy Oblath, M. Imre Szekacs.

Israël

Représentant : M. Mordecai R. Kidron;
Suppléant : M. Zvi Kedar.

Italie

Représentant : M. Roberto Fabiani.

[a] A participé aux travaux du 6 au 8 mars 1962.
[b] A participé aux travaux du 9 au 19 mars 1962.
[c] A participé aux travaux du 6 au 13 mars 1962.

[d] i) Membres de l'Organisation des Nations Unies; participaient aux travaux à titre consultatif en vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission.
ii) La République fédérale d'Allemagne participait aux travaux à titre consultatif en vertu de la résolution 617 (XXII) du Conseil économique et social, du 27 juillet 1956;
iii) La Suisse participait aux travaux à titre consultatif en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil économique et social, du 29 décembre 1961.

Pologne

Représentant : M. Tadeusz Zebrowski;
Suppléant : M. Wlodzimierz Kubasiewicz;
Secrétaire : M. Andrzej Jedynak.

République arabe unie

Représentant : M. Sobhi A. Soliman;
Suppléant : M. Mamdouh A. Razek.

Roumanie

Représentant : M. Radu Comsa;
Suppléant : M. Florian Stoica.

Suède

Représentant : M. Tage Grounwall;
Suppléant : M. J. Sigge de Lilliehook.

Suisse

Représentant : M. Jean de Rham;
Suppléant : M. Marcel Grossenbacher.

Tchécoslovaquie

Représentant : M. Dobromil Jecny;
Suppléants : M. Jaroslav Pinkava, M. Jiri Lejnar.

Turquie

Représentant : M. Orhan Ciray.

Yougoslavie

Représentant : M. Franc Kos;
Suppléant : M. Vladimir Gavrilovic.

République fédérale d'Allemagne

Représentant : M. Max Spandau;
Conseillers : M. G. Dillner, M. A. Magnus.

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Organisation internationale du Travail (OIT) : M. John S. Fox.
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : M. P. G. H. Barter, M. M. Ohto, U Aung Din.
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : M. Pavel Erchov, M. Philip Soljak.
Organisation mondiale de la santé (OMS) : le Dr I. C. Fang, le Dr Alan H. Penington.
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque) : M. Arthur Karasz.
Fonds monétaire international (FMI) : M. D. S. Savkar.
Union internationale des télécommunications (UIT) : M. Thomas R. Clarkson.
Organisation météorologique mondiale (OMM) : M. Yukio Kawabata.

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)

U Hla Nyunt.

BUREAU DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET FONDS SPÉCIAL DES NATIONS UNIES

M. J. N. Corry.

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Bureau du plan de Colombo : M. Sashichiro Matsui.
Organisation asiatique de la productivité (OAP) : M. Ichiro Oshikawa, M. Qaiser M. Murtaza, M. S. K. Rau.
Ligue des Etats arabes (LEA) : M. Clovis Maksoud.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Catégorie A

Chambre de commerce internationale : M. Toshiwo Doko, M. Takashi Ihara, M. Kingo Iwai, M. R. P. Aiyer, M. R. K. Dass, M. Nosung Kim.
Confédération internationale des syndicats libres : M. G. Mapara, M. Yukitaka Haraguchi, M. Toshio Nishimaki, M. Fumihiko Takaragi, M. Hajime Inoue, M. Asahi Okura.
Alliance coopérative internationale : M. Tsuneo Nanba.
Confédération internationale des syndicats chrétiens : M. Maurice Bouladoux, M. Dam-Sy-Hien.
Organisation internationale des employeurs : M. Akio Mishiro, M. Koji Kondo, M. Takuji Kato, M. Narumi Sakiyama, M. M. Afzal Khan.
Fédération syndicale mondiale : M. K. B. Panikkar.
Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies : M. Seishi Idei, M. Katsumi Nihro.
Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC) : M. Norman Acton, le capitaine Matao Okino, M. Fred Saito.

Catégorie B

Fédération internationale des femmes diplômées des universités : Mme Kiyoko Ashima, Mme Mariko Kadono.
Fédération internationale des femmes juristes : Mme Ai Kume, Mme Dorothy G. Turkel.
Union internationale des organismes officiels du tourisme : M. Yasukuni Kajimoto.

ANNEXE II

Liste des publications et principaux documents parus depuis la dix-septième session

A. — PUBLICATIONS

ETUDES PRINCIPALES (imprimées)

Economic Bulletin for Asia and the Far East, vol. XII, nos 1 à 3, juin, septembre et décembre 1961.
Economic Survey of Asia and the Far East, 1961. Publication des Nations Unies, n° de vente : 62.II.F.1 (vol. XII, n° 4, de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East,* mars 1962).
Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East, n° 32. Publication des Nations Unies, n° de vente : 61.II.F.2 (ST/ECAFE/SER.R/32).
Mining Developments in Asia and the Far East, 1959. Mineral Resources Development Series No. 15. Publication des Nations Unies, n° de vente : 61.II.F.3 (E/CN.11/565).
Earthmoving by Manual Labour and Machines. Flood Control Series, n° 17. Publication des Nations Unies, n° de vente : 61.II.F.4 (ST/ECAFE/SER.F/17).
Formulating Industrial Development Programmes with special reference to Asia and the Far East. Development Programming Techniques Series, n° 2. Publication des Nations Unies, n° de vente : 61.II.F.7 (E/CN.11/567).
Multiple-Purpose River Basin Development. Part 2D: Water Resources Development in Afghanistan, Iran, Republic of Korea and Nepal. Flood Control Series, n° 18. Publication des Nations Unies, n° de vente : 61.II.F.8 (ST/ECAFE/SER.F/18).
Study on Building Costs in Asia and the Far East. Publication des Nations Unies, n° de vente : 61.II.F.9 (E/CN.11/568).

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES (miméographiées)

« Flood Control Journal », ST/ECAFE/SER.C/47-49.
« Trade Promotion News », ST/ECAFE/SER.H/81-82.
« Electric Power Bulletin », ST/ECAFE/SER.L/7.
« Industrial Development Series », ST/ECAFE/SER.M/18.
« ECAFE Information Series », nos 1-2.

B. — DOCUMENTS PRINCIPAUX

Commission

E/CN.11/566. — Comptes rendus officiels de la dix-septième session.

Dix-huitième session

E/CN.11/569. — Rapport de la Conférence asiatique du développement communautaire.
E/CN.11/570. — Rapport du Cycle d'études sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire.
E/CN.11/571. — Rapport de la Conférence des planificateurs économiques d'Asie (première session).
E/CN.11/573. — Rapport de la Conférence des statisticiens d'Asie (quatrième session).
E/CN.11/574. — Document d'information sur l'assistance technique fournie aux pays et territoires de la région de la CEAEO au titre du programme ordinaire et du Programme élargi.
E/CN.11/575. — Développement des moyens d'information en Asie et en Extrême-Orient (rapport du secrétariat de l'UNESCO).
E/CN.11/576. — Rapport du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques.
E/CN.11/577. — Rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong.
E/CN.11/578. — Activités du secrétariat dans le domaine des affaires sociales.
E/CN.11/579. — Rapport de la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture.
E/CN.11/580. — Rapport du Comité du commerce (cinquième session).
E/CN.11/581. — Rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (quatorzième session).
E/CN.11/582. — Rapport du Comité des transports intérieurs et des communications (dixième session).
E/CN.11/583. — Document d'information sur les activités du Fonds spécial en Asie et en Extrême-Orient.
E/CN.11/584. — Communication du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam.
E/CN.11/585. — Activities in 1961 of the Food and Agriculture Organization of special interest to ECAFE.
E/CN.11/586. — Résolution concernant un Institut asiatique du développement économique.
E/CN.11/587. — Résolution relative au commerce international.
E/CN.11/588. — Résolution relative à l'encouragement des investissements.
E/CN.11/589. — Résolution relative aux routes d'Asie.
E/CN.11/590. — Résolution relative au développement des exportations de coprah des pays de la CEAEO.
E/CN.11/591. — Résolution relative au renforcement des commissions économiques régionales et à la décentralisation.
E/CN.11/592. — Résolution relative aux activités de la Commission en matière sociale.
E/CN.11/NGO/41. — Statement by the International Confederation of Free Trade Unions.
E/CN.11/NGO/42. — Statement by the World Veterans Federation.
E/CN.11/L.100. — A note on the utilization of agricultural surplus for economic development in Pakistan.
E/CN.11/L.101. — Rapport du Colloque régional sur les barrages et les réservoirs.
E/CN.11/L.104. — Rapport du Deuxième Cycle interrégional d'études sur l'hydrologie.
E/CN.11/L.105. — Institut asiatique du développement économique : proposition du Secrétaire exécutif.
E/CN.11/L.107. — La situation économique de l'Asie (note du Secrétaire exécutif).
E/CN.11/L.108. — Foire commerciale de l'Asie (note du Secrétaire exécutif).

Comité de l'industrie et des ressources naturelles

Quatorzième session

E/CN.11/I&NR/34. — Services de formation de géologues et d'ingénieurs des mines en Asie et en Extrême-Orient (rapport du Groupe de travail de spécialistes CEAEO/UNESCO).
E/CN.11/I&NR/35. — Rapport du Cycle d'études des Nations Unies sur les zones industrielles aménagées dans la région de la CEAEO.
E/CN.11/I&NR/36. — Rapport du Sous-Comité de l'énergie électrique (huitième session).
E/CN.11/I&NR/L.26. — Assistance technique fournie par l'Organisation des Nations Unies aux pays de la région de la CEAEO dans le domaine de l'industrie et des ressources naturelles.
E/CN.11/I&NR/L.27. — L'accroissement de la productivité dans les pays membres de la CEAEO.
E/CN.11/I&NR/L.28. — Etablissement des plans et des programmes de développement industriel.
E/CN.11/I&NR/L.30. — Mise en valeur des ressources minérales dans la région.
E/CN.11/I&NR/L.31. — Adoption du système métrique.
I&NR/51. — Stages de formation aux levés aériens en vue de la mise en valeur des ressources minérales.
I&NR/52. — L'industrialisation dans la région : progrès et problèmes.
I&NR/53. — Enquêtes sur le possibilité d'établir telle ou telle industrie et mesures propres à stimuler les investissements.
I&NR/54. — Développement des recherches industrielles dans la région.
I&NR/56. — Training facilities in geology and mining engineering in Asia and the Far East.

Sous-Comité de l'énergie électrique

Huitième session

E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.14. — Etude des tarifs de l'électricité.
E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.15. — Rassemblement et établissement des statistiques de l'électricité.
E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.17. — Statistiques de l'électricité dans la région de la CEAEO.
E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.18. — Mesures de sécurité et prévention des accidents dans les travaux électriques.
E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.19. — Bilan du développement énergétique dans les pays de la région de la CEAEO.
E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.20. — Mise en valeur de la vallée inférieure du Mékong.
E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.21. — Rapport du Cycle régional d'études sur les ressources énergétiques et le développement de la production d'électricité.
I&NR/Sub.1/19. — Activités du Groupe de travail pour l'étude de l'électrification rurale (document rédigé par la CEE).

Cycle régional d'études sur les ressources énergétiques et le développement de la production d'électricité

I&NR/Sub.1/ER/1. — Système de circuit unifilaire à retour par le sol pour l'électrification des campagnes.
I&NR/Sub.1/ER/2. — Entretien des lignes sous tension sur les lignes de transport et de distribution.
I&NR/Sub.1/ER/3. — The work of the International Labour Organisation in the field of electrical safety.

I&NR/Sub.1/ER/8 et Add.1. — La production d'énergie électrique dans la région de la CEAEO. Evolution et tendances.
I&NR/Sub.1/ER/20. — The role of the World Bank in power development programmes.
I&NR/Sub.1/ER/23. — L'équipement énergétique : progrès et problèmes.
I&NR/Sub.1/ER/26. — Electric power costs and the financing of electricity undertakings.
I&NR/Sub.1/ER/27. — Methods of forecasting future electric power requirements.
I&NR/Sub.1/ER/28. — Experience acquired in Europe in the integration and coordinated operation of national electric Power networks.
I&NR/Sub.1/ER/29. — Methods for the evaluation of hydroelectric potential.
I&NR/Sub.1/ER/82. — Prospects and problems of nuclear power development, with particular reference to less industrialized countries in the ECAFE region.

Comité du commerce

Cinquième session

E/CN.11/TRADE/L.43. — Foire commerciale de l'Asie.
E/CN.11/TRADE/L.44, Corr.1, et Add.1 & 2. — Transports maritimes et fret.
E/CN.11/TRADE/L.46. — Assistance technique des Nations Unies fournie aux pays d'Asie et d'Extrême-Orient en matière de commerce, d'expansion commerciale et de tourisme.
E/CN.11/TRADE/L.47. — Faits nouveaux concernant le Marché commun européen, l'Association européenne de libre-échange et les arrangements commerciaux régionaux adoptés en Amérique latine.
E/CN.11/TRADE/L.48. — Review of developments in trade and trade policies.
E/CN.11/TRADE/L.49. — Mesures visant à renforcer la coopération commerciale dans la région.
E/CN.11/TRADE/L.50. — Colloque et centre régionaux de formation à l'expansion commerciale.
E/CN.11/TRADE/L.51. — Report of the Working Party of Experts on Commercial Arbitration.
TRADE/77 et Add.1, 2. — Work of other regional commissions in the field of trade.
TRADE/84. — Faits nouveaux concernant le Marché commun européen, l'Association européenne de libre-échange et les arrangements commerciaux régionaux adoptés en Amérique latine (document présenté par le GATT).

Groupe de travail de spécialistes de l'arbitrage commercial

TRADE/ARB/1,2,5. — Législation arbitrale et possibilités d'arbitrage dans certains pays de la région de la CEAEO.
TRADE/ARB/6. — Improvement of existing arbitration facilities and techniques (1-a).
TRADE/ARB/7. — Improvement of existing arbitration facilities and techniques (1-b).
TRADE/ARB/8. — Amélioration des services et des méthodes d'arbitrage (1-c).
TRADE/ARB/9. — Amélioration des services et des méthodes d'arbitrage (3-a).
TRADE/ARB/11. — Improvement of arbitral legislation and rules of procedures (3-c).

Comité des transports intérieurs et des communications

Dixième session

E/CN.11/TRANS/147. — Rapport du Cycle d'études sur l'expansion du tourisme.
E/CN.11/TRANS/150. — Report of the Seminar on Highway Transport (Road Passenger).
E/CN.11/TRANS/L.33. — Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail des télécommunications.
E/CN.11/TRANS/L.34. — Activités dans le domaine des chemins de fer : rapport sur l'état d'avancement des travaux.
E/CN.11/TRANS/L.35. — Service de bibliothèque.
E/CN.11/TRANS/L.36. — Assistance fournie par la Direction des opérations d'assistance technique des Nations Unies dans le domaine des transports intérieurs et des communications en 1961.
E/CN.11/TRANS/L.37. — Uniformisation de la statistique et de la comptabilité des entreprises de transports.
E/CN.11/TRANS/L.38. — L'Etat et les transports : fiscalité, subventions, obligations.
E/CN.11/TRANS/L.39. — Activités dans le domaine des routes et des transports routiers — Etat d'avancement des travaux.
E/CN.11/TRANS/L.40. — Activités dans le domaine des voies fluviales : rapport sur l'état d'avancement des travaux.
E/CN.11/TRANS/L.41. — Etude comparative des méthodes à employer pour fixer les tarifs de marchandises des transports routiers et fluviaux.
E/CN.11/TRANS/L.42. — Rapport de la session commune des Groupes de travail de spécialistes des routes internationales dans la région de la CEAEO.

Cycle d'études des transports routiers

E/CN.11/TRANS/Sub.2/HT/L.1. — Transports routiers (voyageurs) dans la région.

Cycle d'études sur l'expansion du tourisme

TRANS/ST/1. — Expansion du tourisme dans la région de la CEAEO — Facilités offertes par les divers pays.

Conférence des statisticiens d'Asie

Quatrième session

E/CN.11/ASTAT/Conf.4/L.1. — Family living studies in underdeveloped areas (by the ILO).
E/CN.11/ASTAT/Conf.4/L.2. — Rapport du Colloque sur les statistiques industrielles.
E/CN.11/ASTAT/Conf.4/L.3. — Enquêtes sur les niveaux de vie des familles dans la région de la CEAEO.
ASTAT/Conf.4/1. — Report of the Working Group on Training of Statisticians.
E/CN.11/ASTAT/Conf.4/L.4. — Draft programme for food consumption surveys (by FAO).
E/CN.11/ASTAT/Conf.4/L.5 et Corr.1. — Recensement mondial de 1960 de l'agriculture — Analyse des progrès réalisés en Asie et en Extrême-Orient (rédigé par la FAO).
E/CN.11/ASTAT/Conf.4/L.6. — Recensement mondial de la population (y compris le logement).
E/CN.11/ASTAT/Conf.4/L.7. — Programme de statistiques de base qu'exige le développement économique et social — Rapport sur l'état d'avancement des travaux.
E/CN.11/ASTAT/Conf.4/L.8. — 1963 programme of basis industrial statistics for Asia and the Far East (by the United Nations Statistical Office).

Conférence des planificateurs économiques d'Asie

Première session

E/CN.11/CAEP.1/L.3. — Services administratifs chargés de la planification dans la région dans la CEAEO.
E/CN.11/CAEP.1/L.5. — Examen du programme de travail et des priorités dans le domaine du développement et de la planification économiques.

E/CN.11/CAEP.1/L.6. — Proposition relative à l'établissement d'un Institut asiatique du développement économique.
E/CN.11/CAEP.1/L.2. — Dix ans de planification et de mise en valeur dans la région de la CEAEO.
E/CN.11/CAEP.1/L.4 et Corr.1. — Le champ d'action de la coopération économique régionale en Asie et en Extrême-Orient.
CAEP.1/3. — Statistics development in the context of planned economic development and work of the Conference of Asian Statisticians.
CAEP.1/4. — The organisation of economic planning.
CAEP.1/6. — Planning of educational development in Asia (by UNESCO).

COLLOQUE SUR LES STATISTIQUES INDUSTRIELLES EN ASIE ET EN EXTRÊME-ORIENT

E/CN.11/ASTAT/IS/L.1. — Planification, élaboration et programmation des enquêtes industrielles.
E/CN.11/ASTAT/IS/L.2. — Objet et teneur des statistiques industrielles.
E/CN.11/ASTAT/IS/L.3. — Systèmes de classification et tableaux pour la publication des statistiques industrielles.
E/CN.11/ASTAT/IS/L.4. — Modèles de bulletins et d'instruction pour les enquêtes industrielles.
E/CN.11/ASTAT/IS/L.5. — Les méthodes de rassemblement des statistiques industrielles, notamment par l'emploi des sondages.
E/CN.11/ASTAT/IS/L.6. — Les méthodes de localisation, d'identification et de recensement des unités industrielles et le répertoire des industries.
E/CN.11/ASTAT/IS/L.6 Add.1. — Exhibits 9-11 and 14 from studies in methods: industrial censuses and related enquiries, vol. II.
E/CN.11/ASTAT/IS/L.7. — Méthodes à employer pour le dépouillement, l'exploitation et la publication des statistiques industrielles.
E/CN.11/ASTAT/IS/L.8. — Problèmes et méthodes concernant les statistiques relatives aux industries familiales et artisanales.
E/CN.11/ASTAT/IS/L.9. — Le calcul d'indices de production industrielle et d'autres indicateurs.
E/CN.11/ASTAT/IS/L.10. — Les statistiques industrielles dans les pays de la CEAEO.

COLLOQUE RÉGIONAL SUR LES BARRAGES ET LES RÉSERVOIRS

E/CN.11/FLOOD/DR/L.2. — Facteurs du choix entre divers types de barrage pour un emplacement donné.
E/CN.11/FLOOD/DR/L.3. — Coordination des capacités de retenue réservées à diverses fins dans les réservoirs des barrages polyergiques du Japon.
FLOOD/DR/6. — Some relationships between river impoundment and public health (by WHO).

DEUXIÈME CYCLE INTERRÉGIONAL D'ÉTUDES CEAEO/OMM SUR LES MÉTHODES ET LE MATÉRIEL UTILISÉS EN HYDROLOGIE ET EN HYDROMÉTÉOROLOGIE

E/CN.11/FLOOD/HS2/L.1. — Notice de renseignements.
FLOOD/HS2/1. — Mesure et relevé à distance du niveau de l'eau.
FLOOD/HS2/2. — Mesure de la concentration des alluvions et calcul du transport de la charge solide.
FLOOD/HS2/3. — Mesure des précipitations orageuses au moyen d'équipement radar.
FLOOD/HS2/4. — Mesurage du débit d'eau.
FLOOD/HS2/5. — Mesurage de l'évaporation d'une surface d'eau couverte.
FLOOD/HS2/6. — Mesurage de l'évaporation au sol.

CYCLE ASIATIQUE D'ÉTUDES SUR LA PLANIFICATION ET L'ADMINISTRATION DES PROGRAMMES NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

SCD/2. — Planification des programmes de développement communautaire.
SCD/3. — Aspects financiers des programmes de développement communautaire.
SCD/4. — Rapports entre le développement communautaire, les autorités locales (autonomes ou non) et les activités de l'administration à tous les échelons.
SCD/5. — Organisation et administration des programmes nationaux de développement communautaire.
SCD/6. — Le personnel chargé des programmes de développement communautaire.
SCD/7. — Techniques et administration au niveau du « projet ».
SCD/8. — Evaluation des programmes et rôle de la recherche.

ANNEXE III

Mandat de la Commission

Adopté à la quatrième session du Conseil économique et social et modifié aux cinquième, septième, huitième, neuvième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième, vingt-sixième, vingt-huitième, trentième sessions et à la reprise de la trente-deuxième session du Conseil, et revisé en application de la résolution 1134 (XII) adoptée par l'Assemblée générale le 17 septembre 1957 et de la décision prise par la Commission à sa seizième session (E/3340, para. 249)

Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution 46 (I), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale « recommande que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient », et

Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,

Crée une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, avec le mandat suivant :

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies et sous réserve du contrôle général du Conseil, devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays :

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développement économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évo-

lution de la situation dans les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose son secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à la condition que ces services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous les problèmes, y compris les problèmes touchant à l'assistance technique;

f) Dans l'exercice des fonctions énumérées ci-dessus, traiter comme il convient des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux.

2. Les territoires de l'Asie et de l'Extrême-Orient mentionnés au paragraphe 1 comprendront : l'Afghanistan, la Birmanie, le Bornéo du Nord, le Brunéi, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, la Fédération de Malaisie, Hong-kong, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, le Laos, la Mongolie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, le Sarawak, Singapour, la Thaïlande et le Viet-Nam.

3. La Commission sera composée des pays suivants : l'Afghanistan, l'Australie, la Birmanie, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Malaisie, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, le Laos, la Mongolie, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Thaïlande, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Viet-Nam, étant entendu que tout Etat situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait, de ce fait, membre de la Commission.

4. Les membres associés comprendront le Brunéi; Hong-kong; le Bornéo du Nord et le Sarawak; et Singapour.

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ces territoires, partie ou groupe de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, partie ou groupe de territoires vient à assumer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout autre organe subsidiaire que la Commission pourrait créer; ils y auront le droit de vote et pourront siéger au bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes au gouvernement des Etats membres ou membres associés intéressés, au gouvernement des Etats admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

10. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle consacrera à toute question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

11. La Commission prendra des dispositions aux fins de consultation avec les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social aura accordé le statut consultatif, conformément aux principes approuvés par le Conseil et contenus dans les parties I et II de la résolution 228 B (X) du Conseil.

12. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées. La Commission établira la liaison et la coopération appropriées avec les autres commissions économiques régionales, conformément aux résolutions et aux directives du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

13. La Commission peut, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

14. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son président.

15. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

16. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le siège de la Commission sera établi au siège permanent de l'Organisation des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient. En attendant que le siège permanent des bureaux de l'Organisation en Asie et en Extrême-Orient ait été fixé, le centre de travail de la Commission sera maintenu à Bangkok.

19. Le Conseil procédera, de temps à autre, à un examen spécial des travaux de la Commission.

ANNEXE IV

Règlement intérieur de la Commission

Texte établi à la première session, confirmé et adopté à la deuxième session, et modifié aux troisième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, onzième, quatorzième, quinzième et dix-septième sessions de la Commission

CHAPITRE PREMIER. — SESSIONS

Article premier

Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission.

a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de sa session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil. La Commission tient également une session dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil économique et social et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences. A la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences, peut également modifier la date et le lieu de la session.

c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. La Commission peut formuler une recommandation en vue de tenir ailleurs telle ou telle session.

Article 2

Quarante-deux jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 49.

Article 3

La Commission invite tout Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui offre un intérêt particulier pour lui.

CHAPITRE II. — ORDRE DU JOUR

Article 4

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

Article 5

L'ordre du jour provisoire de toute session comprend :

a) Les questions résultant des travaux des sessions antérieures de la Commission;

b) Les questions proposées par le Conseil économique et social;

c) Les questions proposées par un membre ou un membre associé de la Commission;

d) Les questions proposées par une institution spécialisée en conformité des accords conclus pour définir les rapports entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies;

e) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales de la catégorie A, sous réserve des dispositions de l'article 6;

f) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'y faire figurer.

Article 6

Les organisations non gouvernementales de la catégorie A peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions portant sur des sujets de leur compétence, et ce dans les conditions suivantes :

a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins soixante-trois jours avant l'ouverture de la session; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter.

b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au moins quarante-neuf jours avant l'ouverture de la session.

Article 7

L'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session.

Article 8

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

CHAPITRE III. — REPRÉSENTATION. VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Article 9

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

Article 10

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des représentants suppléants et des conseillers; il peut être remplacé, en cas d'absence, par un représentant suppléant.

Article 11

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des représentants suppléants désignés, sont communiqués sans délai au Secrétaire exécutif.

Article 12

Le Président et les deux Vice-Présidents examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

CHAPITRE IV. — BUREAU

Article 13

La Commission élit chaque année, lors de sa première réunion, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 14

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président qu'il a désigné.

Article 15

Si le Président cesse de représenter un Etat membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le premier Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir. Si le premier Vice-Président lui aussi cesse de représenter un Etat membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le second Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir.

Article 16

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Article 17

Le Président, ou le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'Etat membre qui l'a accrédité. La Commission admet alors un représentant suppléant à représenter cet Etat membre aux séances de la Commission et à y exercer son droit de vote.

CHAPITRE V. — SECRÉTARIAT

Article 18

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission, de ses sous-commissions, de ses comités et autres organes subsidiaires. Il peut désigner un autre membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance.

Article 19

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours d'une séance, faire des exposés écrits ou oraux sur toute question en cours d'examen.

Article 20

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organes subsidiaires.

Article 21

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions.

Article 22

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

Article 23

Avant que la Commission n'approuve une proposition nouvelle qui entraînera des dépenses pour l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire exécutif dresse et fait distribuer aux membres l'état estimatif de celles des dépenses entraînées par cette proposition qui dépassent les ressources dont dispose le secrétariat. Il incombe au Président d'attirer sur cet état estimatif l'attention des membres et de les inviter à l'étudier, avant que la Commission n'approuve la proposition.

CHAPITRE VI. — CONDUITE DES DÉBATS

Article 24

La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

Article 25

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

Article 26

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut présenter une motion d'ordre. Dans ce cas, le Président prend immédiatement une décision. Si la décision est contestée, le Président la met immédiatement aux voix. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

Article 27

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre.

Article 28

A tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

Article 29

Le Président consulte la Commission sur toute motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

Article 30

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 31

Les projets de résolutions et les amendements de fond ou propositions de fond sont remis par écrit au Secrétaire exécutif qui les distribuera aux représentants 24 heures au moins avant qu'ils puissent être discutés et mis aux voix, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 32

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à une motion, présentée par un orateur, est communiqué par écrit au Président qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux représentants présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette disposition ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 33

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 34

Lorsqu'un amendement comporte une revision, une addition, ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement, et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

Article 35

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote tout d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après

ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 36

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division, le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

Chapitre VII. — Vote

Article 37

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

Article 38

Les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Article 39

La Commission ne prend aucune mesure intéressant un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

Article 40

La Commission vote normalement à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

Article 41

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 42

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante; s'il y a de nouveau partage égal, la proposition est considérée comme repoussée.

Article 43

Quand le vote a commencé, aucun représentant ne peut l'interrompre, sauf pour une motion d'ordre qui concerne le vote même. Le Président peut, s'il le juge opportun, autoriser les représentants à prononcer, avant ou après le vote, de brèves explications de vote.

Chapitre VIII. — Langues

Article 44

L'anglais et le français sont les langues de travail de la Commission.

Article 45

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans l'autre.

Chapitre IX. — Comptes rendus

Article 46

Le secrétariat rédige le compte rendu analytique des séances de la Commission et le fait parvenir aussitôt que possible aux représentants des Etats membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance. Ces représentants informent le secrétariat, dans les soixante-douze heures qui suivent la distribution du compte rendu, des changements qu'ils désirent y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président, dont la décision est définitive.

Article 47

Le texte corrigé du compte rendu des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Il est distribué aux organisations non gouvernementales de la catégorie A, aux organisations non gouvernementales appropriées de la catégorie B ou inscrites au registre et, s'il y a lieu, aux membres ayant le statut consultatif.

Article 48

Le texte corrigé du compte rendu des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, à tout membre ayant participé à la séance à titre consultatif et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, si la Commission en décide ainsi.

Article 49

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions formellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organes subsidiaires et par ses comités est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés ayant le statut consultatif, à tous les autres membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales de la catégorie A et aux organisations non gouvernementales appropriées appartenant à la catégorie B ou inscrites au registre.

Chapitre X. — Publicité des séances

Article 50

En règle générale, la Commission se réunit en séance publique. Elle peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront des séances privées.

Chapitre XI. — Relations avec les organisations non gouvernementales

Article 51

Les organisations non gouvernementales des catégories A et B ou inscrites au registre peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission.

Article 52

Les organisations des catégories A et B peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision.

Article 53

Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits :

a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles;

b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder, avant leur distribution, aux échanges de vues appropriés;

c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces consultations;

d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations des catégories A et B n'est distribué *in extenso* que s'il ne compte pas plus de 2 000 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2 000 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les deux langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande;

e) Le Secrétaire exécutif peut inviter les organisations inscrites au registre à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas *a*, *c* et *d* ci-dessus s'appliquent également à ces exposés;

f) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle lorsqu'un membre ou un membre associé de la Commission en fait la demande.

Article 54

a) La Commission et ses organes subsidiaires peuvent consulter les organisations des catégories A et B, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités constitués à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu sur l'invitation de la Commission ou de l'organe subsidiaire, ou à la demande de l'organisation.

b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations inscrites au registre peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires.

Article 55

La Commission peut recommander qu'une organisation spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou prépare certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues à l'alinéa *d* de l'article 53 ne s'appliquent pas dans ce cas.

Chapitre XII. — Sous-commissions, autres organes subsidiaires et comités

Article 56

Après avoir consulté les institutions spécialisées s'intéressant aux mêmes questions et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire pour leur permettre de s'acquitter utilement des tâches techniques qui leur sont confiées.

Article 57

La Commission peut constituer les comités et sous-comités qu'elle estime nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

Article 58

A moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités, sous-comités et groupes de travail adoptent leur propre règlement intérieur.

Chapitre XIII. — Rapports

Article 59

Une fois par an, la Commission présente au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, y compris l'activité et les projets de tous ses organes subsidiaires.

Chapitre XIV. — Amendements et suspension d'application

Article 60

La Commission peut modifier toute disposition du présent règlement ou en suspendre l'application, à condition que les modifications ou suspensions proposées ne contreviennent pas aux termes du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DE L'ONU SONT EN VENTE

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD: VAN SCHAIK'S BOOK STORE (PTY.), LTD.
Church Street, Box 724, Pretoria.

CAMEROUN: LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAIN
La Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.

ÉTHIOPIE: INTERNATIONAL PRESS AGENCY
P. O. Box 120, Addis-Abeba.

GHANA: UNIVERSITY BOOKSHOP
University College of Ghana, Legon, Accra.

MAROC: CENTRE DE DIFFUSION DOCUMENTAIRE DU B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

RÉPUBLIQUE ARABE UNIE: LIBRAIRIE "LA RENAISSANCE D'ÉGYPTE"
9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.

AMÉRIQUE DU NORD

CANADA: THE QUEEN'S PRINTER
Ottawa, Ontario.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: SALES SECTION, UNITED NATIONS, New York.

AMÉRIQUE LATINE

ARGENTINE: EDITORIAL SUDAMERICANA, S. A.
Alsina 500, Buenos Aires.

BOLIVIE: LIBRERIA SELECCIONES
Casilla 972, La Paz.

BRÉSIL: LIVRARIA AGIR
Rua México 98-B, Caixa Postal 3291,
Rio de Janeiro.

CHILI:
EDITORIAL DEL PACIFICO
Ahumada 57, Santiago.
LIBRERIA IVENS
Casilla 205, Santiago.

COLOMBIE: LIBRERIA BUCHHOLZ
Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

COSTA RICA: IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS
Apartado 1313, San José.

CUBA: LA CASA BELGA
O'Reilly 455, La Habana.

ÉQUATEUR: LIBRERIA CIENTIFICA
Casilla 362, Guayaquil.

GUATEMALA: SOCIEDAD ECONOMICA-FINANCIERA
6a Av. 14-33, Ciudad de Guatemala.

HAÏTI: LIBRAIRIE "À LA CARAVELLE"
Port-au-Prince.

HONDURAS: LIBRERIA PANAMERICANA
Tegucigalpa.

MEXIQUE: EDITORIAL HERMES, S. A.
Ignacio Mariscal 41, México, D. F.

PANAMA: JOSE MENENDEZ
Agencia Internacional de Publicaciones,
Apartado 2052, Av. 8A, Sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY: AGENCIA DE LIBRERIAS DE SALVADOR NIZZA
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PÉROU: LIBRERIA INTERNACIONAL DEL PERU, S. A., Casilla 1417, Lima.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE: LIBRERIA DOMINICANA
Mercedes 49, Santo Domingo.

SALVADOR: MANUEL NAVAS Y CIA.
1a. Avenida Sur 37, San Salvador.

URUGUAY: REPRESENTACION DE EDITORIALES, PROF. H. D'ELIA
Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

VENEZUELA: LIBRERIA DEL ESTE
Av. Miranda, No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

ASIE

BIRMANIE: CURATOR, GOVT. BOOK DEPOT
Rangoon.

CAMBODGE: ENTREPRISE KHMÈRE DE LIBRAIRIE
Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.

CEYLAN: LAKE HOUSE BOOKSHOP
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244,
Colombo.

CHINE:
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.
99 Chung King Road, 1st Section, Taipeh,
Taiwan.
THE COMMERCIAL PRESS, LTD.
211 Honan Road, Shanghai.

CORÉE (RÉPUBLIQUE DE): EUL-YOO PUBLISHING CO., LTD.
5, 2-KA, Chongno, Seoul.

HONG-KONG: THE SWINDON BOOK COMPANY
25 Nathan Road, Kowloon.

INDE:
ORIENT LONGMANS
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras
et New Delhi.
OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY
Calcutta et New Delhi.
P. VARADACHARY & COMPANY
Madras.

INDONÉSIE: PEMBANGUNAN, LTD.
Gunung Sahari 84, Djakarta.

JAPON: MARUZEN COMPANY, LTD.
6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

PAKISTAN:
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY
Dacca, East Pakistan.
PUBLISHERS UNITED, LTD.
Lahore.
THOMAS & THOMAS
Karachi.

PHILIPPINES: ALEMAR'S BOOK STORE
769 Rizal Avenue, Manila.

SINGAPOUR: THE CITY BOOK STORE, LTD.
Collyer Quay.

THAÏLANDE: PRAMUAN MIT, LTD.
55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

VIÊT-NAM (RÉPUBLIQUE DU): LIBRAIRIE-PAPETERIE XUÂN THU
185, rue Tu-do, B. P. 283, Saigon.

EUROPE

ALLEMAGNE (RÉP. FÉDÉRALE D'):
R. EISENSCHMIDT
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.
ELWERT UND MEURER
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
ALEXANDER HORN
Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. SAARBACH
Gertrudenstrasse 30, Koln (1).

AUTRICHE:
GEROLD & COMPANY
Graben 31, Wien, 1.
B. WÜLLERSTORFF
Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIQUE: AGENCE ET MESSAGERIES DE LA PRESSE, S. A.
14-22, rue du Persil, Bruxelles.

DANEMARK: EJNAR MUNKSGAARD, LTD.
Nørregade 6, København, K.

ESPAGNE:
LIBRERIA BOSCH
11 Ronda Universidad, Barcelona.
LIBRERIA MUNDI-PRENSA
Castelló 37, Madrid.

FINLANDE: AKATEEMINEN KIRJAKAUPPA
2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE: ÉDITIONS A. PÉDONE
13, rue Soufflot, Paris (V[e]).

GRÈCE: LIBRAIRIE KAUFFMANN
28, rue du Stade, Athènes.

IRLANDE: STATIONERY OFFICE
Dublin.

ISLANDE: BÓKAVERZLUN SIGFÚSAR EYMUNDSSONAR H. F.
Austurstraeti 18, Reykjavík.

ITALIE: LIBRERIA COMMISSIONARIA SANSONI
Via Gino Capponi 26, Firenze;
et via D.A. Azuni 15/A, Roma.

LUXEMBOURG: LIBRAIRIE J. TRAUSCH-SCHUMMER
Place du Théâtre, Luxembourg.

NORVÈGE: JOHAN GRUNDT TANUM
Karl Johansgate, 41, Oslo.

PAYS-BAS: N.V. MARTINUS NIJHOFF
Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

PORTUGAL: LIVRARIA RODRIGUES & CIA.
186 rua Aurea, Lisboa.

ROYAUME-UNI: H. M. STATIONERY OFFICE
P. O. Box 569, London, S.E.1
(et agences HMSO à Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).

SUÈDE: C. E. FRITZE'S KUNGL. HOVBOK-HANDEL A-B
Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE:
LIBRAIRIE PAYOT, S. A.
Lausanne, Genève.
HANS RAUNHARDT
Kirchgasse 17, Zurich 1.

TCHÉCOSLOVAQUIE: ČESKOSLOVENSKÝ SPISOVATEL
Národní Třida 9, Praha 1.

TURQUIE: LIBRAIRIE HACHETTE
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES:
MEJDOUNARODNAÏA KNIGA
Smolenskaia Plochtchad, Moskva.

YOUGOSLAVIE:
CANKARJEVA ZALOŽBA
Ljubljana, Slovenia.
DRŽAVNO PREDUZEĆE
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11,
Beograd.
PROSVJETA
5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.
PROSVETA PUBLISHING HOUSE
Import-Export Division, P. O. Box 559,
Terazije 16/1, Beograd.

MOYEN-ORIENT

IRAK: MACKENZIE'S BOOKSHOP
Baghdad.

ISRAËL: BLUMSTEIN'S BOOKSTORES
35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St.,
Tel Aviv.

JORDANIE: JOSEPH I. BAHOUS & CO.
Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LIBAN: KHAYAT'S COLLEGE BOOK COOPERATIVE
92-94, rue Bliss, Beyrouth.

OCÉANIE

AUSTRALIE: MELBOURNE UNIVERSITY PRESS, 369 Lonsdale Street, Melbourne, C.1.

NOUVELLE-ZÉLANDE: UNITED NATIONS ASSOCIATION OF NEW ZEALAND
C. P. O. 1011, Wellington.

[62F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de bureaux de vente peuvent être adressées à la Section des ventes, ONU, New York (É.-U.), ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse).

Printed in France

Price : $U.S. 1.50; 10/6 stg.; Sw. fr. 6,50
(or equivalent in other currencies)

12643 — September 1962 — 925